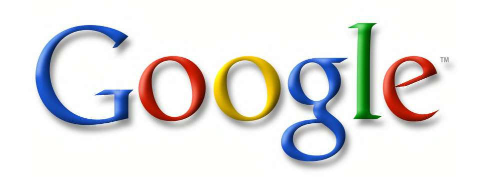
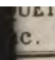






LE DE BAR-LE

NNÉE SCOLAIRE 1887-1888

BUTION SOLENNELLE DE

Tab Honneur

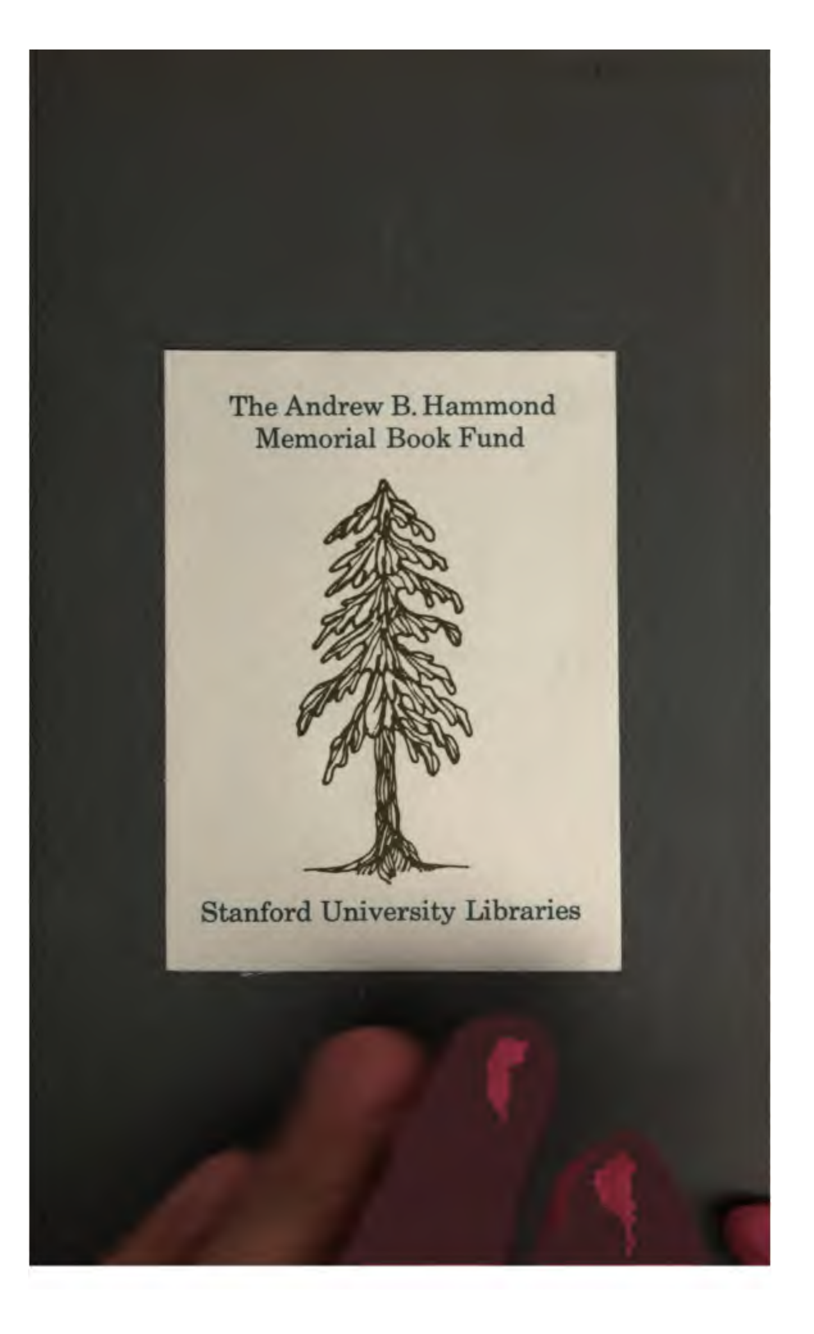
lève Lé[illegible] Ren

9e-1

le 31 Juillet 1888.

Le Proviseur du Ly

CHERC.


The Andrew B. Hammond
Memorial Book Fund
Stanford University Libraries

JEANNE D'ARC

LIBÉRATRICE DE LA FRANCE

A LA MÊME LIBRAIRIE

Ouvrages de M. Joseph Fabre

ÉCOLE DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Les Libérateurs antiques (avec appendice). 1 vol. broché.

Jeanne d'Arc, libératrice de la France, suivi de *Dis-sions et éclaircissements sur Jeanne d'Arc,* avec *fac-si* d'une lettre de la Pucelle. 1 vol. in-12 broché.

Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, d'après les te latins officiels. — Traduction, avec *éclaircissements* et a *fac-simile* de l'attestation d'authenticité du manusc latin appartenant à la bibliothèque de la Chambre d députés. 1 vol. in-12.

Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, d'après les text latins officiels. — Traduction, avec *éclaircissements* et ave *appendice.* Un fort vol. in-12.

Washington, libérateur de l'Amérique, suivi de la *Révo-lution américaine et Washington* (documents et éclair-cissements). 1 vol. in-12.

La Vertu en action (sous presse).

Le Patriotisme en action (sous presse).

Catéchisme des droits et devoirs de l'homme en du citoyen (sous presse).

Ces ouvrages se complètent mutuellement et chacun forme un tout à part.

Notions de philosophie. 1 vol. in-12.

Histoire de la philosophie (Antiquité et moyen âge). 1 vol. in-12.

Histoire de la philosophie (Renaissance et temps modernes). 1 vol. in-12. (Pour paraître en 1884.)

La Philosophie française au xviii[e] siècle. 1 vol. in-12. (Pour paraître en 1884.)



AUX FEMMES DE FRANCE

CE LIVRE SUR JEANNE D'ARC

EST DÉDIÉ

JEANNE D'ARC

LIBÉRATRICE DE LA FRANCE

PAR

JOSEPH FABRE

« Tous les corps, le firmament, les étoile
« la terre et ses royaumes ne valent pas
« moindre des esprits; car il connaît to
« cela et soi; et les corps, rien. Tous l
« corps ensemble et tous les esprits ensemb
« et toutes leurs productions ne valent p
« le moindre mouvement de charité: cela e
« d'un ordre infiniment plus élevé. »

PASCAL.

TROISIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE



PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

1884

PRÉFACE

Maîtres de la Guyenne et de la Normandie, aidés par les ducs de Bourgogne et de Bretagne, les Anglais couraient par la France et la pillaient.

Les villes tremblaient derrière leurs remparts. Les campagnes étaient désertes, et il n'y avait plus que des bois là où jadis florissaient de belles moissons.

Défaites sur défaites. Morts les meilleurs guerriers. Morte l'espérance. L'invasion était maîtresse.

A ce moment où tout semblait perdu, une paysanne de dix-sept ans vint tout sauver.

Elle se déclara envoyée de Dieu ; elle manifesta les plus splendides vertus ; elle obtint les plus extraordinaires succès.

Qu'est-ce qui l'avait suscitée? *La grande pitié qui était au royaume de France.*

Il n'est pas de fait historique plus merveilleux, et il n'en est pas de mieux établi.

Les premiers témoins de Jeanne sont ses ennemis mêmes. En machinant son procès, ils méditaient un monument de leur vengeance et ils ont édifié le monument de sa gloire.

Ici une bergerette qui ne sait même pas lire Là les plus savants hommes d'église. Dans la paysanne apparaît un monde de sublimité; dans les docteurs, un monde de bêtise.

Lisez les interrogatoires authentiques de la Pucelle (1). Aussi durs que vous soyez, l'émo-

(1) On les trouvera, ces longs et dramatiques interrogatoires, ainsi que le réquisitoire, le jugement, les monitions, la sentence, traduits d'après les textes authentiques des procès-verbaux officiels dans le livre qui sert de complément à celui-ci et qui est intitulé : **Procès de condamnation de Jeanne-d'Arc**, traduit du latin en français.

Dans un troisième volume, j'ai également traduit du latin en français le PROCÈS DE RÉHABILITATION dans tout ce qu'il a d'essentiel et notamment toutes les dépositions qui y furent recueillies. Plusieurs égalent en portée et en intérêt les
oires du Procès de condamnation. Je m'assure qu'on
ir les dépositions des amies de Jeanne et des bons
son enfance; celles de l'oncle de Jeanne
qui la conduisirent au roi; celles

tion vous gagnera ; et vous vous étonnerez que les juges de Jeanne ne soient pas tombés à ses genoux.

Il semble que, devant une telle vertu, amis et ennemis auraient dû se récrier d'admiration et bénir la destinée qui, les faisant naître à ce moment de l'humanité, leur avait permis de voir et d'entendre la fille au grand cœur.

Songez à ce qu'eût dit la Grèce s'il lui eût été donné de produire une telle merveille : « Sculpteurs, apportez vos ciseaux ; peintres, broyez vos couleurs ; poètes, polissez vos vers ; musiciens, combinez vos harmonies ; et, tous à l'unisson, artistes, célébrez la divine libératrice ! » Et l'héroïne eût été associée aux Immortels devant qui s'élevait la fumée des sacrifices.

Eh bien ! l'héroïne à qui Athènes eût dressé des autels, Rouen lui a dressé un bûcher ; et,

du moine Séguin et de l'écuyer Thibault ; celles du comte de Dunois, l'illustre compagnon de guerre de Jeanne, et du duc d'Alençon, son plus intime ami ; celles de Louis de Contes, le page de Jeanne, et de Pasquerel, son aumônier ; celles du greffier Manchon et de l'huissier Massieu ; celles de frère Martin Ladvenu et de frère Ysambard, etc.

dans cette France où trente millions de catholiques sont censés fêter tous les ans un saint Euloge, un saint Guy, une sainte Scholastique, il n'y a pas une fête de la Pucelle.

Mais quoi! terrible aux Anglais et rebelle aux théologiens, Jeanne avait personnifié en soi deux nouveautés suspectes : le culte du sol national et la liberté de conscience.

Double titre pour être suppliciée alors. Double titre pour être glorifiée aujourd'hui.

Oserai-je exprimer un vœu?

La République française devrait décider qu'il y aura annuellement un jour où la fête de l'héroïne sera célébrée par toute la France.

Il y aurait à opter entre deux dates : le 8 mai, anniversaire de la délivrance d'Orléans, le 30 mai, anniversaire de la mort de Jeanne.

8 ou 30 mai, c'est toujours le beau mai ; le mois où la bergère de Domrémy suspendait des guirlandes aux rameaux de l'*arbre des fées* en rêvant au salut de la France ; le mois où la

guerrière d'Orléans chassait l'étranger et rendait le printemps à la patrie ; le mois où la martyre de Rouen apparût sur son bûcher telle que Socrate dans sa prison et Jésus sur sa croix.

Je préférerais le 30 mai, parce que Jeanne mourante a été encore plus grande que Jeanne triomphante.

Jeanne est la sainte de la France. Il est conforme à toutes les traditions que les saints soient glorifiés l'anniversaire du jour où ils furent martyrisés.

Mais qu'importe la date ? L'essentiel est l'établissement de cette solennité, qui rapprocherait tous les Français, hommes et femmes, républicains et monarchistes, croyants et libres-penseurs, dans une même communion d'enthousiasme.

La nation a déjà sa fête de la liberté. Elle aurait sa fête du patriotisme.

J. F.

Les Judas Machabée combattant pour l'indépendance nationale, les Caton combattant pour la liberté politique, les Spartacus combattant pour l'affranchissement de la classe esclave, personnifient l'héroïsme civique aux temps antiques. J'ai esquissé ces grandes figures et plusieurs autres dans les LIBÉRATEURS.

Au moyen âge, âge d'or du catholicisme et de la monarchie, l'héroïsme civique s'est incarné dans Jeanne d'Arc. J'ai raconté ici, d'après tous les documents que j'ai pu connaître, JEANNE D'ARC, LIBÉRATRICE DE LA FRANCE, et, dans deux autres volumes j'ai traduit les procès-verbaux ou resplendissent le mieux les traits de cette image sublime.

Dans l'ère moderne, ère de la philosophie et de la liberté, le type le plus complet de l'héroïsme civique a été le grand Washington. J'ai consacré un livre spécial à WASHINGTON, LIBÉRATEUR DE L'AMÉRIQUE.

LIVRE PREMIER

LA BERGÈRE

« Il y a ès livres de nostre Seigneur plus
« que ès vostres. »

JEANNE D'ARC.

« Le ciel et la terre, Horatio, recèlent plus
« de mystères que n'en rêve votre philoso-
« phie. »

SHAKESPEARE.

« Le cœur a ses raisons que la raison ne
« comprend pas. »

PASCAL.

(Les trois épigraphes ci-dessus n'en font qu'une C'est la même pensée présentée, sous ses trois faces, par la croyante, par le poète et par le philosophe.)

JEANNE D'ARC

LIBÉRATRICE DE LA FRANCE

LIVRE PREMIER

LA BERGÈRE

I. — LA PAYSANNE DE DOMRÉMY

Jeanne d'Arc naquit au village de Domrémy, en Lorraine, l'an 1412.

Ses parents étaient d'humbles laboureurs de bonne vie et bon renom.

Ils habitaient une pauvre chaumière, avec leurs cinq enfants, trois garçons et deux filles. L'aînée de celles-ci était Jeanne.

C'était une brave fille, courageuse au travail, servant volontiers sa sœur et ses frères

Dès l'aube, elle faisait le ménage et quelquefois conduisait les animaux à la prairie; au milieu du jour, elle allait sarcler, labourer ou piocher, la terre en compagnie de son père; le soir, elle filait à côté de sa mère.

Loyale et franche, jamais elle n'accompagnait ses paroles d'un serment. Elle disait oui quand c'était oui, non quand c'était non.

Tout le monde l'aimait, tant elle était douce, obligeante et point fière.

Les enfants, sentant en elle une bonté infinie, recherchaient ses caresses. On dit même que les petits oiseaux venaient lui manger dans les mains.

Elle faisait assidûment l'aumône et s'excusait de donner peu, parce qu'elle avait peu.

Les malades du village la voyaient apparaître à leur chevet, apportant à chacun aide et consolation

Quand se présentaient des malheureux sans asile, elle les faisait accueillir dans la chaumière, et elle voulait qu'ils couchassent dans son lit, disant qu'elle avait plaisir à dormir assise près du foyer.

Ses parents, bons catholiques, l'avaient élevée dans leur religion, et elle avait le cœur tout tourné à la piété.

— « Tu es trop pieuse, » lui disait quelquefois une amie.

Jeanne baissait les yeux, rougissait et continuait à être ce qu'elle était.

C'était grande joie pour elle d'aller tous les dimanches aux offices, d'entendre l'harmonie des cloches, de voir briller les cierges sur l'autel rustiquement paré,

d'aspirer l'odeur de l'encens et de mêler sa voix aux chants du peuple prosterné.

Tout près du village, sur la pente du coteau qui séparait les bords fleuris de la rivière et la sombre forêt de chênes dite le Bois-Chenu, se dressait un vieux hêtre, connu de toute la contrée.

On l'appelait *l'arbre des fées,* et on se racontait que, la nuit, au clair de la lune, des femmes aux formes fantastiques venaient y danser en rond, tout comme dans les vieux temps des druides.

On l'appelait aussi *l'arbre des dames,* parce que naguère les nobles damoiselles du château venaient faire des dîners champêtres sous ses branches touffues.

Maintenant, c'était la belle jeunesse de Domrémy qui, dès les premiers sourires du soleil d'avril, y allait passer les après-midi du dimanche.

Au sortir des vêpres, voyant l'air tiède et le ciel serein, jeunes gens et jeunes filles se disaient :

« Voici le printemps. Le hêtre est beau comme un lis et ses larges rameaux viennent toucher terre

« Fillettes et garçons, allons nous égayer à l'ombre de son vert feuillage. Nous enguirlanderons ses branches de fleurs, et puis nous chanterons et puis nous danserons.

« Qui aura faim et soif ira à la source voisine boire de la bonne eau fraîche et mordre à belles dents sur les grappes des groseillers qui l'ombragent. »

Elle aussi, Jeanne, allait danser et chanter en compa-

gnie de ses amies. Avec elles, elle s'amusait à cueillir sur le gazon violettes et marguerites, et à en tresser de jolis bouquets.

Mais souvent elle s'isolait des groupes joyeux pour s'asseoir à l'écart. On la voyait rester immobile durant des heures, les bras croisés sur la poitrine et comme perdue dans une méditation profonde.

II. — ÉCHOS DE LA GUERRE AU VILLAGE

En ce temps-là, le petit pays de France était à feu et à sang par suite des discordes intérieures et de l'invasion des Anglais.

On se racontait à Domrémy toutes les misères qui désolaient le royaume.

— « Hélas disait-on, le feu roi est mort fou, et son fils Charles, septième de nom, est réduit à déplorer d'avoir la raison et la vie, tant il est malheureux.

« Des troupes ont traversé l'Océan pour venir nous imposer le roi d'Angleterre.

« Cet étranger, qui n'a pas été nourri parmi nous, prétend avoir des droits sur nous.

« Il a pour lui des magistrts, des prêtres des grands seigneurs. Tout le parti des Bourguignons est à sa dévotion.

« Elle-même, Ysabeau, la mère de Charles, combat son fils. Les soldats ennemis voient cette femme dénaturée parcourir tous leurs rangs pour y semer la haine contre le fruit de ses entrailles.

« Partout les Anglais sont vainqueurs, et notre roi erre en fugitif dans son propre royaume.

« Pauvre roi ! Pauvre France ! »

Et, chaque jour, on entendait nommer une nouvelle ville dans laquelle les Anglais avaient fait entrer leurs bannières victorieuses.

Paris même, la grande cité, tomba entre leurs mains.

Les habitants de Domrémy furent consternés. « Hélas! pensaient-ils, le moment est proche où nous verrons ici les Anglais porter le deuil dans nos maisons et écraser les épis de nos champs sous les pieds de leurs chevaux. »

Jeanne, enfant, assistait aux longues veillées où s'échangeaient les récits sur l'invasion des Anglais, et sur la famine, les exactions, les incendies, les meurtres qui en étaient la suite.

En parlant de tant de maux, ces bons Lorrains avaient les larmes aux yeux. Voisins des Allemands, ils n'en étaient que plus Français. C'est à ses frontières que la patrie est le plus aimée.

Cependant, aux paroles de tristesse et de crainte se mêlaient des paroles d'espérance.

A côté de ceux qui disaient : « C'en est fait, le royaume du bon Dieu est perdu, » d'autres disaient :

« Les Anglais ne sont pas encore arrivés où ils croient.

« Jamais l'étoile de la France ne pâlit que pour briller ensuite d'un plus bel éclat.

« N'entendez-vous pas dire que, sur tous les points du royaume, il y a des personnes qui ont des extases?

« Quelque chose se prépare.

« Écoutez ce qui est annoncé dans des prophéties anciennes : *Quand les hommes auront tout perdu, une femme viendra tout sauver.*

« Le vieil enchanteur Merlin a dit que cette femme serait une pucelle. Qui sait si cette pucelle ne sera pas une Lorraine? »

En écoutant les entretiens de cette sorte, Jeanne devenait toute rêveuse.

— « Pourquoi ne serais-tu pas celle qu on attend? » lui disait une voix intérieure.

L'attente du prodige allait susciter le prodige

III. — LA VOCATION DE JEANNE

Toujours sollicitée par les mêmes pensées, la petite Jeanne avait fini par se remplir de cette idée fixe : la libératrice, ce sera moi.

Peu à peu, sous l'influence d'une imagination surexcitée, son idée tendit à se projeter dans une forme extérieure et visible.

En ce temps-là, tout le monde croyait au fréquent commerce des esprits avec les hommes, et, bien des fois, dans les veillées, Jeanne avait entendu le récit de visions miraculeuses.

Il était naturel que les ardentes aspirations de sa jeune âme lui apparussent comme un appel venant du dehors et d'en haut.

Souvent, solitaire à l'église, Jeanne y contemplait les images des saints et des saintes, en même temps qu'elle méditait sur la grande détresse du beau pays de France.

Et soudain sa pensée s'incarnait dans une figure vivante, dans un écho vivant. Il lui semblait voir de célestes apparitions et entendre de célestes avertissements.

— « Sois bien sage! lui disait une voix; sois bien pieuse, et prépare-toi à aller porter secours au roi. »

En même temps, devant les yeux de l'enfant éblouie, flottaient les faces lumineuses des saints et des saintes qu'elle avait le plus appris à aimer.

C'était sainte Catherine, c'était sainte Marguerite, c'était surtout l'archange saint Michel.

— « Jeanne, disait l'archange, vois *la grande pitié qui est au royaume de France*, va et délivre le pays. »

— « Mais, répondait-elle, je ne suis qu'une pauvre fille. Je ne sais ni chevaucher ni guerroyer. »

— « Va, » disait la voix.

— « Mais comment pourrai-je quitter ma famille et résister à tant de fatigues ? »

— « Va, » disait encore la voix.

Ainsi, dans Jeanne comme dans chacun de nous, il y avait une lutte des instincts inférieurs contre les puissances supérieures, de la chair contre l'esprit, de la jeune fille contre l'héroïne.

Sous l'apparence des célestes visions, c'était l'héroïne qui triomphait.

— « Faut-il gémir ? Faut-il pleurer ? se disait Jeanne. Non, il faut agir et combattre. Soyons la libératrice ! »

Et la modeste enfant prenait le cri sublime de son cœur pour le commandement des saints et des saintes du paradis.

IV. — JEANNE QUITTE SON VILLAGE

Jeanne avait commencé à entendre *ses voix* dès l'âge de treize ans, au lendemain d'une sauvage incursion de bandes ennemies qui étaient venues dévaster le pays.

A mesure qu'elle grandit, les visions devinrent plus fréquentes.

— « Va, Jeanne, » répétaient les voix.

— « Va, Jeanne, » dirent-elles encore plus fort, le jour où arriva la nouvelle que les Anglais venaient de mettre le siège devant Orléans.

On savait que partout l'ennemi devenait le maître et que les bords de la Loire étaient le dernier asile du dauphin. « Si Orléans cède, c'en est fait, » se disait-on, et on était dans une grande angoisse.

— « Jeanne, que tardes-tu ? » criaient les voix. Et elle ne pouvait plus ni manger, ni dormir, ni tenir en place.

Ayant le cœur plein, la pauvre enfant prononça quelques paroles qui purent donner l'éveil.

Un jour, elle dit au laboureur Gérardin de qui elle avait tenu un enfant en baptême : « Compère, si vous n'étiez Bourguignon, je vous dirais quelque

chose. » Gérardin imagina qu'il s'agissait d'une amourette.

Un autre jour, elle dit à un garçon du village, Michel Lebuin, son camarade d'enfance : « Il y a entre Coussey et Vaucouleurs une jeune fille qui, avant qu'il soit un an, fera sacrer le roi de France. »

Soit par des indiscrétions, soit à la suite d'un songe, le père de Jeanne se douta des visées de sa fille

— « Jeanne est folle, s'écria-t-il. Voyez-vous cette bergerette qui parle d'aller guerroyer ? Plutôt que de la laisser partir avec les hommes d'armes, je la noierais de mes propres mains. »

On tenta de marier Jeanne. Elle fut citée devant le tribunal ecclésiastique de Toul par un homme qui réclamait sa main, alléguant qu'elle lui avait promis mariage. Jeanne comparut à Toul et confondit le prétendant.

Sur ces entrefaites, une troupe bourguignonne vint saccager Domrémy.

Les habitants s'enfuirent avec leurs troupeaux et trouvèrent asile derrière les murailles de Neufchâteau.

Peu de jours après, l'ennemi ayant disparu, on rentra à Domrémy.

La campagne était dévastée, les maisons pillées, l'église brûlée.

Devant cette désolation, Jeanne se dit : « Il faut remède à tant de maux. Je veux partir. »

Une visite à un oncle qui habitait un village voisin, Burey-le-Petit, lui servit de prétexte.

Il en coûtait à la douce jeune fille de quitter ses parents, ses compagnes, ses troupeaux, son église, son village. Mais force lui était d'aller là où ses voix l'appelaient.

Elle embrassa son père, sa mère, sa sœur, ses frères, et ses amies.

Parmi celles-ci, il y en avait une qu'elle aimait par-dessus toutes. Redoutant d'être trop attendrie, elle partit sans la voir.

V. — JEANNE REPOUSSÉE PAR BAUDRICOURT

Arrivée près de son oncle, Durand Laxart, Jeanne lui dit :

« Ne dit-on pas que la France doit être sauvée par une pucelle de Lorraine ? Eh bien ! la pucelle, c'est moi. »

Ces paroles et d'autres qu'elle ajouta frappèrent le bon paysan.

Il se demanda d'abord si sa nièce ne serait pas possédée du malin esprit. Puis, remarquant combien elle était sage et pieuse, il pensa qu'elle pourrait bien être inspirée de Dieu.

Jeanne voulait que son oncle la conduisît à Vaucouleurs. Là, elle demanderait au capitaine Robert de Baudricourt la grâce d'être menée auprès du roi

— « J'irai seul trouver le capitaine, » dit l'oncle. Et il alla faire connaître à Baudricourt le vœu de Jeanne.

Baudricourt dit à l'oncle : « Votre nièce extravague. Donnez-lui quelques bons soufflets et ramenez-la à son père. »

L'oncle était découragé. Jeanne ne se découragea pas. Elle obtint enfin de lui qu'ils iraient tous deux à Vaucouleurs.

Après bien des démarches, elle fut reçue par le capitaine de Baudricourt.

— « Capitaine, lui dit-elle, sachez que mon seigneur m'a commandé d'aller vers le dauphin. Je mènerai sacrer le dauphin en dépit de ses ennemis. »

— « Et quel est ton seigneur ? »

— « Le roi du ciel. »

Baudricourt rit et la fit sortir.

— « C'est une folle, dit-il, qui vaut seulement pour que mes gens s'en amusent. »

Mais la pureté de Jeanne en imposait aux gens du sire de Baudricourt. Nul n'osa rien se permettre qui ne fût à faire.

— « Eh bien ! Jeanne, dit l'oncle, il n'y a plus qu'à abandonner ton projet. »

— « Je persévérerai et je serai écoutée, répondit Jeanne. Laissez-moi rester à Vaucouleurs. »

Et elle s'installa à Vaucouleurs, dans une famille d'ouvriers, chez des amis de son oncle.

VI. — LES RÉSISTANCES VAINCUES

Cette persévérance de Jeanne étonna Baudricourt.

— « N'y aurait-il pas là quelque diablerie ? » dit-il.

Et, ayant avisé le curé de Vaucouleurs, il s'en vint, avec lui, trouver Jeanne.

Le curé avait apporté son étole. En présence du capitaine, il adjura solennellement la pucelle en ces termes : « Au nom de la Sainte Trinité, si tu es chose mauvaise, éloigne-toi de nous ; si tu es chose bonne, approche. »

Pour lors, Jeanne se mit à genoux, et, toute prosternée, elle se traîna jusqu'aux pieds du prêtre.

Baudricourt hocha la tête et partit avec le prêtre. Il ne savait plus que penser.

— « J'ai obéi à ce prêtre, dit Jeanne à son hôtesse, la femme du charron Leroyer. Mais, sauf le respect que je lui dois, m'est avis que ce qu'il a fait n'est pas bien fait ; car il me connaissait, m'ayant ouïe en confession. »

Pourtant, la présence de Jeanne n'était pas sans faire quelque bruit à Vaucouleurs.

On se racontait ses visions. On parlait de l'emploi de ses journées partagées entre le travail et la piété. On était touché du grand cœur de cette vierge, aussi émue des calamités de la France que le serait une tendre fille du supplice de sa mère attachée au gibet.

Les gens du peuple s'éprirent pour elle d'un bel amour.

2.

Ils se la montraient et la regardaient avec des yeux amis

Un jour, un homme d'armes, Jean de Metz, vint elle et lui dit :

— « Que faites-vous ici, ma mie ? »

— « Je voudrais empêcher que le roi soit chassé du royaume et que nous devenions Anglais. »

— « Eh ! que pouvez-vous ? »

— « Beaucoup, avec l'aide de Dieu.

« Je suis venue trouver le sire de Baudricourt pour qu'il veuille bien me faire mener devant le dauphin. Mais il ne prend souci de moi ni de mes prières

« Et pourtant il faut que j'aille au dauphin ; car ni rois ni ducs ne pourront lui faire recouvrer son royaume. Il n'y aura secours que de moi. »

— « Mais, ma mie, les femmes ne sont pas faites pour la guerre. »

— « Je sais bien que la guerre n'est pas notre état. Et certes j'aimerais mieux filer près de ma pauvre mère que d'aller guerroyer. Mais je ne puis durer ici. Je dois partir. Mon Seigneur le veut. »

— « Quel Seigneur ? »

— « Dieu. »

L'assurance de Jeanne toucha l'homme d'armes. Il prit dans ses mains les mains de la jeune fille et lui dit :

« — Je vous accompagnerai auprès du roi. Quand voulez-vous partir ? »

— « Aujourd'hui plutôt que demain, demain plutôt qu'après. »

Le temps pesait à Jeanne. Elle était comme la mère

qui, ayant un enfant à mettre au monde, a hâte que l'heure arrive où elle sera délivrée.

Elle entendait raconter qu'à Orléans des femmes, du haut des remparts, versaient de l'eau bouillante sur les assaillants, et que quelques-unes s'étaient armées de lances pour les rejeter dans les fossés.

— « Voilà ce que d'autres font ! s'écriait Jeanne, et je demeure inactive. La fièvre me brûle. Dussé-je me traîner sur les genoux, j'irai trouver le roi. »

Sur ces entrefaites, le duc de Lorraine, ayant entendu parler de Jeanne, l'envoya quérir et lui dit :

« Puisque vous êtes inspirée de Dieu, faites-moi savoir comment je pourrai recouvrer la santé. »

Le duc ne pensait qu'à soi. Jeanne ne pensait qu'à la France.

— « Sur votre santé, je n'ai rien à vous dire, répondit-elle. Mais je vous devrai grand merci, si vous envoyez votre fils, avec force soldats, au secours du roi Charles. »

Et elle rentra à Vaucouleurs pour continuer ses sollicitations auprès du sire de Baudricourt.

Voyant que Jeanne s'obstinait et que le peuple croyait en elle, Baudricourt fut ébranlé.

Il écrivit à la cour.

Le dauphin et son entourage se dirent : « Puisque les hommes d'armes n'ont rien pu, essayons de cette jeune fille. Miracle ou folie, sa foi au succès changera peut-être la face des choses. »

Ordre fut donné d'envoyer Jeanne.

VII. — DÉPART DE JEANNE POUR LA COUR

Jeanne, avisée de l'ordre du dauphin, eut d'abord grande joie ; mais ensuite elle s'attrista de la peine qu'auraient ses parents.

Ne sachant pas écrire, elle leur fit écrire une lettre où elle s'excusait.

— « Mon père, disait-elle, pardonnez-moi. C'est à contre-cœur et pour la première fois que je vous désobéis. Vous auriez voulu que je restasse dans ma solitude. Je l'aurais voulu aussi. Mais Dieu m'a dit : Pars. »

Jean de Metz et un autre homme d'armes, Bertrand de Poulengy, qui avait également réclamé l'honneur de conduire Jeanne, déclarèrent qu'ils payeraient les frais du voyage.

L'oncle de Jeanne lui acheta un cheval, et le menu peuple se cotisa pour son équipement.

Jeanne avait tenu à déposer les vêtements de son sexe.

— « Allant avec des hommes de guerre, disait-elle, il faut que je m'habille comme eux. »

Quand Jeanne quitta Vaucouleurs, la foule s'empressa à lui faire cortège.

Le sire de Baudricourt était présent.

Ce soudard raillait la Pucelle. Mais les plaisanteries trouvaient Jeanne gaillarde et de belle humeur.

— « Jeanne, lui dit-il, on raconte sur toi bien des choses. Il paraît qu'une fois les Anglais exterminés, tu dois avoir trois fils, dont le premier sera pape, le second empereur et le troisième roi. A ce compte, je voudrais qu'il y en eût un de moi. Ma fortune y gagnerait. »

— « Nenni, nenni, gentil Robert, répliqua Jeanne. Le Saint-Esprit y pourvoiera. »

Baudricourt dit aux cavaliers qui accompagnaient la Pucelle : « Faites-lui bonne et sûre conduite. »

A la Pucelle, il donna une épée et la congédia avec un sourire : « Va, dit-il, et advienne que pourra. »

Le capitaine trouvait Jeanne naïve et souriait. Le peuple la trouvait grande et admirait.

— « Généreuse fille ! » s'écriait-on.

Puis, songeant aux rudes labeurs que Jeanne allait affronter, on ajoutait : « Pauvre fille ! »

— « Ne me plaignez pas, disait Jeanne. Je vais faire ce pour quoi je suis née. »

— « Mais, lui dit quelqu'un, vous trouverez beaucoup d'ennemis sur votre chemin. »

— « Si des ennemis sont sur mon chemin, Dieu y est aussi, » répondit Jeanne.

Pour aller de Vaucouleurs à Chinon où était le roi, il fallait traverser des contrées où l'étranger promenait le fer et le feu.

Jeanne et ses six compagnons durent suivre des sentiers perdus, passer par monts et ravins, franchir à gué des rivières et braver les intempéries de la mauvaise saison.

Plusieurs fois, ils furent en danger d'être pris. Jeanne ne craignait rien, et disait : « Allons! »

Les hommes d'armes l'écoutaient; car elle leur inspirait grande révérence et foi entière.

En onze jours, la petite troupe fit un trajet de cent cinquante lieues.

Le onzième jour, 6 mars 1429, entrait à Chinon la villageoise de dix-sept ans qui venait entreprendre de mettre les Anglais en fuite et de restituer la France aux Français.

VIII. — JEANNE DEVANT LE ROI

L'étranger triomphait.

Nobles, prêtres et bourgeois se ralliaient de toutes parts au roi d'Angleterre.

La France était démembrée, l'armée décimée, le trésor épuisé.

Le dauphin vendait ses joyaux et s'écriait : « Que ne puis-je monnayer mon cœur ! Volontiers, je le laisserais arracher pour en faire des pièces d'or. »

Mais, en même temps, homme faible, il gaspillait l'argent et s'oubliait dans les plaisirs.

Quand on sut l'arrivée de Jeanne, des courtisans conseillèrent de ne pas la recevoir. « Le roi s'humilierait trop, disaient-ils, en recevant lui-même cette bergerette. »

Mais la voix du peuple fut plus forte que celle des courtisans. Après deux jours d'attente, Jeanne fut admise à venir chez le roi.

On raconte qu'au moment où elle entra au château, un soudard se mit à l'injurier, disant : « Au diable la folle et son Dieu ! »

— « Ah ! lui dit-elle, tu renies Dieu. Et pourtant tu es près de la mort. »

Une heure après, cet homme tomba dans la rivière et fut noyé.

Tous les grands personnages s'étaient rendus par curiosité auprès du roi.

Celui-ci attendit Jeanne dans une vaste salle qu'éclairaient cinquante torches. Trois cents seigneurs, en habits magnifiques, y étaient réunis.

Jeanne parut.

C'était une jeune fille d'aspect sain et robuste. Elle avait les cheveux noirs, le visage gracieux, la poitrine bien faite, le regard chaste. Son teint hâlé révélait la fille des champs.

Elle s'avança bien humblement et bien simplement, sans s'enhardir ni se troubler, toute recueillie en ses pensées.

Le roi, usant de malice, s'était mêlé aux gens de son entourage et avait mis un seigneur à sa place.

Jeanne alla droit au roi, dont peut-être elle avait vu un portrait, et respectueusement lui embrassa les genoux.

— « Ce n'est pas moi le dauphin, » dit Charles.

— « Gentil prince, répondit Jeanne de sa voix douce, c'est vous et non un autre. »

— « Eh bien! que me veux-tu? »

— « Très noble seigneur, j'ai nom Jeanne la Pucelle, et je vous viens en aide de par Dieu pour faire la guerre aux Anglais. »

Le roi souriait.

Jeanne reprit :

« Que ne me croyez-vous? Je vous dis que Dieu a pitié de vous et de votre peuple, tant l'ont prié pour vous saint Louis et saint Charlemagne, agenouillés devant lui. »

— « Qui es-tu, toi qui parles ainsi? » dit le roi.

— « Je ne suis qu'une pauvre paysanne qui ne sait ni lire ni écrire. Mais, sous les armes, je serai votre servante, et Dieu sera votre salut. »

Le roi était frappé. Il voulut conférer particulièrement avec Jeanne.

A la suite de l'entretien, il dit à sa cour : « Cette jeune fille a toute ma confiance. »

Son visage rayonnait de joie. De l'avis d'un des témoins, « *on aurait cru qu'il avait été visité du Saint-Esprit même.* »

IX. — JEANNE DEVANT LES THÉOLOGIENS

Cependant les gens d'Église étaient scandalisés de la présomption de cette fille qui prétendait communiquer avec Dieu sans leur intermédiaire.

L'archevêque de Reims et autres prêtres disaient : « C'est une sorcière. Où a-t-elle pris sa mission? Quelle autorité sacerdotale a-t-elle consultée? »

D'accord avec le roi, ils firent comparaître Jeanne devant une réunion de docteurs chargés de l'interroger.

La réunion eut lieu à Poitiers, et Jeanne fut invitée à s'y rendre.

— « Je vais avoir fort à faire, dit-elle. Mais Dieu y pourvoira. Allons ! »

L'examen auquel on la soumit dura environ trois semaines. Les théologiens, évêques, prêtres et moines, parlèrent successivement, expliquant à Jeanne par doctes raisons qu'on ne devait pas la croire.

Puis, ils lui adressèrent à plusieurs reprises toute sorte de questions.

Jeanne, assise au bout d'un banc, leur répondait.

Un théologien subtil lui dit :

« Jeanne, vous demandez des hommes d'armes et

déclarez que c'est la volonté de Dieu que les Anglais s'en aillent. Mais, si vous dites vrai, il n'est pas besoin des hommes d'armes. La seule volonté de Dieu peut mettre les Anglais hors de France. »

— » Eh! répondit Jeanne, les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire. »

Un frère dominicain, né à Limoges, se montrait particulièrement aigre vis-à-vis de Jeanne.

Cherchant toujours à l'embarrasser, il lui demanda, en son patois limousin, quelle langue parlaient ses voix.

— « Une langue meilleure que la vôtre, » répondit Jeanne.

— « Ah ça! Jeanne, croyez-vous en Dieu? » reprit le moine interloqué.

— « Mieux que vous. »

— « Eh! dit le moine d'un air triomphant, si Dieu voulait qu'on vous crût, il vous donnerait moyen de le manifester par des signes. »

— « Menez-moi à Orléans, répliqua Jeanne, et je vous donnerai des signes, les armes à la main. »

En ce moment elle aperçut dans l'assistance un brave écuyer du roi.

Elle ne put s'empêcher de faire en elle-même la différence entre ces docteurs qui ergotaient et cet homme toujours prêt à bien se battre.

Lui frappant familièrement sur l'épaule, elle se prit à dire : « Voilà un homme de bonne volonté tel qu'il m'en faudrait. »

— « Mais, pauvre fille, lui dit un évêque, ne voyez-vous pas que vous êtes impuissante, étant tout à fait ignorante? »

— « Oui, répondit Jeanne; je ne sais ni a ni b. Cela n'empêche que je dois délivrer Orléans et faire le dauphin roi. »

— « Jeanne, dit un docteur, vous montrez beaucoup de suffisance. Rappelez-vous que vous êtes devant des théologiens qui ont étudié dans tous les livres. »

Jeanne repartit :

« Messire Dieu a un livre où nul clerc n'a jamais lu aussi bon clerc soit-il. »

Les théologiens étaient étonnés. Il y en eut qui furent subjugués. Le professeur Jean Erault fut de ceux-là.

— « Avez-vous du papier et de l'encre? reprit Jeanne. Maître Jean Erault, écrivez : « *Vous, Suffolk, Glasdale* « *et Lapoule, je vous somme, de par le roi des cieux,* « *que vous retourniez en Angleterre!* »

Ainsi parlait-elle, le visage illuminé. Et ces hommes qui voulaient se faire ses juges étaient devant la jeune fille comme des écoliers devant leur maître.

X.—JEANNE EST ADOPTÉE COMME CHEF DE GUERRE

Enfin, les théologiens mirent un terme à leur minutieuse enquête. Ils déclarèrent que Jeanne était une très honnête fille, et que, *vu l'urgente nécessité où on était, vu le danger couru par la ville d'Orléans, le roi pouvait s'aider de Jeanne.*

Les politiques furent de l'avis des théologiens. Ils espéraient que l'enthousiasme de Jeanne allumerait l'enthousiasme des hommes d'armes. Puis cette jeune fille ne leur portait pas ombrage. Elle ambitionnait de servir la France, non d'empiéter sur le crédit de personne.

Mais c'est dans le peuple que Jeanne avait ses vrais amis. Les pauvres gens venaient la voir en foule. Après l'avoir entendue, beaucoup pleuraient à chaudes larmes. Tous avaient foi en elle.

Le roi décida que Jeanne aurait la situation d'un chef de guerre. On attacha à sa personne un écuyer, deux pages, deux hérauts d'armes et un chapelain. On lui fit une armure et une bannière.

La bannière était blanche, semée de fleurs de lis. Sur un côté étaient écrits les mots *Jésus, Marie*. Sur l'autre

était représenté Jésus, tenant à la main un globe et adoré par deux anges.

Jeanne voulait sauver la France sous les auspices de celui en qui elle adorait le sauveur du monde.

LIVRE DEUXIÈME

LA GUERRIÈRE

« C'était une âme de riche composition.
» Elle mariait à l'extrême valeur l'extrême
» bénignité. »

MONTAIGNE ET PASCAL.

LIVRE DEUXIÈME

LA GUERRIÈRE

I. — ARRIVÉE DE JEANNE A ORLÉANS

Il avait été convenu, dans le conseil du roi, que Jeanne essayerait d'entrer à Orléans avec un convoi de vivres.

Jeanne se rendit à Blois, où se faisaient les préparatifs du convoi.

Elle se trouva là en face d'hommes d'armes portés à la tourner en dérision.

Mais elle leur inspira vite respect et confiance.

Pour lui complaire, beaucoup renoncèrent à leurs déréglements et s'interdirent même de jurer.

L'un d'eux, La Hire, reniait Dieu à tous moments. Jeanne l'admonesta fort. Mais, quand il était en colère, La Hire avait un irrésistible besoin de jurer. Jeanne lui

3.

permit de jurer par son bâton. Ce qu'il fit désormais.

Le même La Hire était peu dévot, au gré de Jeanne. Il se contentait d'adresser à Dieu de temps en temps une prière ainsi conçue : « Sire Dieu, je te prie de faire » pour La Hire ce que La Hire ferait pour toi, si tu » étais à sa place et qu'il fût à la tienne. »

Jeanne le décida à se confesser.

Sa piété enthousiaste se communiquait à tous.

Soir et matin, le peuple entonnait psaumes et cantiques. Jeanne, à genoux, priait de tout son cœur.

Quand eut lieu le départ, le chapelain de Jeanne et d'autres prêtres ouvrirent la marche, en chantant l'hymne : « *Viens, Esprit Créateur, visiter nos âmes.* »

Jeanne, impatiente, voulait qu'on se rendît à Orléans par le plus court chemin.

— « Mais, lui dirent les chefs de guerre, nous arriverions alors par le côté où les Anglais sont le plus en nombre et le mieux fortifiés. »

— « Tant mieux, répondit-elle, nous n'aurons que plus grand mérite et profit. Allez directement. Ainsi le commandent mes voix. »

Pour contenter Jeanne, on lui dit qu'il serait fait selon son désir. Néanmoins, voulant suivre la route la plus sûre, on fit un long détour.

Jeanne ne connaissait pas les chemins. C'est seulement lorsqu'on arriva devant Orléans qu'elle sut qu'on l'avait trompée.

Cela l'affecta beaucoup.

Aussi, quand Dunois, dit le bâtard d'Orléans, qui était le principal capitaine d'alors, vint à sa rencontre, elle lui manifesta son mécontentement.

— « Êtes-vous le bâtard d'Orléans? » dit-elle en l'apercevant.

— « Lui-même, bien joyeux de votre venue, » répondit Dunois.

Sans faire attention au compliment, Jeanne reprit :

— « Est-ce vous qui avez donné conseil d'arriver par un détour, et non tout au travers des forces de l'ennemi ? »

— « Les plus sages capitaines ont été de cet avis, » dit Dunois.

— « L'avis de messire Dieu valait mieux que le vôtre et le leur. Vous avez cru me décevoir et vous vous êtes déçus. »

— « Vous nous apportez donc bon secours, Jeanne ? »

— « Le meilleur qui fût jamais, le secours de Dieu. »

— « Nous vous serons alors bien redevables. »

— « Nullement. Ce secours ne vous est pas donné par amour de moi, mais par grande pitié pour le royaume de France, à la requête de saint Charlemagne et de saint Louis. »

Le convoi, un moment compromis, réussit à pénétrer dans Orléans sans coup férir.

C'est à huit heures du soir, le 29 avril, que Jeanne fit son entrée solennelle.

Elle était revêtue de son armure blanche et montée sur un cheval blanc. Un héraut la précédait, portant sa bannière.

A ses côtés chevauchait Dunois, armé et vêtu magnifiquement.

Derrière venaient nombre de vaillants seigneurs, écuyers et gens de guerre.

Les habitants étaient accourus en grande liesse, des torches à la main.

Ils se sentaient réconfortés et comme « désassiégés » par la seule vue de Jeanne.

Hommes, femmes et petits enfants l'entouraient. Chacun était fier d'avoir pu toucher à elle ou à son cheval.

— « Jeanne, croyez-vous que Dieu aura pitié de nous? » lui disait-on.

— « Oui, bons Français, répondait-elle. C'est bien assez que les ennemis aient la personne du duc d'Orléans. Ils n'auront pas sa ville. »

II. — APPEL A LA PAIX ET APPEL AUX ARMES

Répugnant à répandre le sang, Jeanne par deux fois somma les Anglais de se retirer, avant de les combattre.

Dès le 22 mars, étant à Poitiers, elle avait dicté un message ainsi conçu :

« Roi d'Angleterre, et vous, duc de Bedfort qui commandez les armées anglaises, et vous tous lieutenants du duc, faites raison au roi du ciel.

» Je suis la Pucelle, envoyée de par Dieu. Rendez-moi les clefs des bonnes villes que vous avez prises et violées en France.

» Mission m'a été donnée pour réclamer justice.

» Je suis prête à la paix, si vous laissez la France.

» Si vous ne partez, attendez nouvelles de la Pucelle, qui vous ira voir, à votre grand dommage. Tous vous serez chassés ou occis.

» Roi d'Angleterre, n'ayez point en votre opinion que vous aurez le royaume de Dieu. L'aura le roi Charles, vrai héritier : et il entrera dans Paris avec bonne compagnie. Dieu le veut.

» A moins que vous ne fassiez raison, il va être fait si grand carnage, qu'il n'y en a pas eu un si grand en France depuis mille ans.

» Aux horions, on verra qui a meilleur droit. »

Les Anglais répondirent par des injures aux sommations de Jeanne :

— « Vilaine fille, lui criaient-ils du haut de leurs bastilles, nous te mettrons au feu et te ferons rôtir. Retourne garder tes vaches. Tu n'es qu'une ribaude. »

Ce nom de ribaude, qu'on lui jetait, faisait grande peine à Jeanne.

— « Ah ! disait-elle, c'est une menterie. Dieu le sait bien. » Et elle pleurait. Puis, elle priait et se sentait consolée.

Les appels pacifiques étant inutiles, Jeanne aurait voulu que tout de suite on courût sus aux Anglais.

— « Allons assiéger les assiégeants ! » s'écriait-elle.

— « Ce n'est pas chose à entreprendre sitôt, » dirent les principaux capitaines.

Jeanne insista, et son ton décidé ébranla quelques-uns des chefs.

On raconte que cette condescendance de vieux soldats pour une jeune fille mit en véhémente colère un des seigneurs. Il s'écria :

— « Puisqu'on écoute l'avis d'une péronnelle de bas
» étage mieux que celui d'un chevalier, je ne me rebif-
» ferai plus contre.

» A l'heure du combat, ce sera ma bonne épée qui
» parlera et peut-être y périrai-je. Mais le roi et mon
» honneur le veulent.

» En attendant, je déclare ici que je défais ma ban-
» nière et ne veux plus être qu'un simple écuyer.
» J'aime mieux avoir pour maître un noble homme
» qu'une fille qui, avant de venir ici, a été je ne sais
» quoi. »

Ce disant, il ploya sa bannière et la remit à Dunois.

Celui-ci apaisa le chevalier et fit entendre raison à Jeanne, qui consentit à remettre l'attaque jusqu'à l'arrivée des renforts attendus de divers côtés.

III. — PREMIER COMBAT DE JEANNE DEVANT ORLÉANS

Les renforts arrivèrent sans encombre, le 4 mai.

Mais, le jour même, on apprit que sir John Falstolf, chef de guerre redoutable, allait amener des secours aux Anglais.

Cette nouvelle réjouit Jeanne.

— « Bâtard, dit-elle à Dunois, au nom de Dieu, je te commande de m'aviser sitôt que tu sauras la venue dudit Falstolf. »

Et elle ajouta, avec sa bonne humeur habituelle: « Bâtard, si ce Falstolf passe sans que je le sache, je te ferai couper la tête. »

Dunois promit de l'avertir.

Ayant besoin de repos, Jeanne s'était jetée sur le lit de son hôtesse. Mais elle était très agitée. L'idée de ce Falstolf la préoccupait.

Tout à coup, elle se leva, appela son écuyer et lui dit : « Vite, il me faut armer. Mon conseil me dit d'aller sus aux Anglais! »

L'écuyer commençait à l'armer, lorsqu'un grand bruit se fit entendre.

— « A l'ennemi ! à l'ennemi ! on se bat ! » criaient des voix confuses.

— « Mon Dieu, dit Jeanne, le sang de nos gens coule » par terre, et je ne suis pas là ! Que ne m'a-t-on éveil- » lée ! Mes armes ! mon cheval ! »

Et apercevant son page : « Méchant garçon, dit-elle, » qui n'êtes pas venu me dire que le sang de France » était répandu ! Vite, partons. »

Au bout d'un moment, Jeanne s'élançait, tenant sa bannière, et faisant jaillir des étincelles sous le galop de son cheval.

A l'entrée de la ville, elle aperçut un blessé qu'on portait sur un brancard. Cette vue augmenta son trouble.

Un peu plus loin, elle se trouva en face d'hommes d'armes qui fuyaient. Ils avaient attaqué à la légère une bastille des Anglais, la bastille de Saint-Loup. Après un fier assaut, il leur avait fallu céder devant le nombre.

Jeanne les ramena. Une multitude suivait ses pas. On eût dit que tout Orléans était accouru.

Pendant trois heures, les Anglais tinrent bon.

Agitant sa bannière, Jeanne se multipliait.

Enfin la bastille de Saint-Loup fut emportée, et ses défenseurs passés au fil de l'épée.

Jeanne s'attristait de voir tant de gens mourir, et mourir sans confession. Elle réussit à en sauver quelques-uns.

L'effet de ce premier triomphe fut immense.

On se racontait que Jeanne avait miraculeusement appris qu'on était aux mains, et que, dès son apparition sur le lieu du combat, il n'y avait plus eu de Français tués.

On se racontait aussi que des hommes armés de toutes pièces avaient été vus chevauchant en l'air sur de grands coursiers blancs et qu'ils criaient aux populations effrayées : « Français, n'ayez peur ! »

Ces histoires tournaient la tête aux Anglais. Ils imaginaient les plus terribles prodiges et s'abandonnaient à l'épouvante.

Précédemment, dans les escarmouches, cinq cents Anglais chassaient deux cents Français ; maintenant deux cents Français chassaient cinq cents Anglais.

Les chefs déconcertés ne savaient que résoudre. Leur rage accusait Jeanne et la maudissait.

Jeanne ne maudissait personne.

— « Je ne veux aucun mal aux Anglais, disait-elle. Mais qu'ils s'en aillent chez eux ! »

IV. — SECOND COMBAT DE JEANNE DEVANT ORLÉANS

Le lendemain du combat de Saint-Loup, Jeanne somma une troisième fois les Anglais de faire la paix, et leur envoya sa lettre au bout d'une flèche.

— « Lisez, cria-t-elle, ce sont nouvelles. » Et elle ajouta : « Anglais, allez-vous-en, si vous voulez éviter honte et malheur. »

— « Ribaude ! Ribaude ! » crièrent les Anglais du haut de leurs remparts.

Poussée par la colère, Jeanne somma ceux qui l'insultaient de venir, en champ clos, se mesurer avec elle.

Nul ne s'y hasarda.

Puisqu'il fallait lutter, Jeanne voulait qu'on allât droit aux grandes bastilles des Anglais, sur la rive gauche de la Loire.

Les chefs convinrent de feindre d'agir ainsi pour attirer l'ennemi de ce côté. Leur intention était d'attaquer les petites bastilles, une fois dégarnies de défenseurs.

Le conseil avait été tenu sans Jeanne. On ne l'appela

qu'à la fin, et elle reconnut vite qu on lui cachait quelque chose.

— « Dites ce que vous avez conclu, s'écria-t-elle. Je saurai garder ce secret et de plus grands. »

Et elle allait et venait à grands pas, toute courroucée.

Dunois l'apaisa et la mit au courant.

L'attaque aboutit mal d'abord.

Les Anglais, brûlant eux-mêmes la petite bastille qu'on voulait prendre, s'étaient concentrés dans leurs deux grandes bastilles des Augustins et des Tourelles

Déjà la Pucelle plantait son étendard au bord du fossé des Augustins lorsqu'une terreur panique saisit ses compagnons.

Ils entraînèrent Jeanne, et battirent en retraite.

Les Anglais étaient sortis de leurs forts avec grande violence. Ils coururent sur la Pucelle, la huant et l'insultant.

Tout à coup, Jeanne fit volte-face.

— « *En nom Dieu, sus aux Anglais!* » s'écria-t-elle, et, bannière déployée, elle tint tête à l'ennemi.

— « Sus aux Anglais! » répéta La Hire qui demeurait ferme à la droite de Jeanne.

Bientôt ce fut à qui marcherait le plus vaillamment à côté de la Pucelle. De nouveaux hommes d'armes arrivèrent. Les Anglais reculèrent. On attaqua la grande bastille des Augustins.

Jeanne courait partout, élevant sa bannière. Les chevaliers s'escrimaient à l'envi.

La bastille fut prise et incendiée.

La Pucelle avait reçu au pied une blessure. Néanmoins, elle ne voulait pas rentrer dans la ville.

— « Mes gens vont passer la nuit hors des murs, disait-elle, je veux rester avec eux. »

A force d'instances, on la décida à rentrer.

V. — TROISIÈME COMBAT DE JEANNE DEVANT ORLÉANS

Jeanne voulait qu'on attaquât le fort des Tourelles dès le lendemain. La majorité des chefs opinait pour attendre.

— « Le conseil a décidé qu'on différerait jusqu'à l'arrivée de nouveaux renforts, » dirent-ils à Jeanne.

— « Vous avez été à votre conseil et j'ai été au mien, répondit Jeanne. Le conseil de messire Dieu tiendra ; celui des hommes périra. »

Et, s'adressant aux personnes de son entourage, elle dit :

« Qu'on se tienne prêts de bonne heure! J'aurai demain fort à faire. Il sortira du sang de mon corps. »

A la pointe du jour, Jeanne montait à cheval.

Les capitaines s'efforçaient de la retenir.

Le bourgeois chez qui elle logeait la suppliait aussi de rester et lui disait :

— « Jeanne, demeurez. Nous voulons vous faire goûter d'un excellent poisson. »

— « Attendez jusqu'à ce soir, répondit-elle. Je vous amènerai quelques *goddem* qui en mangeront leur part. »

Elle partit.

Tout un flot de soldats et de bourgeois la suivait

Aux portes de la ville, elle trouva le gouverneur Gaucourt qui s'opposait à sa sortie.

— « Vous êtes un méchant homme, dit-elle. Qu'il vous plaise ou non, les hommes d'armes passeront et gagneront comme ils ont gagné. »

A ces mots grand tumulte. Le sire de Gaucourt faillit être mis en pièces, et les portes durent s'ouvrir devant la furie du peuple.

Bientôt après, et les capitaines récalcitrants et le sire de Gaucourt lui-même suivaient la Pucelle.

Vers huit heures du matin commença la lutte, lutte de géants.

Les Anglais, hardis de maintien et froidement résolus, criblèrent les assaillants de boulets et de traits.

Les Français, sous le feu des canons, à travers flèches et pierres lancées contre eux, arrachaient les palissades, comblaient les fossés, escaladaient les murs.

Quelques-uns arrivaient au sommet. Ils retombaient aussitôt, frappés par les haches, les piques, les maillets de plomb de l'ennemi.

Mais rien ne les décourageait. Ils recommençaient leurs assauts; et les braves Anglais ne pouvaient s'empêcher de dire : « Ces Français se croient donc immortels? »

Jeanne était partout, animant les courages :

— « Ayez bon cœur et bon espoir! s'écriait-elle.

L'heure approche où les Anglais seront déconfits. Tout viendra à bonne fin. »

Cependant, vers une heure, les assaillants, lassés, semblaient mollir.

— « Ne doutez point. La place est vôtre, dit Jeanne. Qui m'aime me suive! »

Elle descendit dans le fossé, appliqua une échelle contre le rempart et se mit à monter.

Au moment même, un trait l'atteignit entre l'épaule et la gorge. Elle tomba.

On accourut; on l'emporta; on la désarma pour panser sa blessure.

Son sang coulait.

Le cœur lui faillit et elle se prit à pleurer.

Mais, ayant prié, elle n'eût plus d'effroi. Elle-même arracha le fer de la plaie.

Des hommes d'armes lui proposèrent de *charmer* sa blessure par des paroles magiques, selon la superstition du temps.

Jeanne refusa.

— « J'aimerais mieux mourir que de pécher ainsi, dit-elle. Voyez s'il n'y a pas un moyen de guérir ma blessure sans mal faire. »

On lui mit une compresse d'huile d'olive.

Cependant, la nouvelle que Jeanne avait été blessée avait jeté le découragement dans l'armée. Les capitaines faisaient sonner la retraite.

Jeanne retrouvant ses forces, courut à eux.

— « Au nom de Dieu, dit-elle à Dunois, ne partez pas. Faites seulement reposer nos gens; mangez et buvez; puis, retournez à l'assaut. Sans nulle faute, les Anglais faibliront; et seront prises leurs tourelles et leurs boulevards. »

On l'écouta.

Pendant que ses compagnons reprenaient haleine, Jeanne se mit en prières dans une vigne.

Après une courte relâche, l'attaque recommença plus ardente que jamais.

Parmi les combattants était l'écuyer de Jeanne. Il tenait l'étendard de la Pucelle.

Voyant au loin remuer son étendard, Jeanne ne put tenir en place. Elle courut le ravoir, malgré sa blessure.

Les Anglais croyaient Jeanne mourante. Quand ils l'aperçurent debout sur le bord du fossé, sa bannière à la main, ils furent tout saisis.

— « Regardez si mon étendard touche le mur, » dit Jeanne à un gentilhomme.

— « Il y touche. »

— « Eh bien, tout est à vous. Entrez. » s'écria-t-elle.

Et les Anglais frissonnaient d'épouvante; et les Français se ruaient à l'assaut avec une impétuosité invincible.

Aussi pressée est une bande d'oisillons allant percher sur un buisson, aussi serrée était cette nuée d'assaillants.

Ils escaladaient le mur si lestement qu'on eût dit qu'ils montaient les degrés d'un escalier.

Bientôt, sur le parapet, s'engagèrent des luttes furieuses où Anglais et Français ferraillaient corps à corps.

Le capitaine anglais, Glasdale, faisait des prodiges de vaillance. On l'eût pris pour le démon de la guerre.

— « Tenez ferme, criait-il à ses compagnons, la fleur des guerriers anglais. Nous vaincrons. Nous entrerons dans Orléans, et nous n'y laisserons ni homme ni femme qui vive ! »

Mais, devant l'élan des Français et à l'aspect de cette maudite Pucelle, les Anglais étaient pris de vertige.

Ils croyaient voir, qui, des légions d'anges planant au-dessus des Français ; qui, des colombes blanches voltigeant autour de l'étendard de Jeanne; qui, l'archange saint Michel menant l'assaut.

— « Rends-toi, Glasdale, criait de loin la Pucelle; rends-toi au roi des cieux ! Ah ! Glasdale, tu m'as vilainement injuriée; mais j'ai grande pitié de ton âme et de celle des tiens. »

Glasdale, voulant battre en retraite, monta sur un pont où les assaillants venaient de mettre le feu. Le pont, attaqué par les flammes, céda. Glasdale et les siens furent précipités dans les flots.

A ce spectacle, Jeanne, émue de compassion, pleura.

Bientôt après, les soldats français qui, par deux côtés, avaient attaqué les Tourelles, se rejoignaient dans les murs du fort.

Le soir, les cloches d'Orléans sonnaient à toute volée;

tout le peuple faisait cortège à Jeanne rentrant dans la ville, et des milliers de voix chantaient l'hymne d'actions de grâces : « *O Dieu, nous vous louons.* »

C'est au bruit de ce triomphe que se réunirent en conseil les chefs anglais qui occupaient la rive droite de la Loire.

Leurs troupes étaient si découragées qu'ils n'avaient osé ni porter secours à Glasdale, ni attaquer la ville pendant le combat des Tourelles.

La levée du siège fut décidée.

VI. — ORLÉANS DÉLIVRÉ

Le lendemain, dimanche, 8 mai, dès la pointe du jour, les Anglais quittaient leurs retranchements et se rangeaient en bataille devant la ville.

Ne voulant pas partir avec honte, ils avaient l'air d'offrir le combat aux Français.

Plusieurs capitaines auraient voulu accepter ce défi.

Mais Jeanne se leva, quoique souffrant beaucoup de sa blessure, et courut les arrêter.

— « Pour l'amour et l'honneur du saint dimanche, s'écria-t-elle, n'attaquez pas les Anglais. S'ils veulent partir, qu'ils s'en aillent ! Mais, s'ils vous assaillent, défendez-vous hardiment, et vous serez les maîtres. »

Bientôt après, les Anglais commençaient à opérer leur retraite en bel ordre, étendards déployés.

— « Vous voyez bien, dit Jeanne, que maintenant ils vous tournent le dos au lieu du visage. Laissez-les aller. Vous les aurez une autre fois. »

Les hommes d'armes obéirent à la Pucelle, mais pas si complètement qu'ils n'allassent poursuivre les traînards et gagner du butin

Tout Orléans était en fête.

Hommes et femmes se jetaient aux pieds de Jeanne.

— « Vous êtes notre Providence, s'écriait-on.

— « Ce n'est pas moi, c'est Dieu qu'il faut remercier, » répondait Jeanne.

Et elle convia les Orléanais à une procession solennelle autour des murs de la ville.

La procession eut lieu. Tous les ans, le 8 mai, elle se renouvelle.

Enfin la fortune était revenue à la France. Il y eut dans toutes les provinces un éclat de joie inexprimable et un débordement d'admiration pour la vierge de Domrémy.

Certes, la délivrance d'Orléans était naturelle. Tant et tant d'hommes vaillants s'y étaient réunis !

Mais cette ardente masse de courages avait été glacée par les triomphes successifs des Anglais. Pour la réchauffer, il avait fallu le grand courant d'enthousiasme que Jeanne créa.

Au bout de neuf jours, la Pucelle avait mis fin à un siège de sept mois.

VII. — LA CAMPAGNE DE LA LOIRE DÉCIDÉE

Dès le lendemain de la levée du siège, Jeanne se déroba aux ovations des Orléanais, et, toute blessée qu'elle fût, alla trouver le roi.

Il était attendu à Tours. Elle l'y devança et sortit à cheval au-devant de lui, son étendard à la main.

Dès que le roi parut, Jeanne lui fit révérence, inclinant la tête très bas.

Le roi ému ôta son chaperon, entoura Jeanne de ses bras et la redressa.

Volontiers, disent les chroniqueurs, il eût donné un baiser à l'humble fille, tant sa joie était grande.

Il lui fit belle fête, et la remercia fort d'avoir accompli si noble besogne.

Mais Jeanne ne venait pas chercher des compliments; elle venait chercher des armes, de l'argent, des soldats, et le roi lui-même qu'elle voulait conduire à Reims.

— « Sire, lui dit-elle, il est temps que vous vous mettiez en chemin pour être couronné à Reims. »

— « Mais, Jeanne, répondit le dauphin, les ennemis ont encore trop grande puissance. C'est l'avis de tous mes conseillers. »

— « Gentil roi, reprit Jeanne, ne tenez pas tant et de si longs conseils. Par mon martin bâton, je vous mènerai à Reims sûrement, et là, vous recevrez votre digne sacre. »

Et elle se jetait à ses genoux, et souventes fois elle lui répétait : « Je ne durerai guère, sire. Il faut donc me bien employer. »

Charles finit par décider qu'il irait à Reims dès qu'on aurait enlevé aux Anglais les places qu'ils occupaient aux bords de la Loire.

— « Eh bien, marchons contre ces places ! » dit la Pucelle.

Une nouvelle levée de gens de guerre eut lieu, et à la tête de l'armée fut placé le duc d'Alençon qui, pris par les Anglais, venait de se racheter d'entre leurs mains.

— « Soyez le bien venu, lui avait dit Jeanne. Plus il y en aura ensemble du sang du roi de France, mieux cela vaudra. »

La femme du duc avait grand chagrin de le voir partir.

— « La rançon de mon mari nous a coûté cher, disait-elle. S'il me croyait, il demeurerait. »

— « Madame, lui répondit Jeanne, je vous le ramènerai sain et sauf, et même en meilleur contentement qu'à présent. Soyez sans crainte. »

Sur cette assurance, la duchesse se résigna.

VIII. — JEANNE DEVANT JARGEAU

On avait résolu d'attaquer d'abord Jargeau, où le comte de Suffolk s'était retiré après la levée du siège d'Orléans.

Une garnison d'élite défendait la place.

Elle fit une brusque sortie à l'approche des Français.

Les Français surpris se troublèrent.

Ils commençaient à lâcher pied lorsque Jeanne, élevant son étendard, leur cria : « Sus, amis ! Nous les aurons. » Et elle-même se jeta au fort de la mêlée.

Ses paroles et son exemple ranimèrent la lutte, et les Français firent si bien que, la nuit même, ils purent s'établir dans les faubourgs de la ville.

Le lendemain, 12 juin, Jeanne fit sommer les Anglais de se retirer : « Sortez, leur disait-elle, et vous aurez la vie sauve. »

Les Anglais, qui espéraient toujours le renfort conduit par Falstolf, voulaient traîner les choses en longueur.

— « Puisqu'ils ne veulent pas sortir à l'heure même, dit Jeanne, prenons-les de force. »

Et canons et bombardes de tirer sur la ville.

Bientôt une brèche fut faite au mur.

Jeanne fit sonner les trompettes. et cria au duc d'Alençon : « En avant, gentil duc, à l'assaut ! »

Le duc hésitait; les autres capitaines hésitaient aussi, à cause du grand nombre des défenseurs de Jargeau.

— « Ne craignez aucune multitude, dit Jeanne, et assaillez ces Anglais. Dieu conduit notre œuvre. Si je n'en étais sûre, croyez-le bien, je préférerais garder mes brebis que de m'exposer à tant de contradictions et de périls. »

— « Mais, dit le duc d'Alençon, c'est trop tôt commencer l'assaut. »

— « Ne doutez point. C'est l'heure. J'en suis sûre. Il faut besogner quand Dieu veut. Travaillez, et Dieu travaillera. »

Et toujours gaie, elle ajouta : « Ah ! gentil duc, as-tu peur? Tu sais bien que j'ai promis à ta femme de te ramener. »

L'assaut commença. Il fut terrible.

De tous côtés, les Français arrachaient les palissades, comblaient les fossés, escaladaient les murs.

De tous côtés, les Anglais faisaient pleuvoir des boulets, renversaient les échelles, massacraient les assaillants.

Le duc d'Alençon fut sur le point d'être tué. Jeanne le sauva.

— « Gentil duc, lui dit-elle, retirez-vous d'où vous êtes, sinon cette bouche à feu qui est là-bas va vous envoyer la mort. »

Le duc se retira. Un moment après, le seigneur de Lude se mettait à la même place et était tué.

On luttait depuis quatre heures, lorsque Jeanne monta elle-même sur une échelle, l'étendard à la main, au point où la défense était la plus âpre.

Malheur! une grosse pierre, roulée du haut de la muraille, vient frapper son casque et la renverse dans le fossé.

On la crut morte. Mais elle se releva aussitôt en criant : « Sus! sus, amis! Notre Sire a condamné les Anglais. Ils sont nôtres à cette heure. »

A ces mots, les Français sentent leurs forces centuplées. Devant leur impétuosité, rien ne tient. La ville est prise.

Beaucoup d'Anglais avaient péri dans l'assaut. Les autres, parmi lesquels Suffolk, furent faits prisonniers.

D'abord Suffolk avait refusé de se rendre.

— « Rendez-vous! » lui crièrent le duc d'Alençon et d'autres seigneurs.

— « Dussé-je mourir, répondit Suffolk, je ne me rendrai point à vous! »

— « Rendez-vous! » lui cria-t-on encore.

— « Si je me rends, dit-il, je me rendrai à la Pucelle qui est la plus vaillante femme du monde et qui, je le vois bien, doit tout subjuguer. »

Bientôt après, Suffolk remettait son épée entre les mains de la Pucelle.

IX. — PRISE DE BEAUGENCY ET ARRIVÉE DE RICHEMONT

Jargeau pris, Jeanne dit :

« Maintenant allons voir les Anglais de Meung. »

On y alla, et, après une vigoureuse attaque, on prit d'assaut le pont de Meung, que les Anglais s'étaient plu à fortifier.

Maîtresse de ce point important, l'armée alla sur Beaugency. La garnison de Beaugency évacua la ville et se retrancha dans le château.

Le siège du château commença le 16 juin. Le château dût se rendre le 17.

Sur ces entrefaites, le connétable de Richemont, grand seigneur disgracié par le roi, était venu rejoindre l'armée avec nombre d'hommes d'armes. Il était las de rester les bras croisés, pendant qu'on se battait contre les Anglais.

Le roi, toujours aigri, ayant appris que le connétable se mettait en route, lui fit signifier de ne pas passer outre.

— « Ce que j'en fais est pour le bien du royaume,

répondit le connétable. Si quelqu'un vient à le combattre, nous verrons. »

Quand Richemont arriva près de Beaugency, le duc d'Alençon ne voulut pas l'accueillir.

Mais, sur la prière des seigneurs, Jeanne s'entremit.

Elle représenta qu'il fallait s'aider les uns des autres. Le connétable jura qu'il servirait loyalement le roi. Et l'accord se fit.

Pourtant les Anglais arrivaient, renforcés des secours amenés par Falstolf.

A côté du redouté Falstolf était lord Talbot, le plus vaillant des capitaines qui avaient combattu devant Orléans.

Pour lors, on vit quel avantage c'était d'avoir reçu Richemont.

— « Ah ! bon connétable, lui dit Jeanne, vous n'êtes pas venu de par moi; mais, puisque vous voilà, vous serez le très bien venu. »

X. — BATAILLE DE PATAY

Une bataille était imminente. Cependant, on hésitait d'un côté et de l'autre.

Falstolf était d'avis de ne rien risquer et de se renfermer dans les forteresses les plus sûres jusqu'à ce que la confiance fût revenue aux troupes découragées.

— « Si la fortune nous est encore mauvaise, disait-il, tout ce que nous avons conquis en France avec si grand labeur, ira en perdition. Attendons de nouveaux renforts. »

Talbot, lui, était impatient d'affronter les Français en rase campagne.

— « C'est assez, disait-il, que nous ayons tourné le dos à Orléans. Plutôt mourir que subir de nouveau telle honte. N'aurais-je que mes gens près de moi, j'irai au combat. »

— « Eh bien, dit Falstolf, tentons l'aventure. »

De leur côté, les Français répugnaient à une bataille rangée.

Ils se souvenaient de leurs anciennes défaites de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Ils redoutaient l'habileté stratégique des Anglais.

— « Jeanne, combattrons-nous? » demanda le duc d'Alençon.

— « Avez-vous de bons éperons? » répondit Jeanne.

— « Qu'est-ce à dire? Nous tournerons donc le dos? »

— « Non, reprit-elle, ce sont les Anglais qui fuiront, et il faudra de bons éperons pour les poursuivre. »

Quelques gens du roi hésitaient encore.

— « Au nom de Dieu, s'écria Jeanne, chevauchez hardiment contre les Anglais. Quand ils seraient pendus aux nues, nous les aurons. »

Jeanne voulait être à l'avant-garde, avec La Hire. On la fit rester dans le corps de bataille, à côté du duc d'Alençon et de Dunois.

L'armée partit.

On chevauchait depuis quelques heures dans la belle plaine de Beauce, lorsqu'on arriva près de Patay, non loin d'un bois.

Tout à coup, les éclaireurs de l'avant-garde firent lever un cerf. Celui-ci s'enfuit à travers les taillis; et voici que presque aussitôt de grandes huées retentirent. Le cerf était allé se jeter parmi les soldats de l'armée anglaise.

L'ennemi était donc là, caché par le bois.

L'impétueux La Hire se précipita en avant et tomba sur les Anglais au moment même où venait de se clore le débat entre Talbot et Falstolf.

Soldats anglais, rangez-vous! Archers, plantez de-

vant vous les pieux aiguisés dont vous vous faites un rempart ! — C'est impossible, tant le choc des Français est rude et soudain.

Ce choc fut un coup de foudre sous lequel tout s'abîma.

Le fier Falstolf se résigna à prendre la fuite.

Le brave Talbot chercha en vain la mort et fut pris.

— « Vous ne pensiez pas, ce matin, que cela vous arriverait, » lui dit le duc d'Alençon.

— « C'est la fortune de la guerre, » répondit Talbot impassible.

La poursuite des Anglais fut sanglante. On gardait prisonniers les seigneurs de qui on espérait bonne rançon; mais on massacrait les pauvres gens. Il y eut bien deux mille morts.

A la vue de tant de cadavres, Jeanne pleurait et grondait les hommes d'armes d'être si peu humains.

Il arriva que, tout à côté d'elle, un soldat frappa rudement à la tête un malheureux Anglais qui lui demandait merci.

— « Vil Français ! » s'écria Jeanne.

Elle sauta à bas de son cheval, souleva la tête du blessé, le soigna, le consola et l'aida à mourir.

La victoire de Patay terminait la campagne commencée par la prise de Jargeau.

Cette campagne de la Loire avait été l'affaire de huit jours, du 11 au 18 juin.

XI. — APPRÊTS DU DÉPART POUR REIMS

— « A Reims maintenant ! » s'écriait Jeanne, avec ce sens politique qui lui venait de son grand cœur.

— « A Reims ! » s'écriait la foule électrisée.

Il fallut bien se décider, malgré les sages de la cour.

De tout côté affluaient des gens désireux d'être de l'expédition.

Les gentilshommes qui n'avaient pas assez d'argent pour se procurer un équipement de chevalier, venaient en simples archers, montés sur de petits roussins.

Quelle que fût la solde, l'homme d'armes était content, dès qu'il suivait Jeanne.

On s'apprêta donc à partir pour Reims. Mais il y avait, sur le chemin de Reims, tant de châteaux, tant de places garnies d'ennemis, que cette marche paraissait insensée.

Encore si le dauphin avait utilisé toutes ses forces ! Mais, non. Docile aux implacables rancunes de son favori La Trémouille, le roi congédia le connétable de Richemont.

Le connétable avait la rage au cœur.

Il alla jusqu'à dire au favori, son ennemi : « De

grâce, laissez-moi servir le roi ! Je ferai tout ce qu'il vous plaira, fallût-il vous baiser aux genoux. »

Vaine humiliation. L'ordre de partir lui fut réitéré.

Jeanne intervint et supplia le dauphin.

Le dauphin s'obstina dans son refus.

— « J'aimerais mieux n'être jamais roi que de voir cet homme à mon sacre, » dit-il.

Richemont partit donc avec sa belle troupe de gens de guerre.

— « Unissez-vous aux Anglais, » lui dit un scélérat.

— « A Dieu ne plaise, répondit-il, que je trahisse ainsi mon roi et mon pays ! Puisqu'on ne veut pas de moi ici, je vais aller ailleurs faire la guerre aux Anglais pour mon propre compte. »

Et il alla batailler dans l'Ouest.

Ainsi, on s'était privé du puissant secours de Richemont. De plus, on manquait d'argent, de provisions, d'artillerie. Et, pour parvenir à Reims, il fallait traverser soixante lieues de pays occupé par l'ennemi.

Cependant Jeanne avait confiance entière, si bien qu'elle annonça à diverses villes sa prochaine arrivée à Reims.

Elle s'exprimait ainsi dans une lettre adressée en son nom à la fidèle cité de Tournay, le 25 juin :

« Loyaux habitants de cette bonne ville, la Pucelle vous fait savoir qu'elle a chassé les Anglais de toutes les places qu'ils tenaient sur les rives de la Loire.

» Ils ont été déconfits en bataille. Leurs meilleurs chevaliers sont morts ou pris.

» Maintenez-vous bons Français, et tenez-vous prêts à venir au sacre du noble roi, à Reims, où nous serons sous peu.

» Dieu vous garde! »

XII. — PREMIÈRES ÉTAPES DE LA MARCHE SUR REIMS

Les hommes d'armes se réunirent à Gien et se mirent en route le 29 juin, le dauphin à leur tête.

Ils étaient douze mille, pauvres de ressources, mais vaillants et pleins d'espoir.

On passa devant Auxerre, et, malgré les instances de Jeanne, on ménagea cette ville, qui ménageait à la fois Anglais et Français.

La ville de Saint-Florentin ouvrit ses portes sans résistance.

De là, on marcha sur Troyes, la capitale de la Champagne.

Selon son habitude, Jeanne voulut qu'avant d'employer la force, on sommât la ville de se rendre, et, le 4 juillet, étant à Saint-Phal, à quelques lieues de Troyes, elle dicta une lettre ainsi conçue :

« Très chers et bons amis, habitants de la ville de Troyes, Jeanne la Pucelle vous mande, de par le roi du ciel, son droiturier et souverain seigneur, que vous reconnaissiez le noble roi de France et lui donniez vraie obéissance.

» Il sera bientôt à Reims et à Paris, quelques forces qui marchent contre.

» Loyaux Français, hâtez-vous de venir au-devant du roi Charles !

» Si ainsi faites, ne craignez ni pour vos corps, ni pour vos biens.

» Si ainsi ne faites, je vous certifie, sur vos vies, que nous entrerons, avec l'aide de Dieu, en toutes les villes qui doivent être du saint royaume, et y serons maîtres envers et contre tous. »

Les notables de la ville firent jeter au feu la sommation de la Pucelle.

— « Cette Jeanne, disaient-ils, est une folle pleine du diable. Nous ne répondrons pas à une lettre qui n'a ni rime, ni raison. »

Le 5 juillet, l'armée royale arrivait devant les murs de Troyes, et s'y établissait, malgré une sortie de la garnison qui fut repoussée.

XIII. — JEANNE DEVANT TROYES

Il y avait alors à Troyes un moine fameux, prédicateur infatigable. On le nommait frère Richard.

Ayant ouï les merveilles qu'on contait de la Pucelle, il voulut aller la voir pour vérifier qui elle était.

Mais, aussitôt qu'il l'aperçut, un grand trouble le prit. Il redoutait qu'elle ne fût, comme le disaient les Anglais, un émissaire du diable.

Il s'avança donc avec précaution, aspergeant la route d'eau bénite, faisant de grands signes de croix, et disant : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je t'exorcise, esprit immonde. »

Témoin de son embarras, Jeanne sourit et lui dit de loin : « Approchez hardiment, bon frère. Je ne m'envolerai pas. »

Frère Richard approcha ; et Jeanne le gagna si bien, qu'il fut désormais le plus zélé avocat de la cause du roi.

Cependant la ville ne se montrait pas disposée à ouvrir ses portes.

Les vivres manquaient aux gens du roi. Faute de pain, ils se soutenaient en égrenant des épis ou en cueillant des fèves dans les champs voisins.

De même que les vivres, les munitions étaient épui-

5.

sées. On était en peine pour se battre comme pour se nourrir.

En cette extrémité, le Conseil du roi s'assembla.

L'archevêque de Reims parla un des premiers, et dit:

« Depuis cinq jours, nous parlementons en vain avec les habitants de Troyes. Ils n'ont aucune envie de se soumettre, et nous n'avons pas de quoi leur faire peur.

» Autant nous sommes dépourvus, autant la ville est approvisionnée. Ses murailles sont solides et ses défenseurs nombreux. Impossible de la forcer, n'ayant ni artillerie, ni bombardes.

» Donc, ne commettons pas la folie de demeurer ici plus longtemps. Revenons vers la Loire. »

Les autres conseillers du roi opinèrent successivement, et presque tous furent de l'avis de l'archevêque.

Cependant un vieillard, Robert le Masson, sire de Trêves sur Loire, se souvint de Jeanne qu'on n'avait pas invitée au conseil.

Quand vint son tour de parler, il s'exprima ainsi:

« Lorsque le roi a entrepris cette expédition, ce n'est pas à cause de la grande puissance des gens de guerre qui le suivaient, ce n'est pas à cause de la quantité d'argent dont il disposait, ce n'est pas parce que le succès lui semblait bien possible, c'est seulement parce qu'il avait été exhorté par Jeanne qui lui disait d'aller en avant et qu'il trouverait peu de résistance; car c'était la volonté de Dieu.

» Donc, il faut envoyer quérir la Pucelle et voir si elle n'a rien de plus à dire que ce qui a été dit au conseil. »

Le vieillard achevait de parler, lorsqu'on entendit frapper à la porte.

C'était Jeanne qui venait, ayant appris qu'on délibérait.

Mise au courant, elle dit au dauphin :

— « Serai-je crue de ce que je dirai? »

— « On vous croira si vous dites choses raisonnables et profitables, » dit le dauphin.

— « Serai-je crue? » répéta-t-elle.

— « Oui, selon ce que vous direz. »

— « Eh bien, noble roi de France, ordonnez à vos gens d'assaillir la ville, et ne tenez pas de plus longs conseils. Troyes sera en votre obéissance par force ou par amour avant que trois jours soient écoulés. »

— « Nous en attendrions bien six, si nous étions sûrs que vous dites vrai, » reprit l'archevêque de Reims.

— « N'ayez doute, s'écria Jeanne. Vous serez demain les maîtres. »

Quoique la nuit fût venue, Jeanne, toute rayonnante d'ardeur, monta à cheval, arbora sa bannière, mit en mouvement tous les hommes d'armes, fit apporter fagots, tables, portes, fenêtres, bois de toute sorte pour protéger les approches de la place, enfin activa les préparatifs de l'assaut avec si merveilleuse diligence qu'on disait : « A elle seule, la Pucelle fait la besogne de deux ou trois chefs de guerre expérimentés. »

Les habitants de la ville furent fort agités et inquiets, en entendant le grand bruit qui se faisait dans le camp.

Au lever du soleil, tout le monde accourut aux remparts, et on vit flotter entre les mains de la Pucelle cette bannière qui passait pour faire des prodiges.

— « A l'assaut ! à l'assaut ! » criait Jeanne d'une voix retentissante ; et tous les hommes d'armes la suivaient, comblant les fossés et portant des échelles pour escalader les murs.

Les assiégés prirent peur.

Beaucoup de simples gens croyaient voir une multitude de papillons blancs voltiger autour de la Pucelle.

— « C'est une armée d'esprits qui combattent avec elle, disaient-ils. Elle est invincible. »

Et de toutes parts, on criait : « Que cela plaise ou non aux seigneurs, nous voulons traiter. »

On entra en pourparlers. Il fut convenu que la garnison sortirait librement avec tout son avoir.

Mais dans cet avoir se trouvaient compris des Français prisonniers.

Le roi les avait oubliés. Jeanne pensa à eux.

A la vue de ces captifs que l'ennemi emmenait, le rouge lui monta au visage.

— « Par le nom de Dieu, s'écria-t-elle, ils ne les emmèneront pas. »

Elle arrêta le convoi, et le roi dût racheter les prisonniers.

XIV. — HALTE A CHALONS ET ARRIVÉE A REIMS

Après avoir fait une entrée triomphale à Troyes le 10 juillet, le roi et son armée se dirigèrent vers Châlons.

Convertie par le bruit des merveilles qu'opérait la Pucelle, la population châlonnaise vint d'elle-même au devant de Charles VII.

A Châlons, Jeanne eut une grande joie. Elle reçut la visite de cinq habitants de son village.

Leur vue lui rappela sa chaumière et son enfance.

Que de choses accomplies depuis quatre mois!

Et, là-bas, c'était toujours la même simple vie au foyer paternel, les mêmes belles fêtes à l'église, le même doux son des cloches, les mêmes bonnes promenades près de l'arbre des fées.

Prise par tous ces souvenirs, Jeanne se mit à pleurer.

Les bons villageois se demandaient si c'était bien là cette Jeanne qu'ils avaient connue filant près de sa mère et gardant les brebis.

Ils lui dirent :

— « Jeanne, dans toutes ces batailles, ne craignez-vous pas la mort? »

— « Je ne crains que la trahison, » répondit-elle.

Enfin, le 16 juillet, l'armée arriva sous les murs de Reims.

Des seigneurs du parti anglais poussaient les habitants à résister.

Les habitants préférèrent écouter leurs amis de Troyes et de Châlons qui, par des lettres pressantes, les sollicitaient de se rendre.

Ils chargèrent une députation de déposer aux pieds du dauphin les clefs de la cité.

Le jour même, le dauphin, escorté de Jeanne et de ses capitaines, fit son entrée solennelle dans la ville de Reims.

XV. — LE SACRE

Enfin le dauphin allait être sacré roi!

Jeanne voulut inaugurer la fête du triomphe par un appel à la concorde.

Le matin du 17 juillet, elle dicta une lettre à l'adresse du duc de Bourgogne, l'allié des Anglais.

Aux Anglais, elle avait adressé des sommations. Aux Bourguignons, qui étaient des Français, elle adressait des supplications.

— « Haut et redouté prince, disait-elle, Jeanne la Pucelle vous requiert, de par le roi du ciel, son droiturier et souverain seigneur, que le roi de France et vous fassiez paix qui dure.

» Pardonnez-vous l'un à l'autre, de bon cœur et entièrement, en loyaux chrétiens.

» Prince, je vous supplie à mains jointes, aussi humblement que je vous puisse supplier, de retirer vos troupes.

» Sachez, de par le roi du ciel, que vous ne vaincrez pas les loyaux Français.

» Quelque nombre de gens que vous envoyiez contre nous, ils n'y gagneront rien, et tant de leur sang sera répandu que ce sera grande pitié.

» Or donc le gentil roi de France, dont le sacre se fait aujourd'hui à Reims, est prêt à faire paix avec vous, son honneur étant sauf.

» Tendez-lui la main. Et, s'il vous plaît guerroyer, allez ensemble sur les Sarrasins. »

La dévote Jeanne mûrissait la pensée de faire tous les chrétiens amis, et de les réunir un jour contre les ennemis de la chrétienté.

Naguère, dans son message dicté à Poitiers, elle avait tenu au duc de Bedfort le même langage qu'au duc de Bourgogne.

— « Duc de Bedfort, disait-elle, Jeanne la Pucelle vous
» prie et vous requiert que vous ne vous fassiez pas
» détruire. Si vous lui faites raison, vous pourrez venir
» en sa compagnie dans des lieux où les Français
» accompliront le plus beau fait qui fut jamais accompli
» pour la chrétienté. »

Le héraut, porteur de la lettre au duc de Bourgogne, venait de partir, lorsque commença la cérémonie du sacre.

Cette cérémonie eut lieu conformément au rituel antique.

Au pied de l'autel était le roi. Près de lui se tenaient les six principaux seigneurs et les six principaux prélats, représentant les douze pairs du royaume. Devant lui était debout un gentilhomme tenant l'épée royale.

Mais il y avait à côté du roi un personnage dont le vieux cérémonial n'avait pas prévu la présence. C'était

Jeanne, debout à la droite du roi Charles VII, sa bannière à la main.

Sur elle se portaient tous les regards de la foule.

Au moment où le prince, oint de l'huile sainte, reçut la couronne des mains de l'archevêque de Reims, la Pucelle se jeta à ses pieds et lui embrassa les genoux.

Aussitôt les chants s'interrompirent, et les trompettes qui sonnaient « *à faire fendre les murs de la cathédrale* » se turent.

— « Gentil roi, dit Jeanne, maintenant est exécuté le
« plaisir de Dieu qui voulait que vous vinssiez à Reims
« recevoir votre digne sacre, montrant que vous êtes
« vrai roi et celui auquel le royaume doit appartenir. »

En disant ces mots, Jeanne pleurait. Tous ceux qui étaient là pleuraient aussi.

XVI. — GLORIFICATION DE JEANNE

Dès que le sacre fut connu, il y eût un merveilleux élan de tout le peuple vers Charles VII. Il était décidément le vrai roi, voulu par Dieu. Laon, Soissons, Chateau-Thierry, Provins et autres places, se mirent en son obéissance.

Parmi les Anglais régnait la stupeur.

La délivrance d'Orléans, la campagne de la Loire, la marche sur Reims leur paraissaient des prodiges.

Naguère confiants, aujourd'hui abattus, ils se disaient qu'il y avait quelque chose de surnaturel dans cette Jeanne qui avait fait des vaincus les vainqueurs.

Était-elle un instrument de Dieu? Était-elle un instrument du diable? Ils inclinaient à voir en elle un instrument du diable. Mais ils n'y gagnaient guère. Force leur était de constater que le diable avait le dessus.

Créature diabolique aux yeux des Anglais, Jeanne était une créature angélique aux yeux des Français.

On admirait sa piété, et il n'était bruit que de ses visions.

— « Les saints et les saintes du Paradis lui apparaissent, se disait-on.

» Elle les voit comme nous nous voyons les uns les autres. De leurs fronts ceints d'étoiles jaillissent des rayons lumineux, et des roses naissent sous leurs pas.

» Ces saints et ces saintes lui parlent. Elle les entend et leur répond.

» Leur présence lui inonde l'âme de joie. Quand les blanches visions s'évanouissent, elle devient toute triste.

» *Douces visions, que ne pouvez-vous durer toute la vie?* dit-elle. Et elle pleure, et elle baise le sol foulé par les messagers du Paradis.

» Puis, elle agit suivant les conseils de ses voix, et il y a en elle une force plus qu'humaine. »

On admirait comme la bergerette s'était transformée en guerrière.

C'était plaisir de la voir, revêtue de son armure blanche, montée sur un grand coursier noir, et tenant à la main sa bannière, ou bien une petite hache.

Elle chevauchait si gentiment et avait si crâne allure qu'on eût cru qu'elle n'avait fait que guerroyer toute sa vie.

Aucune fatigue ne lui coûtait. Elle passait des journées entières à cheval, sans manger ni boire.

Il lui arrivait de coucher en rase campagne. Elle dormait alors tout armée, serrée dans ses habits d'homme, et ayant près d'elle ses deux jeunes frères qu'elle avait fait venir à sa suite.

Elle était gaie avec les hommes d'armes et en même temps leur inspirait grand respect. Une atmosphère de

pureté l'enveloppait. A sa vue, les plus dépravés sentaient s'évanouir les pensées mauvaises.

Il lui était insupportable qu'on vécût mal autour d'elle. Quand elle apercevait des ribaudes à la suite de l'armée, elle entrait en courroux. Un jour elle chassa l'une d'elles en la frappant du plat de son épée ; et elle la frappa avec tant de force que l'épée se brisa.

Par ses exhortations, Jeanne avait rendu les soldats du roi plus humains et moins pillards, au grand étonnement de La Hire qui disait : « Si Dieu se faisait homme d'armes, il serait pillard. »

Pendant la mêlée, elle allait intrépide au plus fort du danger, brandissant son étendard, poussant des cris de guerre, enflammant les autres à donner la mort, sans la donner elle-même.

Après le combat, elle pleurait comme un enfant devant les cadavres, et on la voyait soigner les ennemis blessés.

On eût dit que la France avait revêtu le corps de cette jeune fille.

Dans son cœur saignaient les plaies de tous ; dans son bras était la force de milliers de bras, et sa personne valait au roi une armée.

Et pourtant, aucune fierté en elle. Elle était simple, bonne, douce aux pauvres gens.

A Reims, Jeanne eut une joie qui lui remplit l'âme autant qu'aucune de ses victoires. Elle reçut la visite de son père et de son oncle.

Ah ! maintenant, son père lui pardonnait d'être

partie, et son oncle était tout fier de l'avoir aidée à partir.

Elle les embrassa en pleurant à chaudes larmes et s'entretint longuement avec eux.

Quand il fallut se séparer, elle voulut que son père apportât un peu de contentement aux bonnes gens de Domrémy, et elle obtint du roi qu'il exemptât d'impôts le village où elle était née.

Que ne pouvait-elle suivre son père et son oncle aux lieux de son enfance !

— « Je voudrais bien, disait-elle, laisser là les armes et m'en aller servir mes parents. Ma mère aurait si grande joie à me revoir ! »

Mais le roi et ses voix la retenaient.

Ainsi, tandis que les autres héros rêvent grande situation ou grande renommée, Jeanne ne voulait rien, sinon sauver et glorifier le royaume de France. Après cela, son rêve était d'aller vivre oubliée, dans sa chaumine, cousant et filant près de sa mère.

Comment la foule n'aurait-elle pas été ravie par cette merveille de simplicité, de pureté, de courage, d'humanité, de patriotisme?

C'était une adoration.

Hommes et femmes s'empressaient pour lui baiser les mains et les vêtements. Les jeunes mères donnaient à leurs filles son nom béni. On portait des médailles à son effigie.

Jeanne, en qui le bon sens s'alliait à l'enthousiasme,

souriait de ces hommages populaires. Elle les trouvait messéants. Mais elle ne savait comment s'en défendre et n'osait rudoyer les braves gens qui y prenaient plaisir.

A des seigneurs qui se faisaient faire des bannières semblables à la sienne, elle disait : « Ma bannière n'a aucun pouvoir. Tout ce que je fais n'est qu'un humble ministère. »

A des hommes d'armes qui la félicitaient de savoir à l'avance si on vaincrait, elle répondait : « Je n'en suis pas plus assurée que vous. »

A de bonnes femmes qui lui présentaient des objets de dévotion, en la priant de les toucher, elle répliquait : « Touchez-les vous-mêmes, ils seront tout aussi bons. »

A des docteurs qui la mettaient en garde contre les séductions de cette espèce d'idolâtrie dont on l'environnait, elle répondait : « En vérité, je ne saurais m'en garder, si Dieu ne m'en gardait. »

De fait, il y avait là des séductions dangereuses.

A la longue, le succès et les ovations enthousiastes devaient enivrer cette jeune fille.

De plus en plus, elle était convaincue qu'une puissance supérieure s'incarnait en elle, et que, devant sa présence, tout devait céder.

— « Villes, ouvrez vos portes, disait-elle. Moi, la Pucelle, je vous l ordonne, au nom de mon souverain seigneur. »

Délivrer la France des Anglais ne lui semblait plus que le commencement de son œuvre.

Elle rêvait d'aller en Terre Sainte, dans une croisade où le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne donneraient la main au roi de France.

Son naïf espoir se communiquait au bon peuple. Et une femme illustre de ce temps, Christine de Pisan, consacrant à Jeanne ses derniers vers, se faisait l'interprète de l'opinion commune :

— « Moi, Christine, disait-elle, qui, onze ans, ai pleuré enfermée dans un cloître, maintenant, pour la première fois, je me reprends à sourire.

» Enfin le soleil nous a lui, le printemps a reparu, et, dans ce pays si maltraité, tout se renouvelle.

» O Jeanne, honneur du sexe féminin, sois la bienvenue parmi nous. Tu nous combles de biens. Qui jamais te rendra assez grande récompense ?

» Tu n'es qu'au milieu de tes prouesses. Et, déjà, par-dessus tous les preux du passé, tu portes la couronne.

» Devant toi les Josué et les Gédéon, les Judith et les Débora ne sont rien. Il n'y a que Moïse qu'on puisse te comparer.

» Les Anglais campaient fièrement en France. Mais le sang de leurs victimes criait contre eux. Tu es venue vengeresse. Ou ils partiront jusqu'au dernier ; ou leurs cadavres couvriront nos sillons.

» Ta mission n'est pas seulement d'exterminer la gent anglaise. Exécutant œuvre plus haute, tu mettras

la concorde dans la chrétienté ; tu feras taire les mécréants ; tu faucheras les Sarrasins.

» Par toi Charles sera mené dans la Terre Sainte. Il la conquerra. Et là tu mourras, ayant accompli le mandat de Dieu. »

Eux-mêmes, les familiers de Jeanne, l'encourageaient aux visées les plus hardies et abusaient de sa renommée.

Ainsi Pasquerel, son chapelain, écrivit aux Hussites une lettre où il lui faisait dire :

« Hérétiques, amendez-vous et faites acte de soumission.

» Sinon, moi la Pucelle, je viendrai vous visiter.

» Il faudra vous convertir ou mourir. »

A côté des amis de Jeanne qui l'entretenaient de pernicieuses chimères, il y avait des ennemis qui notaient ses moindres défaillances.

On lui reprochait d'incliner à la brutalité des gens de guerre, parce qu'elle se réjouissait d'avoir une épée, *propre,* disait-elle, *à donner de bonnes buffes et de bons torchons.*

Certains taxaient de vice son goût naturel pour l'élégance, et le plaisir qu'elle éprouvait à mettre de beaux costumes.

D'autres l'accusaient de vouloir prononcer sur les matières de foi, parce qu'elle aurait répondu à une lettre du comte d'Armagnac lui demandant lequel des trois papes d'alors était le vrai : « Je vous éclaircirai cela dès que les Anglais me laisseront du repos. »

La gloire croissante de Jeanne était comme un précipice où risquait de s'abîmer son idéale vertu.

Si elle eût longtemps vécu, elle n'aurait pu que déchoir.

Tôt ou tard les visions auraient menti. Dans les âmes éblouies le désenchantement serait venu, et l'héroïne, précipitée du ciel de ses rêves, aurait échoué misérablement sur le terre-à-terre des plates réalités.

La haine des Anglais la sauva de cette chute, et le martyre mit le sceau à sa gloire.

La Pucelle, si sympathique pendant ces années d'enfance où se mûrit sa vocation, si grande pendant cette année 1429 où s'accomplit sa glorification, deviendra sublime pendant les douze mois de sa passion.

XVII. — LA CAMPAGNE DE PARIS

La passion de la Pucelle eut son prélude mélancolique. Avant de tomber aux mains des Anglais, Jeanne traversa une période de neuf mois, toute pleine de tristesses et de désappointements.

Orléans délivré, l'Anglais battu, le roi sacré, ce n'était pas assez.

— « Jeanne, disaient les voix, tu dois recouvrer Paris et chasser l'étranger hors de toute France. »

— « A Paris ! » criait Jeanne, tandis que, de toutes parts, villes et châteaux faisaient leur soumission.

— « A Paris ! » répétaient les hommes d'armes.

Le roi ébranlé poussa vers Paris.

Sur le chemin, de bons Français accouraient en troupes joyeuses et faisaient entendre le vieux cri de joie populaire : « Noël ! Noël ! »

Témoin de cet enthousiasme, Jeanne se prit à dire : « O le bon peuple ! Puissé-je être assez heureuse pour finir mes jours et être inhumée en cette terre ! »

— « Jeanne, lui dit l'archevêque de Reims, qui che-

vauchait à côté d'elle, où croyez-vous donc mourir? »

— « Où il plaira à Dieu, répondit-elle. Je ne sais ni le lieu ni le temps. Plût à Dieu que je pusse retourner garder les troupeaux, près de ma sœur et de ma mère! »

Parlant ainsi, elle levait les yeux vers le ciel. Et ceux qui la virent en ce moment pensèrent plus que jamais qu'elle venait de la part de Dieu.

Cependant le duc de Bedfort, qui était le chef de l'invasion anglaise, redoublait d'activité et de vigilance. Il semblait être partout à la fois.

Il mit toutes les garnisons en état de défense, fit entrer à Paris un renfort de cinq mille hommes, et contint habilement les Parisiens.

Préoccupé de rendre courage à ses troupes, il s'avança hardiment vers l'armée française. Mais il choisit toujours ses postes avec tant d'adresse qu'il avait l'air d'offrir la bataille et que Charles VII ne pouvait l'attaquer.

Un moment, près du château de Nangis, les Français espérèrent en venir aux mains.

Jeanne était radieuse. Tous admiraient son maintien et l'art avec lequel elle ordonnait particulièrement la disposition des pièces d'artillerie. Elle avait le coup d'œil des grands capitaines.

Mais le duc de Bedfort resta dans ses retranchements où il aurait été téméraire d'aller le chercher ; puis rentra à Paris.

Sur ces entrefaites, eut lieu, entre Charles VII et le duc de Bourgogne, une trêve négociée par le favori La Trémouille, avec espérance de recouvrer Paris sans coup férir.

Tous ces retards impatientaient la Pucelle et trompaient l'attente commune.

Les habitants de Reims firent part à Jeanne de leur surprise.

Elle répondit ainsi à leur missive :

« Chers et bons amis, n'ayez nul doute sur la bonne querelle que je soutiens. Je ne vous abandonnerai point, tant que je vivrai.

» Il est vrai que le roi a consenti une trêve, quinze jours durant, avec le duc de Bourgogne qui le flatte de la paisible reddition de Paris.

» De trêves ainsi faites je ne suis point contente, et ne sais si je les tiendrai.

» Si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'honneur du roi.

» Au surplus, j'aurai l'œil à ce que, l'heure venue, si on n'a la paix, on soit prêt à la guerre.

» Écrit le cinq août, en un champ, sur le chemin de Paris. »

Tandis que le duc de Bourgogne faisait des promesses de paix, le duc de Bedford adressait des défis à Charles VII, par l'intermédiaire d'un héraut.

Charles répondit au héraut : « Ton maître aura peu

de peine à me trouver. Il prétend me chercher. C'est bien plutôt moi qui le cherche. »

Bientôt après, les deux armées se trouvaient en présence, près de Crespy, dans le Valois.

Bedfort espérait que le roi provoqué viendrait l'attaquer dans ses lignes où il était fortement établi.

Mais, plus sages que jadis à Crécy et à Azincourt, les Français continrent leur impétuosité naturelle, et tout se borna à quelques mêlées d'avant-garde.

Bedfort se replia de nouveau vers Paris.

Peu après, emmenant de bons renforts, le duc tint de nouveau campagne.

En dérision de la Pucelle, les Anglais avaient fait fabriquer un étendard d'étoffe blanche à l'image du sien. Des bobines vides y remplaçaient les fleurs de lis. Au milieu était figurée une quenouille enroulée de lin, d'où pendait un fuseau. Tout autour se détachait en lettres d'or cette inscription : « *Or vienne la belle!* »

— « Jeanne est une porte-quenouille à qui nous donnerons du fil à retordre », disaient-ils.

Mais leur hardiesse se bornait aux paroles.

Le quinze août, le régent anglais et le roi de France se retrouvaient en face l'un de l'autre, non loin de Senlis.

De chaque côté, on attendait l'attaque, et, de chaque côté, on n'osait attaquer, vu la position de l'adversaire.

Les Français se décidèrent les premiers à marcher vers les Anglais.

Ceux-ci demeurèrent immobiles dans le poste redoutable où ils s'étaient barricadés.

Voyant qu'ils ne faisaient point mine de sortir, Jeanne, qui était de l'avant-garde, alla à leurs retranchements, et les frappa de sa bannière.

Les Anglais dédaignèrent ce défi. Ils se contentaient de repousser quiconque tentait l'assaut.

— « Rangez-vous, et combattons à conditions égales ! » leur criait Jeanne.

Vains appels. Il n'y eut que des escarmouches, où on s'entre-tua sans merci ni miséricorde.

Après une nuit passée en rase campagne, les Français feignirent de se retirer, espérant que l'ennemi entreprendrait de les poursuivre.

Mais les Anglais ne profitèrent de ce mouvement que pour opérer une fois encore leur retraite vers Paris.

Cependant la trêve avec le duc de Bourgogne était à sa fin, et les ambassadeurs n'avaient apporté au roi que de bonnes paroles qui ne disaient rien.

Il semblait urgent d'aller sur la ville dont la possession assurerait la reddition de toutes les autres.

— « Marchons ! » disait Jeanne.

Mais le roi préférait s'amuser à recevoir les messages de petites places comme Creil et Chantilly qui, à l'exemple de Beauvais et de Compiègne, faisaient leur soumission.

Jeanne ne prit plus conseil que de son courage.

— « Gentil seigneur, dit-elle au duc d'Alençon, faites

ppareiller vos gens. Je veux aller voir Paris de plus rès que je ne l'ai vu. »

Le 23 août, elle partait.

Les hommes d'armes suivirent. Le roi suivit.

XVIII. — JEANNE SOUS LES MURS DE PARIS

Cette fois, entraîné par la Pucelle, Charles VII alla jusque sous les murs de Paris.

L'avant-garde, où se trouvait Jeanne, s'établit à la Chapelle-Saint-Denis. Le reste de l'armée se répandit dans les villages voisins.

Aussitôt les Anglais de multiplier les barrières, d'entasser les pierres sur les murailles, de faire renouveler aux Parisiens le serment de fidélité.

— « Charles a juré, disaient-ils, que, s'il entrait à Paris, il occirait tous les habitants, grands et petits, et ferait passer la charrue sur la ville. » Et le peuple était tenu par la peur.

Au bout de huit jours, les soldats du roi marchèrent vers la porte Saint-Honoré et se rangèrent en bataille derrière la butte des Moulins.

On avait hésité à attaquer ce jour-là, parce que c'était la fête de la Nativité de Notre-Dame.

Mais Jeanne disait : « C'est le moment. Nous coucherons cette nuit à Paris. »

Et à ceux qui se scandalisaient de la profanation d'un

jour si saint, elle répondait : « Tous les jours sont bons pour vaincre l'ennemi. »

L'attaque s'engagea.

Au premier rang était Jeanne avec les plus brillants chevaliers.

Elle et ses compagnons mirent le feu à une barrière et passèrent un fossé. Mais il y en avait un second à franchir avant d'arriver aux murailles.

Il était large, profond et rempli d'eau.

Jeanne ne perdit pas courage. Elle allait de place en place, sondant avec un bâton où l'on pourrait risquer le passage.

— « Apportez des fagots ! Comblez le fossé ! Courons à l'assaut ! » s'écriait-elle bravement, sous une pluie de boulets et de flèches.

Du haut des remparts, les ennemis qui l'entendaient lui adressaient menaces et injures.

— « A mort la vachère ! à mort la sorcière ! à mort la ribaude ! » s'écriaient-ils.

Jeanne ne leur répondait que par ce cri :

— « Rendez la ville au roi de France ! »

Soudain, l'homme d'armes qui était à côté d'elle et qu'elle avait chargé de tenir son étendard, tomba à terre grièvement blessé.

Elle saisit l'étendard et continua à appeler les soldats à l'assaut. Rien ne l'arrêtait.

Mais voici qu'une flèche l'atteignit elle-même.

Blessée à la cuisse, elle s'affaissa sur le revers du tertre bordant le second fossé. Son sang coulait à flots.

— « Attaquez ! » s'écria-t-elle ; et elle ne voulait point que personne s'occupât d'elle.

— « Jeanne, lui dit quelqu'un pour la consoler, ce n'est pas du sang qui coule de votre blessure, c'est de la gloire. »

— « Attaquez ! » reprit-elle.

Cependant la nuit approchait. Il n'y avait plus d'espoir. Les soldats reçurent l'ordre de se retirer.

— « Ne vous retirez pas ! » criait Jeanne, se soulevant sur une main et faisant signe de l'autre.

— « Jeanne, il faut partir, » lui dit-on.

Sourde à toutes les remontrances, elle voulait rester près du fossé.

On ne l'emmena qu'à grand'peine. Il fallut que le sire de Gaucourt employât la force.

— « Si nous eussions persévéré, Paris serait à nous, » répétait-elle. Et son désespoir était profond.

Le lendemain, Jeanne se leva de grand matin, et, allant trouver le duc d'Alençon, elle lui dit :

— « Faites sonner les trompettes ! Montez à cheval ! Retournons sur Paris. Il faut l'avoir. »

Le duc ne demandait pas mieux. Mais ordre vint, de la part du roi, de renoncer à l'entreprise.

Charles redoutait un nouvel échec comme celui de la veille, où il avait perdu plusieurs centaines d'hommes. Il écoutait ses favoris, le seigneur de La Trémouille

et l'archevêque de Reims, qui, jaloux de Jeanne, voulaient que le roi dût la recouvrance de Paris à leurs négociations avec le duc de Bourgogne.

Les capitaines obéirent, et Jeanne dut céder.

Mais elle avait l'âme mortellement triste.

— « Que n'ai-je été tuée sous les murs de Paris ! » s'écriait-elle. Et elle couvait d'un regard humide de larmes les hautes tours de la grande cité.

Dans son chagrin, Jeanne s'en vint à l'abbaye de Saint-Denis déposer ses armes devant les reliques du saint dont le nom était le cri de la France sur les champs de bataille.

Elle savait que des seigneurs murmuraient contre elle parce que tout n'avait pas réussi selon ses promesses; elle se sentait mal voulue par les conseillers de Charles VII, et elle songeait à ne plus suivre l'armée.

Mais on s'employa si bien à la consoler et elle avait le cœur si bon qu'elle se décida à ne pas quitter le roi.

XIX. — SUCCÈS DE JEANNE A SAINT-PIERRE-LE-MOUSTIER

Toujours infatigable, Jeanne avait soif d'action.

Pendant de longs jours, Charles l'enchaîna à un cruel repos.

Il s'obstinait à n'être que le roi de Bourges et se dérobait à l'impulsion de l'héroïne, qui voulait le faire roi de France.

Enfin les hostilités reprirent.

Au mois de novembre, Jeanne fut chargée d'aller faire le siège de Saint-Pierre-le-Moustier, sur le bord de la Loire.

Elle y alla en compagnie de quelques seigneurs et d'une petite armée.

Dès le commencement du siège, la Pucelle se jeta au plus fort du péril.

Les Anglais résistaient vaillamment.

Autour de Jeanne, on lâcha pied, et elle se trouva seule, avec quelques hommes d'armes, devant les murailles de la place.

Sans regarder le nombre, Jeanne tenait ferme.

— « Jeanne, lui dit son écuyer, que ne vous retirez-vous? Vous êtes seule. »

— « Non, s'écria-t-elle en ôtant son casque et en tournant vers les fuyards son visage illuminé d'enthousiasme. J'ai encore dans ma compagnie cinquante mille de mes gens. »

Les hommes d'armes se demandèrent s'il n'y avait pas là une armée invisible qu'elle seule voyait.

— « Je ne partirai pas d'ici que la ville ne soit prise, ajouta Jeanne. A l'œuvre tous! aux fagots! aux fascines! Faisons-nous un pont sur le fossé. »

Tout le monde accourut. Le pont fut fait; l'assaut poursuivi; la ville prise.

XX. — ÉCHEC DE JEANNE A LA CHARITÉ.

De là, on alla à la Charité, ville très bien approvisionnée, où l'ennemi était fortement établi.

Les assiégeants manquaient de munitions.

Jeanne, pour s'en procurer, s'adressa à diverses villes et particulièrement aux habitants de Riom.

— « Chers et bons amis, leur disait-elle, vous savez comment la ville de Saint-Pierre-le-Moustier a été prise d'assaut.

» Avec l'aide de Dieu, je compte faire vider les autres places qui sont contraires au roi.

» Mais, ayant fait grande dépense de poudre, flèches et autres matériaux de guerre devant ladite ville, nous nous trouvons dépourvus, les seigneurs et moi, pour faire maintenant le siège de la Charité.

» Je vous en prie, étant amis du bien et de l'honneur du roi, veuillez nous aider, dans le présent siège, par l'envoi de poudre, salpêtre, soufre, traits, arbalètes et habillements de guerre.

» Gardez que la chose ne soit longue. Il ne faut pas qu'on puisse vous dire refusants ou négligents. »

Jeanne et les siens demeurèrent un mois devant la Charité.

De rudes assauts furent tentés. Toujours en vain.

La ville était merveilleusement bien défendue.

Mal secourus et battus, on dut lever le siège, au grand déplaisir de Jeanne.

A la cour, tout le monde fit gracieux accueil à la Pucelle.

— « Jeanne, vous êtes admirable de bon vouloir et de hardi courage, » lui disaient les seigneurs.

— « Jeanne, lui dit le roi, je vous anoblis, vous et tous ceux de votre race, femmes aussi bien qu'hommes, en considération de vos louables services. »

Mais les honneurs n'ôtaient pas à Jeanne le poids lourd qu'elle avait sur le cœur depuis qu'elle avait essuyé des échecs devant les Anglais.

Pour récompense des services rendus, elle ne demandait qu'à en rendre de nouveaux.

Malheureusement, au lieu de guerroyer, on parlementait.

Les négociateurs cherchaient la paix au bout de leur plume.

— « Vous ne la trouverez qu'au bout de la lance, » leur disait Jeanne.

XXI. — RÉVEIL VICTORIEUX DE JEANNE

Tandis que le roi demeurait inactif, les Anglais et leurs partisans s'agitaient dans les places nouvellement soumises.

L'une de celles-ci, Reims, fit part de ses craintes à Jeanne.

Jeanne répondit le 16 mars 1430 :

« Ne craignez.

» Vous n'aurez pas de siège si je rencontre l'ennemi.

» Si je ne le rencontre, fermez vos portes.

» Les Anglais venant, je serai vite là, et je leur ferai chausser leurs éperons en telle hâte qu'ils ne sauront par où les prendre. »

Le 28 mars, Jeanne rassurait encore les habitants de Reims :

« Mes chers amis, leur disait-elle, ayez confiance au roi; gardez bien votre cité, et faites bon guet. Vous ouïrez bientôt de mes nouvelles. »

Quelques jours après, lasse de faire figure parmi des oisifs, Jeanne quittait la cour sans rien dire.

Elle se rendit à Lagny-sur-Marne, parce que les Français y faisaient bonne guerre aux Anglais.

Là, son premier coup fut un coup de maître.

Elle attaqua un homme aussi vaillant que cruel, terreur de la contrée, le Bourguignon Franquet d'Arras.

Franquet, avec ses redoutables archers, s'était retranché fortement.

Jeanne et les siens furent deux fois repoussés, et deux fois revinrent assaillir la troupe ennemie. A la fin, ils firent si bien, que Franquet fut forcé derrière son rempart.

Dans la lutte, Jeanne avait vaillamment conquis sur un Bourguignon une bonne épée qu'elle garda.

Les cadavres des compagnons de Franquet jonchaient la terre. Lui-même était fait prisonnier.

Les habitants de Lagny pressèrent Jeanne de leur livrer ce terrible gentilhomme, pour qu'il subît la peine de ses meurtres et rapines.

Jeanne refusa. Elle voulait garder Franquet et l'échanger contre un brave Parisien que l'ennemi retenait en prison.

Les juges de Lagny insistèrent.

— « Ce serait faire injure à justice que de délivrer un tel scélérat, » disaient-ils.

— « Prenez-le donc, répondit Jeanne, et faites de lui ce que justice voudra. »

Franquet fut jugé, condamné et décapité.

XXII. — JEANNE A COMPIÈGNE

Cependant l'habile Bedfort ne perdait aucune occa sion de relever les affaires des Anglais.

Il s'occupa de faire venir le jeune roi d'Angleterre et de préparer son couronnement dans la capitale de la France.

Mais ce sacre de Henri à Paris, qui fut retardé, ne devait être qu'une froide parodie du sacre de Charles à Reims.

Bedfort tira plus grand profit de l'aide du duc de Bourgogne dont il sut vaincre les hésitations et rendre le concours sérieux.

Le duc de Bourgogne se disposa à faire le siège de Compiègne.

Avant qu'il se fût établi devant la place, Jeanne y alla à deux reprises et donna du cœur aux habitants.

On la voyait courir dans les diverses villes pour réchauffer le zèle des amis du roi.

Le soir du 23 mai, Jeanne était à Crespy, lorsque

arriva la nouvelle que le siège de Compiègne venait de commencer.

— « Je dois secours à cette cité si bonne française, » s'écria Jeanne.

— « N'allez pas là. Ce serait trop vous exposer. »

— « Où est le péril, là est ma place. A moi mes gens ! »

A minuit, Jeanne avait réuni environ trois cents combattants.

— « Avec si peu de monde, lui dit-on, vous ne pourrez traverser le camp des ennemis. »

— « Nous sommes assez, répondit-elle. Par mon martin-bâton, je verrai tout à l'heure mes bons amis de Compiègne. »

Au soleil levant, la Pucelle entrait dans la ville.

Le jour même, 24 mai, Jeanne voulut attaquer l'ennemi.

Vers cinq heures du soir, elle fit une sortie à la tête de cinq cents hommes.

Assaillie à l'improviste, l'avant-garde des Bourguignons ne put se maintenir.

Elle lâchait pied quand des secours arrivèrent.

L'alarme s'était répandue parmi les assiégeants, et ils accouraient en masse de leurs divers quartiers.

Débordés, les Français durent reculer.

Jeanne ne voulait pas fuir. Par deux fois, elle ramena ses gens sur les ennemis qui reculèrent à leur tour.

Pourtant la multitude des Bourguignons grossissait. Ils eurent encore le dessus.

La Pucelle ne perdait pas courage.

— « Jeanne, lui dit son écuyer, vous voyez bien que les ennemis sont trop nombreux. »

— « Taisez-vous, lui répondit-elle. Il ne tiendra qu'à nous qu'ils ne soient déconfits. Ne songez qu'à frapper ! »

On ne l'écouta point. On ne comptait pas assez sur le concours de l'artillerie. On avait peur d'être coupé.

— « Regagnons Compiègne, ou nous sommes perdus ! » s'écriaient des voies confuses. Et les hommes d'armes fuyaient, sourds à l'appel de Jeanne.

Ceux qui étaient près d'elle prirent la bride de son cheval. Force lui fut de les suivre.

Elle marchait la dernière, commandant qu'on fît la retraite en bon ordre et soutenant le choc de l'ennemi.

Mais elle eut beau faire. La retraite était devenue une débandade.

On avait fui par crainte d'être coupé, et cette crainte fit qu'on le fût en effet.

Les Anglais accouraient aider les Bourguignons.

Le gouverneur Flavy, prévoyant ce mouvement, avait pris ses dispositions pour les décimer au passage.

Mais l'arrivée des fuyards l'empêcha d'utiliser son artillerie. Amis et ennemis auraient été criblés indistinctement.

Bientôt il y eut, près du pont, à l'entrée du boulevard, un effrayant pêle-mêle.

Les ennemis poussaient le flot des fugitifs, l'épée dans les reins.

Déjà ils allaient pénétrer à leur suite.

Le sire de Flavy fit lever le pont et fermer la porte.

Pendant ce temps, Jeanne et ses meilleurs compagnons reculaient lentement, en combattant.

La plupart des fantassins de sa troupe avaient cherché refuge sur des bateaux rangés le long de la rivière pour couvrir la retraite. Il ne restait près d'elle que son écuyer et quelques vaillants chevaliers.

Son costume la désignait aux assaillants. Ils se mirent à la presser de tous côtés.

Comment leur échapper? Le pont était levé, et elle ne pouvait gagner les bateaux.

D'un geste désespéré elle se mit à agiter sa bannière.

Mais déjà elle était acculée, entourée, saisie, tirée à bas de son cheval.

Cinq ou six hommes d'armes s'étaient jetés sur elle.

— « Rendez-vous ! Donnez-moi votre foi ! » lui criait chacun d'eux.

— « J'ai juré ma foi à un autre que vous et je lui tiendrai mon serment, » répondit Jeanne.

En ce moment, les cloches de la ville sonnèrent à toute volée pour appeler les guerriers au secours de Jeanne, que le peuple n'avait pas vu rentrer.

Trop tard. Jeanne était prise.

Ce ne fut que tristesse et lamentations à Compiègne quand le terrible malheur fut connu.

Comme c'est l'habitude dans les grandes catastrophes, on parla de trahison.

Le peuple disait que les seigneurs, jaloux de la renommée de Jeanne, avaient tramé sa perte, et il accusait particulièrement le gouverneur Flavy de l'avoir vendue.

En même temps, on se racontait que Jeanne avait eu le pressentiment de son malheur.

En avril, ses voix lui avaient dit : « Jeanne, tu seras » prise avant la Saint-Jean. Il faut qu'il soit ainsi fait. » Ne t'étonne point. Prends tout en gré. Dieu t'ai- » dera. »

Tourmentée de tristes pensées, Jeanne répétait souvent à son chapelain : « S'il faut que je meure bientôt, dites de ma part au roi, mon seigneur, qu'il fonde des chapelles où l'on prie pour le salut de ceux qui seront morts pour la défense du royaume. »

Durant son second séjour à Compiègne, Jeanne était allée un soir à l'église. Elle avait l'âme pleine d'angoisses et priait.

Après être restée longtemps à genoux, elle se leva et s'appuya tristement près d'un pilier.

A cette heure les cloches tintaient lentement pour annoncer la prière du soir, et les ombres descendaient dans la nef mystérieuse.

De pauvres gens et plusieurs enfants étaient là qui avaient les yeux sur Jeanne.

Jeanne pleurait à chaudes larmes.

La voyant pleurer, on l'entoura avec grande compassion.

Elle regarda doucement tout ce monde, et dit :

— « Bons amis et chers enfants, sachez qu'on m'a vendue et trahie. Bientôt je serai livrée à la mort. Priez Dieu pour moi, je vous supplie ; car je ne pourrai plus servir le roi ni le royaume de France. »

LIVRE TROISIÈME

LA MARTYRE

« A mesure que la mort approche, ce qui
» m'enflamma et me fut sacré m'apparaît de
» plus en plus réel. Un souffle m'élève peu à
» peu dans des régions qui brillent d'une
» éternelle aurore... Je n'ai pas combattu
» pour les biens de la terre. Ce qu'il y a de
» plus saint, voilà ce que j'ai défendu... Dieu,
» je remets ma vie entre tes mains. Tu peux
» la reprendre ; tu l'as donnée. »

KOERNER.

LIVRE TROISIÈME

LA MARTYRE

I. — JEANNE PRISONNIÈRE

Une éclatante victoire n'aurait pas causé aux ennemis si grande joie que la prise de Jeanne.

On s'empressait pour la voir.

Les Bourguignons exultaient de contentement autant que s'ils eussent pris une armée.

Les Anglais, au lendemain de leurs triomphes de Poitiers et d'Azincourt, avaient manifesté moins de satisfaction qu'ils n'en témoignèrent en voyant Jeanne captive.

Leur orgueil souffrait de ce qu'elle était tombée en d'autres mains que les leurs. Mais enfin on la tenait. « *Ils ne l'auraient donnée pour Londres.* »

Des messagers furent envoyés dans toutes les villes bourguignonnes et anglaises pour annoncer la grande nouvelle.

A Paris, le duc de Bedfort fit allumer des feux de joie et prescrivit aux prêtres de chanter solennellement l'hymne d'actions de grâces.

C'était l'opinion commune, parmi les Anglais, que la présence de Jeanne avait rendu stériles tous leurs efforts.

Plusieurs d'entre eux déclaraient que, dès qu'ils apercevaient son étendard, ils perdaient force et courage et ne pouvaient plus bander leurs arcs ni manier leurs lances.

Des capitaines et des soldats enrôlés désertaient le drapeau par crainte des enchantements de la Pucelle.

— « Enfin, nous tenons ce limier de Satan, dit Bedfort en parlant de la pauvre fille. La victoire nous redeviendra fidèle. »

Tandis que l'ennemi était dans l'allégresse, les bons Français avaient le deuil au cœur.

A Orléans, à Blois, on ordonna des prières publiques pour la délivrance de la Pucelle.

A Tours, tous les habitants, pieds nus et têtes découvertes, firent une procession autour de la ville en chantant le psaume : « *Ayez pitié de nous, Seigneur!* »

— « Ah! disaient les pauvres gens, comment a-t-on pu laisser prendre celle qui était le support des faibles

et le salut du pays? Il y a un an, elle délivrait Orléans ; et maintenant elle est aux mains de l'ennemi. »

Mais le roi? quel chagrin témoigna-t-il? quels efforts fit-il pour sauver celle qui avait sauvé son royaume?

Pas de trace d'aucune négociation, d'aucune offre de rançon, d'aucun fait d'armes tenté pour délivrer la libératrice.

L'archevêque de Reims et le favori La Trémouille avaient cultivé en Charles VII la plus monstrueuse ingratitude dont l'histoire présente l'exemple.

C'est seulement dix-huit ans après le supplice de Jeanne, qu'il voulut bien montrer un peu de mémoire.

Accusé d'avoir employé une créature du diable, il organisa alors une vaste enquête judiciaire pour la réhabilitation de celle que les Anglais avaient voulu flétrir, et qu'il avait laissée périr.

II. — JEANNE DANS LES DONJONS DU SIRE DE LUXEMBOURG

Jeanne était prisonnière du sire de Luxembourg, chef bourguignon commandant le siège de Compiègne.

Elle fut conduite, sous bonne escorte, au château de Beaulieu, près de Noyon.

— « Ta captivité ne sera que passagère, » lui disaient ses voix. Et elle épiait les moyens de s'évader.

Un jour, se frayant un passage entre deux pièces de bois, Jeanne parvint à sortir de la tour où on la tenait.

Elle s'apprêtait à y enfermer ses gardiens pour assurer sa fuite, lorsque le concierge du château l'aperçut et la saisit.

Jeanne se laissa doucement ramener, disant : « Je vois qu'il ne plaît pas à Dieu que j'échappe aujourd'hui. »

Peu après, en août, le sire de Luxembourg fit transférer Jeanne à Beaurevoir, près de Cambrai.

Il avait là un second château plus sûr que le premier et moins rapproché du théâtre de la guerre.

A Beaurevoir, Jeanne fut gardée très sévèrement ;

mais elle trouva grande consolation dans les douces prévenances dont l'entourèrent la femme et la tante du sire de Luxembourg.

Ces dames venaient chaque jour lui faire visite au donjon où elle était enfermée, et, plus elles la voyaient, plus elles l'aimaient.

Une seule chose les offusquait, c'était que Jeanne ne portât pas les vêtements de son sexe.

A plusieurs reprises, elles lui offrirent des habits de femme et la pressèrent de s'en revêtir.

Jeanne refusa toujours. Elle voulait garder le costume guerrier sous lequel elle avait accompli de si grandes choses.

— « Il m'en coûte de ne pas vous obéir, tant vous m'êtes bonnes, disait-elle aux deux châtelaines. Si je devais reprendre l'habit de femme, je le ferais à votre requête, plutôt qu'à celle d'autres dames qui fussent en France, la reine exceptée. »

Jeanne avait tout à craindre pour elle-même. Mais elle ne pensait pas à sa personne; elle pensait à cette bonne cité de Compiègne qu'elle ne pouvait plus secourir.

Les dames du château avaient aussi toute leur pensée à Compiègne, mais pour un intérêt différent.

Jeanne s'inquiétait des assiégés. Elles s'inquiétaient des assiégeants et du sire de Luxembourg.

Quand les nouvelles tardaient, c'était grandes angoisses de part et d'autre.

Un jour, on vint apprendre à Jeanne que la ville était

à la veille d'être prise et que tous les habitants, depuis l'âge de sept ans, devaient être passés au fil de l'épée.

Elle ne put tenir davantage.

Depuis longtemps elle était tourmentée du désir de sauter du haut de la tour, malgré ses voix qui lui disaient de prendre patience.

Devant la terrible nouvelle, ses hésitations cessèrent.

— « Non, s'écria-t-elle, Dieu ne laissera pas mourir sans mon secours ces bonnes gens de Compiègne si loyaux à leur seigneur. »

Et, se recommandant à Dieu, elle sauta.

On la trouva presque morte au pied de la tour.

De prompts secours lui furent donnés, et les deux châtelaines s'appliquèrent de bon cœur à la réconforter.

Au bout de deux jours seulement, Jeanne put manger. Peu à peu les forces lui revinrent.

Il lui semblait entendre sainte Catherine lui disant de *reprendre courage* et de *crier merci à Dieu*. Ce qu'elle fit.

A peine rétablie, au commencement de novembre, Jeanne fut conduite à Arras et de là au château du Crotoy où elle allait être abandonnée aux Anglais.

Le donjon du Crotoy était une gigantesque masse de pierres, s'élevant à l'embouchure de la Somme, tout près du petit bras de mer qui sépare la France de l'Angleterre.

De sa prison, à travers les barreaux d'une étroite fenêtre, Jeanne contemplait les flots et interrogeait au loin l'horizon.

— « Là-bas, se disait-elle, est la terre ennemie. Que ne puis-je y aller délivrer les Français qui y sont prisonniers ! »

De nobles dames d'Abbeville obtinrent la permission de venir lui faire visite.

Comme toutes les femmes, elles aimaient et admiraient Jeanne.

La Pucelle remerciait avec tendresse ses visiteuses ; et, les voyant pleurer, elle ne pouvait s'empêcher de pleurer.

Quand elles partaient, elle leur répétait : « A Dieu, à Dieu ; » et les baisait bien amiablement.

— « Ah ! disaient les nobles dames, quel malheur qu'une si généreuse Française soit au pouvoir des Anglais ! »

III. — JEANNE VENDUE AUX ANGLAIS

Jeanne, prisonnière des Bourguignons, fut livrée aux Anglais par un marché que négocièrent des hommes d'église.

Les préliminaires de ce marché datent des premiers jours de sa captivité.

Il y avait à peine quarante-huit heures que la Pucelle était prise lorsque frère Martin, vicaire général de l'inquisition de la foi au royaume de France, écrivit au duc de Bourgogne :

« Usant de l'autorité à nous commise par le saint-siège de Rome, et agissant en faveur de la foi catholique, nous requérons que Jeanne la Pucelle, véhémentement soupçonnée de plusieurs crimes sentant l'hérésie, soit amenée prisonnière par devers nous. »

Une lettre de l'Université de Paris appuyait cette mise en demeure.

Le duc de Bourgogne ne s'arrêta point à l'injonction de l'inquisiteur et des théologiens.

Alors intervint un nouveau personnage, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, qui, partisan des Anglais,

avait quitté cette ville quand elle se rendit à Charles VII.

La Pucelle ayant été prise sur le territoire du diocèse de Beauvais, l'évêque revendiqua un droit égal à celui du frère inquisiteur, et demanda à juger Jeanne concurremment avec lui.

Sa requête fut approuvée, et par l'Université de Paris dont il était l'ancien recteur, et par le conseil du roi d'Angleterre dont il se faisait la créature.

Le 16 juillet, l'évêque, accompagné de quelques gens d'Église, se présenta à Philippe de Bourgogne et à Jean de Luxembourg, en leur camp, près de Compiègne.

— « Au nom du roi d'Angleterre, au nom de l'Université de Paris et en mon propre nom, leur dit-il, moi, évêque de Beauvais, je viens vous demander d'abandonner votre captive au jugement du tribunal ecclésiastique. »

En même temps, le prélat remit aux deux seigneurs des lettres du roi et de l'Université.

L'Université disait :

« Nous craignons beaucoup que, par la malice de l'ennemi d'enfer et par la subtilité de nos adversaires, cette fille ne soit mise hors de votre puissance. Or, au jugement de tout bon catholique, jamais il ne serait advenu si grande lésion de la sainte foi que si Jeanne échappait sans punition convenable. »

Les deux seigneurs n'eurent pas l'air de se soucier beaucoup des lésions de la sainte foi.

La réquisition du roi leur fit plus grand effet que

les instances des théologiens. Néanmoins, tout en témoignant de leur déférence pour le roi d'Angleterre, ils persistèrent dans leur refus.

L'évêque Cauchon était un homme pratique. Il savait quels sont les arguments les plus convaincants auprès des personnes de son espèce, et il finit par y recourir.

Déliant les cordons de la bourse, il dit :

« Quoique cette femme qu'on nomme Jeanne la Pucelle ne doive pas être regardée comme prisonnière de guerre, néanmoins, pour la rémunération de ceux qui l'ont prise et détenue, le roi est disposé à donner libéralement trente-sept mille francs. »

Trente-sept mille francs, c'était quelque chose; ce n'était pas assez pour les nobles seigneurs.

L'évêque le comprit. Il éleva son offre à soixante et un mille francs.

Le sire de Luxembourg voulut bien à ce prix sauver la religion, en perdant la Pucelle.

— « Au nom de l'honneur et de l'humanité, ne faites pas cela! » s'écria la tante du sire de Luxembourg. Et, les yeux en pleurs, les mains jointes, elle se jeta aux pieds de son neveu.

— « Je le ferai, répondit-il, à moins que monseigneur le duc de Bourgogne ne s'y oppose. »

Après des hésitations, le duc de Bourgogne finit par donner son consentement.

Les soixante et un mille francs étaient tout trouvés

grâce au soin qu'avait eu le duc de Bedfort de prélever sur les habitants de la Normandie une somme de quatre cent quatre vingt-neuf mille francs.

On prit là-dessus le prix de vente stipulé.

Ainsi, ce fut par l'intermédiaire de prêtres français et avec l'argent français, que les Anglais achetèrent le sang de la libératrice des Français.

A côté du cardinal Winchester, le grand promoteur de ce marché fut le duc de Bedfort, qui jouait avec les théologiens comme avec des pantins, qui faisait espérer à l'évêque Cauchon l'archevêché de Rouen pour prix de son infamie, et qui voulait faire déshonorer Jeanne avant de la faire mourir.

ÉtantFrançais, je laisse icila parole à d'autres. Voici comment un Anglais juge la conduite de cet Anglais :

« Œuvre de vengeance ou œuvre de politique, dit
» le célèbre David Hume dans l'*Histoire d'Angle-*
» *terre,* l'action du duc de Bedfort achetant Jeanne
» et lui faisant faire un procès, fut également barbare
» et déshonorante.

» Il n'y avait aucune raison plausible pour que Jeanne
» ne fût pas regardée comme prisonnière de guerre, et
» n'eût pas droit, comme telle, à tous les bons traite-
» ments que les nations civilisées ont en pareil cas pour
» leurs ennemis.

» Elle n'avait jamais, dans le cours de ses campagnes,
» mérité par aucun acte de mauvaise foi ou de cruauté

» d'être privée de ces égards. On ne pouvait lui reprocher de crime dans la vie civile ; elle avait même » toujours pratiqué avec rigidité toutes les vertus et » observé les bienséances convenables à son sexe.

» Il est vrai que sa hardiesse à se montrer au milieu » des armées et à les conduire au combat peut paraître » une atteinte à ces bienséances. (*Shocking ?* Brave » David !) Mais elle avait rendu par là de si grands » services à son roi, que cette irrégularité en était bien » compensée et devenait même un sujet d'éloges et » d'admiration.

» Dès lors, il fallut que le duc de Bedfort intéressât » la religion dans cette affaire et couvrît de son voile » *la violation la plus criante de la justice et de l'humanité.*

» Cette héroïne, digne de vénération, à qui la superstition plus généreuse des anciens aurait élevé des autels, devait, sous le prétexte d'hérésie et de magie, » être livrée vivante aux flammes, et expier par un » supplice horrible les services signalés qu'elle avait » rendus à son prince et à sa patrie. »

IV. — JEANNE DANS LES PRISONS DE ROUEN

Jeanne avait dit souvent : « J'aimerais mieux mourir que d'être entre les mains des Anglais. » Et voici qu'elle était entre leurs mains.

L'Université de Paris félicita chaudement le roi d'Angleterre, dès le 21 novembre.

Elle ajoutait :

« Nous vous supplions d'ordonner que le procès de cette ennemie de la foi ait lieu à Paris. Il s'y fera avec plus d'éclat qu'en toute autre ville, vu le grand nombre de notables théologiens qui s'y trouvent. »

Mais les Anglais ne se sentaient pas assez les maîtres dans Paris. Ils optèrent pour Rouen, où étaient principalement concentrées leurs forces.

Jeanne fut donc conduite à Rouen, sous bonne escorte, en décembre.

— « Il faut la mettre dans un sac et la jeter dans la Seine, » disaient plusieurs Anglais.

— « Non, répliquaient les autres. Il faut d'abord faire prononcer en justice que son œuvre a été une œuvre d'enfer. »

On voulait absolument que Jeanne fût diffamée.

A Paris, une pauvre femme fut brûlée pour avoir osé avancer que Jeanne était bonne et avait agi selon Dieu.

En attendant la formation d'un tribunal qui déciderait qu'elle avait agi selon le diable, la Pucelle fut enchaînée dans une cage de fer, où elle était tenue par le cou, par les pieds et par les mains.

Plus tard, lorsque le procès fut sur le point de commencer, on tira Jeanne de la cage et on l'enferma dans une tour du château.

Là elle avait les fers aux pieds et était liée par une chaîne à une grosse pièce de bois.

Nuit et jour, stationnaient à côté d'elle quatre ou cinq soldats, dits *houspilleurs*, qui la fatiguaient de leurs insolences de corps de garde.

Un jour, Jeanne reçut dans sa prison la visite de l'homme qui l'avait vendue, Jean de Luxembourg.

Deux seigneurs anglais l'accompagnaient, le comte de Warwick, gouverneur de Rouen, et le comte de Stafford.

— « Jeanne, dit le sire de Luxembourg en raillant, je viens pour vous mettre à rançon. »

— « Vous vous moquez de moi, répondit Jeanne, car je sais bien que vous n'avez ni le vouloir ni le pouvoir de faire ce que vous dites. »

— « Eh! eh! reprit le duc, la chose ne serait pas impossible si vous vouliez promettre de ne plus vous armer contre les Anglais. »

— « Ce serait promettre de mal faire, » répondit Jeanne.

— « Alors, prenez garde ! »

— « Je soupçonne bien que les Anglais me feront mourir, croyant après ma mort tout conquérir. Mais, fussent-ils cent mille goddem de plus, ils ne gagneront pas le royaume de France. »

A ces mots, Stafford, indigné, tira sa dague pour frapper Jeanne.

Warwick le retint.

— « Contenez-vous, lui dit-il. Nous l'aurons autrement. »

L'avis de Warwick était bien d'assassiner Jeanne, mais de l'assassiner légalement.



V. — LE TRIBUNAL ECCLÉSIASTIQUE

C'est à Rouen que se réunirent les hommes d'Église chargés d'instruire le procès de Jeanne.

Les uns étaient des moines ; les autres des prêtres. Il y avait plusieurs prieurs, plusieurs abbés et plusieurs prélats.

Tous étaient Français, hors un clerc.

Derrière eux, dans l'ombre, deux Anglais, l'archevêque de Winchester et le duc de Bedfort, dirigeaient tout.

Dès le 21 novembre, l'évêque Pierre Cauchon se faisait presser par l'Université de Paris d'avoir à hâter l'affaire.

— « Que Votre Paternité veuille bien montrer plus de zèle, lui disaient les théologiens.

» Songez combien il importe que vous, qui êtes revêtu d'une si grande dignité dans l'Église, vous supprimiez les scandales commis contre la religion chrétienne, surtout quand le soin d'en juger est de votre juridiction »

Il y eut cependant quelques retards.

Les chanoines de Rouen faisaient des difficultés pour

autoriser Cauchon a établir son siège de justice dans un diocèse qui n'était pas le sien.

Mais le cardinal de Winchester les rendit accommodants.

Le 3 janvier 1431, arrivèrent des lettres patentes où le Conseil du roi d'Angleterre faisait dire à Henri VI, encore enfant :

« Nous, roi d'Angleterre et de France, sur la demande de l'évêque de Beauvais et de l'Université de Paris, ordonnons que la femme qui se fait appeler la Pucelle soit livrée audit évêque, pour l'interroger et procéder contre elle, comme violatrice de la foi catholique. »

Il était ajouté :

« Nous nous réservons de reprendre l'accusée, si elle n'est point atteinte et convaincue des méfaits à elle imputés. »

Ainsi Jeanne n'était abandonnée à l'Église qu'autant que l'Église, en la condamnant, l'abandonnerait au bourreau.

On consentait à s'en remettre aux prêtres pour l'immolation de la victime ; mais, dans aucun cas, on ne voulait lui faire grâce.

— « Un charme est attaché à la vie de cette femme, disaient les Anglais. Du fond de son cachot elle remporte encore des victoires. Tant qu'elle respirera, nous serons battus. » Et ils avaient soif de sa mort.

Le 9 janvier, Cauchon tint une consultation préliminaire avec quelques docteurs de Rouen.

— « N'y a-t-il pas lieu d'intenter à Jeanne un procès de magie? » leur demanda-t-il.

Tout examiné, ils répondirent :

« Mieux vaut s'en tenir à un procès d'hérésie ».

— « Va pour un procès d'hérésie, » dit l'évêque.

L'évêque s'adjoignit son vicaire, Jean d'Estivet.

D'Estivet était un prêtre à l'allure brutale et au langage grossier. La fonction de procureur général lui fut réservée.

A côté de l'évêque, devait figurer comme juge le moine dominicain qui, à Rouen, représentait l'inquisition.

Ce moine fit d'abord des difficultés. Il ne se croyait pas sûr d'avoir des pouvoirs suffisants.

L'évêque le pressa.

Le moine persistait dans ses hésitations.

L'évêque savait l'art de lever les scrupules. Il informa le moine qu'un certain nombre de pièces d'or lui seraient allouées pour ses peines.

Le moine s'aperçut alors qu'il avait des pouvoirs suffisants pour être un des assesseurs ; mais il ne consentit à siéger comme juge que lorsqu'il en eut reçu l'autorisation de l'inquisiteur général de France.

Jugée par l'évêque et par le vicaire de l'inquisition, Jeanne devait être soumise à la procédure inquisitoriale.

Or, la procédure inquisitoriale, telle qu'elle avait



été fixée par l'Église dans ses *Règlements sur la façon de procéder contre les hérétiques,* permettait d'amener hypocritement l'accusée à être sa propre accusatrice.

Dans ce code, où la pire immoralité s'autorise de l'intérêt religieux, il était dit :

« Que nul n'approche l'hérétique en sa prison, » hormis, de temps à autre, deux fidèles adroits qui » l'avertissent, avec précaution et comme s'ils avaient » compassion pour lui, de se garantir de la mort en » confessant ses erreurs, et qui lui promettent que, » s'il le fait, il pourra échapper au supplice du feu. »

Cauchon décida un chanoine de Rouen, Nicolas Loyseleur, à s'introduire dans la prison de Jeanne en costume laïque et à se faire passer pour un prisonnier de son parti.

Une fois la confiance de Jeanne gagnée, Nicolas devait lui apprendre qu'il était prêtre et ainsi obtenir d'elle qu'elle complétât ses aveux dans le secret de la confession.

Grâce à un trou pratiqué à travers le mur, des secrétaires et des témoins apostés dans une chambre voisine prendraient note de tout.

Ainsi fut fait, comme l'avoua depuis un des secrétaires, le prêtre Manchon.

Dès le mois de février, arrivèrent de divers côtés les théologiens qui devaient servir d'assesseurs, interroger l'accusée et donner leur avis.

Les plus en vue venaient de l'Université de Paris, qui envoya, entre autres, cinq de ses anciens recteurs.

Tout ce monde fut grassement payé par les Anglais, à tant par séance.

Outre une rémunération fixe, les plus zélés recevaient des cadeaux.

Des seigneurs anglais s'étaient réservé de surveiller la besogne des doctes ecclésiastiques.

Au moindre relâchement, ils se plaignaient de ce que cette cléricaille ne gagnait pas son argent.

Il faut convenir que ces seigneurs étaient exigeants. En général les théologiens travaillaient de leur mieux.

La cupidité alléchait les uns ; l'ambition excitait les autres. Certains n'avaient qu'à écouter leur fanatisme. Plusieurs obéissaient à la peur.

Il se rencontra néanmoins un docteur qui eut le courage de montrer de l'indépendance, Nicolas de Houppeville.

Ce docteur osa dire :

— « L'évêque de Beauvais est suspect de partialité, étant l'ami des ennemis de la Pucelle.

» En outre, cet évêque n'a pas le droit de revenir sur un cas déjà jugé à Poitiers par son métropolitain, l'archevêque de Reims.

» Donc le présent procès est illégal. »

Cauchon, furieux, fit saisir ce contradicteur importun. On le mit en prison. Et peu s'en fallut qu'il ne fût jeté dans la Seine.

Nicolas de Houppeville avait opposé à l'évêque de Beauvais l'archevêque de Reims.

C'était à cet archevêque qu'il aurait appartenu d'intervenir lui-même, et d'écrire à l'évêque de Beauvais, son subordonné, d'avoir à ne pas passer outre.

C'était aux théologiens qui avaient jadis examiné Jeanne à Poitiers qu'il aurait appartenu de lui rendre un public témoignage.

Mais ces théologiens se turent, et l'archevêque aussi.

L'archevêque fit plus.

Dès que Jeanne fut aux mains des ennemis, il écrivit à son cher clergé et à ses chers fidèles du diocèse de Reims pour les inviter à ne pas en prendre souci.

Il leur racontait qu'un gardeur de brebis, venu des montagnes du Gévaudan, promettait de *faire ni plus ni moins* que ce qu'avait fait Jeanne.

Il ajoutait que Dieu avait permis la captivité de cette fille *parce qu'elle ne voulait croire aucun conseil et faisait tout à son plaisir.*

Ce prélat avait dit en son cœur : « Je n'ai pu faire de Jeanne ma créature. Libre aux Anglais d'en faire leur victime. »

VI. — LES INTERROGATOIRES

Le 21 février 1431, Jeanne comparut devant ses juges et on commença à l'interroger.

Les interrogatoires furent continués le 22, le 24 et le 27 février, le 1er et le 3 mars, au château de Rouen.

A la fin de la séance du 3 mars, l'évêque Cauchon déclara closes les grandes séances, où tous les assesseurs étaient convoqués.

— « Je vais, dit-il, charger des docteurs experts en droit divin et humain d'extraire ce qui est à recueillir dans les aveux de l'accusée.

» Puis, s'il convient de l'interroger plus amplement sur certains articles, je déléguerai quelques assesseurs à cet effet. »

Ainsi l'évêque se réservait de poursuivre l'instruction avec un petit nombre d'examinateurs choisis selon son gré.

Le 10 mars, les interrogatoires furent repris dans la prison et se continuèrent le 12, le 13, le 14, le 15 et le 17.

Les interrogatoires de la prison furent une répétition des interrogatoires publics, et les interrogatoires publics furent une répétition les uns des autres.

Dans toutes les séances, les juges revenaient sur les mêmes questions et les présentaient sous des formes différentes, pour embarrasser l'accusée.

On avait fait prendre des informations dans le pays de Jeanne, à Domrémy.

Mais toutes ces informations lui furent favorables. Aussi, les passa-t-on sous silence.

— « Dans la vie de cette jeune fille, disait un des commissaires envoyés, je n'ai rien trouvé que je n'eusse voulu trouver dans la vie de ma propre sœur. »

On espéra que Jeanne, laissée sans avocat et sans conseil, se perdrait elle-même.

Mais la simple fille, avec son bon sens et sa bonne foi, déjouait les pièges de ses interrogateurs.

Ils étaient là, alignés sur leurs bancs, tous ces doctes théologiens, faces sèches, regards obliques, cœurs froids.

A quelque distance d'eux se tenaient des officiers anglais qui venaient voir si le procès marchait bien et qui murmuraient à la moindre apparence de clémence.

Jeanne était isolée sur un petit banc.

Devant elle se dressait le siège élevé où trônait l'évêque de Beauvais.

Au-dessous de ce siège étaient assis les trois prêtres qui remplissaient les fonctions de secrétaires.

Souvent leurs comptes rendus étaient altérés pour les besoins de l'accusation.

Jeanne s'en plaignait doucement :

« Vous omettez beaucoup de choses que je dis, et vous m'en faites dire que je n'ai pas dites. Si vous continuez, je vous tirerai les oreilles. »

Mais il ne s'agissait pas de contenter Jeanne. Il s'agissait de contenter les Anglais.

Ceux-ci étaient furieux contre quiconque se montrait compatissant envers l'accusée.

Un dominicain, Pierre Isambard, fit un jour quelques signes à Jeanne pour la prémunir contre des questions captieuses qui lui étaient faites.

Le comte de Warwick, s'en étant aperçu, apostropha ainsi le moine :

— « Pourquoi ce matin soutenais-tu cette méchante? Par la morbleu, vilain, si je remarque encore que tu te mettes en peine d'elle et l'avertisses de son profit, je te ferai jeter en Seine. »

On voulait que personne n'assistât Jeanne, et qu'à force d'interpellations pressantes, compliquées, incohérentes, elle fût amenée à témoigner contre elle-même.

Les assesseurs l'interrogèrent tantôt en termes doucereux, tantôt en termes violents.

Jeanne répondait simplement et ne s'intimidait ni ne se fâchait.

Le spectacle était touchant.

D'un côté une cinquantaine de docteurs fouillant

dans les subtilités de leur dogme pour y trouver de quoi dresser un bûcher à la libératrice de leur pays.

De l'autre côté une enfant de dix-huit ans, ignorante, franche, et sans peur.

Souvent, dans leur zèle, les docteurs parlaient tous ensemble.

L'enfant souriait et leur disait : « Beaux seigneurs, faites l'un après l'autre. »

VII. — INTERROGATOIRES SUR LES DISPOSITIONS DE JEANNE

Quand elle comparut devant ses juges, Jeanne était toute pâle et chancelante.

— « Jeanne, comment vous portez-vous ? » lui dit l'évêque.

— « Comme vous voyez, » répondit Jeanne montrant ses fers.

— « Ma fille, reprit l'évêque, on vous a mis les fers parce que vous avez essayé naguère de vous échapper. »

— « Chercher le salut est chose licite à tout prisonnier. »

— « Voilà qui est mal parler, Jeanne. Si vous ne voulez être convaincue d'hérésie, défense vous est faite de rien tenter pour vous tirer de la prison à vous assignée. »

— « Je n'accepte point cette défense. Je n'ai donné ma foi à personne. J'ai voulu et voudrai toujours me tirer de vos prisons. Et vous, si vous étiez bien informés de moi, vous devriez vouloir que je fusse hors de vos mains. »

— « Pourquoi ? »

— « Parce que j'ai agi de par Dieu. — Je n'ai que faire ici. Laissez-moi à Dieu de qui je suis venue. »

— « Nous devons prononcer sur vous. »

— « Faites attention à ce que vous dites. Vous prenez là une grande charge. Tout le clergé de Rouen et de Paris ne saurait me condamner. »

— « Jeanne, le clergé de Rouen et de Paris a qualité pour m'assister ; et moi, l'évêque de Beauvais, je suis de droit votre juge. »

— « Vous vous faites mon juge, et vous êtes mon ennemi. »

— « Taisez-vous. Le roi d'Angleterre m'a ordonné de vous juger et je vous jugerai. »

Après une pause, l'évêque se radoucit, et dit :

— « Ma fille, au commencement de ces interrogatoires, il faut que je vous avertisse avec douceur et charité de dire la vérité entière sur tout ce qu'on vous demandera. Sinon, vous chargeriez votre conscience. »

Jeanne répondit :

— « Je ne sais encore sur quoi vous voulez m'interroger. Vous pourrez me demander telle chose dont je vous dirai la vérité, tandis que sur telle autre je ne vous répondrai pas. »

— « Sur vos visions, peut-être ? »

— « Oui. Vous me couperiez plutôt la tête. »

— « Sur tout le reste, jurez-vous de dire vrai ? »

— « Je vous dirai la vérité, tout comme si j'étais devant le pape de Rome. »

— « Ainsi vous révélerez tout ce que vous saurez relativement au présent procès? »

— « Je ne dirai rien autre que ce que je saurai; mais il se peut que je ne dise pas tout ce que je saurai. »

VIII. — INTERROGATOIRES SUR L'ENFANCE DE JEANNE

— « Votre âge ? »

— « Presque dix-neuf ans. »

— « Votre nom ? »

— « Jeannette dans mon village, et ailleurs Jeanne. »

— « Votre surnom ? »

— « Du surnom, je n'en sais rien. »

— « Votre religion ? »

— « Catholique. »

— « De qui avez-vous appris votre croyance ? »

— « De ma mère, qui m'a montré *Notre père*, *Je vous salue*, et *Je crois en Dieu.* »

— « Vous a-t-on enseigné un métier ? »

— « Ma mère m'a enseigné à filer et à coudre. Là-dessus je ne crains femme de Rouen. »

— « Étant enfant, détestiez-vous les gens du parti contraire au roi ? »

— « Je détestais les Anglais et les Bourguignons, alliés des Anglais. »

— « Y avait-il des Bourguignons dans votre village ? »

— « Je ne connaissais à Domrémy qu'un seul Bourguignon, et, s'il eût plu à Dieu qu'il eût la tête coupée, je m'en serais consolée. »

— « N'y avait-il pas un village voisin qui était pour les Bourguignons ? »

— « Oui, le village de Maxey-sur-Meuse. Ses habitants étaient toujours prêts à s'armer contre ceux de Domrémy. »

— « Avez-vous été du nombre des enfants de Domrémy qui allaient se battre avec ceux de Maxey ? »

— « Non. Mais je les vis souvent revenir blessés et tout saignants. »

— « Les voix vous ordonnaient-elles de haïr les Bourguignons ? »

— « Je les ai moins aimés depuis que j'ai compris quel mal ils faisaient au roi de France. »

— « Dès votre enfance, n'aviez-vous pas grande envie de leur nuire ? »

— « J'avais grande volonté et affection que le roi eût son royaume. »

— « Dans la campagne de Domrémy, êtes-vous allée souvent près de l'arbre des Fées ? »

— « Oui. »

— « L'arbre des Fées opérait-il des prodiges ? »

— « Je sais que bien des gens qui avaient la fièvre venaient visiter l'arbre des Fées et buvaient de l'eau à la fontaine voisine. Mais j'ignore s'ils guérissaient ou non. »

— « Les fées n'apparaissent-elles pas en ce lieu ? »

— « Je l'ai ouï dire par de vieilles gens. Même ma

marraine m'a dit les avoir vues danser en rond. Mais tout cela est-il vrai ? je ne sais. »

— « N'est-ce pas sous l'arbre des Fées que vous avez entendu vos voix ? »

— « Mes voix sont venues me visiter en cet endroit comme en bien d'autres. »

— « Croyez-vous les fées de mauvais esprits ? »

— « Je n'en sais rien. »

IX. — INTERROGATOIRES SUR LES VISIONS DE JEANNE

— « Quelle est l'apparition qui vint à vous à l'âge de treize ans? »

— « Saint Michel et ses anges. »

— « Vîtes-vous saint Michel et ses anges corporellement et réellement? »

— « Je les vis comme je vous vois. »

— « Quelle était la figure de saint Michel? »

— « Je ne saurais vous le dire. »

— « Était-il nu? »

— « Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir? »

— « Avait-il des cheveux? »

— « Pourquoi les aurait-on coupés? »

— « Qu'éprouvâtes-vous à la vue de saint Michel et de ses anges? »

— « Quand je les vis s'éloigner je pleurai, et j'aurais bien voulu qu'ils m'emmenassent avec eux. »

— « Lorsque saint Michel et ses anges apparaissaient, leur faisiez-vous la révérence? »

— « Oui, je m'agenouillais, et je baisais la terre où ils s'étaient arrêtés. »

— « Parlez-nous de leurs corps. »

— « Je n'en puis rien dire. Ce que je sais, c'est que leurs paroles sont bonnes et belles. »

— « Comment prononceraient-ils des paroles, puisqu'ils n'ont pas de membres ? »

— « Je m'en réfère à Dieu. »

— « Comment distinguez-vous si ce qui vous apparaît est homme ou femme ? »

— « A la voix. »

— « Quelles saintes se sont montrées à vous ? »

— « Sainte Marguerite et sainte Catherine. »

— « Comment les reconnaissiez-vous ? »

— « Elles se nommaient en venant à moi. »

— « Êtes-vous sûre que c'est bien sainte Catherine, sainte Marguerite, saint Michel et ses anges qui vous apparaissaient ? »

— « Je le crois, aussi fermement que je crois en Dieu. »

— « N'avez-vous pas fait dans les églises des offrandes aux saints qui vous apparaissaient, comme on en fait aux saints du paradis ? »

— « J'ai souvent mis des guirlandes et des couronnes devant les images de sainte Catherine et de sainte Marguerite. »

— « Adressiez-vous ces offrandes aux deux saintes qui sont au ciel, où à celles qui vous apparaissaient ? »

— « Je ne mets pas de différence entre celles qui se montrent à moi et celles qui sont au royaume du Paradis. »

— « Avant d'ajouter foi à vos voix, n'avez-vous con-

sulté ni évêque, ni curé, ni autre personne appartenant à l'Église ? »

— « Non. »

— « Voilà qui est grave. Nous avons grand motif de suspecter vos visions, Jeanne. »

— « Si vous y voyez du mal, demandez copie du registre qui est à Poitiers. J'ai été interrogée, trois semaines durant, par les clercs de mon parti, qui n'ont trouvé dans mon fait que tout bien. »

— « Les voix ne vous ont-elles pas appelée fille de Dieu, fille de l'Église, fille au grand cœur ? »

— « Elles m'ont appelée Jeanne la Pucelle, fille de Dieu. »

— « Vos saintes parlent-elles anglais ? »

— « Comment parleraient-elles anglais, puisqu'elles ne sont pas du parti des Anglais ? »

— « Continuez-vous à les entendre depuis que vous êtes enfermée ? »

— « Oui ; mais les bruits de la prison et les noises des gardes m'empêchent quelquefois de bien les ouïr. Ah ! je les ouïrais bien mieux si j'étais en quelque forêt. »

— « Vous parlent-elles souvent ? »

— « Elles me parlent tous les jours et plusieurs fois par jour. Si elles ne me confortaient, je serais morte. »

— « Combien de fois vous ont-elles parlé hier ? »

— « Trois fois. »

— « Que vous ont-elles dit ? »

— « Elles m'ont dit : « Réponds hardiment ; fais bon visage ; Dieu t'aidera. »

— « Et encore ? »

— « Je ne puis tout dire. »

— « Que craignez-vous ? »

— « Je ne crains pas de vous déplaire, à vous. Mais je crains de déplaire à mes voix. »

— « On déplaît donc à Dieu en disant des choses vraies ? »

— « Oui, si on les dit à qui il ne faut pas les dire. »

— « Pour qui vous ont donc parlé vos voix ? »

— « Mes voix m'ont dit certaines choses, non pour vous, mais pour le roi. Ah ! s'il les savait, il en serait plus aise à dîner. Je voudrais qu'il les sût, et ne pas boire de vin d'ici à Pâques. »

— « Vos esprits vous ont-ils parlé aujourd'hui ? »

— « Ils me parlent ici-même. »

— « Où sont-ils donc vos esprits ? »

— « Ils sont là sans qu'on les voie. »

A ces mots l'assistance tressaillit.

L'interrogateur reprit :

— « Vous vous amusez de nous, Jeanne, quand vous voulez nous persuader que les esprits du ciel visitent une fille de si mince origine. »

— « Ils ne se sont pas enquis de cela pour se communiquer à moi. »

— « Si des esprits vous parlent, il faut croire que ce sont plutôt les esprits des fées, de mauvais esprits. »

— « Comment seraient-ce les fées qui m'apparaî-

traient et non les saintes ? Vous trouvez incroyable tout ce qui est pour moi, et croyable tout ce qui est contre moi. »

C'était une opinion commune que, quand une personne est livrée au démon, elle ne saurait dire *Notre Père* ni *Je vous salue.*

— « Dites-nous *Notre Père*, et *Je vous salue, Marie*, » dit l'interrogateur à Jeanne.

— « Je les dirai volontiers, répondit-elle, si monseigneur de Beauvais veut m'ouïr en confession. »

Ainsi Jeanne se vengeait de son ennemi en lui offrant toute sa confiance. Déjà sa victime, elle lui proposait d'être sa pénitente.

L'évêque parut touché. Mais l'émotion ne dura point.

X. — INTERROGATOIRES SUR LES FAITS ET GESTES DE JEANNE

— « Est-ce par l'ordre de Dieu, que, de votre village de Lorraine, vous êtes allée en plein pays de France ? »

— « J'aurais mieux aimé être tirée à quatre chevaux que de m'en aller sans l'agrément de Dieu. »

— « Croyez-vous avoir bien agi en partant à l'insu de votre père et de votre mère ? »

— « Ils m'ont pardonné. »

— « Pensiez-vous ne pas pécher ? »

— « Puisque Dieu commandait, il convenait d'obéir. Quand j'aurais eu cent pères et cent mères et que j'eusse été fille de roi, je serais partie. »

— « Est-il vrai qu'il y avait un ange sur la tête du roi, quand vous le vîtes pour la première fois ? »

— « Par la bienheureuse Marie, s'il y en avait un, je ne sais ; je ne l'ai pas vu. »

— « Y avait-il une lumière ? »

— « Il y avait là plus de cinquante torches, sans compter la lumière qui m'éclairait. »

— « Quelle est cette lumière qui vous éclairait ? »

— « Une lumière dont je voudrais que vous fussiez éclairés vous-mêmes. »

— « Comment votre roi a-t-il ajouté foi à vos paroles ? »

— « Par les signes qu'il en a eus et par les témoignages du clergé réuni à Poitiers. »

— « Pourquoi les gens d'Église témoignèrent-ils en votre faveur ? »

— « A cause de leur science, et parce qu'ils étaient clercs. »

— « N'avez-vous pas eu l'arrogance impie de prendre empire sur des hommes et de vous faire chef de guerre ? »

— « Si je fus chef de guerre, ce fut pour battre les Anglais. »

— « Au cas où Dieu aurait voulu donner mission à quelqu'un, pourquoi vous aurait-il choisie, vous ? »

— « Dieu se glorifie quand il lui plaît dans une faible fille. Il est le Tout-Puissant. »

— « Comment pouvez-vous donner comme divine la mission de verser le sang humain ? »

— « Je commençais toujours par requérir qu'on déposât les armes. J'ai supplié le duc de Bourgogne qu'il y eût paix entre lui et le roi. Quant aux Anglais, la seule paix qu'il y faut, c'est qu'ils retournent en Angleterre. »

— « Ne voyez-vous pas combien vos sommations étaient orgueilleuses ? »

— « Je ne les ai point faites par orgueil, mais par le commandement de Notre-Seigneur. »

— « Vous savez bien que votre roi a jadis répandu le sang de monseigneur le duc de Bourgogne. Croyez-vous qu'il ait bien fait ? »

« La voilà prise, pensèrent les docteurs. Dire oui, c'est prôner l'assassinat. Dire non, c'est avouer son roi assassin. »

Jeanne répondit :

— « La mort de monseigneur le duc de Bourgogne fut grand dommage pour le royaume. Mais, quelque chose qu'il y eût entre ces deux princes, Dieu m'a envoyée au secours du roi de France. »

— « Vous êtes-vous fait donner grand argent par le roi ? »

— « Je n'ai demandé au roi que de bons chevaux et de bonnes armes. »

— « D'où vous venait l'épée que vous portiez à Orléans ? »

— « De l'église Sainte-Catherine de Fierbois, où je l'envoyai chercher. »

— « Jusqu'à quand avez-vous gardé cette épée ? »

— « Jusqu'à mon départ de Saint-Denis, après l'attaque de Paris. »

— « Avez-vous posé votre épée sur l'autel pour qu'elle fût plus fortunée ? »

— « Non. Mais j'ai toujours désiré que mes armes fussent heureuses. »

— « Quelle épée aviez-vous quand vous fûtes prise? »

— « Une épée enlevée à un Bourguignon. C'était une bonne épée de guerre. »

— « Où aviez-vous laissé l'autre ?»

— « Cela n'est pas du procès. »

— « Avouez-nous si vous n'aviez pas quelques sortilèges? »

— « Mes sortilèges, c'était l'amour de la France et le mépris du danger. »

— « Quand vous vîntes à Orléans, aviez-vous un étendard?»

— « Oui, un étendard brodé de franges de soie. Le champ en était semé de fleurs de lis d'or. Un monde y était figuré avec deux anges sur les côtés. Il portait ces mots écrits : *Jesus, Maria.* »

— « Qu'aimiez-vous mieux de votre étendard ou de votre épée ? »

— « J'aimais beaucoup plus, voire quarante fois mieux, mon étendard que mon épée. »

— « Qui portait votre étendard ? »

— « Je portais moi-même mon étendard au lieu de lance, pour éviter de tuer quelqu'un. Je n'ai jamais tué personne. »

— « Du moins vous avez bien été en beaucoup de lieux où les Anglais ont été tués ? »

— « Mon Dieu, oui. Mais de ces exterminations d'hommes il faut parler doucement et à voix basse. Que les Anglais ne quittaient-ils la France et ne s'en allaient-ils dans leur pays ? »

— « Était-il bien à une fille de chevaucher parmi les morts ? »

— « Je n'ai jamais vu le sang couler, sans sentir mes cheveux se dresser sur ma tête. »

A ce moment de l'interrogatoire, un lord anglais fut touché :

— « Voilà une bonne femme, dit-il. Que n'est-elle Anglaise ! »

L'interrogatoire continua :

— « Jeanne, vos compagnons ne se faisaient-ils pas des étendards à la ressemblance du vôtre ? »

— « Je ne les y ai jamais encouragés. »

— « Ne leur disiez-vous pas que de tels étendards leur porteraient bonheur ? »

— « Non ; je disais seulement : « Entrez hardiment parmi les Anglais », et j'y entrais moi-même. »

— « Ne faisiez-vous pas croire à ceux qui suivaient votre étendard qu'ils seraient victorieux ? »

— « Je disais ce qui est advenu et adviendra encore. »

— « Qui aidait plus, vous à l'étendard ou l'étendard à vous ? »

— « De la victoire de l'étendard ou de Jeanne, c'était tout à Notre-Seigneur. »

— « Pourquoi votre étendard fut-il porté en l'Église de Reims, au sacre ? »

— « Il avait été à la peine ; c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. »

— « Ne disiez-vous pas aux soldats que vous détourneriez d'eux les flèches des Anglais ? »

— « Je leur disais d'être sans crainte. Plusieurs

ont été blessés à mes côtés. J'ai été blessée moi-même. »

— « Les voix vous avaient-elles ordonné d'attaquer Paris ? »

— « Quand j'attaquai Paris ce ne fut ni contre ni par le commandement de mes voix. »

— « Est-il bien d'avoir attaqué Paris le jour de la nativité de Notre-Dame ? »

— « Il est bien de fêter Notre-Dame. Il serait bien en conscience de la fêter tous les jours. »

— « Ne pensez-vous pas avoir fait un péché mortel en attaquant Paris ce jour-là ? »

— « Non. D'ailleurs, si j'ai péché, c'est à Dieu d'en connaître, et, en confession, à Dieu et au prêtre. »

— « Pourquoi ne prîtes-vous pas la Charité, puisque vous aviez commandement de Dieu ? »

— « Qui vous a dit que j'avais commandement d'y entrer ? »

— « N'eûtes-vous pas conseil de vos voix ? »

— « Je voulais revenir vers Paris; mais les hommes d'armes me dirent que c'était le mieux d'aller devant la Charité premièrement. »

— « N'est-ce pas un péché de prendre un homme à rançon et de lui ôter la vie ? »

— « C'est un péché, et je ne l'ai jamais commis. »

— « Franquet d'Arras n'a-t-il pas été par vous livré à la mort ? »

— « J'ai consenti à ce qu'il fût jugé, parce que je

n'avais pu l'échanger à mon gré et parce qu'il avait confessé être un brigand et un traître. »

— « En allant à Compiègne, saviez-vous que vous y seriez prise? »

— « Je savais que je serais prise. Mais je ne savais ni l'heure ni le lieu. Si j'eusse su que je serais prise à Compiègne, je n'y serais point allée, à moins d'un commandement exprès de mes voix. »

— « Vos voix vous ont-elles commandé cette sortie où vous fûtes faite prisonnière? »

— « Puisque c'était le plaisir de Dieu, c'est pour le mieux que j'aie été faite prisonnière. Les saintes m'avaient bien dit que je serais prisonnière avant la Saint-Jean, qu'il fallait qu'il fût ainsi fait et que Dieu m'aiderait. »

— « Vos saintes ne vous avaient-elles pas dit que vous délivreriez le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre? »

— « Elles me l'ont dit. »

— « Comment comptiez-vous opérer sa délivrance? »

— « En prenant assez d'Anglais pour l'avoir à rançon, ou en passant la mer pour l'aller quérir par force en Angleterre. »

— « Vos voix ne vous ont-elles pas trompée là-dessus? »

— « Il y a une condition pour réussir, c'est de durer. »

— « A Beaulieu, n'entreprîtes-vous pas de vous échapper? »

— « J'essayai. Mais ma tentative n'aboutit pas. Ce n'était pas le plaisir de Dieu que je m'échappasse pour cette fois. Il faudra que je voie le roi des Anglais, comme les saintes me l'ont dit. »

Malgré le témoignage de ses voix, Jeanne ne devait ni délivrer le duc d'Orléans, ni voir le roi des Anglais.

L'interrogatoire continua :

— « N'avez-vous pas sauté du haut de la tour de Beaurevoir pour vous tuer ? »

— « Je ne voulais pas me tuer ; mais aller rejoindre les miens. J'entendais dire qu'à Compiègne les pauvres gens allaient être exterminés. Puis, je savais que j'étais vendue aux Anglais. »

— « Mais, étant protégée de Dieu, pourquoi ne pas attendre que Dieu vous délivrât ? »

— « Le proverbe dit : *Aide-toi, Dieu t'aidera.* J'essayerais encore d'échapper aux Anglais si j'en avais le moyen. »

— « On vous gardera avec de bonnes chaînes. »

— « Vous pouvez m'enchaîner. Vous n'enchaînerez pas la fortune de la France. »

— « Sainte Catherine et sainte Marguerite haïssent-elles les Anglais ? »

— « Elles aiment ce que Notre-Seigneur aime, et haïssent ce qu'il hait. »

— « Dieu hait-il les Anglais ? »

— « De l'amour ou haine que Dieu a pour les Anglais, je n'en sais rien. Mais je sais bien qu'ils

seront tous mis hors de France, sauf ceux qui y périront. »

— « Quelle récompense attendiez-vous de tout ce que vous avez fait pour votre roi et contre les Anglais ? »

— « Je n'ai jamais rien demandé à mes voix que le salut de mon âme. »

XI. — INTERROGATOIRES SUR LE SIGNE DONNÉ AU ROI

Un point sur lequel on revint souvent, c'était le signe par lequel Jeanne s'était fait agréer auprès du roi.

Là-dessus, comme sur les visions, elle avait fait des réserves.

Pressée de parler, d'abord elle refusa, puis elle répondit en poétisant ses souvenirs.

— « Quelle révélation fîtes-vous à votre roi ? »

— « Allez le lui demander à lui-même. »

— « C'est à vous de nous le dire. »

— « Vous n'aurez pas cela de moi. Sachez seulement que le roi eut signe de mes faits avant qu'il y voulût croire. »

— « Il faut nécessairement nous répondre là-dessus. »

— « Seriez-vous contents que je me parjurasse ? »

— « Vous avez donc promis à vos saintes de taire le signe donné au roi ? »

— « J'ai promis. »

— « Le signe donné au roi fut-il de Dieu ? »

— « Oui. »

— « Durera-t-il longtemps ? »

— « Il peut durer mille ans et plus. »

— « Est-il or, argent, pierre précieuse, couronne ? »

— « La plus riche couronne qui soit au monde. »

— « Que signifiait cette couronne? »

— « Que le roi reprendrait le royaume de France. »

— « Qui l'avait faite ? »

— « Il n'y a orfèvre sur terre qui sût faire couronne si riche et si belle. »

— « Qui l'apporta ? »

— « Un ange. »

— « L'ange vint-il de haut ? »

— « Il vint de haut, j'entends par le commandement de Notre-Seigneur. »

— « Y avait-il là une lumière? »

— « Oui. La lumière ne vient pas toute à vous, mes maîtres. »

— « Comment l'ange se montra-t-il au roi ? »

— « Il entra par la porte, fit révérence au roi et lui déclara qu'il aurait tout le royaume, avec l'aide de Dieu et moyennant mon labeur. »

— « Donna-t-il la couronne directement au roi ? »

— « Il la donna à l'archevêque de Reims qui la remit au roi. »

— « De tout cela vous en rapporteriez-vous à l'archevêque de Reims ? »

— « Faites-le venir, et que je l'entende parler, et puis je vous répondrai. Il n'oserait dire le contraire de ce que je vous ai dit. »

— « Saluâtes-vous l'ange lorsqu'il apporta le signe? »

— « J'ôtai mon chaperon, m'agenouillai, puis remerciai Dieu de ce qu'il me délivrait des clercs qui arguaient contre moi. »

— « L'ange qui apporta le signe parla-t-il au roi? »

— « Il dit qu'il fallait se mettre en besogne et que la France serait bientôt allégée. »

— « Est-ce le même qui vous a assistée? »

— « Le même. »

— « Maintenant, il vous a donc failli? »

— « Pourquoi m'aurait-il failli, puisqu'il me conforte tous les jours dans ma prison? »

— « Les signes manquent pour qu'on vous croie. »

— « Je le vois bien. Le signe qu'il vous faudrait à vous, le seul qui pût vous émouvoir, c'est que Dieu me délivrât de vos mains. »

XII. — INTERROGATOIRES SUR LES PRÉVISIONS DE JEANNE

Voyant Jeanne si sereine, les juges se demandaient si elle n'avait pas au cœur bonne assurance sur la fin de sa captivité.

— « Jeanne, savez-vous par révélation si vous échapperez ? »

— « Cela ne touche point le procès. Voulez-vous que je parle contre moi ? »

— « Les voix ne vous en ont-elles rien dit ? »

— « Je m'en rapporte à Notre-Seigneur, qui fera selon sa volonté. »

— « Répondez plus clairement. »

— « Eh bien, ceux qui veulent m'ôter de ce monde, pourraient bien s'en aller avant moi. »

— « Vous comptez donc être délivrée ? »

— « Par ma foi, je ne sais quand cela sera. Le plaisir de Dieu soit fait ! »

— « Dites-nous du moins ce que vos voix vous ont dit là-dessus, en général ? »

— « Elles m'ont dit que je serais délivrée ; que je sois gaie et hardie. »

— « Vraiment, vos saintes vous ont dit cela ? »

— « Elles me disent que je serai délivrée à grande victoire. Elles me disent aussi : « Prends tout en gré ; ne te soucie de ton martyre ; tu en viendras enfin au royaume du Paradis. »

— « Votre délivrance est-elle proche ? »

— « Dans trois mois je vous répondrai. »

Dans trois mois Jeanne devait être délivrée, non par la victoire, mais par le supplice.

Une chose dont les juges évitaient de parler et dont Jeanne aimait à parler, c'était le triomphe de la France.

En présence de ces Anglais et de ces amis des Anglais qui l'entouraient, elle répétait à chaque occasion : « Tout le royaume reviendra à Charles, fils de Charles, seul roi. »

— « Vous oubliez, lui disait-on, que les Bourguignons sont pour Henri, roi d'Angleterre. »

Elle répondait :

— « Les Bourguignons auront guerre s'ils ne font ce qu'ils doivent, et, comme les Anglais, ils succomberont. »

— « Aux uns et aux autres vous avez envoyé des lettres où vous leur faisiez des menaces ? »

— « Je ne les renie pas. »

— « Vous espérez donc toujours pour votre roi ? »

— « Je n'espère pas. Je suis sûre. Dieu enverra aux Français grande victoire. Je le sais, comme je sais que vous êtes là. »

— « Comment le savez-vous ? »

— « Par révélation, et je serais bien attristée que ce fût longtemps différé. »

— « Quand cela arrivera-t-il ? »

— « Je ne sais ni le jour, ni l'heure. »

— « En quelle année ? »

— « Vous ne le saurez pas encore. Mais je voudrais bien que ce fût avant la Saint-Jean. »

— « N'avez-vous pas dit que ce serait avant la Saint-Martin d'hiver ?

— « Avant la Saint-Martin d'hiver on verra bien des choses, et il se peut qu'on voie les Anglais jetés bas. »

Jeanne s'interrompit un moment. Puis elle reprit avec force :

— « Oui, le temps arrive où les Anglais éprouveront le pire dommage qu'ils aient jamais éprouvé en France. Avant qu'il soit sept ans, ils délaisseront un plus grand gage qu'il n'ont fait devant Orléans et perdront tout dans ce pays. »

— « Pourquoi nous dire cela ? »

— « Je le dis afin que, quand ce sera advenu, on ait mémoire que je l'ai dit. »

Paris, le grand gage, devait en effet être enlevé aux Anglais avant sept ans. Mais la France ne fut délivrée d'eux qu'au bout d'une vingtaine d'années.

XIII. — INTERROGATOIRES SUR LA SAINTETÉ DE JEANNE

Il semblait que Jeanne, en faisant des prédictions, s'attribuât la sainteté.

Les juges se demandèrent s'ils ne pouvaient pas tirer de là une accusation de sacrilège.

— « Jeanne, êtes-vous prophétesse ? »

— « Non. Je ne sais qu'une chose de l'avenir, c'est que les Anglais seront mis hors de France. Sans cette révélation qui me soutient, je serais morte. »

— « N'a-t-on pas fait de vous des images en papier, en plomb et en métal, qu'on portait suspendues au cou ? »

— « Si on m'a prise pour une sainte et si on a fait bénir des images de moi, je n'en ai jamais rien su. »

— « Comment admettez-vous qu'on dise messes et oraisons en votre honneur ? »

— « Si ceux de mon parti prient pour moi, m'est avis qu'ils ne font point de mal. »

— « Ceux de votre parti vous croient-ils envoyée de Dieu ? »

— « J'ignore si ceux de mon parti me croient envoyée de Dieu pour ce que j'ai fait ; et, dans le cas où ils le croiraient, m'est avis qu'ils ne se trompent pas. »

— « On a raconté qu'à Lagny vous aviez ressuscité un enfant. Est-ce vrai ? »

— « Il est vrai que des jeunes filles de la ville s'étaient rassemblées à l'Église, priant Dieu de rendre vie à un enfant pour qu'il fût baptisé. Il est vrai aussi que j'allai prier avec elles. L'enfant ouvrit les yeux, bâilla trois ou quatre fois, reçut le baptême et mourut. Voilà tout ce que je sais. »

— « Avez-vous été marraine d'enfants ? »

— « Oui. »

— « Quel nom leur donniez-vous ? »

— « Aux garçons le nom de Charles, aux filles celui de Jeanne. »

— « Ne venait-il pas des gens pour vous baiser les mains ? »

— « Ils me baisaient les mains le moins que je pouvais. »

— « Quelle était leur pensée ? »

— « Les pauvres gens venaient volontiers à moi parce que je ne leur faisais pas déplaisir, mais les soutenais selon mon pouvoir. »

— « Savez-vous être en la grâce de Dieu ? »

— « C'est grande chose de répondre à telle demande. »

— « Oui, c'est grande chose, murmura un des assesseurs. L'accusée n'est pas tenue de répondre. »

— « Vous feriez mieux de vous taire, » cria l'évêque rouge de colère.

— « Nous la tenons, murmurèrent quelques théolo-

giens. Si elle dit oui, quelle témérité sacrilège ! Si elle dit non, quel aveu d'indignité ! »

— « Jeanne, savez-vous être en état de grâce ? » reprit l'interrogateur.

— « Si je n'y suis, Dieu m'y mette. Si j'y suis, Dieu m'y tienne. »

Les théologiens s'entre-regardèrent, tout déconcertés.

L'interrogateur continua :

— « Désirez-vous bien être en la grâce de Dieu ? »

— « Ah ! si je savais ne pas être en la grâce de Dieu je serais la plus dolente du monde. Mais, si j'étais en état de péché, les voix ne viendraient pas sans doute. Je voudrais que chacun pût les entendre comme je les entends. »

— « Les voix vous ont-elles dit que vous étiez exempte de péché ? »

— « Elles m'ont promis le paradis. »

— « Et depuis, vous tenez-vous sûre de ne pas aller en enfer ? »

— « Je crois ce qu'elles m'ont dit, aussi fermement que si j'étais sauvée déjà. »

— « Cette réponse est de bien grand poids, Jeanne. »

— « Oui, c'est pour moi un grand trésor. »

— « Ainsi vous croyez que vous ne pouvez qu'être sauvée ? »

— « Je serai sauvée pourvu que je garde bien ma virginité de corps et d'âme. »

— « Est-il besoin de se confesser quand on croit être sauvée ? »

— « On ne saurait trop nettoyer sa conscience. »

— « Mais croyez-vous ne jamais faire un péché mortel ? »

— « Je n'en sais rien. Je me remets de tout à Notre-Seigneur. »

XIV. — INTERROGATOIRES SUR L'HABIT DE JEANNE

Il importait de trouver Jeanne en état de péché.

L'évêque lui dit :

— « Vous croyez être en état de grâce et vous êtes en perpétuel état de damnation. »

— « Pourquoi ? »

— « A cause de votre habit d'homme.

» Écoutez ce que Dieu dit par la bouche de Moïse, dans le *Deutéronome* : « Une femme ne prendra point un habit d'homme, et un homme ne prendra point un habit de femme. Qui le fait est abominable devant Dieu. »

» Écoutez encore ce qu'a dit un saint concile tenu au IVe siècle : « Si une femme répudie le costume de son sexe et prend l'habit d'homme, qu'elle soit anathème ! »

— « J'ai toujours cru que l'habit était petite chose. »

— « Grave erreur. Porter l'habit d'homme, c'est vous souiller. »

— « L'âme ne tient point à l'habit. »

— « Avez-vous revêtu l'habit d'homme à la requête du sire de Beaudricourt ? »

— « Je l'ai revêtu par ma propre volonté et non à la requête d'aucune personne. »

— « Pour quelle raison ? »

— « Il était naturel que, faisant œuvre d'homme et guerroyant avec des hommes, je portasse habit d'homme. »

— « Pourquoi avoir fait œuvre d'homme, au lieu de vous adonner aux œuvres de femme ? »

— « Les œuvres dont vous parlez, il y a toujours assez de femmes pour les faire. »

— « Dieu a-t-il voulu que vous prissiez l'habit d'homme ? »

— « Je n'ai rien fait que par l'ordre de Dieu. J'attends de lui bonne garant et bon aide. »

— « Avez-vous reçu les sacrements de l'Église en habit d'homme ? »

— « Oui ; mais j'avais soin de déposer mes armes. »

— « Vous déciderez-vous bientôt à quitter l'habit d'homme ? »

— « Il n'est pas en mon pouvoir de dire quand je pourrai revêtir l'habit de femme. »

— « C'est dès maintenant que vous devriez revêtir l'habit de femme. »

— « Eh bien, donnez-m'en un. Je le prendrai et m'en irai. »

— « Vous ne vous en irez pas ainsi de votre prison. »

— « Si je dois rester aux mains de mes gardes, je m'en tiendrai à l'habit que j'ai. »

— « Mais que ferez-vous, si, à cause de cela, on vous prive d'entendre la messe ? »

— « Notre-Seigneur peut bien me la faire entendre sans vous. »

— « Jeanne, voici le saint jour de Pâques. Si vous ne changez d'habit, il vous sera interdit d'aller à la Table Sainte. »

— « Quoi ! se dit Jeanne. Dans ce grand jour des alléluias, je serais exclue de la communion des fidèles ! »

Cette pensée lui poignait le cœur.

— « Eh bien, dit-elle, je consentirai, si vous me donnez une robe descendant jusqu'à terre, telle que celles que portent les filles des bourgeois. »

— « Alors vous ne reprendrez plus l'habit d'homme? »

— « Voulant faire le plaisir de Dieu, je ne m'engagerai jamais à ne plus porter l'habit que j'ai accoutumé de porter dans les combats. »

— « Jeanne, tout ceci finira mal pour vous. »

Jeanne tressaillit.

— « Je vous en prie, messeigneurs de l'Église, dit-elle, si je dois mourir, faites-moi donner, à la mort, une longue chemise de femme. »

— « Ainsi, en cas de mort, vous voulez avoir chemise de femme ? »

— « Il suffit qu'elle soit longue. »

— « Encore une fois, Jeanne, résolvez-vous à abandonner cet habit d'homme ; reniez votre souillure. »

— « J'aime mieux faire mon martyre tout d'un coup que de révoquer ce que j'ai fait par le commandement de Notre-Seigneur. »

XV. — INTERROGATOIRES SUR LA SOUMISSION DE JEANNE A L'ÉGLISE

Toujours Jeanne alléguait le nom de Dieu, sans faire intervenir aucune autorité ecclésiastique.

Les juges virent là un grief très sérieux contre elle.

— « Vous ne parlez toujours que de Dieu, Jeanne. Il y a cependant l'Église qui sert d'intermédiaire. »

— « J'aime l'Église, et je la voudrais soutenir de tout mon pouvoir. »

— « Voulez-vous vous en remettre de tous vos dits et faits à la détermination de l'Église ? »

— « Pour les œuvres que j'ai accomplies, je dois m'en rapporter au roi du ciel, qui m'a envoyée. »

— « Vous dédaignez donc l'Église ? »

— « C'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Église. »

— « Jeanne, écoutez bien ceci. Il faut distinguer l'Église triomphante : Dieu, les saints, les élus du paradis ; et l'Église militante : le pape, les cardinaux, le clergé, laquelle Église, bien assemblée, ne peut errer et est gouvernée par le Saint-Esprit. Ne voulez-vous pas vous soumettre à l'Église militante ? »

— « Je suis venue au roi de France de par Dieu, de par la Vierge Marie, de par les bonnes saintes et l'Église

victorieuse de là-haut. A cette Église je me soumets et tout ce que j'ai fait ou ferai. »

— « Et à l'Église militante ? »

— « Je ne répondrai maintenant autre chose. »

— « Jeanne, vos réponses ne sont pas selon la foi. »

— « Si dans mes réponses il y avait quelque chose de mal contre la foi chrétienne que notre sire Dieu a commandée, je ne le voudrais soutenir. »

— « Que ne vous en rapportez-vous à l'Église militante? »

— « Il faudrait qu'elle ne me commandât rien d'impossible. Pour homme qui vive je ne révoquerai point ce que j'ai dit et fait de par Dieu. »

— « Voulez-vous vous soumettre à notre saint-père le pape? »

— « Conduisez-moi devant lui et je lui répondrai. »

— « Vous en rapporterez-vous à l'église de Poitiers où vous avez été examinée ? »

— « Croyez-vous me prendre de cette manière et par là m'attirer à vous? »

— « Or ça, Jeanne, ne croyez-vous pas que vous êtes sujette à l'Église qui est sur terre, à savoir à notre saint-père le pape, aux cardinaux, aux archevêques et aux évêques ? »

— « Oui, notre sire Dieu premier servi. »

— « Jeanne, vous allez contre l'article : *Unam sanctam catholicam;* vous vous montrez hérétique ; vous risquez d'être brûlée. »

— « Si je voyais le bûcher allumé devant moi et les

bourreaux prêts à me précipiter dans les flammes, je ne dirais pas autre chose. »

— « Nous vous répétons que vous vous mettez en grand péril. Vous devez redouter à la fois le feu éternel qui dévore les âmes, et le feu de ce monde qui dévore les corps. »

— « Vous n'exécuterez point ces menaces, sans qu'il vous en prenne mal au corps et à l'âme. »

A ce moment, un des assesseurs eut un mouvement de pitié et de justice.

— « Jeanne, dit-il, il se tient actuellement à Bâle un concile général. Ne vous soumettriez-vous pas à lui? »

— « Qu'est-ce, dit Jeanne, qu'un concile général? »

— « C'est une réunion de l'Église universelle, reprit l'assesseur ; et il s'y trouve autant de docteurs de votre parti que du parti des Anglais. »

— « En ce cas, je m'y soumets, » dit Jeanne.

— « Docteur, taisez-vous, de par le diable », s'écria Cauchon courroucé; et il défendit aux secrétaires de mentionner la réponse de Jeanne.

— « Hélas! dit la pauvre fille, vous écrivez ce qui est contre moi, et vous ne voulez pas écrire ce qui est pour. »

XVI. — L'ACCUSATION

Les juges qui interrogeaient Jeanne n'étaient disposés à trouver vrai que ce qui pourrait la faire trouver coupable.

Avant d'être jugée elle était condamnée.

Un jour, l'appariteur Jean Massieu reconduisait Jeanne dans sa prison.

Un prêtre anglais survint et demanda au prêtre français :

— « Cette fille sera-t-elle brûlée? »

— « Jusqu'ici, répondit Massieu, je n'ai vu en elle que bien et honneur. Mais je ne sais quelle sera la fin de tout ceci. Dieu le sait ! »

Le prêtre anglais courut dénoncer la compassion de Massieu, et Massieu fut en grand péril.

On parla de le noyer.

— « Si vous tenez encore ce langage, lui dit l'évêque de Beauvais, nous vous ferons boire plus que de raison. »

Ce même Massieu condescendit un jour aux désirs de Jeanne le suppliant de la laisser s'arrêter un moment devant une chapelle, pour y prier.

D'Estivet, le prêtre qui faisait fonction de procureur général, en fut informé et devint furieux.

— « Truand, dit-il à Massieu, qui te rend si hardi de laisser approcher de l'église cette criminelle ? Si cela se renouvelle, je te ferai mettre en telle tour que tu ne verras ni lune ni soleil. »

Dès le 18 mars, l'évêque et les principaux théologiens s'occupèrent de tirer des réponses de Jeanne les articles sur lesquels porterait l'accusation.

Dans l'intervalle, arriva à Rouen un homme de loi de grand renom, maître Jean Lohier.

Cauchon, plein de confiance, l'invita à donner son avis sur le procès engagé.

— « Ce procès ne vaut rien, répondit Lohier, parce qu'il n'est pas fait avec publicité suffisante ; parce qu'on y touche à l'honneur du roi de France sans l'appeler lui-même ; parce qu'on a laissé sans conseil l'accusée qui n'est qu'une simple fille. »

Cette réponse mit l'évêque en grand courroux.

— « Vous nous la baillez belle ! s'écria-t-il. Oser dire du mal d'un si beau procès ! Par la Saint-Jean ! nous le continuerons tel que nous l'avons commencé. »

— « Ces juges procèdent par haine, dit maître Lohier. La malheureuse Jeanne est perdue. »

Et il quitta Rouen. En quoi il fut prudent. On voulait le jeter à la rivière.

Le 27 mars, Jeanne fut amenée devant les docteurs, assemblés sous la présidence de l'évêque.

D'Estivet, l'accusateur public, prit la parole.

— « Je suis prêt, dit-il, à établir la vérité de tous les griefs accumulés contre cette fille, et j'en remets la liste au tribunal, article par article.

» Qu'à chaque fois l'accusée me réponde! Se taire sera s'avouer convaincue.

» Mais, d'abord, je jure que je n'agis ni par ressentiment, ni par crainte, mais par zèle pour la sainte foi catholique. »

A son tour, l'évêque parla et dit :

— « Jeanne, félicitez-vous de ce que les juges devant lesquels vous comparaissez sont des gens d'Église habiles dans le droit divin et humain.

» Ils veulent procéder vis-à-vis de vous en toute piété et mansuétude, ne cherchant point à vous châtier, mais à vous ramener dans la voie de la vérité et du salut.

» Comme preuve de notre débonnaireté, je vous propose de choisir pour conseil un ou plusieurs des assistants. »

Jeanne répondit :

— « Je n'ai point intention de me séparer du conseil de Notre-Seigneur

» Soyez sûrs que je continuerai à dire la vérité sur tout ce qui concerne le procès.

» Quant à vos admonitions touchant mon bien et notre sainte foi, je vous en remercie, vous et toute la compagnie. »

S'étant agenouillée, elle prêta serment sur l'Évangile.

Alors commença la lecture de l'acte d'accusation. Cette lecture occupa plusieurs séances.

— « Je requiers, disait d'Estivet, que cette fille mal famée soit déclarée sorcière, devineresse, fausse prophétesse, invocatrice et conjuratrice de mauvais esprits, violatrice des lois, séductrice des princes et des peuples, usurpatrice du culte dû à Dieu, blasphématrice, superstitieuse, mécréante, schismatique, sacrilège, idolâtre, apostate, maldisante et malfaisante, abominable à Dieu et aux hommes. »

Jeanne écouta avec calme et fermeté l'interminable réquisitoire.

Sur tous les points elle renouvela les réponses qu'elle avait déjà faites.

XVII. — LES CONSULTATIONS

Du 2 au 4 avril, on s'occupa de reviser les soixante-dix griefs de l'accusation et d'en résumer la substance en douze articles.

Ces douze articles furent envoyés à l'Université de Paris, au Chapitre de Rouen, aux évêques de Lisieux, d'Avranches, de Coutances, et à une cinquantaine de docteurs.

Mais on avait eu soin de réunir préalablement vingt-deux théologiens, dont la réponse devait donner le ton aux autres personnes consultées.

Ces clercs, assemblés le 12 avril dans la chapelle de l'archevêché de Rouen, se prononcèrent ainsi :

« Vu la qualité, les dits et les faits de la personne accusée, nous déclarons ses révélations mensongères et procédant du diable, ses divinations superstitieuses, ses paroles présomptueuses et téméraires, ses actes scandaleux et impies.

» Elle a blasphémé Dieu et les saints; s'est montrée rebelle envers ses parents; a violé le précepte de l'amour du prochain; est tombée dans le schisme vis-à-vis de l'Église et est véhémentement suspecte d'hérésie. »

Les avis des divers théologiens furent calqués sur celui-là.

— « Que peut mon ignorance, disait Gilles, abbé de Fécamp, après tant de savants hommes, comme on n'en trouverait pas dans l'univers entier? Très révérends pères en Notre-Seigneur, ordonnez tout ce que vous voudrez. Pour vous obéir, ma force pourra faiblir, mais non ma volonté. »

L'évêque de Coutances s'excusa d'avoir à juger une œuvre si bien élaborée, et entra dans les vues de Cauchon à qui il fit la politesse d'emprunter ses propres expressions.

L'évêque de Lisieux procéda de même, et allégua contre la mission de Jeanne, entre autres motifs, la basse condition de sa personne.

L'aumônier de l'abbaye de Fécamp affirma également l'entière culpabilité de Jeanne, et, pour qu'on le crût bien, il eut soin de rappeler, au début de sa consultation, qu'il était docteur en théologie depuis plus de vingt-quatre ans.

Il se trouva des prêtres zélés qui, non contents de déclarer Jeanne coupable, tirèrent des conclusions sur le châtiment mérité.

— « Si elle renonce à ses erreurs, disaient-ils, qu'on la garde en prison, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse, pour qu'elle pleure ses péchés!

» Si elle n'y renonce pas, qu'on la livre au bras séculier! » — ce qui signifiait : « Qu'on la brûle! »

Cependant, onze avocats consultés essayèrent de faire quelques réserves.

— « Nous trouvons cette fille coupable, disaient-ils. Nous la trouvons même très coupable, ajoutaient-ils en vrais Normands, *à moins qu'elle n'ait eu ordre de Dieu.* »

Plus hardi, l'évêque d'Avranches osa déclarer qu'il convenait de déférer la question au pape et au concile.

On eut soin que son avis ne fût pas consigné au procès.

D'autre part, le chapitre de Rouen n'avait pas hâte de se prononcer.

Le corps des chanoines voyait de mauvais œil le futur avènement de Cauchon, à qui les Anglais avaient promis l'archevêché de Rouen, et qui se laissait appeler d'avance « monseigneur l'archevêque ».

— « Pour donner un avis plus sûr, disaient les chanoines, nous attendrons qu'on nous mette sous les yeux la délibération de l'Université de Paris. »

Ils n'attendirent pas. Le 4 mai, l'évêque les décida à faire une déclaration ainsi conçue :

— « Nous estimons fondée en raison l'opinion des docteurs qui se sont prononcés contre Jeanne. Cette femme doit être réputée hérétique. »

Enfin, le 19 mai, arriva l'avis de l'Université de Paris. Il était tel que les Anglais l'attendaient de son zèle.

La Faculté de théologie et la Faculté des décrets avaient examiné, chacune à son tour, les douze articles.

Dans la longue décision de la Faculté de théologie, calquée sur les douze articles, il était dit :

1° « Les apparitions de Jeanne sont fictives, mensongères et inspirées par les esprits diaboliques. » — Pour qu'on n'en ignorât, la Faculté nommait ces esprits, à savoir Bélial, Satan et Béhemmoth.

2° « Le signe donné au roi est une imposture attentatoire à la dignité des anges. »

3° « La foi de Jeanne dans les visites de saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, est une croyance téméraire, injurieuse pour la foi. »

4° « Ses prédictions ne sont qu'outrecuidance et superstition. »

5° « L'usage qu'elle fait d'un habit d'homme en alléguant le consentement de Dieu est un blasphème envers Dieu, une violation de la loi divine et des décrets ecclésiastiques, un témoignage d'idolâtrie. »

6° « Ses lettres sont l'œuvre d'une femme séditieuse, traîtresse, perfide, cruelle, altérée de sang humain. »

7° « Son départ pour Chinon est une violation du commandement d'honorer père et mère, un scandale où s'allient l'impiété filiale et l'aberration dans la foi. »

8° « Le saut de Beaurevoir fait Jeanne coupable de suicide. »

9° « La confiance de Jeanne en son salut est une présomption sacrilège. »

10° « L'affirmation que sainte Catherine et sainte Marguerite ne parlent pas anglais, est un blasphème envers ces deux saintes et une violation du précepte de l'amour du prochain. »

11° « Les honneurs que Jeanne rend à ses visions ne sont qu'idolâtrie et culte des démons. »

12° « Le refus de s'en rapporter de ses faits à l'Église fait de Jeanne une schismatique et une apostate, obstinée dans l'erreur. »

Dans la décision de la Faculté des décrets, il était dit :

« Si cette femme n'avait pas perdu la raison quand elle a affirmé les propositions que contiennent les douze articles, on peut dire, par manière de conseil et pour parler le plus charitablement possible, qu'elle est schismatique, hérétique, apostate, devineresse, obstinée dans l'irréligion, et sacrilège.

» C'est pourquoi si, avertie bénévolement, elle ne veut pas revenir à la foi catholique, elle doit être abandonnée au bras séculier pour être châtiée selon justice. »

Ces décisions, approuvées par tous les gens d'Église qui formaient le corps de l'Université, avaient été envoyées à Rouen avec deux lettres.

L'une de ces lettres était adressée au roi d'Angleterre, l'autre à Cauchon.

Les clercs de l'Université de Paris disaient au roi d'Angleterre, qui était alors un enfant :

« Sire, nous vous louons de votre ardeur à défendre la foi et à extirper l'erreur.

» Faites diligence pour que le procès de la Pucelle soit mené vite. Tout ajournement serait périlleux.

» Une notable et grande réparation est très nécessaire, afin que le peuple, qui a été induit en scandale, soit ramené à bonne et saine doctrine. »

A l'évêque de Beauvais, l'Université disait :

« Excellent pasteur, nous vous complimentons du zèle que vous montrez contre cette femme dont le venin avait infecté tout le bercail des fidèles.

» Il vous est honorable d'avoir conduit ce procès avec si sainte gravité et d'y avoir été assisté par tant de doctes théologiens qui n'ont épargné ni leurs personnes ni leurs peines.

» Persistez à ne rien négliger jusqu'à ce qu'ait été vengée la Majesté divine. »

Pharisiens!

XVIII. — LE JUGEMENT

Tandis que les consultations se poursuivaient, Jeanne était tombée malade.

Ce fut aussitôt un grand trouble parmi les Anglais. Ils avaient peur qu'elle n'échappât par la mort à une sentence de mort.

Le cardinal de Winchester envoya auprès de Jeanne ses meilleurs médecins.

— « Prenez-en bien soin, leur disait le comte de Warwick. Nous ne voudrions, pour rien au monde, que cette fille mourût de mort naturelle. Le roi l'a achetée cher. Il faut qu'elle soit brûlée. »

C'était l'usage de soumettre les accusés à des monitions qu'on leur adressait avant de les condamner

Jeanne était sur son lit de souffrance lorsque, le 18 avril, l'évêque et ses assesseurs vinrent lui adresser la première monition.

Aux exhortations de l'évêque qui l'invitait à quitter la voie du mensonge, Jeanne répondit :

— « Il me semble que je suis en danger de mort. Si ainsi est, faites-moi administrer les sacrements et assurez-moi que je serai inhumée en terre sainte. »

— « Si vous voulez avoir les sacrements de l'Église, répondit l'évêque, il faut vous soumettre à l'Église. »

— « Quelque chose qui m'en doive advenir, reprit Jeanne, je ne dirai ni ne ferai rien autre que ce que j'ai fait et dit. »

— « Alors, vous serez délaissée comme une sarrasine. »

— « Je suis une bonne chrétienne et mourrai telle. »

Jeanne ne mourut pas. A la fin du mois elle était rétablie.

Le 2 mai, eut lieu la seconde monition avec grande solennité.

L'archidiacre d'Évreux, Jean de Châtillon, sermonna Jeanne longuement.

— « Vous agissez, lui disait-il, comme si vous en saviez plus que tous les docteurs dans les matières de foi. »

— « Je respecte les docteurs, répondit Jeanne; mais je m'en remets à mon juge, qui est le roi du ciel et de la terre. »

A la troisième monition, le 11 mai, on fit venir le bourreau; on étala devant Jeanne les appareils de la torture, et on lui dit: « Si vous ne voulez être torturée, changez vos dires. »

Mais Jeanne était pleine de vaillance.

— « L'ange Gabriel est venu me fortifier, dit-elle.

C'est bien lui. Les saintes me l'ont assuré. Je vo
drai donc hardiment.

» Sachez que Dieu a toujours été le maî
que j'ai fait. Le diable n'a jamais eu puis
moi. »

— « Jeanne, reprirent les juges, songez à q
ments vous vous exposez. »

— « Quand vous me feriez arracher les m
tirer l'âme du corps, répondit-elle, je ne vous
autre chose. Et si je vous disais autre chose,
vous déclarerais que vous me l'auriez fait
force. »

Les juges étaient stupéfaits. Ils la laissèrent

Toutefois, il y en eut trois qui dirent qu'il
lieu de mettre Jeanne à la question. Son c
Loyseleur était un des trois.

Le reste des théologiens pensait différemme

— « La torture est inutile. Elle en a assez
qu'on la condamne », disaient les uns.

— « Il faut surseoir, disaient les autres. (
paraît encore trop endurcie pour que les tour
profitent. »

Il y avait une autre raison que plusieurs se d
tout bas et que nul n'osait exprimer tout hau
que Jeanne, affaiblie comme elle l'était, ris
succomber à la torture et d'échapper ainsi
cher.

Une fois en possession de la réponse de l'U

de Paris, l'évêque espéra que Jeanne serait enfin intimidée et qu'on réussirait à lui arracher une rétractation justifiant ses juges et compromettant le roi de France.

Le 23 mai, il fit comparaître la captive devant plusieurs docteurs, dans une salle où il siégeait lui-même avec les évêques de Thérouanne et de Noyon assis à ses côtés.

Pour la circonstance, il s'était adressé à un nouveau prédicateur, Pierre Morice.

Le prédicateur parla en cette manière :

— « Jeanne, vois ce que tu as dit et vois ce que dit la vénérable Université de Paris.

» Considère les erreurs et les crimes dont te reconnaît atteinte ce grand corps qui est la lumière de toute science.

» Ma très chère amie, il est temps, maintenant que nous touchons au terme, de bien peser tes paroles et de les rétracter.

» Dieu a dit aux prélats de l'Église : « Qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise. »

» Cela étant, je t'avertis, de la part de messeigneurs l'évêque de Beauvais et le vicaire inquisiteur, de rentrer dans la voie de la vérité.

» En agissant ainsi, tu sauveras ton âme et rachèteras, je l'espère, ton corps de la mort.

» Si tu t'obstines, ton âme sera frappée de damnation, et je crains la destruction de ton corps.

» Desquelles choses daigne te préserver Jésus-Christ ! Ainsi soit-il ! »

Inébranlable, Jeanne répondit :

« Quand je serais dans le feu, je ne pourrais dire que ce que j'ai dit. »

— « Eh bien, dit l'évêque, les débats sont clos. Il va être fait droit. »

Immédiatement fut rédigée la sentence portant ces mots :

« Jeanne est retranchée de l'Église comme un membre infect, et livrée à la justice séculière. »

XIX. — L'ABJURATION

Pourtant il en coûtait aux juges de condamner Jeanne, avant qu'elle se fût condamnée elle-même.

Autant qu'à sa vie, ils en voulaient à sa gloire.

Tentant un dernier effort, ils entreprirent d'ébranler la jeune fille par le spectacle d'une grande foule, la lecture publique de la sentence, la vue du bûcher, l'espoir de la délivrance.

Le 24 mai, Jeanne fut menée au cimetière de Saint-Ouen.

Une multitude d'Anglais et de Français couvrait la plaine.

Au milieu, deux estrades étaient dressées.

Sur l'une siégeaient le cardinal de Winchester, l'évêque de Beauvais, le vicaire de l'inquisition, et une foule de théologiens, prélats, moines et abbés.

Sur l'autre devait monter Jeanne, accompagnée des prêtres appariteurs, des prêtres secrétaires, de son confesseur et du docteur Guillaume Érard chargé de la sermonner.

Au pied de cette seconde estrade se tenait le bourreau, avec une charrette.

Au loin apparaissait la place du Vieux-Marché où le bûcher était préparé.

C'était un fameux prédicateur que Guillaume Érard. On attendait beaucoup de son éloquence.

Dès le matin, dans la prison, de grands théologiens avaient fait de longs discours à Jeanne.

Au cimetière, elle avait à côté d'elle Loyseleur lui répétant sans cesse à l'oreille : « Jeanne, soumettez-vous à notre sainte mère l'Église. »

Le docte Guillaume devait frapper le dernier coup.

Guillaume prêcha sur ce texte de saint Jean : « Une branche de vigne ne peut porter de fruits, si elle ne tient au cep. »

— « L'Église, disait-il, est le cep que la main de Dieu a planté.

» Or vous, Jeanne, vous vous en êtes séparée par vos erreurs et par vos crimes.

» Qu'êtes-vous, sinon une sorcière, une blasphématrice, une schismatique, une hérétique? Qu'êtes-vous, sinon une femme diffamée et de honte pleine ? »

Jeanne écoutait silencieusement et avec calme ces invectives.

Brûlant de zèle, le prédicateur ajouta :

« O noble maison de France, qui as toujours été protectrice de la foi, comment es-tu descendue si bas que ton roi ait adhéré au schisme et à l'hérésie ? »

Jeanne interrompit alors.

— « Parlez de moi, s'écria-t-elle, et non pas du roi ! »

Le prédicateur reprit :

« Oui, je te le dis et répète, Jeanne, ton roi est hérétique et schismatique. »

— « Par ma foi, messire, s'écria Jeanne, je vous ose bien jurer, sous peine de ma vie, que mon roi est le plus noble chrétien qui soit dans la chrétienté. Il n'est point tel que vous dites. »

— « Faites-la taire ! Faites-la taire ! » cria l'évêque de Beauvais.

Le prédicateur continua son discours et finit par ces mots : « Jeanne, obéissez enfin aux sommations qui vous ont été tant de fois adressées par les meilleurs clercs de France. Soumettez vos dits et faits à notre sainte mère l'Église ! »

Il se tut.

Tout le monde était attentif et espérait que Jeanne allait céder.

D'une voix forte elle dit :

« Je répondrai ce que j'ai déjà répondu.

» De mes dits et faits je m'en remets à Dieu qui me les a inspirés.

» S'ils vous paraissent blâmables, n'en chargez que moi. Au cas où il y aurait faute, la faute serait à moi, non à mon roi ni à tout autre. »

— « Mais, Jeanne, reprit Guillaume, pour le bien de votre âme, il faut réprouver ceux de vos dits et faits que l'Eglise réprouve. »

— « Envoyez à Rome, et faites juge notre saint père le pape. Je m'en rapporterai à lui, après Dieu.

— « Le pape est trop loin. L'évêque de Bauvais est ici le pape. »

— « Je le récuse. »

— « Il faut donc prononcer la sentence », dit l'évêque.

Au milieu d'un grand silence, l'évêque commença la lecture de la sentence.

Après quelques mots, Cauchon s'interrompit. Il voulait voir l'effet produit.

— « Jeanne, abjurez, dit Guillaume d'un ton doux. Nous avons tant pitié de vous ! »

— « Je m'en rapporte à l'Église universelle. »

— « Tu abjureras présentement, ou tu vas être brûlée ! » reprit Guillaume, furieux.

— « Ma très chère amie, soumettez-vous », lui disait son confesseur.

De tous côtés des voix s'élevaient :

— « Faites ce qui vous est conseillé. Voulez-vous votre mort ? »

— « Vous vous donnez tous bien du mal pour me séduire », dit Jeanne.

Les appariteurs qui se trouvaient près d'elle étaient émus de pitié :

— « Cédez pour vous sauver », lui disaient-ils.

— « Jeanne, vous ne voulez donc pas être délivrée de votre prison ? » reprit Guillaume.

— « Or çà, dit l'évêque, puisque toutes les exhortations la trouvent rebelle, achevons la lecture de la sen-

tence. Jeanne, je vais vous déclarer retranchée de l Église et livrée au bourreau. »

A ces mots, Jeanne brisée défaillit.

— « J'obéirai », murmura-t-elle.

— « Vous ne voulez plus soutenir vos révélations ? » dit Guillaume avec empressement.

— « Je m'en rapporte à notre sainte mère l'Église. »

— « Alors il faut abjurer et signer cette déclaration », reprit Guillaume.

Et il fit lire à Jeanne une pièce qu'on tenait prête.

Toute l'assistance était dans l'agitation. Beaucoup de Français criaient : « Jeanne, signez ; prenez pitié de vous-même ! »

Jeanne demanda un délai.

— « Pas de délai. L'abjuration ou le bûcher ! » cria Guillaume.

— « J'aime mieux signer que d'être brûlée », dit Jeanne vaincue.

Et elle traça une croix au bas de la déclaration.

— « Elle est sauvée ! » s'écrièrent des Français.

Les Anglais furent hors d'eux-mêmes.

— « Tous ces hommes d'Église sont des traîtres », disaient-ils, et ils lançaient des pierres sur les estrades.

Au milieu de ce tumulte, un secrétaire du roi d'Angleterre s'approcha de Jeanne, lui prit la main, et lui fit signer une déclaration dont elle ne connaissait pas le texte.

Dans cette déclaration autrement explicite que la première, Jeanne s'accusait d'avoir blasphémé Dieu, ses saints et ses saintes; d'avoir porté un habit infamant; d'avoir désiré cruellement l'effusion du sang humain ; d'avoir adoré les mauvais esprits.

— « Je me soumets, y disait-elle, à la correction de l'Église, promettant en particulier à mon révérend père en Dieu l'évêque de Beauvais et à sa très religieuse personne le vicaire de l'inquisition, que jamais je ne retournerai à mes erreurs et à mes crimes. »

Cette déclaration, extorquée à Jeanne, fut la seule que les juges consignèrent au procès-verbal. Après avoir trompé la pauvre fille, ils espéraient tromper l'histoire.

Jeanne ayant fléchi, l'évêque de Beauvais se retourna vers le cardinal de Winchester et lui demanda respectueusement ce qu'il fallait faire.

— « Admettre l'accusée à la pénitence », répondit le prélat.

L'archevêque et l'évêque étaient bien sûrs de la ressaisir.

— « Considérant l'abjuration de Jeanne, dit l'évêque de Beauvais, l'inquisiteur et moi nous l'absolvons de l'excommunication.

» Toutefois, comme elle a péché contre Dieu et la sainte Église, voulant lui ménager charitablement une pénitence salutaire, nous la condamnons à vivre au pain et à l'eau dans une prison perpétuelle, afin qu'elle

pleure les péchés commis et n'en commette plus qui soient à pleurer. »

— « Soit, j'irai en prison, dit Jeanne. Mais ce sera une prison ecclésiastique, non une prison des Anglais. »

Être tirée des prisons anglaises lui semblait être déjà la liberté.

— « Reconduisez-la où vous l'avez prise », dit Cauchon.

Et, au milieu des huées, on la ramena dans l'horrible tour des Anglais.

Pourtant les hommes d'armes accusaient les docteurs d'avoir volé l'argent du roi d'Angleterre.

Warwick lui-même se plaignit à l'évêque de Beauvais et aux assesseurs.

— « L'affaire va mal, dit-il, puisque Jeanne échappe. »

— « Milord, ne soyez pas en peine, lui fut-il répondu. Nous la retrouverons. »

XX. — JEANNE RELAPSE

Le jour même de l'abjuration, le vice-inquisiteur, assisté de plusieurs écclésiastiques, se rendit à la prison et dit à Jeanne :

— « Conformément aux ordres de l'Église, vous allez prendre l'habit de femme. Soyez prévenue que, si vous retombiez dans vos égarements, l'Église vous abandonnerait. »

Jeanne accepta l'habit qui lui fut présenté.

— « Adieu, Jeanne, ajouta le moine, et remerciez l'Église de sa grande miséricorde. »

Quelle miséricorde !

Jeanne était réduite au pain et à l'eau.

Pendant le jour, elle était liée à une poutre par une forte chaîne de fer.

Pendant la nuit, des anneaux de fer lui tenaient les jambes attachées au pied de son lit.

Elle était sous la garde de cinq soldats anglais, dont trois se tenaient dans sa prison et deux à la porte.

Il venait des hommes grossiers qui la brutalisaient.

Il y eut même un milord d'Angleterre qui voulut lui faire violence.

Au bout de deux jours, se répandit cette nouvelle : « Jeanne est retombée en faute. Elle a repris ses habits d'homme. »

Aussitôt plusieurs assesseurs d'accourir à la prison.

Mais les soldats anglais redoutaient qu'ils ne vinssent pour tout accommoder.

— « Vous êtes des traîtres », criaient-ils. Et ils menaçaient ces hommes d'Église de leurs haches.

Les assesseurs se retirèrent.

Le lendemain, 28 mai, l'évêque de Beauvais arriva, accompagné du vice-inquisiteur et de sept ou huit prêtres.

Quand l'évêque et ses compagnons entrèrent dans la prison, on les accueillit par ces cris joyeux : « Elle est prise ! Elle est prise ! »

En même temps, les hommes d'armes montraient Jeanne qui avait l'habit d'homme.

Éplorée et meurtrie, les vêtements en désordre et les cheveux épars, la pauvre fille se tenait debout près de la grosse poutre où elle était attachée.

— « Jeanne, dit l'évêque, n'aviez-vous pas juré de ne pas reprendre l'habit d'homme ? »

— « Je n'ai jamais entendu faire un tel serment », répondit Jeanne.

— « Pourquoi avez-vous repris cet habit? »

— « Parce qu'il est plus convenable d'avoir habit d'homme, étant entre les mains des hommes. »

— « Vous aviez cependant promis de garder l'habit de femme, sous peine de mort. »

— « J'aime mieux mourir que d'être aux fers. »

— « Ainsi vous entendez ne pas quitter l'habit d'homme ? »

— « Si on veut me laisser aller à la messe et m'ôter les chaînes, si on veut me mettre en prison douce et que j'aie une femme près de moi, je ferai ce que l'Église voudra. »

— « Jeanne, reprit l'évêque, vous voilà déjà relapse, vu votre vêtement. Parlez-nous maintenant de vos voix. Les avez-vous entendues depuis le 24 mai? »

— « Oui », dit Jeanne.

— « Et que vous ont-elles dit ? »

— « Mes saintes m'ont dit que c'était grande pitié d'avoir trahi Dieu par mon abjuration, et que je perdais mon âme pour sauver ma vie. »

— « Voilà une réponse mortelle », murmura un des assesseurs.

— « En effet, cette fille est deux fois relapse », dit l'évêque.

— « A votre guise, reprit Jeanne. Mes voix m'ont dit que l'autre jour j'aurais dû répondre hardiment à ce faux prêcheur. Je fis mal en confessant par peur du feu que ce que j'avais fait n'était pas bien fait. »

— « Vous affirmez donc encore vos apparitions? »

— « Les renier serait mentir. Je regrette d'avoir été faible. J'entends ne rien révoquer sans le bon plaisir de Dieu. »

— « Voulez-vous donc mourir? »

— « J'aime autant mourir en une fois que mourir si longuement dans une prison. »

Jeanne en avait assez dit. Elle était perdue.

— « Tout va bien! tout va bien! » dit l'évêque à Warwick, qui l'attendait au sortir de la prison.

XXI. — LE SUPPLICE

Vercingétorix et Velléda, martyrs en qui s'incarna jadis la patrie, voici que Jeanne va vous rejoindre, la dernière et la plus grande d'une trinité glorieuse.

Toi, Vercingétorix, tu étais fait pour sauver la Gaule et chasser César; mais tu fus trahi par les prêtres et par les seigneurs; tu fus enfermé six ans dans un cachot; tu ornas le triomphe du vainqueur; et tu péris étranglé.

Toi, Velléda, tu prêchas la guerre de l'indépendance et tu éveillas les Gaulois du sommeil de la servitude; puis, prise et menée captive, tu mourus à Rome d'une mort misérable.

Héros de notre vieille Gaule, le 30 mai 1431, vous dûtes vous lever de votre poussière, pour regarder mourir l'héroïne de notre vieille France!

La veille, l'évêque de Beauvais avait recueilli les avis des gens d'Église, prélats, moines et abbés. Tous avaient déclaré Jeanne relapse. Elle devait être livrée au bras séculier et périr.

Le 30 mai, dès le matin, frère Martin Ladvenu vint

trouver Jeanne dans la prison pour la préparer à mourir.

— « Jeanne, dit-il, votre heure est venue. Vous allez être brûlée aujourd'hui. »

A cette nouvelle d'une mort si proche et si cruelle, la pauvre fille se mit à s'arracher les cheveux et à pousser des cris douloureux qui faisaient pitié.

— « Hélas ! disait-elle, me traite-t-on si horriblement que mon corps, qui est pur et ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et réduit en cendres !

» Ah ! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée.

» Hélas ! si j'eusse été mise en prison ecclésiastique et que je n'eusse pas été gardée par mes ennemis, il ne me fût pas advenu si misérable sort !

» Oh ! j'en appelle devant Dieu, le grand juge, des cruautés et injustices qu'on me fait ! »

Tandis qu'elle se lamentait, Cauchon survint.

A sa vue, Jeanne s'écria :

— « Évêque, je meurs par vous ! J'en appelle de vous à Dieu. »

L'évêque de Beauvais voulait arracher à la Pucelle une suprême rétractation.

On ne pouvait faire nier à Jeanne l'existence de ses voix. Mais il semblait possible d'obtenir qu'elle se déclarât déçue par elles.

— « Jeanne, dit-il, vous avez toujours prétendu que vos voix vous annonçaient votre délivrance. Vous voyez bien qu'elles vous ont trompée. »

— « Je le vois », répondit-elle.

— « Croyez-vous encore à ces voix ? »

— « Je crois en Dieu seul », répondit la pauvre fille un moment ébranlée.

Et, se tournant vers un des assesseurs :

— « Maître Pierre, lui dit-elle, où serai-je ce soir ? »

— « N'avez-vous pas bonne espérance ? » répondit le prêtre.

— « Oui, reprit-elle, Dieu aidant, j'espère aller en paradis. »

C'est frère Martin Ladvenu qui reçut la dernière confession de Jeanne. En l'écoutant, il se disait qu'elle était une sainte.

La confession finie, Jeanne fut admise à communier : ce qui était une grande grâce que l'Église faisait à la condamnée.

L'hostie fut apportée sur une patène couverte d'un voile.

On avait eu soin de supprimer l'appareil ordinaire. Ni cierge, ni étole, ni surplis. Cela indigna le frère Martin. Il envoya quérir une étole et de la lumière.

Pendant la communion de Jeanne, les assistants à genoux prononcèrent les litanies des agonissants : « Seigneur, ayez pitié ! Christ, ayez pitié ! Sainte Marie, priez pour elle ! Saints anges et archanges, priez pour elle ! Saints et saintes de Dieu, intercédez pour elle ! Seigneur, soyez-lui propice ! De votre colère, délivrez-la, Seigneur ! Seigneur, pardonnez-lui ! Nous vous

supplions pour elle, Seigneur ! Exaucez-nous, Seigneur ! Christ, ayez pitié ! Seigneur, ayez pitié ! »

Au dehors, près de la porte de la prison, s'étaient rassemblée une grande multitude de bonnes gens qui plaignaient Jeanne.

Ils tenaient des cierges à la main, et, agenouillés sur le pavé, ils psalmodiaient eux aussi les litanies.

De la prison, on les entendait entonner en chœur l'appel suprême : « *Orate pro ea.* » *Priez pour elle.*

La pauvre Jeanne reçut l'eucharistie avec une si forte dévotion et une si grande abondance de larmes, que tous ceux qui étaient là ne purent s'empêcher de pleurer.

Vers neuf heures on passa à Jeanne la chemise longue des suppliciés ; et on lui posa sur la tête une mitre représentant des diables, avec ces mots : « HÉRÉTIQUE, RELAPSE, APOSTATE, IDOLATRE. »

Jeanne monta dans la charrette du bourreau.

Huit cents Anglais, portant haches et bâtons, faisaient cortège.

Frère Martin Ladvenu et frère Isambard étaient près de la Pucelle, lui adressant leurs exhortations.

Tout à coup un prêtre perça la foule, se précipita vers Jeanne, et se jeta à ses genoux.

C'était Loyseleur. Pris de remords, il venait demander pardon.

Les Anglais, courroucés, l'écartèrent et menacèrent de le tuer.

La charrette continuait à avancer lentement. On arriva à la place du Vieux-Marché.

Trois estrades étaient dressées.

Sur l'une se tenaient le cardinal de Winchester et plusieurs prélats français.

Sur la seconde siégeaient les juges et les assesseurs.

Jeanne devait prendre place sur la troisième, où se détachait un écriteau portant ces mots en grosses lettres :

« JEANNE, DITE LA PUCELLE, MENTERESSE, PERNICIEUSE,
« ABUSERESSE DU PEUPLE, DEVINERESSE, SUPERSTITIEUSE,
« BLASPHÉMATRICE DE DIEU, PRÉSOMPTUEUSE, MÉCRÉANTE,
« IDOLATRE, CRUELLE, DISSOLUE, INVOCATRICE DE DIABLES,
« APOSTATE, SCHISMATIQUE, HÉRÉTIQUE. »

Au-dessus apparaissait le bûcher.

Apercevant tout cet appareil et l'horrible instrument du supplice, Jeanne s'écria :

« Rouen ! Rouen ! mourrai-je donc ici ? »

Et elle fondit en larmes.

Peu à peu Jeanne se calma. On la fit tenir debout sur l'estrade des criminels et on l'invita à écouter le sermon de maître Nicolas Midi.

— « Mes frères, dit le théologien, si un membre souffre, tous les membres souffrent, a dit saint Paul. »

Il développa longuement ce texte et conclut par ces mots :

« Pour préserver les autres membres, il faut retrancher le membre malade.

» Jeanne, l'Église, voulant éviter l'infection, te retranche de son corps.

» Elle ne peut plus te défendre. *Va en paix !* » — Ce qui voulait dire : « *Meurs !* »

Jeanne, joignant les mains, s'agenouilla et se mit à invoquer tout haut Dieu, la Vierge, les saintes et les saints.

— « Vous qui êtes ici, priez pour moi, disait-elle aux assistants.

» Prêtres, je vous en supplie, souvenez-vous de moi dans vos églises, et dites chacun une messe pour mon âme.

» Si j'ai offensé tel ou tel d'entre vous, pardonnez-le-moi. Je pardonne tout le mal qui m'est fait. »

Il y eut un moment d'universelle pitié. Winchester lui-même pleurait.

Mais la pitié fut courte parmi les juges.

S'étant raffermi, l'évêque Cauchon lut la sentence :

— « Jeanne, dit-il, comme le chien retourne à son vomissement, tu es retournée à tes erreurs et à tes crimes.

» Te voilà redevenue une pourriture qu'il faut rejeter de l'Église.

» Le nom de Dieu invoqué, nous te livrons à la puissance séculière. »

Conformément à l'usage, il ajouta :

« Prière est faite de modérer la peine en ce qui touche la mort ou la mutilation. »

Cette formule signifiait :

« L'Église, dans sa charité, veut bien que l'accusée soit brûlée, mais non qu'on fasse couler son sang. Arrière le glaive ! Le bûcher suffit. »

Jeanne, entendant la sentence fatale, adressa un suprême appel à ses voix.

Il y avait en elle tant de jeunesse, de vie et d'espérance !

Il lui avait encore semblé qu'elle pourrait ne pas mourir.

Qui sait s'il ne surviendrait pas quelque trouble sauveur ? Qui sait si ses chères saintes ne feraient pas un miracle pour la ravir au supplice ?

C'en était fait. Les juges ecclésiastiques étaient descendus de leur estrade ; elle était abandonnée au bras séculier ; elle allait être livrée aux flammes.

Alors, par un énergique vouloir, Jeanne refoula toutes ses pensées de la terre.

— « Donnez-moi une croix ! » dit-elle.

Un Anglais en fit une avec un bâton.

Elle la prit, la baisa, et la mit dans son sein.

Mais il ne lui suffisait pas de sentir une croix sur sa chair. Elle voulait avoir une croix devant les yeux.

A sa demande, frère Isambard alla chercher celle de l'Église voisine.

Jeanne la couvrit de ses baisers et de ses larmes.

— « Bon frère, dit-elle, tenez-la élevée tout droit devant moi, jusques au pas de la mort. »

Tout cela semblait bien long aux Anglais.

— « Prêtre, dit un capitaine à Isambard, nous feras-tu dîner ici ? »

— « Donnez-la nous, criaient des soldats, et ce sera bientôt fini. »

— « Bourreau, à ton office ! » répétaient plusieurs voix.

— « Emmenez-la ! emmenez-la ! » dit le bailli, sans s'assujettir à la formalité de la sentence.

Le bourreau saisit Jeanne.

Embrassant la croix, elle marcha vers le bûcher.

Des hommes d'armes la trouvaient trop lente et la poussaient.

Le bûcher, masse énorme, était formé de larges couches de bois sec superposées et enduites de poix

Au-dessus du bûcher avait été dressé un grand échafaudage.

Jeanne monta sur cet échafaudage d'où elle était vue de tous, et le bourreau l'attacha au poteau des criminels avec une chaîne de fer.

Avant d'être liée, elle voulut encore embrasser la croix et rappela à Isambard de la tenir devant elle jusqu'à ce que son cœur cessât de battre.

— « Ma fille, ayez bon courage, lui répétait le bon frère. Dieu vous sera en aide. »

Le bourreau approcha la torche.

Voyant le feu s'allumer, Jeanne pous cri : « Jésus ! Jésus ! »

Puis, comme frère Isambard était encore elle s'émut à son sujet et l'invita à descend

— « Tenez-vous en bas, lui dit-elle, et d pieuses choses jusqu'à la fin. »

A cette heure suprême, l'évêque de Beauv cha, avec l'espoir d'arracher à la pauvre fil paroles où elle s'accuserait.

— « Jeanne, dit-il, je viens vous adress nignes exhortations. »

— « Évêque, je meurs par vous » l Jeanne, avec un ton de doux reproche.

cochon Cauchon essaya encore de parler et nomn France.

— « Que j'aie bien fait ou que j'aie n Jeanne vivement, mon roi n'y est pour rie pas lui qui m'a conseillée. »

L'évêque s'éloigna.

A l'aspect de toute cette foule qui la laiss Jeanne se reprit à pleurer.

Elle pleurait sur elle-même, elle pleurai ses bourreaux.

— « Je vous demande merci à tous. Je pardon à tous, s'écriait-elle. Ah ! Rouen, bien peur que tu n'aies à souffrir de n

Cependant la flamme montait.



Le visage de Jeanne s'illumina d'une beauté sereine.

— « La mort va m'ouvrir le paradis, se dit-elle. C'est là la délivrance dont me parlaient mes voix. »

Et, fortifiée dans sa foi, elle s'écria : « Oui, mes voix étaient de Dieu ! Mes voix ne m'ont pas trompée ! »

Déjà la fumée l'enveloppait.

Elle allait être étouffée avant d'être brûlée.

Les deux moines qui l'assistaient virent sa tête se tourner radieuse vers le ciel, puis s'affaisser au milieu des tourbillons enflammés.

Jeanne expira en murmurant : « Jésus ! Jésus ! »

Jésus ! c'était le doux maître qui, sur la montagne de Galilée, avait dit aux pauvres gens amassés autour de lui : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. »

Jésus ! c'était le libérateur que les siens avaient méconnu. Autant abbés, moines et évêques s'étaient montrés ardents à faire mourir la Pucelle, autant les scribes, les prêtres, les pharisiens de son temps avaient eu à cœur de le faire mourir.

Jésus ! c'était la victime qui avait dit, parlant de ses bourreaux : « Pardonnez-leur parce qu'ils ne savent ce qu'ils font. »

Jeanne, la suppliciée de Rouen, évoquait justement le supplicié de Jérusalem ; et c'était sa force d'adorer dans ce supplicié son Dieu.

Au spectacle de cette mort de Jeanne, si grande

et si lamentable, dix mille hommes pleuraient.

Seuls quelques soudards anglais s'efforcèrent de ricaner.

Un d'entre eux avait juré de porter un fagot au bûcher. Quand il approcha, le cœur lui faillit. Il raconta depuis qu'il avait cru voir l'âme de Jeanne s'envoler sous la forme d'une colombe.

Plusieurs de ceux qui avaient été les plus féroces se mirent à courir sans savoir où, en s'écriant : « Nous sommes perdus. Nous avons fait mourir une sainte. »

Le bourreau alla se jeter aux genoux de frère Isambard et lui dit : « J'ai l'âme torturée. J'ai peur que Dieu ne me pardonne jamais ce que j'ai fait aujourd'hui. »

— « C'était une généreuse fille et qui a eu une belle fin », disaient des Anglais.

— « C'était une héroïne qui est morte martyre pour son vrai seigneur », disaient des Français.

Les femmes surtout s'attendrissaient.

Nobles ou roturières, Anglaises ou Françaises, elles pleurèrent toutes sur la victime de dix-neuf ans que le bûcher venait de consumer, après une si courte carrière de gloire.

Ces larmes acquittaient une juste dette.

Les femmes sont le cœur même de l'humanité, et Jeanne d'Arc a été l'expression la plus pure de l'héroïsme dont l'amour de la patrie les rend capables.

Irrité de ces regrets et voulant prévenir les hommages

de la postérité, le cardinal de Winchester ordonna que les cendres de Jeanne fussent jetées dans la Seine.

Mais qu'importe ce qu'il advint de ses cendres? Jeanne est entrée en possession de l'immortalité. Elle vit dans l'admiration des patriotes de tous les pays.

XXII. — LA MÉMOIRE DE JEANNE

Il a fallu le temps et les progrès de la conscience publique pour établir le culte de la Pucelle.

Tant que dura le prestige de ces rois qu'elle aimait, Jeanne resta dans l'ombre; et c'est au lendemain de la révolution qu'éclata sa gloire.

C'est que le peuple se reconnut lui-même dans cette plébéienne sauvant la patrie compromise par les fautes de la noblesse et de la royauté.

Lorsque la France démocratique se leva en 1792 pour repousser les cohortes de l'Europe monarchique, elle brûlait du même feu sacré qui animait la Pucelle repoussant les Anglais.

Les Hoche, les Kléber, les Marceau ont fait comprendre au monde, par leur grandeur, la grandeur de cette vierge dont ils ont été comme les fils spirituels.

O Jeanne, il est venu le temps où tous parlent de toi comme en parlaient les pauvres gens.

Le roi t'oubliait ; les nobles te raillaient ; les prêtres t'accusaient.

Les pauvres gens te plaignaient et t'admiraient.

Aujourd'hui l'humanité te plaint et t'admire.

Où sont-ils, les grands, les illustres de ce monde, qui ne seraient pas fiers de baiser à deux genoux les plis de cette grossière robe rouge de paysanne que tu portais, le jour où tu te présentas devant le sire de Baudricourt, folle et sublime de patriotisme?

Il n'a rien manqué à ta gloire, pas même l'apothéose par ceux qui furent tes bourreaux.

Ces Anglais qui t'avaient brûlée, devaient un jour reconnaître que le vaincu se déshonore quand il déshonore qui l'a su vaincre, et un de leurs poètes, Southey, devait te consacrer des chants où son génie célèbre ta vertu.

Ces prêtres qui avaient calomnié ta mission devaient ensuite l'exalter. Ils ont voulu te faire sainte, après t'avoir faite martyre.

Gloire à jamais à toi, ô la plus belle fleur de notre belle France!

Comment as-tu pu, héroïne de dix-sept ans, opérer en quatre mois tant de merveilles?

Tu as pu, parce que tu as cru; et tu as cru, parce que tu as aimé.

Puisse ton souvenir nous enflammer, nous enfants de la France!

La France est éprise de toi; car ta vertu lui a fait toucher un sommet non atteint ni avant ni depuis. Et elle peut dire fièrement aux autres peuples : « Où est votre Jeanne d'Arc? »

Mais ce n'est pas assez de te chérir. Il faut t'imiter.

Oh! souffle-nous cette grande pitié pour la patrie, cette haine profonde pour l'envahisseur, dont tu étais animée! Souffle-nous cette foi qui *soulève les montagnes!*

Et alors, aux jours où la force devra repousser la force, nos jeunes filles armeront elles-mêmes nos jeunes gens; nos vieillards encourageront de leurs bénédictions les soldats de la patrie; nous sentirons grandir nos âmes; nous combattrons en héros; et, s'il le faut, les pierres se lèveront pour chasser l'étranger.

FIN

DISCUSSIONS ET ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR

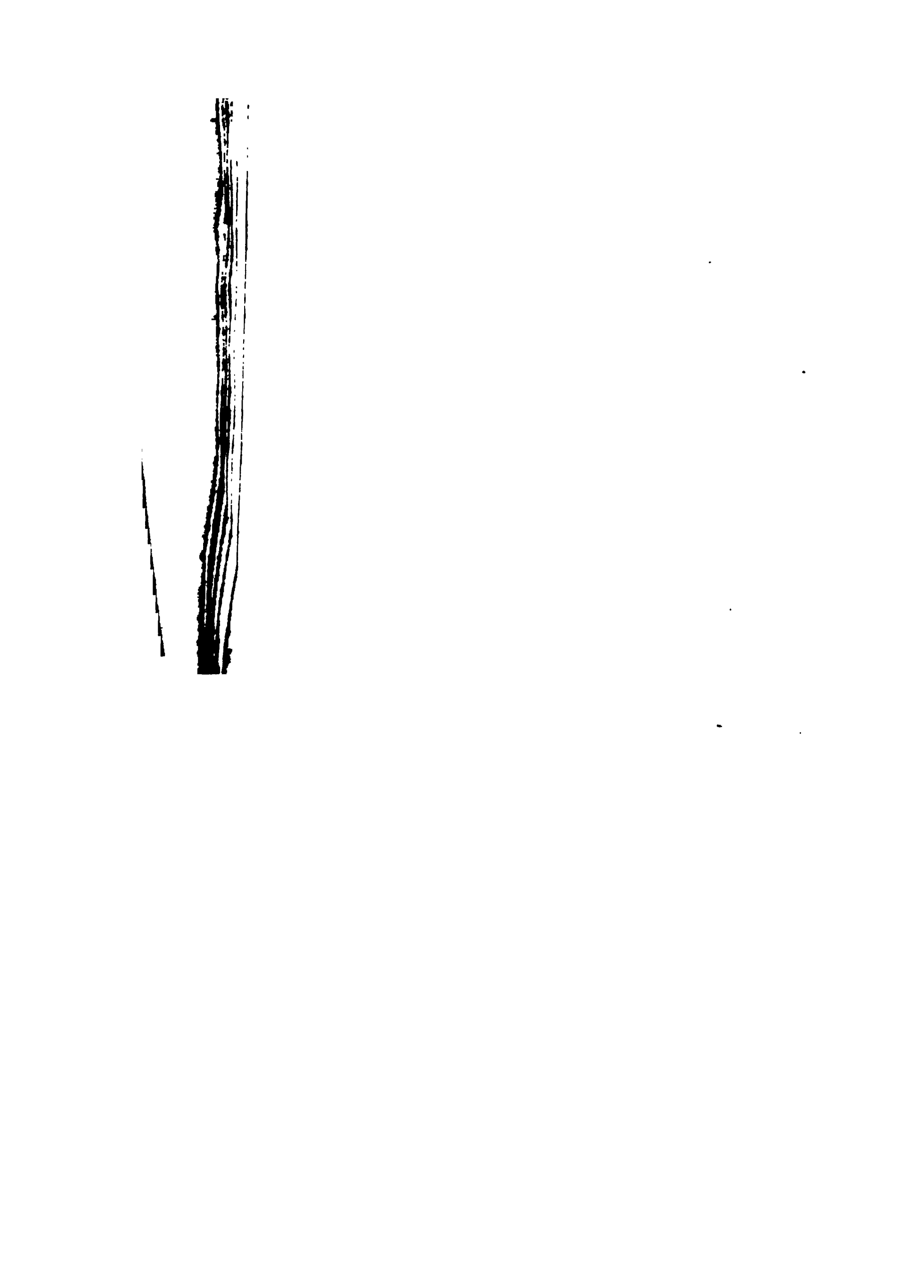
JEANNE D'ARC

« C'est un ciel profond peuplé d'étoiles bril-
« lantes. Le télescope peut rendre ces étoiles
« accessibles à l'œil humain. Mais il y restera
« toujours des points qu'obscurciront d'impé
« nétrables nuages. »

Jean-Paul Richter.

« Cela seul est digne du public qui a été
« fait en vue de satisfaire notre propre curio-
« sité. L'écrivain qui prend son sujet dans tout
« ce qui bourdonne à ses oreilles, au lieu de
« le prendre dans son cœur, devrait savoir
« qu'il a perdu autant qu'il semble avoir gagné ;
« car, lorsque le livre a bruyammeut recueilli
« tout son tribut de louanges, il se trouve
« qu'il n'a échauffé aucune âme. »

Emerson.



DISCUSSIONS ET ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR

JEANNE D'ARC

I. — JEANNE D'ARC OU JEANNE DARC ?

Faut-il écrire Jeanne *d'Arc,* ou Jeanne *Darc ?*

Il y a pour *Darc* de grandes autorités ; mais il y a contre des raisons décisives.

Jusqu'à ces derniers temps, tout le monde, sauf de rares exceptions, disait Jeanne *d'Arc.*

Vallet de Viriville a critiqué l'usage et s'est prononcé pour *Darc.*

D'autres écrivains ont suivi, et en grand nombre. Parmi ceux-ci, je citerai Michelet, M. Henri Martin et Villiaumé.

Toutefois, il y a eu des réfractaires, dont Quicherat, si autorisé dans la matière, Sainte-Beuve, M. Duruy,

M. Renard, M. Wallon, M. Desjardin, M. O'Reilly.

On dirait même que l'esprit de parti s'en est mêlé. Hélas! De quoi ne se mêle-t-il? Il faudrait l'exclure de partout; et il apparaît en tout.

Les monarchistes ont tenu pour d'Arc avec apostrophe; les républicains ont tenu pour Darc sans apostrophe.

J'ai été de ces derniers. A une époque où je ne faisais que commencer mes études sur Jeanne d'Arc, j'ai soutenu, et bien superficiellement, qu'il fallait dire Jeanne DARC (1). — *Mea culpa.*

Au fond, pourquoi modifier l'usage sans nécessité? Pourquoi désorienter, pour une vétille, les admirateurs de la Pucelle? Elle a été Jeanne *d'Arc* dans l'esprit des générations qui nous ont précédés; Jeanne *d'Arc* elle doit demeurer.

Nous savons, par les dépositions unanimes des témoins du procès, que, dans son pays, on ne l'appelait point Jeanne, mais Jeannette. C'est sous ce nom de Jeannette qu'elle est désignée dans les lettres officielles d'anoblissement. Exigerez-vous qu'on dise désormais *Jeannette* en parlant d'elle?

Non? Eh bien, soyez conséquents; et laissez dire *d'Arc,* puisque c'est sous cette appellation qu'a grandi la gloire de l'héroïne.

S'il y a des noms qui doivent être soustraits aux ca-

(1) HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE (*Antiquité et moyen âge*), p. 440.

prices des philologues, ce sont les noms des grandes personnalités que l'histoire a consacrées.

Mais, du moins, les novateurs ont-ils ici quelque apparence de raison?

Nullement.

La roturière Jeanne s'appelait *Darc*, dit-on, et non pas *d'Arc*.

Que Jeanne fut roturière, c'est incontestable. Il est même possible qu'elle ait appartenu à la classe serve. Ces mots des lettres d'anoblissement tendraient à le faire croire : « *Forsan alterius quam liberæ conditionis* », *peut-être d'autre condition que de condition libre.*

Mais qu'on se rassure! Lui laisser l'apostrophe n'empêche pas de lui laisser sa roture. Pas plus que lui ôter l'apostrophe ne serait lui ôter sa noblesse, si noblesse il y avait.

Ni la particule ne vous désignait noble; ni l'absence de particule ne vous désignait vilain.

Autre argument : les manuscrits du temps, dit-on, portent *Darc* et non *d'Arc*.

Je le crois bien. Alors il n'y avait pas d'accentuation. L'emploi de l'apostrophe était inconnu. Si vous trouvez là une raison décisive pour écrire Jeanne *Darc,* écrivez aussi comte *Darmagnac*, duc *Dalençon*, quand vous parlerez des deux contemporains de Jeanne. C'est ainsi qu'on les désignait alors. Est-ce ainsi qu'on les désigne aujourd'hui?

On sait que la famille de Jeanne, ayant été anoblie, tira son nouveau nom des fleurs de lys qui figuraient sur le blason donné à la Pucelle par le roi. Eh bien! les *du Lis* sont les *Dulis* dans les lettres patentes délivrées en 1612 par Louis XIII. En conclurez-vous qu'il faille dire *Dulis ?* Point. Veuillez donc respecter *d'Arc,* comme vous respectez *du Lis.*

De même que l'appellation *du Lis,* l'appellation *d'Arc* s'explique très naturellement.

Ou *d'Arc,* comme c'était fréquent au moyen âge, désigne un lieu d'origine et indique qu'un des aïeux de Jeanne aurait tiré son nom du village d'Arc, en Barrois, peu éloigné de Domrémy.

Ou *d'Arc* désigne l'arme, alors très commune, qui servait de sceau au père de la Pucelle, lequel, d'après le témoignage d'un de ses petits-fils, Charles du Lis, « avait pour signet un *arc* bandé de trois flèches ».

Mais, à ce compte, pourquoi, dans le texte latin du procès, ne dit-on pas, pour indiquer le nom de Jeanne, *de Arco* ou *de Arcu ?*

Nous répondrons : pourquoi n'y dit-on pas *Darcus* ou *Darca ?*

En fait, le nom n'a pas été latinisé. On s'est borné à le reproduire tel quel, et sans apostrophe, vu que l'usage de l'apostrophe n'existait pas encore.

Est-il bien séant de vouloir, contre toute raison, que

Jeanne, au lieu d'avoir eu un nom à la mode française, ait eu un nom sentant la barbarie?

A cette ennemie des Anglais on impose un nom dont il faut chercher l'étymologie dans la langue anglaise.

Darc signifie ténébreux (*Dark :* sombre, noir, ténébreux). Jeanne sera donc, de par une étymologie britannique, la *ténébreuse,* l'*infernale,* comme l'appelait Bedford.

Ne pensez-vous pas qu'il faut abandonner un tel vocable aux Anglais qui auraient conservé sur la Pucelle les préjugés de leurs aïeux ?

Mais quoi ! Le grand poète d'Albion nous vient ici en aide. Shakspeare met en scène la Pucelle dans son Henri VI, écrit au XVIe siècle. Croyez-vous qu'il l'appelle *Darc ?* Non. Il l'appelle *Joan* OF *Arc,* d'accord avec la famille de Jeanne, avec ses contemporains, avec la logique et avec le bon sens.

C'est bien assez que Jeanne ait été condamnée par les gens d'Église, brûlée par les Anglais, chantée par Chapelain et travestie par Voltaire. Ne lui portons pas un nouveau coup avec notre manie des néologismes.

temps que c'est un témoignage de la déception que causa aux juges une enquête qui dut tourner entièrement à l'honneur de Jeanne.

Ni l'un ni l'autre procès ne nous font connaître les réponses que fit Jeanne, fraîchement arrivée de son village, aux docteurs qui l'interrogèrent à Poitiers. Ces réponses avaient été consignées dans un registre auquel Jeanne a renvoyé à plusieurs reprises ses juges de Rouen. Ce registre, qu'on ne retrouva point lors du procès de réhabilitation, sera-t-il jamais retrouvé ? Je voudrais pouvoir l'espérer. Nous saisirions là, en leur expression la plus naïve, les impétueux élans et les premières confidences de la candide héroïne.

Dans le procès de réhabilitation, parmi des répétitions fastidieuses, il y a, comme je l'ai montré ailleurs (1), sur l'enfance de Jeanne et sur diverses périodes de sa carrière, un très riche fond de particularités.

Dans le procès de condamnation, à travers les partis pris des juges, à travers les lacunes ou les déguisements des procès-verbaux, Jeanne met sa vie en lumière et répand son âme en paroles sublimes.

Beaucoup de témoins (2) du procès de réhalilitation,

(1) Dans le livre intitulé : PROCES DE RÉHABILITATION DE JEANNE D'ARC, traduit d'après les textes authentiques des procès-verbaux officiels.

(2) Je dis *beaucoup*, non pas *tous*. M. Wallon, dans la préface de sa JEANNE D'ARC, a combattu, un peu plus que de raison, mais non sans une réelle part de justesse, la pensée de Quicherat disant, au dernier chapitre de ses *Aperçus :* « Le pro-

utilisant tous les documents que j'ai pu connaître et qui sont presque tous réunis dans les cinq volumes de Quicherat, avec une admirable exactitude (1).

» Louis de Contes et du duc d'Alençon qui ont subi cette « tour-
» nure de commande » et « fourni les traits de cette froide image »
» des histoires postérieures? Où trouve-t-on Jeanne plus vive,
» plus pleine de vigueur et d'entrain? »

M. Wallon a raison, en ce qui concerne les dépositions qu'il mentionne. Il pourrait même en alléguer un grand nombre d'autres. Mais il est incontestable qu'à côté il y en a de bien fades et sentant la convention.

(1) PROCÈS DE CONDAMNATION ET DE RÉHABILITATION DE JEANNE D'ARC, DITE LA PUCELLE, *publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, suivis de tous les documents historiques qu'on a pu réunir et accompagnés de notes et d'éclaircissements*. 5 volumes in-8°, 1841-1849. Paris, chez Jules Renouard.

Ce recueil, qu'a édité la Société de l'histoire de France, a pour complément un excellent livre de critique historique, où l'auteur expose les remarques que lui a suggérées l'étude des textes : APERÇUS NOUVEAUX SUR L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC, PAR JULES QUICHERAT. 1 vol., in-8°, 1850. Paris, chez Jules Renouard.

En outre, la REVUE HISTORIQUE a publié deux articles où Quicherat a mis en lumière des documents nouveaux. Le premier article, paru en juillet 1877, se trouve au tome IV de la *Revue historique*.

Le second article a été publié dans la livraison de mai-juin 1882, après la mort de l'auteur. Le 6 avril 1882, Quicherat, malade, achevait de corriger d'une main incertaine les épreuves de son dernier article sur Jeanne d'Arc. Le 8 avril, il était mort.

III. — LES VOIX DE JEANNE ET LA VOIX DE SOCRATE

(Voir page 22.)

Il s'est rencontré des savants excentriques qui ont prétendu ramener les sublimités de Jeanne à un cas de pathologie.

Mais le bon sens public n'est pas dupe de ces paradoxes.

Il en est de l'héroïsme de la Pucelle comme du génie des Socrate et des Pascal. Un alliage d'hallucinations ni ne l'explique, ni ne l'amoindrit.

Jeanne vivait à une époque de petite science et de grande mysticité où l'intervention du surnaturel servait à tout expliquer.

A Domrémy comme ailleurs, il n'était bruit que de prophéties, d'extases, d'apparitions se produisant sur tous les points de la France.

Dans l'église, les vitraux peints, les statues, les bas-reliefs, représentant soit la vierge que les anges visitent, soit saint Michel qui écrase le démon, soit sainte Catherine qui converse avec un messager de Dieu, ne

parlaient à Jeanne que de communications entre le terrestre et le supra-terrestre.

Enfin l'idée qu'une Pucelle inspirée d'en haut apporterait le salut occupait les imaginations.

Il n'est pas extraordinaire que, dans un milieu ainsi préparé, Jeanne ait attribué à des visions et à des voix, auxquelles elle a cru fermement, les inspirations de son âme héroïque.

Lui aussi, Socrate affirmait qu'une voix de Dieu se manifestait à lui pour l'avertir de ce qu'il fallait faire, et surtout pour le détourner de ce qu'il ne fallait pas faire. Θεοῦ φωνὴ φαίνεται σημαίνουσα ὅ τι χρὴ ποιεῖν, dit-il dans l'*Apologie* attribuée à Xénophon (1).

Né en un temps de foi aux oracles, le philosophe prenait pour des avertissements d'un être divin les dictées et les pressentiments de sa conscience.

Platon et Xénophon nous le montrent résolu à accomplir certains actes, et entendant tout à coup la voix divine qui l'en détourne. Il l'écoute toujours, et toujours il s'en trouve bien.

(1) Dans les MÉMOIRES SUR SOCRATE, PAR XÉNOPHON, dans l'APOLOGIE DE SOCRATE, PAR PLATON, dans le PHÈDRE du même auteur, se trouvent divers textes très significatifs.

Consulter entre autres ouvrages : d'une part, LA PHILOSOPHIE DE SOCRATE, PAR M. ALFRED FOUILLÉE ; LA VIE DE SOCRATE, PAR M. CHAIGNET ; LA PAROLE INTÉRIEURE, PAR M. VICTOR EGGER ; d'autre part, LE DÉMON DE SOCRATE, PAR M. LÉLUT ; LA PSYCHOLOGIE MORBIDE, PAR M. MOREAU DE TOURS ; L'HALLUCINALION AU POINT DE VUE HISTORIQUE, PAR M. BRIÈRE DE BOISMONT ; LA FOLIE AU POINT DE VUE PHILOSOPHIQUE, PAR M. DESPINE.

à sa personne. « Le quelque chose de démonique », la « voix accoutumée », le « signal divin » qui se manifeste à Socrate ne nous est nullement représenté, ni chez Xénophon, ni chez Platon, comme une personnalité précise et distincte, comme un δαίμων. Selon le mot de M. Fouillée, dont l'argumentation me paraît décisive, il y a chez Socrate une « *hallucination psychologique* » plutôt qu'une hallucination physiologique.

Sa foi en une mission lui venant de Dieu le pousse à objectiver et à prendre pour une voix divine certaines intuitions de sa raison et de son cœur; mais il ne les projette nullement dans une réalité extérieure, positive et visible.

L'illusion est autrement profonde chez Jeanne d'Arc.

Elle ne consiste pas seulement en une évocation de paroles frappant l'ouïe, ce sens le moins matériel de tous; elle consiste aussi, — et c'est ce que M. Wallon et d'autres ne me semblent pas avoir suffisamment reconnu, — en une évocation de réalités visibles, palpables et même odorantes.

Généralement, quand ses voix parlent à Jeanne, une grande clarté se manifeste par le côté d'où elles viennent (1).

(1) Raro eam vocem audit sine claritate. Quæ quidem claritas est ab eodem latere in quo vox auditur; sed ibi communiter est magna claritas. » (Procès de condamnation. *Interrogatoire du 22 février.*)

Quel est l'être qui se manifeste à Jeanne? Jeanne le sait surtout parce que l'être se nomme. Saint Michel lui dit: « Je suis saint Michel »; sainte Marguerite lui dit: « Je suis sainte Marguerite ».

Que ce soit saint Michel ou sainte Marguerite qui se nomme à Jeanne, c'est toujours le même *parler angélique*, de même que c'est toujours la même *révélation de la part de Dieu.*

Et néanmoins, il semble qu'il y a une différence entre les timbres des voix. On peut l'induire de la réponse que Jeanne fit à cette question grossière: « A quoi reconnaissez-vous que ce qui vous parle est homme ou femme? » — « A la voix », répondit-elle (1).

En outre, il est fréquent qu'un être se dessine aux yeux de Jeanne, sous des formes sensibles. Nombreux sont les passages des interrogatoires où Jeanne dit de ses apparitions, en termes très catégoriques, qu'elle les a vues, de ses yeux vues. Je me contenterai de citer son affirmation du 27 février, parce qu'elle est tout à fait explicite. Les juges demandent à Jeanne : « Avez-vous vu saint Michel et ses anges corporellement et réellement, « *corporaliter et realiter* »? Elle répond: « Je les ai vus des yeux de mon corps, aussi bien que

(1) Interrogata qualiter scit quod res sibi apparens est vir vel mulier, respondit quod bene scit et cognoscit eas ad voces ipsarum et quod sibi revelaverunt. (Procès de condamnation. *Interroatgoire du 1er mars.*)

je vous vois. » « *Ego vidi eos oculis meis corporalibus æque bene sicut ego video vos.* »

Mais quelles formes voit-elle au juste? Répondant aux questions multiples qu'on lui pose, Jeanne déclare à plusieurs reprises qu'elle voit la face des saintes ; elle ajoute que, par-dessus leurs cheveux, il y a une couronne qui leur ceint la tête ; elle dit encore que saint Michel vient à elle « *en là forme d'un très vrai prud'homme* ». Mais, dès qu'il s'agit de donner des détails plus précis, elle laisse tout flotter dans le vague.

On sent qu'elle est fatiguée, ennuyée, écœurée de la matérialité des interrogations que lui font ses juges. Et, comme elle est très fine, « d'une grande subtilité de femme », selon le mot de l'un d'eux, elle a l'art de leur faire des réponses qui n'en sont pas. — « Saint Michel et saint Gabriel ont-ils des têtes naturelles? » lui demande-t-on. — Elle répond : « Je les ai vus de mes yeux et je crois que c'est eux, aussi sûrement qu'il y a un Dieu. » — « Saint Michel était-il nu ? » lui dit un autre jour l'interrogateur. — « Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir? » réplique-t-elle. — « Avait-il des cheveux ? » — « Pourquoi lui auraient-ils été coupés ? » D'autres fois elle n'y met pas tant de façons. — « Les saintes ont-elles le même vêtement? ont-elles le même âge ? » lui demande-t-on. Elle répond : « Je n'ai pas congé de vous le dire. » On l'interroge sur l'habit de saint Michel, sur sa taille. Elle dit : « Vous ne saurez pas de moi autre chose. » On lui demande

si les saintes ont de longs cheveux. Elle déclare qu'elle n'en sait rien. — « Mais enfin, reprend l'interrogateur, quand elles se montraient à vous, les saintes avaient-elles des bras, avaient-elles d'autres membres? » Jeanne répond : « Je ne le sais pas ; ce que je sais bien, c'est que leur langage est beau et bon, et que je le comprends très bien. » — « Eh ! dit le juge, comment peuvent-elles parler, n'ayant pas de membres? » — « Je m'en rapporte à Dieu (1). »

(1) Interrogata qualem figuram ibi videt, respondit quod videt faciem. Interrogata an illæ sanctæ habent capillos, respondit: « Bonum est ad sciendum. » — Interrogata an aliquid erat medium inter coronas earum et capillos, respondit quod non (*Interrogatoire du 1er mars*); — respondit quod ipse erat in forma unius verissimi probi hominis. (*Interrogatoire du 17 mars.*) — Interrogata an credit quod sanctus Michael et sanctus Gabriel habeant capita naturalia, respondit : « Ego vidi ipsos oculis meis et credo quod ipsi sunt æque firmiter, sicut Deus est. » (*Interrogatoire du 3 mars.*) — Dans le même interrogatoire, Jeanne dit : J'ai vu saint Michel et les saintes aussi parfaitement que je sais parfaitement qu'ils sont saints et saintes du paradis. « Dixit étiam quod ipsum sanctum Michaelem et illas sanctas ita bene vidit quod bene scit esse sanctos et sanctas in paradiso. » — Interrogata an sanctus Michael erat nudus, respondit : « Cogitatis vos quod Deus non habeat unde ipsum vestire? » — Interrogata an ipse habebat capillos, respondit : « Cur sibi fuissent abscisi? » (*Interrogatoire du 1er mars.*) — Interrogata si illæ sanctæ sunt vestitæ eodem panno, respondit : « Ego non habeo licentiam de revelando. » — Item interrogata si illæ sanctæ sunt ejusdem ætatis, respondit quod de hoc dicendo non habebat licentiam. (*Interrogatoire du 27 février.*) — Interrogata in quibus magnitudine et habitu sanctus Michael venit ad eam, respondit quod de habitu et aliis rebus non dicet amplius. (*Interrogatoire du 17 mars*). — Interrogata si capilli erant longi,

Plus tard, dans les premiers articles de l'acte d'accusation, on fera un grief contre Jeanne de ce mélange d'aveux et de réticences que présentent les interrogatoires. D'une part, dira-t-on, elle a vu les têtes des anges et des saintes. D'autre part, sur le reste de leur corps et sur leurs vêtements, elle n'a rien voulu dire. Et le 2 mai, dans une admonition publique, l'archidiacre Jean de Châtillon s'écriera qu'il est inexplicable que Jeanne « ne sache rien ni sur les membres des saintes, ni sur d'autres détails les concernant, et qu'elle se borne à parler de leurs têtes, alors qu'elle prétend être si souvent favorisée de leur visite (1). »

Ces êtres qu'elle ne peut décrire, non seulement Jeanne les a vus face à face ; mais encore elle a touché deux d'entre eux, sainte Catherine et sainte Marguerite.

Bien plus, en même temps qu'elle a senti leur contact, elle a perçu, semble-t-il, une odeur suave qui se dégageait d'eux.

Néanmoins, ici comme ailleurs, il n'y a rien d'absolument précis dans les déclarations de Jeanne :

respondit : « Ego nil scio. » Dicit etiam quod nescit an aliquid erat de brachiis, vel an erant alia membra figurata. Item dicit quod loquebantur optime et pulchre et eos optime intelligebat. — Interrogata qualiter loquebantur, cum non haberent membra, respondit : « Ego me refero ad Deum. » (*Interrogatoire du 1er mars.*)

(1) « Quodque dicebat se nihil scire de membris et circumstantiis earum, præterquam de capitibus, quod non concordat tam frequenti visioni. »

« Ayant cet anneau en ma main et à mon doigt, dit-elle aux juges, j'ai touché à sainte Catherine qui m'apparaissait. » — « En quelle partie l'avez-vous touchée ? » lui demandent les juges. Et elle répond : « Vous n'en aurez autre chose. » Les juges la pressent encore et l'invitent à dire si elle n'a point embrassé sainte Catherine et sainte Marguerite. Jeanne répond qu'elle les a embrassées toutes deux. — « Sentaient-elles bon ? » lui demande-t-on. — « C'est bon à savoir qu'elles sentaient bon, » répond-elle. Les juges veulent en savoir davantage. Ils disent à Jeanne : « En embrassant les saintes, ne sentiez-vous point de chaleur ou autre chose ? » Jeanne se contente de répondre : « Je ne pouvais pas les embrasser sans les sentir et les toucher. » Et les juges la pressant encore : « Dans quelle partie les embrassiez-vous, par le haut ou par le bas ? » Jeanne fait cette réponse un peu évasive : « Il convient mieux de les embrasser par le bas que par le haut (1). »

(1) Interrogata cur libenter respiciebat in illum annulum, quando ibat ad factum guerræ : respondit quod ipsa, illo annulo existente in sua manu et in suo digito, tetigit cum sancta Katharina sibi visibiliter apparente. — Interrogata in qua parte ipsius sanctæ Katharinæ tetigit eam, respondit : « Vos de hoc non habebitis aliud. » — Interrogata utrum unquam osculata fuit vel amplexata sanctam Katharinam vel Margaretam, respondit quod ipsa amplexata est ambas. — Interrogata an habebant bonum odorem, respondit quod hoc bonum est scire quod habebant bonum odorem. — Interrogata utrum, amplexando eas, sentiebat calorem vel quidquam aliud, respondit quod non poterat amplexari eas sine sentiendo et tangendo ipsas. — Interrogata per

Une voix qui frappe ses oreilles, et une grande lumière qui frappe ses yeux : voilà ce qui est la caractéristique constante des révélations de Jeanne. En même temps, Jeanne affirme très explicitement des apparitions de formes visibles et tangibles. Mais ces apparitions sont intermittentes, et ces formes demeurent indéterminées. Évidemment le capital ici, c'est la voix, cette voix qui dit à Jeanne « des paroles belles et bonnes ».

La voix que Jeanne entend est plus ou moins claire selon les lieux et les circonstances. Devant ses juges, Jeanne l'entend moins bien que dans sa prison. Dans sa prison, parmi les propos des gardes, Jeanne l'entend moins bien qu'elle ne l'entendrait dans la solitude d'une forêt (1). Il y a une heure où la voix se fait entendre de préférence ; c'est l'heure où sonnent les cloches, les cloches aimées que Jeanne enfant avait si vif plaisir à écouter (2).

quam partem amplexabatur eas, utrum per superius vel per inferius, respondit quod melius decet eas amplexari per inferius quam per superius. (PROCÈS DE CONDAMNATION. *Interrogatoire du* 17 *mars*.)

(1) « Ego non bene intelligebam ipsam vocem, nec intelligebam aliquid quod possem vobis recitare, quousque regressa fui ad cameram meam. » (*Interrogatoire du* 27 *février*.) « Respondit quod aliquando deficit in intelligendo propter turbationem carcerum et per tumultum custodum suorum. » (*Interrogatoire du* 14 *mars*.) « Dixit quod si esset in uno nemore, bene audiret voces vemientes ad eam. » (PROCÈS DE CONDAMNATION. *Interrogatoire du* 22 *février*.)

(2) C'est ce qui ressort d'une déposition du frère Jean Tout-

Tantôt Jeanne est prévenue par ses voix ; tantôt c'est elle qui les interroge. Quelquefois, elle est endormie, et les voix viennent l'éveiller (1).

De quoi lui parlent ses voix ? D'un objet unique, le salut de la France.

Le commun des visionnaires se piquent d'avoir des révélations sur toutes choses. Jeanne ne se déclare inspirée qu'en ce qui touche son œuvre libératrice.

Sauver leurs âmes est l'idée fixe des mystiques. Sauver son pays est l'idée fixe de Jeanne.

Parmi les révélations de Jeanne, quelques-unes étonnent. Ainsi, au début de sa mission, Jeanne, au nom de ses saintes, demande qu'on lui apporte une épée cachée sous terre, dans l'église Sainte-Catherine de Fierbois, tout près de l'autel. On va faire des fouilles au lieu indiqué, et l'épée s'y trouve.

mouillé, rendant compte des dernières réponses faites par Jeanne le jour de sa mort : « Et postea ipsa Johanna fuit interrogata de vocibus venientibus ad eam et apparitionibus. Ipsa respondit quod realiter audiebat voces, maxime quando pulsabantur campanæ, hora Completorii et Matutinarum. » (PROCÈS DE CONDAMNATION. *Information, non paraphée par les greffiers, sur le dernier interrogatoire de* JEANNE). Il y a une déposition analogue de Pierre Morice. Remarquez ce passage de l'*Interrogatoire du 24 février :* « Vocem audiverat cum pulsaretur pro Ave Maria de sero. »

(1) « Respondit quod voces sæpe veniunt sine vocando ; et aliis vicibus, nisi venirent bene cito ipsa requireret a Deo quod mitteret eas... Nunquam invocavit ipsas quin eas haberet. » (*Interrogatoire du 12 mars.*) « Interrogata quid heri de mane faciebat cum illa vox venit ad eam : respondit quod ipsa dormiebat, et vox excitavit eam. (*Interrogatoire du 24 février.*)

Il est vrai que, six semaines auparavant, Jeanne était passée à Fierbois ; que quelques mots prononcés par tel ou tel avaient pu lui apprendre incidemment l'existence de cette épée, et qu'elle put ensuite prendre pour une révélation le produit d'un souvenir dont elle n'avait pas conscience. Mais à quelles suppositions sommes-nous réduits !

Vers la même époque, Jeanne prédit la blessure qu'elle reçut le 7 mai à Orléans. Cette prédiction est un fait incontestable. Elle est relatée dans une lettre envoyée de France, par un ambassadeur flamand, le 22 avril 1429, c'est-à-dire quinze jours avant l'événement (1). Le chargé d'affaires écrivait au gouvernement de Brabant que Jeanne avait annoncé *qu'elle serait blessée d'un trait, dans un combat devant Orléans, mais qu'elle n'en mourrait pas.* « Dixit hæc puella quod ipsa ante Aureliam in conflictu telo vulnerabitur, sed inde non morietur. »

Puis, que d'autres prédictions réalisées ! Les Anglais battus, Orléans délivré, le roi sacré à Reims contre toute espérance !

Toutefois, il faut remarquer que Jeanne aidait à l'événement, soit par l'attente pleine de confiance qu'excitaient ses prédictions, soit par sa vaillante ardeur à tout faire pour qu'elles se réalisassent. *Travaillez et Dieu travaillera* était sa devise.

(1) Voir, dans le tome IV du recueil de Quicherat, la citation extraite d'un registre de la Chambre des comptes de Brabant.

Il faut remarquer, en second lieu, que Jeanne s'est trouvée déçue dans plusieurs de ses prédictions, non par sa faute, mais par la faute de ses auxiliaires.

La Pucelle avait annoncé qu'elle *bouterait les Anglais hors de toute France*. Ils furent boutés hors de toute France; mais après sa mort. Elle avait annoncé l'entrée à Paris. Paris ne fut recouvré que plus tard. Elle avait annoncé qu'elle délivrerait le duc d'Orléans et qu'elle verrait le roi des Anglais. Or le duc resta prisonnier des Anglais jusqu'en 1440, et Jeanne ne vit jamais Henri VI.

Dans Socrate, comme dans Jeanne, il y avait, au dire de Xénophon et de Platon, une vertu prophétique.

Ses prédictions s'appliquaient spécialement à l'ordre moral ; et il en rapportait tout l'honneur à cette voix qui était pour lui ce qu'étaient pour Jeanne ses voix.

Voici comment s'exprime Xénophon dans le premier livre des *Mémoires :*

« Socrate disait qu'un être supérieur l'inspirait, et
» c'était d'après ces inspirations qu'il conseillait à ses
» disciples de faire telle chose et d'éviter telle autre.
» Les uns se sont bien trouvés de l'avoir cru, les autres
» se sont repentis de n'avoir pas suivi ses conseils. On
» reconnaîtra qu'il ne voulait passer dans l'esprit de
» ses disciples, ni pour un insensé, ni pour un impos-
» teur. *Or il eût mérité ce double reproche si, dans ce*
« *qu'il annonçait lui être révélé, on l'eût convaincu de*

» *mensonge. Il est donc clair que, s'il prédisait l'avenir, c'est qu'il croyait dire la vérité.* »

Au fond, quelle était la source de cette clairvoyance supérieure de Socrate? La sympathie pour ses semblables et le sentiment moral, si intenses en son âme généreuse.

Lui-même l'avouait implicitement quand il disait: « Je ne connais qu'une petite science, l'amour. »

C'est une puissance d'amour qui éveillait et aiguisait, chez Socrate comme chez Jeanne d'Arc, ce je ne sais quoi de prophétique qui est au fond de nos âmes. Μαντικόν γε τι καὶ ἡ ψυχή, disait Socrate à Phèdre.

Socrate et Jeanne alliaient ces deux choses, plus souvent unies qu'on ne l'imagine, le bon sens et l'enthousiasme.

Inutile de rappeler quels furent l'esprit philosophique et la sagesse pratique de Socrate. Quant à la sûreté de jugement et à la délicatesse de tact de la Pucelle, toutes les pages de ce livre l'ont assez mise en lumière.

J'ajouterai que, chez l'un comme chez l'autre, on remarque des miracles de force physique, dus principalement à l'énergie morale.

Le conseiller chambellan de Charles VII, Perceval de Boulainvilliers, dit, dans une lettre écrite le 21 juin 1429 : « Jeanne a une puissance de travail inouïe. Elle est si bien aguerrie, qu'il lui arrive de passer jusqu'à six journées, jour et nuit, constam-

ment sous les armes. » Le président de la chambre des requêtes de Charles VII, Simon Charles, dit dans sa déposition : « Lorsque Jeanne était en campagne on ne la voyait jamais descendre de cheval. On eût cru que les lois de la nature n'existaient pas pour elle. Tous ses compagnons étaient étonnés qu'elle pût rester à cheval si longtemps. » Un autre témoin, le chevalier Théobald d'Armagnac, constate que « son courage à supporter les peines et les travaux faisait d'elle l'objet de l'admiration de tous les capitaines. » Dunois, l'infatigable chef de guerre, la montre « exécutant des manœuvres merveilleuses auxquelles n'auraient pas suffi deux ou trois généraux consommés ». Le même témoin déclare que « jamais il n'y eut personne plus sobre ». Dame Colette, qui souvent avait vu Jeanne chez les époux Bouchier, ses hôtes à Orléans, fait une déclaration semblable. Le page de Jeanne, Louis de Contes, dit : « Elle était d'une sobriété excessive. Bien des fois, je l'ai vue ne manger dans toute une journée qu'un morceau de pain. J'admirais comment elle pouvait se nourrir si petitement (1). »

C'est ainsi que Jeanne se montrait tout à la fois plus sobre qu'aucune femme et plus vigoureuse qu'aucun homme.

Faisant œuvre de guerrier, elle demeurait jeune

(1) J'ai traduit du latin les citations ci-dessus. La première est extraite d'une lettre de Perceval de Boulainvilliers au duc de Milan Philippe Visconti. Les autres sont extraites des dépositions du Procès de réhabilitation.

fille. Sa voix était douce; ses yeux étaient faciles aux larmes, et son corps avait des grâces féminines. Toute sa virilité était dans son âme.

Écoutons maintenant Platon nous parlant de Socrate : « Dans les campagnes, il l'emportait sur tous » ses compagnons par sa patience à supporter les fa- » tigues. Arrivait-il qu'on manquât de vivres, Socrate » souffrait la faim et la soif avec plus de courage que » personne... La manière dont il résistait au froid » allait jusqu'au prodige. Dans le temps de la plus » forte gelée, quand personne n'osait sortir ou du » moins ne sortait que bien vêtu, bien fourré, les pieds » enveloppés de peaux d'agneau et d'étoffes de laine, » lui ne laissait pas d'aller et de venir avec le même » habit qu'il avait coutume de porter avant l'hiver, et » il marchait pieds nus sur la glace plus aisément que » ses compagnons, qui étaient bien chaussés. Témoins » de son énergie, les soldats le voyaient de mauvais » œil, dans la pensée qu'il voulait les braver et insul- » ter à leur mollesse (1). »

Mais voici un trait plus frappant et tout à fait singulier qui nous montre Socrate arrivant à se détacher du corps et à s'absorber dans une espèce d'extase.

« Un matin, on l'aperçut debout, plongé en une mé-

(1) Le Banquet. — Platon met les paroles traduites ci-dessus, et celles que je vais traduire à la suite, dans la bouche d'Alcibiade.

» ditation profonde. Ne trouvant pas sans doute ce
» qu'il cherchait, il ne s'en alla pas, mais continua de
» réfléchir, toujours dans la même posture. Il était
» déjà midi. Les soldats observaient Socrate et se
» disaient avec étonnement : « Qu'a-t-il donc aujour-
» d'hui? Il est là qui rêve depuis le matin. » Vers le
» soir, quelques soldats ioniens, après avoir soupé,
» apportèrent leurs lits de campagne près de l'endroit
» où il se trouvait, afin de coucher au frais (car on
» était en été) et d'observer si Socrate passerait ainsi
» la nuit, enfoncé dans ses idées. A leur grande sur-
» prise, il garda la même attitude jusqu'au lever du
» soleil. A ce moment-là, après avoir fait sa prière au
» Soleil, il se retira. »

A propos de ce fait, des médecins aliénistes ont voulu voir dans Socrate un aliéné.

Aliéné, soit! On est hors de soi ou parce qu'on déchoit au-dessous de l'humanité ou parce qu'on s'élève au-dessus d'elle. C'est de cette seconde manière que Socrate et Jeanne étaient hors d'eux-mêmes.

Mais j'imagine que, comme on l'a prétendu, Socrate et Jeanne aient été des malades et qu'on puisse décrire, sous le nom de somnambulisme cataleptique ou sous tout autre nom, la maladie qui suscitait leurs hallucinations.

Après?

Ce n'est pas comme visionnaires que Socrate et Jeanne ont été grands.

Qu'on y voie ou non des affections morbides, qu'on les appelle « hallucinations physiologiques » avec M. Brière de Boismont, ou « hallucinations pathologiques » avec M. Despine, les visions de Jeanne n'ont rien d'exceptionnel.

Jeanne a cela de commun avec la Gasque d'Avignon, avec Pierrette la Bretonne, avec Catherine de la Rochelle, avec des moines, avec des gardeurs de brebis, qui, de son vivant, passèrent pour être favorisés d'apparitions de la Vierge, de Jésus, des saints et des saintes.

Les illuminés sont de tous les temps.

Mais, dans toute la suite des temps, il n'y a eu qu'une Jeanne d'Arc.

Donc, que Jeanne ait été physiquement prédisposée à avoir des visions, je l'admets volontiers. Mais c'est son cœur qui a déterminé le caractère de ses visions. C'est de son cœur qu'ont procédé ses dits et ses faits. C'est dans son cœur qu'est le secret de son héroïsme.

IV. — PORTRAIT DE LA PUCELLE

(Voir page 36.)

Quel dommage que nous ne possédions pas, ou peinte, ou gravée, ou sculptée, une image authentique de Jeanne d'Arc !

Nous la vénérerions comme la figure même de la patrie.

Malheureusement il paraît démontré que toutes celles qu'on a cru avoir trouvées sont apocryphes.

C'est ce qui ressort des recherches faites par divers érudits et notamment par Vallet de Viriville sur l'*Iconographie de Jeanne d'Arc*.

Quant aux œuvres d'art que la Pucelle a inspirées, je ne les passerai pas ici en revue. Elles sont nombreuses. Quelques-unes sont remarquables. Toutes demeurent infiniment au-dessous de cet idéal qui est dans nos imaginations.

Tout au plus pourrait-on reconnaître l'héroïne, foudroyant les Anglais et ses juges du haut de sa céleste sérénité, dans un chef-d'œuvre de Raphaël, qui pourtant ne songeait pas à elle : *l'Archange saint Michel écrasant le dragon*.

Pour se faire une idée de l'aspect extérieur de Jeanne, il faut consulter les témoignages de ses contemporains et des chroniqueurs les plus voisins de son temps.

Le chevalier d'Aulon, son intendant, déclare, dans

sa déposition, qu'elle était « belle et bien formée ». Le duc d'Alençon, compagnon de Jeanne, qui avait maintes fois aperçu les formes que cachait la cuirasse, dit que Jeanne avait un beau sein *(mammæ pulchræ erant)*.

Dans la *Chronique de la Pucelle* et dans la *Chronique de Lorraine*, Jeanne est représentée comme forte et bien compassée de ses membres.

Dans le *Mirouer des femmes vertueuses*, il est dit qu'elle était « grande et moult belle ».

Le moine augustin, Philippe de Bergame, dans son livre souvent très fantaisiste sur les *Femmes illustres*, allègue au sujet de Jeanne le témoignage d'un seigneur italien, Guillaume Guasche, qui avait été attaché à la cour de Charles VII et avait vu Jeanne avec son costume d'homme.

Voici ce qu'il dit de Jeanne :

(1) « Jeanne était de petite taille (2), avait le visage rustique et les cheveux noirs. Elle était très forte de tout son corps. Son parler, comme c'est l'usage chez les femmes de France, ne manquait pas de douceur. »

(1) « Erat brevi quidem statura, rusticanaque facie et nigro capillo, sed toto corpore prævalida. Ejus sermo satis, et more feminarum illius patriæ, lenis erat. »

(2) M. Wallon a fait justement remarquer que, tout en étant de fait assez grande, Jeanne pouvait paraître petite sous l'habit d'homme. C'est ce qu'avait dit aussi Lebrun de Charmettes : « Pour ne point paraître fort petite, pour paraître d'une taille » médiocre sous des habits d'homme, il faut qu'une femme soit » grande pour son sexe. »

Jeanne n'était pas blonde, elle était brune. Il faut que les peintres en prennent leur parti, et qu'au lieu de cheveux d'or ils lui donnent désormais des cheveux d'ébène.

A l'hôtel de ville de Riom, on peut voir, sur une lettre de Jeanne et mêlé à des débris de son cachet, le reste d'un cheveu noir qui paraît avoir été mis originairement dans la cire. Indice douteux, je le reconnais. C'est pourtant un indice.

On vient de lire ce qu'un témoin oculaire rapporte de l'extérieur de Jeanne. Que dit-il de ses cheveux? Qu'ils sont noirs. Voilà un témoignage significatif.

A l'appui de ce témoignage il y en a un autre qui achève de décider la question. Dans une relation sur Jeanne d'Arc, faite de son vivant par le greffier de l'hôtel de ville de la Rochelle et éditée par Quicherat, en 1877, dans la *Revue historique*, il est dit expressément que Jeanne avait les cheveux noirs.

Selon l'usage des guerriers du temps, Jeanne portait les cheveux taillés en rond. Ils formaient sur sa tête une espèce de calotte. Ce détail, confirmé par la chronique rocheloise, ressort de divers passages du Procès de condamnation, notamment de celui où il est dit que Jeanne, ayant abjuré, permit qu'on coupât ses cheveux, qu'elle portait auparavant taillés en rond. « *Capillos quos in rotundum tonsos per prius habebat abradi permisit.* »

Quel était le costume de Jeanne? Vallet de Viriville

a essayé de le décrire. D'après les indices les plus raisonnables, la Pucelle, chaussée de cuir, portait un chapeau de feutre noir, une cuirasse de fer poli, des jambières garnies de grègues de fer, une cotte d'étoffe brune tombant entre la cuirasse et les jambières tout près des genoux, des manches rouges collantes, et, par dessus, des manches grises ouvertes adaptées aux épaules.

L'adresse et la grâce de Jeanne frappaient ceux qui la voyaient. Sur ce point les témoignages abondent. On remarque, entre autres, celui d'une femme, Marguerite la Touroulde, qui hébergea la Pucelle à Bourges pendant trois semaines.

Mais, pour voir vivement et naïvement exprimée l'impression produite par la vue de Jeanne, il faut lire la lettre que les jeunes Guy et André de Laval écrivirent aux dames de Laval, leur aïeule et mère, à la date du 8 juin 1429, un mois après la levée du siège d'Orléans.

J'extrais de cette lettre tout ce qui se rapporte à Jeanne (1) :

«... Le lundi (6 juin) me party d'avec le roi pour
» venir à Selles en Berry à quatre lieues de Saint-Ai-
» gnan, et fit le roi venir au devant de lui la Pucelle
» qui était auparavant à Selles. Fit la dite Pucelle très
» bonne chère à mon frère et à moi, armée de toutes
» pièces sauf la tête et tenant la lance en main. Et

(1) Ici, comme dans d'autres citations, j'ai modernisé l'orthographe, et j'ai remplacé par leurs équivalents actuels certains termes devenus inintelligibles. En général, on ne peut lire avec intérêt que ce qu'on lit sans fatigue.

» après que fûmes descendus à Selles, j'allai à son logis » la voir; et fit venir le vin et me dit qu'elle m'en ferait » bientôt boire à Paris; et semble chose toute divine de » son fait et de la voir et de l'ouïr. Et est partie ce lundi » soir, de Selles, pour aller à Romorantin, le maréchal » de Boussac et grand nombre de gens armés et de la » commune avec elle; et la vis monter à cheval armée » tout en blanc sauf la tête, une petite hache en sa main, » sur un grand coursier noir qui à l'huis de son logis se » démenait très fort et ne souffrait qu'elle montât; et » lors elle dit : « Menez-le à la croix » qui était devant » l'église tout près au bord du chemin. Et lors elle » monta sans qu'il se mût comme s'il fût lié. Et lors se » tourna vers l'huis de l'église qui était bien prochain, » et dit en assez voix de femme : « Vous, les prêtres et » gens d'Église, faites processions et prières à Dieu. » » Et lors se retourna à son chemin, en disant : « Tirez » avant, tirez avant », son étendard ployé que portait » un gracieux page, et avait sa hache petite en la main. » Et un sien frère, qui est venu depuis huit jours, par» tait aussi avec elle, tout armé en blanc. Cejourd'hui, » monseigneur d'Alençon, le Bâtard d'Orléans et Gau» court doivent partir de ce lieu de Selles et aller après » la Pucelle.

» Vous avez fait bailler je ne sais quelles lettres à » mon cousin de la Trémouille, par occasion desquelles » le roi s'efforce de me vouloir retenir avec lui, jusques » à ce que la Pucelle ait été devant les places anglaises » d'environ d'Orléans. Et ne s'en émeut point la Pucelle

» disant que, lorsque le roi prendra son chemin à tirer
» vers Reims, j'irai avec lui. Mais jà Dieu ne veuille
» que je le fasse et que je n'aille pas au siège desdites
» places ! Et autant en dit mon frère et que abandonné
» serait celui qui demeurerait. Et viennent gens de
» toutes parts chaque jour. Tous ont si bonne espé-
» rance en Dieu que je crois qu'il nous aidera.

» Mes très redoutées dames et mères, nous nous re-
» commandons, mon frère et moi, à vous le plus hum-
» blement que pouvons. On besognera bientôt. Dieu
» veuille que ce soit à notre désir !

» Vos humbles fils, Guy et André DE LAVAL. »

Voyez-vous la Pucelle ayant sa hache petite en la main ? La voyez-vous monter, armée tout en blanc, sur ce grand coursier noir qui d'abord s'est cabré, et qui s'adoucit à son commandement ? Tout à l'heure, avec quelle gentillesse elle offrait du vin aux deux gentilshommes et promettait de leur en offrir bientôt à Paris ! Maintenant, avec quelle autorité elle donne de brefs commandements de sa douce voix de femme ! Et chez ces nobles jeunes gens quelle curiosité émue ! Quelle attente enthousiaste ! Quelle impatience belliqueuse que ne peut modérer la sollicitude inquiète de leurs mères ! Quelle naïve disposition à trouver merveilleux tout ce que fait Jeanne ! Comme on sent que la Pucelle tient les âmes ! Un rayon est sur son front. Elle est l'astre autour duquel tout gravite.

V. — LÉGENDE SUR JEANNE

(Voir page 90.)

Le merveilleux avènement de Jeanne ne pouvait qu'ébranler fortement les imaginations. Plusieurs de ses contemporains lui bâtirent une légende. On voulut que la naissance de la Pucelle et son enfance eussent été accompagnées de merveilles.

Le conseiller-chambellan Perceval de Boulainvilliers, dans une lettre écrite en latin et adressée au duc de Milan le 21 mai 1429, racontait les faits suivants qu'on retrouve plus ou moins brodés en diverses chroniques:

Jeanne vint au monde dans la nuit de l'Épiphanie. Cette nuit-là tous les habitants de Domrémy furent saisis, sans savoir pourquoi, d'une folle joie qui tenait du délire. Ils couraient par les rues se disant les uns aux autres : « Que se passe-t-il donc de nouveau pour que nous ressentions un tel contentement ? » Il y avait des cœurs comme brisés d'allégresse. Bien plus, les coqs, pour annoncer l'événement, se mirent à chanter bruyamment pendant deux heures. Au lieu de leur chant accoutumé, ils faisaient entendre des sons qu'on n'avait jamais ouïs. En même temps, ils battaient des

ailes, en signe de la gloire de l'enfant qui venait de naître.

L'enfant grandit. A sept ans Jeanne était employée à la garde des troupeaux. Toujours le loup respecta les moutons gardés par elle.

A l'âge de douze ans, Jeanne eut sa première vision. Et voici comme : Elle était à la prairie avec d'autres jeunes filles. On joua à courir. Jeanne courut avec une agilité si grande qu'elle semblait ne pas toucher terre et qu'une de ses compagnes lui dit : « Mais, Jeanne, tu voles ! » Jeanne qui, d'un bond, venait d'atteindre le but fixé, était tout émue et voulait se reposer. Or, il se trouva là un jeune homme qui lui dit : « Jeanne, cours à la maison ; ta mère te demande. » Jeanne courut à la maison. Et, apercevant sa mère : « Ne m'avez-vous pas demandée ? » lui dit-elle. — « Non, » répondit sa mère. La jeune fille, voyant l'erreur, voulut aller rejoindre ses camarades. Mais, tout à coup, une nuée transparente s'offrit à sa vue ; et, du sein de la nuée, sortit une voix qui lui dit : « Jeanne, il faut que tu prennes une autre vie. Tu feras miracles. C'est toi que le roi du ciel a choisie pour rétablir le roi de France. Tu porteras un habit d'homme ; tu seras chef de guerre, et tout se décidera par ton conseil. » La voix se tut ; la nuée disparut, et la jeune fille demeura toute saisie, ne sachant que croire. Mais voici que, jour et nuit, des apparitions semblables se reproduisaient. Jeanne s'en ouvrit à son curé et à lui seul. Et, environ cinq ans, elle resta en grande perplexité.

Mais il arriva que, lors de la venue du comte de Salisbury en France, les apparitions devinrent plus fréquentes. La jeune fille avait l'esprit frappé, l'imagination enflammée. Un jour qu'elle rêvait aux champs, l'apparition eut lieu, mais plus grandiose, plus éclatante que jamais. Une voix vint à elle : « Jusqu'à quand tarderas-tu ? Pourquoi ne pas te hâter à l'appel du roi du ciel ? Tu restes là, et la France est détruite. Il n'y a que villes dévastées. Les plus honnêtes, les plus nobles Français sont tués. Un sang illustre arrose la terre. » Jeanne, tant soit peu excitée, et avertie par son curé, répondit : « Fais, m'est-il dit. Fais. Quoi ? Comment ? Où ? Je ne connais ni les routes, ni les gens, ni le roi. On ne me croira pas. Je serai raillée, et justement. Est-il plus sotte chose que d'aller dire aux grands qu'une petite fille va délivrer la France, diriger les armées, triompher de l'ennemi ? Et comme on se moquerait de cette petite fille vêtue d'un habit d'homme ! »

Jeanne dit cela et bien d'autres choses encore. Il lui fut répondu : « Le roi du ciel le veut et l'ordonne ainsi. Ne t'inquiète pas comment cela sera. Comme Dieu veut au ciel, ainsi il est fait sur la terre. Va-t'en à la ville prochaine, à Vaucouleurs. Celui qui y commande te conduira, sans empêchement et selon ton désir. »

Jeanne obéit. Et bientôt, à la suite de plusieurs merveilles qui le frappèrent, le gouverneur de Vaucouleurs donnait à de nobles hommes la mission de conduire la Pucelle au roi (1).

(1) Il y aurait eu lieu de mentionner ici la légende qui s'ac-

Le même Perceval de Boulainvilliers, qui a accrédité cette légende sur l'avènement de Jeanne, fait d'elle ce portrait, plus exact que son récit :

« Cette jeune fille est d'une remarquable élégance, a une attitude virile, parle peu et montre une merveilleuse prudence dans tout ce qu'elle dit. Elle a une douce voix de femme ; est sobre dans le manger et encore plus dans le boire ; se plaît à cheval sous une belle armure ; aime fort nobles et gens de guerre ; répugne à la fréquentation et à la conversation du grand nombre et a une abondance de larmes. Elle est gaie de visage ; extraordinairement dure au travail : et si vaillante sous les armes qu'il lui arrive de rester complètement armée pendant six journées, jour et nuit, sans interruption (1). »

Du portrait qui précède, je ne critiquerai qu'un passage où sûrement l'imagination du gentilhomme a fait des siennes. C'est celui où il montre Jeanne ayant quelque dégoût pour le petit monde. Une telle asser-

crédita au sujet de l'entrevue de Jeanne avec le roi. Mais j'en ai suffisamment parlé ailleurs. (Voir PROCÈS DE RÉHABILITATION. — Appendice : *Le signe du roi.*)

(1) « Hæc puella competentis est elegantiæ, virilem sibi vindicat gestum, paucum loquitur, miram prudentiam demonstrat in dictis et dicendis. Vocem mulieris ad instar habet gracilem, parce comedit, parcius vinum sumit ; in equo et armorum pulchritudine complacet, armatos viros et nobiles multum diligit, frequentiam et collocutionem multorum fastidit, abundantia lacrymarum manat, hilarem gerit vultum, inaudibilis laboris, et in armorum portatione et sustentatione adeo fortis ut, per sex dies, die nocteque, indesinenter et complete maneat armata. »

tion est démentie, comme on le verra ailleurs (1), par les témoignages recueillis au procès de réhabilitation. J'y opposerai ici simplement un trait bien touchant que j'ai déjà mis en œuvre dans mon récit (page 118); et qui se trouve dans le *Miroir des femmes vertueuses:*

« La Pucelle, ung bien matin, fist dire messe à
» Sainct-Jacques, et se confessa et reçut son Créateur,
» puis se retira près d'ung des piliers d'icelle église, et
» dit à plusieurs gens de la ville qui là estoient (et y
» avoit cent ou six vingts petits enfants qui moult
» désiroient à la voir) : « Mes enfans et chers amys, je
» vous signifie que l'on m'a vendue et trahie, et que,
» de brief (*sous peu*), seray livrée à la mort. Si (*Ainsi*)
» vous supplie que vous priez Dieu pour moy; car
» jamais n'auray plus de puissance de faire service au
» roy ne (*ni*) au royaulme de France. » Et ces paroles
» ay ouï à Compiègne, l'an mil quatre cent quatre-
» vingt-dix-huit, au mois de juillet, à deux vieux et
» anciens hommes de la ville de Compiègne, âgés,
» l'ung de quatre-vingt-dix-huit ans et l'aultre de
» quatre-vingt-six ; lesquels disoyent avoir esté pré-
» sens en l'église de Sainct-Jacques de Compiègne
» alors que la susdite Pucelle prononça celles (*ces*)
» paroles. »

(1) Procès de réhabilitation.

VI. — LA LETTRE AUX HUSSITES

(23 *mars* 1430. — Voir page 96.)

Le même enthousiasme, qui peuplait de légendes le passé de Jeanne, prophétisait à son avenir les exploits les plus divers.

C'est sur Jeanne que Bonne Visconti comptait pour recouvrer le duché de Milan. Elle adressait un pressant appel à l'héroïne et l'appelait « la très honorée et très dévote Pucelle, envoyée du Roi des cieux pour l'extirpation des Anglais tyrannisant la France. »

C'est de Jeanne que beaucoup de croyants attendaient, non seulement la conquête de la Terre sainte reprise aux infidèles, mais encore l'extermination des hérétiques et la pacification de l'Église.

De fait, Jeanne rêvait une grande guerre de la chrétienté contre les sarrasins. Elle songea à y préluder par la défaite des Hussites, ainsi que l'a constaté Nyder, dans le *Formicarium*, traité écrit en latin qu'il lut devant le concile de Bâle, en 1439, huit ans apres la mort de la Pucelle : « Jeanne en était venue, dit ce théologien, à un tel excès de présomption, qu'avant même d'avoir conquis la France elle envoyait une lettre de menaces en Bohême, où était une multitude d'hérétiques. »

On trouvera à l'appendice du livre intitulé PROCÈS DE RÉHABILITATION DE JEANNE, le recueil des lettres de la Pucelle, si simples, si nobles, si vivantes. Ici je me contenterai de donner la lettre à laquelle fait allusion Jean Nyder.

Michelet, Quicherat, M. Henri Martin, ont fait connaître cette lettre d'après la traduction très inexacte qui en avait été faite en allemand et qu'avait publiée M. Hornayr en 1834.

Dans ce texte, qui a été le seul vulgarisé, les fioritures de mauvais goût abondent. Jeanne y parle de l'*inconstante renommée*, de *la voix du peuple certaine comme la voix de Dieu*, de *son bras vengeur*, etc.

En 1860, M. Sickel a retrouvé dans les archives de Vienne le texte latin de la lettre aux Hussites que quelques écrivains autorisés, entre autres M. Wallon, avaient crue fabriquée en Allemagne. Elle est incontestablement l'œuvre de l'aumônier de Jeanne, Jean Pasquerel, écrivant au nom de la Pucelle.

Je vais traduire cette lettre et en reproduire le texte authentique.

« Jésus, Marie (1).

« Depuis longtemps la renommée m'a appris, à moi Jeanne la Pucelle, que de vrais chrétiens vous êtes devenus hérétiques et en tout pareils aux Sarrasins; que vous avez aboli la religion et le culte véritables; que vous avez adopté une superstition révoltante et funeste; que vos audacieux efforts pour la protéger

(1) « Jésus, Maria.

« Jam dudum mihi Johanne puelle rumor ipse famaque per-
» tulit quod, ex veris christianis hereticis et sarraceni[s] similes
» facti, veram religionem atque cultum sustulistis, assumpsi-
» stisque superstitionem fedam ac nefariam; quam dum tueri et
» augere studetis, nulla est turpitudo neque crudelitas quam
» non audeatis : sacramenta eclesie labefactatis, articulos fidei

et l'étendre ne reculent devant aucune cruauté ni aucune infamie; que vous souillez les sacrements de l'Église, déchirez les articles de notre foi, renversez les temples, brisez et livrez aux flammes les statues commémoratives des saints, enfin mettez à mort les chrétiens qui ne veulent pas adhérer à votre créance.

» Quelle est donc cette fureur, cette folie, cette rage qui vous tient? Cette foi que le Dieu tout-puissant, le Fils et le Saint-Esprit ont créée et instituée, qu'ils ont exal-

» laniatis, templa diruitis, simulacra, que memorie causa sunt
» confecta, perfringitis ac succenditis, Kristianos quod[non]vestram
» teneant fidem trucidatis. Quis hic vester furor est, aut que vos
» insania et rabies agitat? Quam Deus omnipotens, quam Filius,
» quam Spiritus Sanctus excitavit, instituit, extulit et mille mo-
» dis mille miraculis illustravit, eam vos fidem persequimini,
» eam evertere, eam exterminare cogitatis. Vos vos cæci estis,
» et non qui visu et oculis carent. Numquid creditis impunes
» abituros, aut ignoratis ideo Deum non impedire vestros nefa-
» rios conatus permittereque in tenebris vos et errore versari,
» ut quanto magis in scelere eritis et sacrilegiis debachati, tanto
» majorem vobis penam atque supplicia paret? Ego vero, ut
» quod verum est fateor, nisi in bellis Anglicis essem occupata
» jampridem visitatum vos venissem : verumtamen, nisi emen-
» datos vos intelligam, dimittam forte Anglicos adversusque
» vos proficiscar, ut ferro, si alio modo non possum, hanc va-
» nam vestram et obscenam superstitionem exterminem, vosque
» vel heresi privem vel vita. Sed si ad Katolicam fidem et pris-
» tinam lucem redire mavultis, vestros ad me ambasiatores
» mittatis, ipsis dicam quid illud sit quod facere vos oporteat;
» sin autem minime, et obstinate vultis contra stimulum calci-
» trare, mementote que dampna sitis et facinora perpetrati, *ne*-
» que [*m*eque] expectetis summis cum viribus humanis divinis,
» parem omnibus vicem relaturam.

» Datum Suliaci, XXIII Martii, Bohemis hereti[ci]s.

« PASQUEREL. »

tée de mille manières et illustrée par mille miracles, vous, vous la persécutez; vous, vous avez dessein de la détruire et de l'exterminer. Ah! vous êtes des aveugles, à bien plus juste titre que ceux qui sont privés de la vue et de la lumière des yeux. Croyez-vous que vous demeurerez impunis? Ne savez-vous pas que Dieu laisse se développer vos scélérates menées et vous permet de durer dans les ténèbres et dans l'erreur, afin que, plus vous vous serez abandonnés à ce déchaînement de crimes et de sacrilèges, plus il vous châtie par les pires supplices?

» Quant à moi, pour vous dire sincèrement la vérité, si je n'étais occupée ici dans les guerres anglaises, je serais venue depuis longtemps vous faire visite. Mais, si je n'apprends bientôt que vous vous êtes amendés, je laisserai peut-être les Anglais et je me tournerai contre vous, afin que, par le fer, si je ne le puis autrement, j'extirpe votre abominable superstition et vous arrache ou l'hérésie ou la vie.

» Que si vous préférez revenir à la lumière et rentrer dans le giron catholique, adressez-moi vos envoyés. Je leur dirai ce que vous avez à faire. Dans le cas contraire, si vous vous obstinez à regimber contre l'éperon, souvenez-vous de tous les méfaits, de tous les malheurs dont vous êtes coupables, et attendez-vous à me voir. Je viendrai, avec les plus grandes forces divines et humaines, vous traiter comme vous avez traité les autres.

» *Écrit à Sully, le* 23 *mars, aux héréti*[*qu*]*es de Bohême.* » PASQUEREL. »

VII. — LA FAUSSE JEANNE D'ARC

Les hommes ne peuvent imaginer que les grandes personnalités qui ont frappé leur imagination soient sujettes au sort commun ; et, quand elles ne sont plus là, ils les attendent encore.

De même qu'après la mort de Napoléon, ses anciens soldats répétaient : « Il vit et il reviendra », de même, après le supplice de Jeanne, beaucoup de ses admirateurs demeurèrent persuadés qu'elle n'était pas morte. A les entendre, la Pucelle avait eu à Rouen le même bonheur qu'Iphigénie en Aulide. Menée au bûcher, elle avait été soustraite aux flammes par un miracle de Dieu.

Une aventurière exploita habilement cette illusion de la crédulité populaire. C'était une jeune fille dont on ne sait le lieu de naissance et que Quicherat a crue mal à propos être née au Mans (1). Profitant d'une

(1) L'erreur de Quicherat résulte de ce qu'il a appliqué faussement à l'aventurière qui se fit passer pour Jeanne d'Arc le passage suivant du livre des *Femmes célèbres*, écrit en 1504 par le Provincial des Dominicains, Antoine Dufaur :

« Il a bien esté depuis une faussement surnommée Pucelle
» *du Mans*, hypocrite, idolâtre, sorcière, lubrique, dissolue, en-
» chanteresse, le grant miroir de abusion, qui, selon son misé-
« rable état, essaya à faire autant de maulx que Jehanne la Pu-
» celle avait fait de biens. Après sa chimérique, feinte et menson-
» gère dévotion, de Dieu et des hommes fut delaissée, comme
» vraye archipaillarde... De laquelle, pour l'honneur des bonnes
» et vertueuses, n'en veux plus longuement écrire. »

Dans ce passage, Dufaur désigne Jeanne la Féronne, qu'on avait surnommée *la Pucelle du Mans*.

Cette fille persuada à l'évêque du Mans qu'elle était inspirée

ressemblance physique, elle se fit accueillir en Lorraine, dans le pays même de Jeanne, comme étant la Pucelle. D'après ce que raconte la Chronique du doyen de Saint-Thibaud de Metz, elle sut donner le change à deux frères de Jeanne qui crurent la reconnaître.

Après un voyage à Cologne, la fausse Jeanne se maria avec le sire Robert des Armoises. Ce mariage ne l'empêcha pas de conserver son surnom. Nous constatons, dans un contrat de vente reproduit par Quicherat au tome cinquième de son recueil et daté du 7 novembre 1436, que cette aventurière se faisait qualifier ainsi: « Jehanne du Lis, la Pucelle de France, dame de Tichiemont, femme du chevalier Robert des Harmoises».

La dame de Tichiemont battait monnaie avec sa personnalité d'emprunt. On voit des seigneurs lorrains la gratifier de cadeaux, lui donner en particulier des chevaux et des armes. Bien plus, les Orléanais s'y laissent prendre. Ils lui envoient des messages et en reçoivent d'elle. Ils donnent même de l'argent à un sien frère, Jehan Dulis, qui sollicite cette largesse pour aller la rejoindre dans le duché du Luxembourg où elle se trouvait en ce moment. Tout cela est constaté par un registre conservé à Orléans et renfermant le compte des dépenses de la ville en l'année 1436.

et dupa nombre de personnes par ses prétendues révélations. Au surplus, elle fut d'humeur pacifique et ne se mêla point de batailler.

Il devait lui en coûter d'avoir abusé de la crédulité des dévots L'an 1460, elle fut condamnée au pilori.

Il n'y avait pas de motif pour s'arrêter en si beau chemin. La femme du sieur des Armoises, après s'être promenée en Italie, après avoir envoyé des ambassadeurs à la cour du roi de Castille, après avoir guerroyé dans le Poitou, eut l'impudente audace, en 1439, de venir chercher une ovation à Orléans. On l'y reçut triomphalement, ô honte! et on lui fit don d'une somme de 210 livres en récompense des services rendus jadis par elle à ladite ville.

Enfin les affaires de l'aventurière se gâtèrent, à la suite d'une entrevue avec le roi. Pierre Sala nous raconte comme quoi Charles VII, oyant dire que la Pucelle était ressuscitée, fit amener devant lui la dame de Tichiemont, et la mit si bien dans l'embarras qu'elle se jeta à ses genoux en confessant son imposture.

Cela n'empêcha pas cette drôlesse de s'exhiber à Paris, un peu à contre-cœur, il est vrai. L'Université et le Parlement l'y firent venir dans l'intention de tirer les choses au clair et de désabuser le bon peuple. La foule fut réunie dans la grande cour du palais. On hissa l'aventurière sur la table de marbre. Là, elle présente, ses mensonges furent publiés. La fausse Jeanne renonça à se défendre. Elle eut même le cynisme de dire de son passé deux fois plus de mal qu'on n'en avait dit.

Cette exécution eut lieu en août 1440.

Depuis lors, on ne parla plus de la dame de Tichiemont, sinon pour proclamer qu'elle méritait toutes les épithètes malsonnantes dont les Anglais avaient affublé mensongèrement la vraie Jeanne.

VIII. — LES CALOMNIES DES ANGLAIS CONTRE JEANNE

(Voir page 90.)

Les Anglais appelèrent Jeanne d'Arc une fille diabolique et sans mœurs, uniquement parce qu'elle fut terrible pour eux.

Dans le tome dixième du recueil de l'historiographe Thomas Rymer, on trouve une lettre du duc de Bedfort, datant sans doute du milieu de l'année 1429, écrite en anglais et adressée au roi d'Angleterre, dans laquelle il est parlé d'une manière bien significative de l'effet produit par l intervention de la Pucelle.

« Tout a prospéré pour nous, dit le duc, jusqu'au temps du siège d'Orléans, entrepris Dieu sait par quel conseil. A partir de ce moment, par la main de Dieu comme il semble, est arrivé grand méchef sur vos gens qui étaient assemblés là en grand nombre. Ce méchef est advenu, en grande partie à mon avis, par suite de l'enlacement des fausses croyances et des folles craintes qu'a inspirées un disciple et limier de Satan appelé la Pucelle, laquelle femme a usé de fallacieux enchantements et de sorcellerie. Or, tel a été notre méchef et notre déconfiture que, non seulement le nombre de vos gens a été grandement diminué, mais encore le

restant a perdu courage de façon étonnante, tandis que vos adversaires et ennemis ont été enhardis à s'assembler incontinent en grande multitude. »

Une jeune fille qui se mêlait aux hommes d'armes et qui se permettait de vaincre les Anglais ne pouvait être que dépravée aux yeux des Anglais. Ils surnommèrent Jeanne *la p.....* des Armagnacs; et, quant ils surent quelques détails sur sa vie, ils imaginèrent de raconter qu'avant d'aller trouver le roi elle avait passé plusieurs années à Neufchâteau comme servante d'auberge chez une vilaine femme nommée La Rousse, dont elle partageait les désordres.

Dans cette légende il n'y avait de vrai que l'apparition de Jeanne à Neufchâteau.

Lors d'une incursion des gens de guerre à Domrémy, tous les habitants du village s'enfuirent à Neufchâteau, emmenant avec eux leurs bestiaux. Jeanne s'y réfugia comme les autres et pour quelques jours seulement, en compagnie de sa mère et de son père, qu'elle ne quitta pas. Voilà ce qui est établi, au procès de réhabilitation, par les dépositions unanimes de dix-neuf témoins. Sa famille et elle logèrent chez une femme nommée La Rousse. Celle-ci était une très honnête femme, selon les témoignages de messire Etienne de Syonne et du laboureur Guillemette, qu'aucun des autres déposants n'a contredits. Etienne de Syonne ajoute que, pendant trois ou quatre jours, Jeanne aida l'hôtesse chez laquelle ses parents et elle étaient logés. Tels sont les faits vrais

sur lesquels furent échafaudées les calomnies du parti anglais contre les mœurs de Jeanne.

Quand ils tinrent Jeanne prisonnière, les Anglais auraient bien voulu établir qu'elle ne justifiait pas son renom de pureté. Jadis, à Chinon, la reine de Sicile, belle-mère du Dauphin, avait entrepris de vérifier la vertu de Jeanne. A Rouen, ce fut également une noble dame, la duchesse de Bedfort, qui se chargea de ce soin. Au dire d'un témoin, pendant que la duchesse et quelques autres femmes procédaient à cet odieux et ridicule examen, le duc de Bedfort, lui le parfait gentleman de son temps, se tenait caché dans un coin et épiait tout.

Mais décidément, il n'y avait pas de prise contre la vertu de Jeanne. On renonça à diriger les accusations de ce côté. On y renonça si bien que, dans la suite, on prétendit ne les avoir jamais produites. David Hume écrira sans sourciller : « Les Anglais n'ont jamais rien reproché à la pureté des mœurs de Jeanne. »

Les calomniateurs se rabattirent sur l'inspiration diabolique de Jeanne. C'est en traitant la Pucelle de suppôt des enfers qu'ils obtinrent son supplice et puis le justifièrent.

Jeanne brûlée, le gouvernement anglais fit colporter par toute l'Europe deux circulaires apologétiques, adressées, au nom du roi d'Angleterre, l'une à tous les

souverains de la chrétienté (1), l'autre aux prélats, seigneurs et magistrats municipaux d'Angleterre et de France. Le crime commis y était représenté comme un grand service rendu à la religion, et comme le juste châtiment de menées infernales. Les Anglais n'avaient été battus ni par la Pucelle, ni par les Français; ils avaient été battus par Belzébuth.

A Paris, un mois après la mort de Jeanne, l'inquisiteur de France, frère Graverent, se fit l'écho des Anglais et des juges de Rouen dans une prédication solennelle. A l'entendre, Jeanne était possédée par l'ennemi d'enfer dès ses premiers ans; son père indigné l'eût mise à mort s'il n'eût craint de charger sa conscience; et c'était pour la plus grande édification des âmes pieuses qu'un tribunal moins scrupuleux venait de la livrer au bûcher.

Quelle réponse opposèrent le roi de France et les théologiens de Poitiers à ce déchaînement de calomnies? Ils restèrent muets.

Naguère, en 1429, quand Jeanne florissait en sa force, le roi se faisait adresser par l'évêque d'Embrun, Jacques Gelu, un docte traité favorable à la divine mission de la Pucelle; il applaudissait à l'illustre Gerson défendant contre toute suspicion l'avènement de Jeanne et disant : « La grâce de Dieu s'est montrée en cette fille; on sent ici l'œuvre du Seigneur (2) »;

(1) J'ai traduit cette curieuse lettre dans le livre intitulé PROCÈS DE CONDAMNATION. (*Épilogue du procès de condamnation.*)

(2) « Gratia Dei ostensa est in hac puella ; a domino factum

il faisait écho à son secrétaire Alain Chartier, s'écriant dans une lettre que je trouve juste de lui attribuer: « La voilà bien l'héroïne, telle que la terre n'en produisit jamais de pareille, vraie fille du ciel qui l'a envoyée pour soutenir et relever la France au penchant de sa ruine (1) » ; il était enfin de l'avis de ce clerc allemand du diocèse de Spire qui, dans une dissertation érudite et mystique, glorifiait la « sibylle de France » (2).

est istud ». — Le court mémoire de Gerson sur la Pucelle fut écrit au mois de mai 1429.

Le traité de Jacques Gelu, dissertation prolixe, pédantesque et sans intérêt, date de la même époque.

(1) Dans l'Appendice du livre intitulé PROCÈS DE RÉHABILITATION DE JEANNE D'ARC, à propos du signe donné au roi, j'ai traduit du latin en français toutes les parties intéressantes de cette curieuse lettre, écrite vers la fin du mois de juillet 1429.

(2) *De Sibylla Francica rotuli duo.* — Le plus ancien texte manuscrit de ces deux dissertations sur la Pucelle se trouve à la bibliothèque du Vatican. L'auteur est demeuré anonyme. Mais sa qualité et son origine sont indiquées par la dédicace de son œuvre dont il adresse l'hommage à Pierre de Grumbach, vicaire général du diocèse de Spire.

A des inutilités théologiques et à des divagations sur les sibylles, l'écrivain allemand mêle l'éloge de Jeanne, secourable aux faibles et aux pauvres, amie de l'équité, n'ambitionnant ni richesses ni plaisirs, et ne voulant que la paix.

La seconde partie du traité sur la *Sibylle de France* porte la date du 27 septembre 1429.

En la même année fut publiée la dissertation d'un Hollandais, maître Henri de Gorkum, professeur et vice-chancelier de l'université de Cologne. Cette dissertation, divisée en deux livres, résume, toujours au point de vue de la théologie scholastique, les raisons pour et contre la Pucelle.

L'analogie est assez grande entre l'étude de maître Henri et ce

Maintenant que, par la mort de sa bienfaitrice immolée à cause de lui, il était placé en face d'un devoir et non d'un intérêt, le roi ne témoigna qu'indifférence.

Ce n'est que bien des années plus tard que Charles VII, obéissant à une pensée politique plutôt qu'à un besoin de sa conscience, organisera le procès de réhabilitation et provoquera en faveur de Jeanne, contre les calomnies anglaises, des protestations vigoureuses, telles que celle de Nicolas Basin, évêque de Lisieux.

Le peuple fut plus équitable. Dès la mort de Jeanne, comme le montrent les chroniques, il éprouvait les sentiments que Shakespeare prête à la Pucelle, quand elle dit : « Anglais, vous ne croyez des merveilles » possibles que par le secours du démon. Désabusez- » vous! Jeanne d'Arc n'a jamais eu de commerce avec » les esprits impurs. Jeanne d'Arc est vierge depuis son » enfance; sa pensée est restée chaste et pure. La voix » de son sang immaculé montera jusqu'aux cieux et » criera vengeance. »

que dit de Jeanne, quelques années plus tard, le savant dominicain allemand Jean Nyder, mort en 1440, dans un de ces curieux écrits contre la sorcellerie et la magie, où se trouvent recueillis les plus singuliers contes sur la divination, les sortilèges, les diables, les fantômes, les revenants, les incubes et les succubes. (*Formicarium, seu dialogus ad vitam christianam exemplo conditionum formicæ incitativus*. In-4°, Paris, 1519. — Consulter aussi le *Tractatus de visionibus et revelationibus*. — Strasbourg, 1517.)

Était-ce l'esprit divin, était-ce l'esprit diabolique qui animait Jeanne? Nyder, peu favorable à la Pucelle, ne sait que décider. Il se borne à conclure que, dans le fait de Jeanne, il y a eu de l'un ou de l'autre.

IX. — LA RÉHABILITATION DE JEANNE

(Voir page 125.)

Ce n'est qu'en 1450 que Charles VII songea timidement à une revision du procès inique dont Jeanne avait été la victime.

A la date du 15 février il déclarait que, les ennemis de Jeanne l'ayant fait mourir « contre raison et très cruellement », il voulait « avoir la vérité sur cette affaire ».

Le pape Nicolas V fit des difficultés. Le cardinal d'Estouteville, qui avait pris l'affaire en main, insista et présenta au pape une demande de revision signée de la mère de Jeanne et de ses deux frères. Le pape s'obstina dans ses hésitations.

Nicolas V étant mort, son successeur, Calixte III, fut plus hardi, et, à la date du 11 juin 1454, il ordonna la revision par un rescrit où il était dit :

« Les frères, la mère et les parents de Jeanne, désireux de laver son souvenir et de se laver eux-mêmes d'une infamie imméritée, demandent l'autorisation d'attaquer, comme devant être frappé de nullité, le

procès de condamnation qui a eu lieu à Rouen (1). Nous voulons bien faire droit à leur requête. »

L'instance fut solennellement ouverte, le 7 novembre 1455, dans l'église Notre-Dame de Paris.

Les juges étaient l'archevêque de Reims, l'évêque de Paris, l'évêque de Coutances et le grand inquisiteur de France, Brehal.

Tout en promettant de décider selon la justice, ils dirent à la mère de Jeanne : « Considérez bien que, s'il est facile d'entrer en procès, en sortir est difficile et dangereux (2). »

Une longue enquête eut lieu. Le tribunal tint plusieurs assises à Rouen. De toutes les provinces ceux qui avaient connu Jeanne, gentilshommes et paysans, prêtres et soldats, gens de tout âge et de tout sexe, furent appelés à rendre témoignage.

On vit venir des vieillards infirmes dont les forces éteintes se ranimaient dans l'accomplissement de cette œuvre de justice.

(1) « Quare fratres et mater ac consanguinei prædicti, præsertim ad recuperationem honoris sui et dictæ Johannæ, ac ad abolendam infamiæ notam exinde indebite susceptam, agere cupientes nobis humiliter supplicari fecerunt ut causam nullitatis hujusmodi ac expurgationis, de falso dictæ Johannæ impositis, aliquibus in partibus illis audiendam et fine debito terminandam, committere, ipsosque ad prosecutionem causæ nullitatis et expurgationis hujusmodi, ac præmissis non obstantibus, admitti, mandare dignaremur. »

(2) « Debite provideret quod si facilis judiciorum ingressus difficilis tamen et periculosus egressus. »

Il sembla qu'après un silence de vingt-cinq ans la France entière élevait la voix pour attester les vertus de sa libératrice (1).

La même ville qui avait vu supplicier Jeanne, la vit réhabiliter.

Après dépositions, consultations et discussions nombreuses, la sentence fut édictée, au bout de huit mois, le 7 juillet 1456, dans la grande salle de l'archevêché de Rouen.

Elle déclarait calomnieuses les accusations portées contre Jeanne ; frauduleuse la procédure suivie ; nulle la sentence prononcée.

Elle relevait Jeanne et ses parents des suites flétrissantes d'une condamnation inique.

Elle ordonnait enfin que les douze articles, dressés par les accusateurs de Jeanne, seraient lacérés publiquement au lieu même où l'héroïne avait été brûlée (2).

Jeanne, solennellement réhabilitée par les derniers juges de Rouen, devait l'être, avec encore beaucoup plus d'éclat, par l'histoire.

(1) Les procès-verbaux des enquêtes qui eurent lieu à Domrémy, à Vaucouleurs, à Orléans, à Lyon, à Paris et à Rouen, figurent dans le Procès de réhabilitation.

(2) Voir Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, traduit d'après les textes authentiques des procès-verbaux officiels.

X. — JEANNE D'ARC RACONTÉE PAR LES HISTORIENS

Il est curieux de suivre les diverses fortunes de Jeanne d'Arc chez les principaux historiens qui se sont occupés d'elle.

Si l'on considère d'abord les chroniques du xve SIÈCLE (chroniques auxquelles Quicherat, soit dans son recueil en cinq volumes, soit dans les deux articles déjà cités, a consacré des notices excellentes auxquelles je renvoie les érudits), on remarque un double courant : un courant hostile à Jeanne, dans des chroniques bourguignonnes et anglaises, dont la principale est la chronique de Monstrelet ; un courant favorable à Jeanne, dans les diverses chroniques non rattachées par leur origine au parti anglais.

Parmi ces dernières, il en est où la fantaisie domine et noie l'histoire dans la légende. A cette catégorie se ramènent les récits de Philippe de Bergame, non moins que cette chronique de Lorraine où sont attribués à Jeanne d'Arc toutes sortes d'exploits imaginaires.

D'autres chroniques allient à la sympathie pour Jeanne le souci habituel de la vérité historique, mais non sans un certain parti pris de froide idéalisation :

telles la Chronique de Perceval de Cagny; la Chronique de Jean Chartier, l'historiographe du roi ; le *Journal du siège d'Orléans ;* la *Chronique de la Pucelle*

Pour qui veut voir quelle était l'opinion que les esprits les plus ouverts et les plus impartiaux professaient au quinzième siècle sur la Pucelle, il y a des indications excellentes dans les Mémoires d'Œneas-Sylvius Picolomini, mort pape sous le nom de Pie II en 1664, homme très intelligent et qui avait beaucoup frayé avec les deux partis.

Pie II représente Jeanne comme une vierge admirable qui a relevé la France de la ruine. Il constate que, devenue chef de guerre, elle a gardé sa pudeur sans tache et n'a jamais prêté à la médisance. Il rapporte bien cet *on dit*, accrédité parmi les Bourguignons, d'après lequel elle aurait été suscitée par d'habiles politiques. Mais il ne s'y arrête pas; et il remarque que ce qui est bien certain ce sont ses grandes qualités et ses grands services. C'est elle qui a fait lever le siège d'Orléans; reconquis sur les Anglais une partie de la France depuis Bourges jusqu'à Paris; amené par ses sages conseils la soumission de Reims et le sacre du roi. C'est elle dont l'impétueux courage a mis en fuite Talbot et taillé en pièces son armée; dont l'énergique audace a failli gagner Paris; dont la sage habileté a remis en bon état les affaires de la France. Pie II se demande s'il faut voir en tout cela la main de Dieu ou la main des hommes. Il ne sait; et il conclut en décla-

rant que l'histoire véridique de Jeanne rencontrera dans la postérité plus d'admiration que de créance (1).

Au XVIe siècle, il se trouva des habiles qui jugèrent par trop naïves les opinions accréditées sur Jeanne. Ils réagirent. Ils y étaient encouragés par des chroniques anglaises où le caractère de Jeanne était avili et sa vertu mise en suspicion. Ce leur fut un plaisir de servir d'écho aux chroniqueurs bourguignons, notamment à Monstrelet. Oter à Jeanne la meilleure part de son auréole devint une mode. Voilà où pousse l'attrait de la nouveauté, écueil de tant d'historiens.

Du Bellay, lui-même, donna dans la réaction. Nous voyons ce brave capitaine, dans le chapitre neuvième des *Instructions sur le fait de la guerre*, représenter Jeanne comme un instrument politique adroitement mis en œuvre par le roi.

Mais c'est surtout l'historiographe du Haillan qui fut injuste envers Jeanne. Son livre sur les *Affaires de France* contient les pires insinuations. Non content d'imaginer que Jeanne a joué une pure comédie sous la conduite de rusés compères, il admet qu'elle ait pu se prêter à de coupables complaisances envers Baudricourt, Dunoïs et autres.

Du Haillan fut vivement contredit par le savant

(1) « Digna res quæ memoriæ mandaretur, quamvis apud posteros plus admirationis sit habitura quam fidei. »

Guillaume Postel, qui s'écriait, avec cette ardeur d'enthousiasme dont il était coutumier : «C'est attenter à la patrie que de suspecter Jeanne d'Arc. Ses faits et gestes sont nécessaires à maintenir autant que l'Évangile.»

A la voix de Guillaume Postel se joignit la voix si autorisée du célèbre jurisconsulte Etienne Pasquier. Dans ses *Recherches sur la France*, il appelle la mission de Jeanne « un vrai miracle de Dieu » ; il loue la pudicité de ses mœurs, la prouesse de ses actions, la sublimité de ses paroles, la générosité de son martyre; et il s'écrie : « Grande pitié ! Jamais personne ne secourut la France si à propos ni si heureusement que cette pucelle ; et jamais mémoire de femme ne fut plus déchirée que la sienne.»

Mais la plus éloquente protestation en faveur de Jeanne, durant le XVIe siècle, fut la publication faite en 1576 de l'*Histoire et Discours du siège mis devant Orléans par les Anglais*. Ce sont les magistrats d'Orléans qui eurent l'heureuse idée de faire imprimer aux frais de la ville cette relation écrite vers 1667, plusieurs années après la mort de Jeanne, mais riche de détails qui ont dû être recueillis dans des registres contemporains du siège d'Orléans. Ils la firent précéder d'une préface où ils disaient : « C'est chose lamentable que la Pucelle, respectée par les étrangers qui tous, l'Anglais excepté, l'ont recommandée, soit maltraitée par plusieurs des nôtres, plus ennemis de l'honneur français que ceux qui n'appartiennent pas à la France. »

De fait, en Italie, en Allemagne, en Belgique, on rendait justice à Jeanne. Dans les *Annales de Flandre*, Jacques Meyer, qui, par sa naissance, semblait destiné à épouser les partis pris des Bourguignons, s'appropriait les éloges naguère adressés à la Pucelle par l'évêque Thomas Basin dans son *Histoire de Charles VII* (1), et glorifiait l'héroïne comme une envoyée de Dieu.

En Angleterre même, il avait été rendu de justes hommages à la Pucelle. L'historiographe Polydore Virgile, qui, il est vrai, appartenait à l'Italie par son origine, publia, l'an 1534, une *Histoire d'Angleterre* en vingt-six livres, où il louait les vertus de Jeanne, trouvait du divin dans sa mission, et déplorait la cruauté de ses juges, tout en essayant de les excuser comme contraints et forcés.

Au XVIIe SIÈCLE, on se représenta volontiers Jeanne d'Arc, d'après le type des héroïnes de la Fronde, comme une fière amazone.

Elle eut d'abord pour panégyristes divers membres de sa famille qui tiraient leur gloire de la sienne.

En 1610 parut le livre sur l'*Extraction et la parenté de la Pucelle d'Orléans*, livre dont la raison d'être a été

(1) DE REBUS GESTIS CAROLI VII, FRANCORUM REGIS, HISTORIARIUM LIBRI V. (Bibl. nation. Manuscrit n° 5962). — Jusqu'à nos jours, les historiens avaient attribué à Amelgard, prêtre de Liège, l'œuvre écrite par l'évêque de Lisieux. Basin a été édité par Quicherat et figure dans la collection de la Société de l'Histoire de France.

amplement confirmée par les fantaisies de l'érudition allemande, tantôt attribuant à la famille de Jeanne une origine italienne, tantôt faisant sortir Jeanne du sang des rois.

En 1612, parut un *Traité sommaire sur le nom, les armes, la naissance et la parenté de la Pucelle et de ses frères*, par Charles du Lys.

La même année, un autre descendant des frères de la Pucelle, Jean Hordal, publia en latin une *Histoire de Jeanne d'Arc, la très noble héroïne* (1). Non content de glorifier Jeanne pour son propre compte, Jean Hordal réunit dans ce livre des extraits des divers auteurs qui avaient antérieurement parlé de Jeanne et fortifia son témoignage par les leurs.

Le livre de Jean Hordal fut mis à contribution par Edmond Richer, syndic de la faculté de théologie de Paris, à qui est due une très consciencieuse *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, achevée en 1628 et demeurée manuscrite.

Richer raconte tour à tour la vie et la mort de Jeanne; le procès de condamnation et le procès de réhabilitation. Il complète ces trois parties de son œuvre par une quatrième partie, qui est un recueil d'extraits relatifs à Jeanne.

Vers la fin de la première partie, à la page centième du manuscrit, Richer explique en ces termes l'authenthicité exceptionnelle de l'histoire de Jeanne :

(1) JOHANNÆ DARC HEROINÆ NOBILISSIMÆ HISTORIA.

« Tout ainsi qu'en un procès, les pièces et titres que
» les parties produisent, ayant été exactement et res-
» pectivement contredites de part et d'autre, demeurent
» indubitables; au cas pareil, il est certain que la vie
» et les actions de cette fille innocente eussent été ré-
» putées pour fabuleuses et inventées par les Français,
» ou à tout le moins y eût-on mêlé infinis contes faits à
» à plaisir, sinon qu'elles eussent pris jour [*si elles
» n'eussent pris jour*] et lumière indubitable en l'extrême
» iniquité de ses ennemis capitaux qui l'ont fait mou-
» rir. Procédé qui est possible [*peut-être*] arrivé à elle
» seule, ou à bien peu d'autres personnes dont nous
» ayons les vies : desquelles personnes les seuls amis
» intimes et bienveillants, ou autres gens mendiés et
» recherchés à gages, rendent ordinairement témoi-
» gnage, ou en écrivent l'histoire comme bon leur
» semble. De manière que bien souvent il arrive que,
» pensant avoir une histoire véritable de quelqu'un,
» nous lisons seulement les désirs et passions de ceux
» qui l'ont écrite. »

Voici maintenant en quels termes, à la page 36 du manuscrit, Richer caractérise les services que la Pucelle rendit à la patrie :

« Et peut-on dire assurément que Jeanne a servi
» à la France d'ange de paix, pour en exterminer tota-
» lement les Anglais : car, tant qu'ils ont eu la
» Guienne et la Normandie, il était impossible aux
» Français de jouir de la paix, et rien ne se peut ima-
» giner de plus misérable qu'était le pauvre peuple de

» France. Tous les ans, au temps que la moisson ap-
» prochait, les Anglais faisaient une descente à Calais,
» ou en quelque autre port de mer, et de là couraient
» et ravageaient la France jusques en Auvergne, et
» repassaient en Guienne, brûlant et saccageant tout
» ce qu'ils rencontraient; et n'y avait que les grosses
» villes et forts châteaux exempts de cette calamité
» et désolation : de sorte qu'on ne pouvait ni labou-
» rer, ni cultiver les terres, ni même recueillir le peu
» qu'on avait ensemencé. Et si aucun voulait brouiller
» et remuer ménage en France, il était assuré d'avoir
» toujours les Anglais à sa dévotion. Ces calamités ont
» duré plus de soixante ans, et, pour ce sujet, disait-
» on, en commun proverbe : *Que les Anglais, par leur*
» *puissance, avaient fait venir les bois en France,* ainsi
» qu'il me souvient l'avoir mainte fois ouï dire en ma
» jeunesse à des vieilles gens, qui certifiaient avoir
» vu toute la France déserte et remplie de bois : que
» leurs pères avaient expérimenté les ravages des An-
» glais ; et que sous les règnes de Charles VII et de
» Louis XI, on avait commencé à essarter les bois, à
» défricher les champs et rebâtir les villages. Tel est
» en somme le grand bien qu'il a plu à Dieu nous
» moyenner par la Pucelle, qui devrait autant avoir
» de statues de bronze en France, que jadis on en
» dressa à Démétrius Phaleræus en Grèce : le méritant
» beaucoup mieux. »

Il s'en faut que toutes les pages du manuscrit de Richer soient dignes de celle-là. Il abonde en réflexions

qui font sourire. Ainsi il insiste longuement pour établir que c'étaient les anges et les saintes qui inspiraient Jeanne, mais non les démons. « Les voix des » malins esprits, dit-il gravement, sont des voix rudes, » horribles, effroyables, tout ainsi que des vis à pres» soir, le bruit des roues de charrettes ou quelque » éclat de tonnerre, et en outre pleines de ténèbres et » de puanteur sulfurée. »

Mais, quelles que soient les puérilités où l'engage son pédantisme théologique, il demeure vrai que Richer a fait une œuvre très digne d'être mise au jour. J'espère qu'il se trouvera un éditeur intelligent pour imprimer le manuscrit qui dort encore à la Bibliothèque nationale, sous le numéro 10448.

Avec plus d'éclat, de nerf et de méthode que Richer, mais aussi avec moins de soin, d'étendue et d'exactitude, l'historien Mézerai a parlé de Jeanne dans sa grande *Histoire de France* parue de 1643 à 1651.

Cet écrivain, plus soucieux du pittoresque de la forme que de la vérité du fond, s'est plu à ajouter le merveilleux au merveilleux dans l'histoire de la Pucelle. Il met en œuvre la légende sans aucun esprit de critique.

D'après Mézerai, Jeanne, séduite par les louanges des gens de guerre, aurait outrepassé sa céleste mission, en ne quittant pas le roi dès le lendemain du sacre de Reims. « Dieu, qui est jaloux qu'on lui obéisse ponc-

» tuellement, n'était pas obligé de continuer ses mi-
» racles en sa faveur. »

Cette thèse du célèbre historien, longtemps accréditée, a été encore soutenue à une époque récente par le marquis de Gaucourt, par le père Gazeau et par M. de Beaucourt. Mais les documents sont là qui en établissent le néant. Il est évident que Mézerai ne s'était pas donné la peine de consulter le manuscrit latin du procès de condamnation.

L'éloquent mais très négligé historien Eudes de Mézerai eut pour contemporain le terne mais très érudit historiographe Denis Godefroy, auteur de l'*Histoire du roi Charles VII, contenant les choses mémorables advenues de* 1422 *à* 1461, parue en 1661. Non content d'éditer les chroniques du héraut d'armes Jacques le Bouvier, dit Berry, de Jean Chartier et de Guillaume Gruel, Godefroy a eu le mérite de publier pour la première fois le précieux manuscrit de la *Chronique de la Pucelle*.

Voici venir maintenant, à la fin du XVII[e] siècle, l'*Histoire de France* du jésuite Daniel, très long ouvrage qui ne put faire oublier celui de Mézerai, quoiqu'il en eût partiellement rectifié les nombreuses erreurs, en ce qui concerne les événements de l'ère des Carlovingiens et de l'ère des Capétiens.

Quand il parle de Jeanne d'Arc, le père Daniel a un ton embarrassé qui nous frappe. D'un côté, il veut

qu'on voie dans l'œuvre de l'héroïne un miracle divin. D'un autre côté, il s'ingénie à diminuer Jeanne pour absoudre les théologiens qui la condamnèrent. Il reconnaît bien, quelque part, que l'évêque de Beauvais ne fut pas absolument équitable. Mais comme on sent que cet aveu lui coûte ! Il a moins à cœur de glorifier Jeanne que de réhabiliter ses juges. L'intérêt ecclésiastique prime pour lui la vérité historique.

Le père Daniel pousse le parti pris jusqu'à mettre dans la bouche de Jeanne sur le point de mourir une abjuration qui n'a jamais existé que dans l'imagination prévenue des gens du parti anglais. Conduite bien digne de ce compilateur qui a outrageusement escamoté ou falsifié les faits dans toute la partie de ses œuvres relative aux guerres de religion, et qui, à partir du XVIe siècle, sous prétexte de raconter les gloires de la France, ne fait guère qu'exalter hors de propos la Compagnie de Jésus.

Le XVIIIe SIÈCLE tendit à éliminer le surnaturel de la vie de Jeanne, et à expliquer, mieux qu'on ne l'avait fait, sa condamnation et sa mort.

En 1724, fut publiée à la Haye l'*Histoire d'Angleterre* du neveu de Pellisson, Rapin-Thoyras, dont le tome quatrième est en partie consacré à la Pucelle.

Réfugié en Angleterre au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes, ce Français s'était fait Anglais

au point d'exagérer contre la France les ressentiments de sa nouvelle patrie.

Dans les pages où il parle de la Pucelle, Rapin-Thoyras prend pour guide Monstrelet, — à l'exemple de Larrey, autre réfugié devenu l'historiographe de l'Angleterre, — et il accentue la thèse insoutenable qui représente Jeanne d'Arc comme une fausse inspirée, complice de fins politiques exploitant la crédulité des Français pour ranimer leur courage. Toutefois, il ne peut s'empêcher de reconnaître l'esprit d'injustice qui présida au jugement et à la mort de la vaillante fille.

La malveillance que laissent entrevoir Larrey et Rapin Thoyras envers Jeanne d'Arc, devient particulièrement sensible chez l'historien Thomas Carte. Dans le second volume de son *Histoire d'Angleterre,* publié en 1750, ce prêtre anglican, non content d'attribuer l'entreprise de la Pucelle à une intrigue de Baudricourt, représente Jeanne comme ayant coupé la tête à Franquet d'Arras, et voit en elle, à côté de la chaste héroïne, une hérétique qui, par sa révolte contre l'Église, avait mérité le supplice.

Plus exact dans son récit et plus généreux dans ses sentiments est David Hume. Historien aux vues élevées, ce philosophe, en parlant de Jeanne, oublie qu'il est Anglais, et se montre avant tout un homme, homme de sens et de cœur.

J'ai cité, dans le cours de ce livre, une page qui ho-

nore David Hume. Je ne reprocherai au consciencieux historien que deux torts : le premier, c'est d'avoir vieilli Jeanne en imaginant, avec Thomas Carte, qu'elle avait vingt-sept ans au début de sa mission ; le second, plus grave, c'est d'avoir accueilli la fable qui en fait une ancienne servante d'auberge et d'avoir cru qu'on lui forgea de parti pris une légende poétique pour assurer sa popularité.

Du moins David Hume n'a-t-il pas élevé l'ombre d'un doute sur la pureté des mœurs de Jeanne. Il proclame sa vie irréprochable. S'il veut qu'elle ait été fille d'auberge, c'est avant tout pour expliquer sa dextérité à manier le cheval. A l'entendre, Jeanne avait acquis cette dextérité dans ses premières occupations, car : « elle était » accoutumée à soigner les chevaux des hôtes, à les » monter hardiment à poil et à les mener à l'abreuvoir. »

Point n'est besoin de dire que David Hume ne croit pas à la réalité de révélations célestes faites à Jeanne. Mais il n'a garde de laisser planer aucun soupçon sur sa sincérité.

Villaret, qui a continué l'*Histoire de France* de Velly, depuis Philippe de Valois jusqu'à Louis XI, de manière à surpasser son modèle, apporta dans l'étude de Jeanne d'Arc les mêmes dispositions que David Hume, sinon le même talent. En le lisant on reconnaît un esprit philosophique auquel il répugne d'accorder la moindre part au surnaturel.

Avant que Villaret ne parlât de Jeanne dans les

quatorzième et quinzième volumes de son *Histoire de France*, l'abbé Lenglet Dufresnoy avait publié, dès 1753, son *Histoire de Jeanne d'Arc, vierge, héroïne et martyre d'État, suscitée par la Providence pour rétablir la monarchie française.*

Cette œuvre a quelque renôm. Ce renom est usurpé.

Dans la première partie, Lenglet expose sommairement la vie de Jeanne d'Arc et le procès de condamnation. La seconde partie est consacrée au procès de réhabilitation. Dans la troisième, Lenglet, à l'exemple de Hordal et de Richer, fait connaître divers témoignages en faveur de Jeanne d'Arc.

Les quelques pages où Lenglet raconte la Pucelle manquent totalement de vie. Il a décharné en quelque sorte son héroïne. On voit agir la guerrière ; on ne sent pas l'illuminée. Cela n'empêche que Lenglet met souvent en scène la Providence. Il est tantôt mystique, tantôt raisonneur, toujours prétentieux et banal.

Une des parties un peu intéressantes de l'ouvrage est celle où, à propos de Jeanne d'Arc, l'érudit Lenglet rappelle le courage héroïque de plusieurs autres femmes célèbres, telles que la comtesse de Montfort défendant la Bretagne contre toutes les forces de la France ; la Napolitaine Marie de Pouzzoles, guerrière sobre, chaste et vaillante, se faisant remarquer dans les combats singuliers non moins que dans les batailles ; la fille du vicomte de Turenne, soutenant bravement deux sièges dans la ville de Tournon attaquée par les huguenots ; la femme du maréchal Balagni se signa-

lant dans la résistance de Cambrai ; les femmes et les filles de Beauvais, de Sienne, de l'île de Malte, de Cursola, se dévouant à la défense de leurs villes contre les assiégeants.

Il est assez curieux de remarquer comment Lenglet fut amené à composer son histoire. Le libraire Debure avait eu l'heureuse inspiration de déterrer et de mettre au jour l'histoire d'Edmond Richer. L'impression allait commencer quand il montra le manuscrit à Lenglet Dufresnoy. Voilà l'abbé mis au courant par Edmond Richer des documents à consulter. Il court aux sources, exploite largement Richer à qui il emprunte même des erreurs, et bâcle sa compilation en trois parties.

La publication de l'œuvre de Lenglet enraya la publication de l'œuvre de Richer, dont on se contenta de donner la préface.

Chose frappante, Lenglet avait eu tout d'abord contre la Pucelle les préventions alors dans l'air. La lecture du résumé des deux procès, dans le manuscrit de Richer le convertit.

Mais il fallait les faire connaître, ces deux procès. C'est la tâche dont s'acquitta en partie Clément de L'Averdy.

Clément de l'Averdy, ancien contrôleur des finances près de Louis XV, avait occupé les loisirs que lui fit sa disgrâce à étudier des manuscrits de la Bibliothèque royale. En 1790, parurent ses *Notices* sur le procès de condamnation et sur le procès de réhabilitation de

Jeanne d'Arc. L'Averdy, chercheur consciencieux et intelligent, fait une analyse très exacte des deux procès, parle avec une érudition magistrale des différentes pièces qui s'y rapportent, et complète ses résumés par de savantes dissertations.

Cette œuvre capitale, continuée par les publications et notices de Petitot, Buchon, Michaud et Poujoulat, a été de nos jours complétée, sous les auspices de la Société de l'histoire de France, par Quicherat, qui, réalisant enfin le vœu qu'avait jadis formulé cet excellent Edmond Richer (1), a publié le texte des deux procès, et réuni le plus grand nombre possible de documents originaux relatifs à l'histoire de Jeanne. Quicherat a eu un digne émule dans Vallet de Viriville, son collègue à l'école des Chartes, le docte auteur de nombreuses recherches sur Jeanne d'Arc et de l'*Histoire de Charles VII*. C'est justice d'associer ces deux noms au nom de l'Averdy, quand on veut signaler les travaux définitifs que l'érudition a produits sur Jeanne d'Arc.

Un des points sur lesquels a particulièrement insisté l'Averdy, c'est l'iniquité du jugement dont Jeanne fut

(1) « Vraiment, dit Edmond Richer, à la page 4 de son manuscrit (*Avertissement au lecteur*), il serait à désirer que, » pour conserver ces pièces originales, j'entends le procès et la » révision d'icelluy, quelqu'un en fit imprimer cent ou six vingts » exemplaires en un beau caractère pour les mettre en diverses » bibliothèques afin de les conserver et transmettre fidèlement à » la postérité; car autrement elles se perdront par l'injure du » temps. Pour mon regard, j'offrirais volontiers ma peine et mon » travail à revoir et conférer les copies et impressions sur les » originaux. »

victime. Il s'applique à mettre en lumière tous les vices juridiques du procès de condamnation, en se plaçant au point de vue des formes judiciaires telles qu'il les connaît. Mais Quicherat, qui d'ailleurs a un peu exagéré les choses, n'a pas eu de peine à démontrer que Clément de l'Averdy connaissait mal le droit inquisitorial et prêtait gratuitement à Cauchon des illégalités.

Est-ce à dire que, comme l'a prétendu Villiaumé, dans le livre intitulé *Histoire de Jeanne Darc et réfutation des diverses erreurs publiées jusqu'à ce jour*, il faille voir dans Quicherat un détracteur de la Pucelle et un panégyriste de Cauchon ?

Nullement. La correction des formes n'empêche pas l'iniquité du fond. Les juges de Jeanne, gens habiles, n'affectèrent un scrupuleux respect de la légalité que pour mieux consommer les violations les plus flagrantes de la justice.

A ce point de vue, le procès de la Pucelle ressemble aux autres procès inquisitoriaux. La régularité et la partialité s'y mariaient à merveille. On y était méthodiquement inique, de même que charitablement féroce.

Un successeur de Lacordaire en la chaire de Notre-Dame de Paris, la première chaire catholique du monde, a eu le courage de consacrer une de ses conférences métropolitaines de 1882 à l'apologie de l'inquisition, « tribunal de légitime surveillance, de haute pro- » tection, d'équité et d'indulgence » (1).

(1) *Conférences du R. P. Monsabré sur le gouvernement de Jésus-Christ* (*carême de* 1882), 1 vol. in-18. Librairie Bernard Balteweck.

Entre autres choses, le révérend père a loué la lente et savante procédure de cette institution ecclésiastique.

Le révérend père a raison. Les tribunaux de l'inquisition étaient en général très méticuleux. Il n'y manquait pas les *fooormes*. Il n'y manquait que ce fond, qui est le bon sens, la tolérance, l'humanité.

Jeanne d'Arc a été étudiée au XIXe SIÈCLE plus que dans tous les siècles précédents. Les sources de son histoire sont mieux explorées; sa personnalité et son œuvre, mieux comprises.

En 1817, Lebrun des Charmettes, utilisant avec un zèle laborieux tous les matériaux connus, fit paraître une *Histoire de Jeanne d'Arc*, qui remplit quatre volumes. Il y a, dans cette œuvre, quelque talent, beaucoup de sagacité et infiniment de conscience. Elle est prolixe, affecte des formes déclamatoires, abonde en hypothèses aventureuses, et fatigue par un luxe outré de citations. Elle n'en est pas moins, si on la compare aux travaux qui l'ont précédée, l'histoire de Jeanne la plus complète et, à tout prendre, la meilleure (1).

(1) Lebrun des Charmettes, et, de même que lui, Barante, Jollois, Michaud et Poujoulat, etc., ont mis en scène un sire de Gamaches qui aurait joué un grand rôle dans l'œuvre de salut entreprise par Jeanne d'Arc; et ils l'ont fait sur la foi d'un certain Turpin, auteur d'un livre plein de fictions imaginées pour la plus grande gloire de la maison des Gamaches.

Tout en n'étant pas dupe du charlatanisme de ce panégyriste à gages, je lui ai emprunté un épisode qui a pu et dû se produire, vu l'irritation qu'éprouvèrent d'abord beaucoup de che-

Berriat-Saint-Prix, encadrant la figure de la Pucelle dans un tableau des révolutions de la France au temps de Charles VI et de Charles VII, écrivit une histoire de Jeanne d'Arc qui parut dans la même année que celle de Lebrun.

Comme Lebrun des Charmettes, Berriat-Saint-Prix admire Jeanne ; mais il mêle à son admiration un esprit de scepticisme dont Lebrun était bien éloigné. Sans adopter pleinement la thèse bourguignonne, il admet une espèce d'entente entre Jeanne et les politiques, forgeant des miracles pour allumer l'enthousiasme. A ses yeux, Jeanne était une héroïne répugnant a toute fourberie. Mais, au début de sa mission, elle put se prêter aux mesures qu'on prit pour faire que la multitude eût confiance en elle. Il fallait user de quelque merveilleux. C'était un tribut payé aux opinions du temps.

Dans une des nombreuses notes de son livre, Berriat-Saint-Prix a eu l'heureuse inspiration d'indiquer, en un tableau chronologique dressé d'après les documents que nous possédons, les divers itinéraires et séjours de la Pucelle. Je vais reproduire ce tableau avec quelques additions et quelques rectifications dues à Quicherat. A mon avis, dans tous les lieux qui y sont mentionnés, il devrait être érigé un monument à la mémoire de Jeanne.

VERS 1428 ; Fuite à Neufchâteau. — Voyage à Toul.

1428. MAI : De Domrémy à Burey-le-Petit. — 13. Vaucouleurs. — Retour à Domrémy.

valiers contre l'intervention de la Pucelle. (Voir page 50. *On raconte que...*)

1429. FÉVRIER : De Domrémy à Vaucouleurs. — Toul. — Nancy. — Saint-Nicolas-du-Port. — 13. Retour à Vaucouleurs. — 23 *(date approximative)*. Saint-Urbain. — Auxerre.

MARS : Gien. — Sainte-Catherine-de-Fierbois. — 6. Chinon. — Le Coudray en Touraine. — Poitiers.

AVRIL : Chinon. — Tours. — Saint-Florent-lès-Saumur. — 25. Blois. — 28. Rully, près de Checy. — 29. Orléans.

MAI : 2. Reconnaissance autour d'Orléans. — 4. Sorties sur la route de Blois et contre Saint-Loup. — 6. Sortie sur Saint-Jean-le-Blanc. — 7. Journée des Tourelles. — 8. Sortie pour observer la retraite des Anglais. — 10. Départ d'Orléans pour Blois. — Tours. — Loches.

JUIN : 4. Selles en Berry. — Sortie à la rencontre du roi dans la direction de Saint-Aignan. — 6. Départ de Selles pour Romorantin. — Orléans. — 11. Jargeau. — 13. Orléans. — 15. Meung-sur-Loire. — 16. Beaugency. — 17. Position prise entre Beaugency et Meung. — 18. Patay et Janville. — 19. Départ de Patay pour Orléans. — Saint-Benoît-sur-Loire. — 22. Châteauneuf. — 24. Départ d'Orléans pour Gien. — 27. Départ de Gien dans la direction de Montargis. — Environs d'Auxerre.

JUILLET : 1er. Devant Auxerre. — 2. Saint-Florentin. — Brinon-l'Archevêque. — 4. Saint-Phal. — 5. Devant Troyes. — 10. Entrée à Troyes. — 14. Bussy-Lettré. — 15. Châlons-sur-Marne. — 16. Septsaulx. — 16. Reims. — 21. Saint-Marcoul-de-Corbeny. — 22. Vailly. — 23. Soissons. — 29. Château-Thierry.

AOUT : 1er. Montmirail-en-Brie. — 2. Provins. — Sortie jusqu'à Lamote-de-Nangis. — Bray-sur-Seine. — 5. Retour sur Paris par Provins. — 7. Coulommiers. — Château-Thierry. — 10. La Ferté-Milon. — 11. Crépy-en-Valois. — 12. Lagny-le-Sec. — 13. Dammartin et Thieux. — 14. Baron, Montépilloy. — 15. Crépy. — 18. Compiègne. — Senlis. — 23. Départ de Compiègne. — 26. Saint-Denis.

SEPTEMBRE : 5. La Chapelle près Paris. — 8. Attaque de la porte Saint-Honoré. — 9. Retraite de la Chapelle à Saint-Denis. — 13. Départ de Saint-Denis. — 14. Lagny-sur-Marne. — 15. Provins. — Bray-sur-Seine. — Passage de l'Yonne à un gué près de Sens. — Courtenay. — Châteaurenard. — Montargis. — 21. Gien. — Selles en Berry. — Bourges.

OCTOBRE : Meung-sur-Yèvre. — Bourges.

NOVEMBRE : Saint-Pierre-le-Moutier. — 9. Moulins. — 24. La Charité-sur-Loire. — Meung-sur-Yèvre.

DÉCEMBRE : 25. Jargeau.

1430. JANVIER : 18. Bourges. — 19. Orléans.

MARS : 3. Sully. — 28. Fuite de Sully.

AVRIL : 15. Devant Melun. — Lagny. — Sortie contre Franquet d'Arras. — Senlis. — Borenglise. — Compiègne. — Expédition sur Pont-l'Évêque. — Compiègne. — Soissons. — Compiègne.

MAI : Lagny. — Crépy. — Compiègne. — 23. Sortie de Compiègne sur Margny et Clairoix.

MAI ; JUIN ; JUILLET : Beaulieu en Vermandois.

AOUT ; SEPTEMBRE ; OCTOBRE ; NOVEMBRE : Beaurevoir.

NOVEMBRE : Arras. — Drugy, près de Saint-Riquier. — 21 (*date approximative*). Le Crotoy.

DÉCEMBRE : Saint-Valéry-sur-Somme. — Eu. — Dieppe. — Rouen.

1431. JANVIER, FÉVRIER, MARS, AVRIL, MAI : Rouen.

L'esprit rationaliste avec lequel Berriat-Saint-Prix a écrit sur Jeanne d'Arc se trouve encore plus accentué dans Sismondi. Cet écrivain s'occupe de la Pucelle au tome treizième de son *Histoire des Français*, publiée de 1821 à 1844. Son récit est généralement exact, mais terne et toujours un peu sec. Sismondi insiste sur l'opposition faite à la Pucelle par les puissances ecclésiastiques. « L'Église, dit-il, était contre la Pucelle. Toute » personne qui prétendait à des pouvoirs surnaturels » non délégués par elle était accusée de magie. »

Autant Sismondi aime à semer des réflexions dans ses récits, autant Barante en est sobre. Écrivain doué du sens artistique, l'auteur de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, parue en 1824, vise à dissimuler l'historien et à faire parler les faits. Le mal est que cet esprit dis-

rope, publia son ouvrage sur Jeanne d'Arc étudiée d'après les chroniques contemporaines.

Il eut le mérite de préluder aux recherches érudites qui depuis ont été faites en France. Il eut le tort de donner dans les exagérations d'un nuageux mysticisme; de faire une place trop grande à la légende, et de dissimuler ou d'atténuer tout ce qui était à la charge des théologiens.

La partie la plus intéressante de son œuvre est celle où il donne des détails sur divers illuminés et dépeint le milieu mystique dans lequel parut Jeanne d'Arc.

Vers 1840, Jeanne fournit le sujet d'une improvisation à la plume infatigable d'Alexandre Dumas, cet enchanteur qui eut le double don de la bonté et de la vie.

Sa *Jehanne la Pucelle* est un mélange de vérités et de fictions prises de toutes mains dans les chroniques les plus diverses et combinées avec un art brillant de mise en scène.

Dumas disait de son livre que c'était une œuvre de foi. C'était aussi, et trop, une œuvre d'imagination.

Henri Martin a appelé Jeanne « le Messie de la France ». Dumas l'appelait « le Christ de la France ». — « Elle a racheté, disait-il, les crimes de la monar-
» chie, comme Jésus a racheté les péchés du monde. Un
» an suffit à Jehanne la Pucelle pour sauver la France.
» Venue de Dieu, elle retourna à Dieu; seulement
» elle était descendue du ciel avec la couronne des

» anges, elle y remonta avec la palme du martyre. »

Pour parler dignement de Jeanne d'Arc il ne suffisait pas d'avoir le génie du roman, il fallait le génie de l'histoire.

Voici venir Michelet, l'Homère du peuple, le Delacroix de l'histoire, le chercheur perspicace, le grand évocateur, dont l'âme, débordante d'idéal, a senti et rendu, avec un si chaud lyrisme, l'infini de la nature et l'infini de l'humanité.

Dans les livres où ce voyant nous fait assister à la double genèse de la patrie et de la révolution, la figure de Jeanne se détache, pure, fière, belle entre toutes.

C'est au tome cinquième de l'*Histoire de France* parue en 1841, que se trouvent les cent trente pages consacrées à la Pucelle, pages où, de l'avis commun, Michelet a surpassé ses devanciers et s'est surpassé lui-même.

Il y a quelques divagations. Mais, dans ces divagations, le génie étincelle.

Il y a une prédilection légèrement démesurée pour les détails d'ordre physiologique. Mais cette prédilection tient à la réaction très juste de l'auteur contre un idéalisme qui fausse l'histoire à force de n'y voir en jeu que de purs esprits.

Il y a une ou deux étrangetés, par exemple cette remarque que le prénom de Jeanne donné à la Pucelle dénote chez ses parents des tendances mystiques. Mais ces étrangetés tiennent à la sage proccupation de ne

pas dédaigner les infiniment petits, dont l'influence est quelquefois si grande.

Il y a des soubresauts de phrases qui donnent au style une allure tant soit peu épileptique. Mais le style est si imagé, si libre, si vif, si adapté par le rythme des mots au mouvement de la pensée !

Bref, on ne trouve que des taches minimes dans cette résurrection éloquente de Jeanne et de son temps.

A propos de la publication des documents édités par Quicherat, Sainte-Beuve a consacré, en 1856, à la Jeanne de Michelet les lignes suivantes :

« Des historiens, dans ces dernières années, ont » enfin compris Jeanne d'Arc et l'ont présentée sous » sous son vrai jour. Il est impossible de ne pas rap- » peler ici ce qui est dit d'elle au tome cinquième de » l'histoire de France de M. Michelet. Ce n'est pas » qu'une critique sévère et précise, une critique d'un » goût simple ne pût relever, dans ce brillant et » vivant morceau, bien des inexactitudes et des infrac- » tions au ton vrai du sujet. L'auteur, comme tou- » jours, pousse à l'effet ; il force les couleurs ; il fait » grimacer les personnages qui interviennent ; il ba- » dine hors de propos ; il se fait gai, vif, fringant et » pimpant contre nature ; il dramatise, il symbolise. » Dans le récit du procès, il crée, d'un interrogatoire » à l'autre, des péripéties qui ne ressortent pas de la » lecture des pièces mêmes. En général, l'impression » qui résulte de cette lecture des originaux, quand on » la fait avec suite, est beaucoup plus grave, plus

» naïve et plus simple. Mais quand on a posé toutes
» ces réserves, on doit, pour être juste, reconnaître
» que M. Michelet a bien saisi la pensée même du per-
» sonnage, qu'il a rendu avec vie, avec entrain et
» verve, le mouvement de l'ensemble, l'ivresse de la po-
» pulation, ce cri public d'enthousiasme qui, plus vrai
» que toute réflexion et toute doctrine, plus fort que
» toute puissance régulière, s'éleva alors en l'honneur
» de la noble enfant, et qui n'a pas cessé de l'envi-
» ronner depuis. La Jeanne d'Arc de M. Michelet est
» plus vraie qu'aucune des précédentes. »

Sainte-Beuve ajoute :

« Il en reste, je crois, une dernière à dégager des
» pièces aujourd'hui publiées par M. Quicherat,
» une Jeanne d'Arc exposée avec plus de tenue et de
» simplicité, et sur laquelle la critique pourtant sache
» garder assez de prise pour n'y guère rien laisser
» qui ne soit de nature à satisfaire les esprits à la
» fois généreux et judicieux. Quand même la critique
» et la science rencontreraient dans Jeanne d'Arc des
» points à jamais inexplicables, je sais que le malheur,
» après tout, ne serait pas grand, et qu'il n'y aurait pas
» tant de quoi s'étonner. Shakspeare fait dire admira-
» blement à son Hamlet : « Il y a plus de choses au ciel
» et sur la terre qu'il n'en est rêvé dans votre philoso-
» phie. » Mais, à lire attentivement les pièces, et même
» en tenant compte des difficultés constatées par M. Qui-
» cherat, je ne crois pas du tout impossible qu'on ar-
» rive à tirer de l'ensemble des documents bien lus et

» contrôlés, et sans leur faire violence, une Jeanne » d'Arc à la fois sincère, sublime et naturelle. »

Après Michelet, Henri Martin.

On connaît le monument élevé par cet historien, au prix d'un patient labeur.

L'épisode de Jeanne d'Arc en est une des meilleures parties (1).

Là, comme ailleurs, Henri Martin prodigue les doctes commentaires et les accents généreux. A chaque page déborde son enthousiasme pour le « Messie de la France ».

Peut-être, docile à ses prédilections, outre-t-il un peu les choses en insistant sur l'influence celtique subie par la « fille des Gaules ».

Peut-être, de même que Quicherat, est-il trop affirmatif quand il parle du « complot impie » ourdi contre Jeanne, entre Charles VII, La Trémouille et l'archevêque de Reims.

Peut-être exagère-t-il l'attitude insoumise de Jeanne vis-à-vis de l'Église et grossit-il la portée de sa revendication des droits de la personne humaine en face de l'autorité spirituelle, comme le lui reproche M. Wallon, qui lui-même tend à l'exagération en sens contraire.

C'est ici le cas de rappeler ce que dit Pascal dans les *Provinciales* et dans les *Pensées* : « La vérité est si » délicate que, pour peu qu'on s'en retire, on tombe » dans l'erreur; mais cette erreur est si déliée que, pour

(1) Jeanne d'Arc occupe un tiers environ du tome VI de l'Histoire de France (Furne, éditeur).

» caché, un livre vivant. M. Wallon est ce qu'on appelle
» un écrivain estimable. Avant de confectionner sa
» république, il avait produit quantité de choses hon-
» nêtes tirées de travaux déjà connus, au moins de
» nom, mais généralement longs, lourds et mêlés. De
» beaucoup de volumes il en faisait un plus court, où
» l'on trouvait en ordre à peu près tout ce que les
» autres contenaient d'essentiel. Il n'y mettait rien de
» brillant, rien de neuf, surtout rien d'enlevant. Un
» écrivain estimable n'est pas un de ces écrivains qui
» écrivent, ni non plus précisément un de ces écrivains
» qui copient : c'est un de ces écrivains qui rangent et
» qui balayent. Ils désobstruent les magasins, enlèvent
» les articles vieillis, en introduisent d'autres, mettent
» tout en place avec une certaine logique qui est en
» eux ou qu'ils ont entendu conseiller, donnent un
» coup d'époussetoir; et on se promène plus commo-
» dément dans ces anciens fouillis. Telle est la besogne
» des écrivains estimables. On n'en admire pas l'agré-
» ment, ni le pittoresque, ni la fraîcheur, mais l'utilité,
» la patience et la propreté. Ils écrivent proprement
» et ennuyeusement, dit La Bruyère. Voilà M. Wallon,
» propre et ennuyeux.

» Sa *Jeanne d'Arc* est son meilleur ouvrage. Toute-
» fois, ce bon travail, patient, probe et soigné comme
» tout ce qu'il fait (en littérature), a le défaut d'être bien
» morne encore. Cela semble une chose difficile et
» impossible de parler de Jeanne d'Arc et de rester
» morne. M. Wallon y a réussi, moins qu'à l'ordinaire

» il est vrai, assez cependant. Jeanne d'Arc, cette
» Jeanne d'Arc, si belle, si agissante, cette belle illumi-
» née des champs, cette fleur de lis si svelte, si robuste,
» si fraîche et si franche, et d'un si grand parfum, elle
» ne vit pas dans son livre; c'est une pierre; non, pas
» même : un marbre. »

Il y aurait à mentionner encore la *Jeanne d'Arc* de Lamartine, improvisation peu digne d'un si brillant écrivain ; la *Jeanne d'Arc* de M. Abel Desjardins, animée du même esprit de foi que celle de M. Wallon; l'*Histoire de Jeanne Darc* de Villaumé, où se trouvent des critiques brutales, et souvent peu justifiées, à l'adresse de M. Wallon et de Quicherat, qu'ils assimile à un vulgaire compilateur; la partie de l'*Histoire de France* de M. Duruy, relative à Jeanne d'Arc; le livre de M. Lafontaine; le livre de M. Renzi; le livre de M. Porchat; les études de M. Siméon Luce; le livre de l'Allemand Eysell, et bien d'autres.

En 1879, la Revue occidentale a publié une étude sur Jeanne d'Arc, due à la plume d'un positiviste anglais, M. Cotter Morison.

L'auteur, — d'accord en cela avec Auguste Comte, qui eut pour Jeanne d'Arc une admiration presque égale à l'enthousiasme que professaient pour elle les deux grands révolutionnaires, Mazzini et Barbès, — rend pleine justice à l'héroïsme et au génie de la Pucelle; et son travail marque bien l'heureuse évolution

survenue dans les idées de ses compatriotes sur la libératrice de la France.

Cette évolution date de la fin du XVIII[e] siècle.

En 1796, au théâtre de Covent-Garden, des acteurs s'avisèrent de représenter Jeanne entraînée aux enfers par une légion de diables. Le public se révolta. Sur ses instances on dut remplacer les démons par des anges et la damnation par une apothéose.

Pourquoi l'historien Lingard, généralement si élevé et si impartial, n'est-il pas mieux entré dans ces dispositions de ses compatriotes ? N'est-ce pas pitié de le voir témoigner contre Jeanne d'Arc un parti pris inavouable, rééditer la légende de la Pucelle servante d'hôtellerie et justifier les meurtriers de l'héroïne en faisant d'elle la meurtrière de Franquet d'Arras (1) ?

(1) Dans une note du tome cinquième de l'*Histoire de France*, Michelet reproche à Lingard d'avoir supprimé un détail important donné par Massieu, à savoir que les Anglais, voulant faire trouver Jeanne relapse, l'avaient forcée à reprendre les habits d'homme en lui enlevant les habits de femme.

Moi aussi, malgré l'autorité de Michelet, de Henri Martin et de tant d'autres historiens, j'ai supprimé ce détail ; et je l'ai supprimé parce qu'il m'a paru évidemment faux.

D'après Massieu, Jeanne, étant couchée, aurait dit, le dimanche matin, à ses gardes : « Déferrez-moi, je vais me lever. » Et alors les gardes lui auraient retiré ses vêtements de femme et n'auraient laissé à sa disposition qu'un habit d'homme. — « Messieurs, aurait dit Jeanne, vous savez que ce vêtement m'est interdit. Sans faute je ne le prendrai pas. » Mais on aurait refusé de lui donner un autre vêtement. Selon Massieu, le débat dura jusqu'à midi. A cette heure-là, Jeanne, « par nécessité de corps », fut contrainte de sortir de son lit et de prendre l'habit d'homme. « Et

Quand une âme grande apparaît dans le monde, tous les peuples, même ceux dont la puissance ou la vanité a pu en souffrir, doivent à cette grande âme justice et admiration : car ses vertus et ses œuvres, bien loin de

» après qu'elle fut retournée, ils ne lui en voulurent point laisser
» d'autre, nonobstant quelque supplication et requête qu'elle en fit. »

Voilà ce qu'a rapporté Massieu, et ce que les historiens ont redit, d'après lui.

Est-ce admissible ? N'est-ce pas contredit par les réponses de Jeanne à ses juges ? — Mais, dira-t-on, le procès-verbal aura pu passer sous silence les plaintes de Jeanne à ce sujet. — Soit. Mais, à ce compte, le procès-verbal n'aurait-il pas mis dans la bouche de Jeanne d'autres paroles que celles qui lui sont attribuées, et qui chargent si singulièrement ses ennemis ? En effet, elle ne se contente pas de déclarer qu'elle a repris l'habit d'homme *de son plein gré, sans nulle contrainte* (*ex sua voluntate, nemine ipsam impellente*). Elle déclare aussi l'avoir repris *parce qu'il lui est plus convenable d'avoir habit d'homme étant avec des hommes* (*quia erat magis licitum vel conveniens habere habitum virilem, cum erat inter viros*). Et elle ajoute, ce qui est bien significatif, qu'elle prendra l'habit de femme *si on veut la mettre en prison gracieuse et lui donner une femme pour compagne.*

Ici il y aurait un nouvel argument à tirer de la divergence qui existe entre la minute de Manchon et le procès-verbal définitif où Thomas de Courcelles supprima le vœu que formait Jeanne d'avoir une femme près d'elle. Cette suppression en dit long ! — (Voir Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, traduit du latin en français d'après les procès-verbaux officiels.)

Au surplus, ne suffirait-il pas d'alléguer contre le témoignage de Massieu le témoignage de Manchon disant : « Ipsa contenta de hujusmodi habitu, ut videbat (*videbatur?*) petiit mulieres sibi dari cum ea et mitti ad carceres Ecclesiæ, et quod detineretur per viros ecclesiasticos ; et postmodum *assumpsit habitum virilem, se excusando quod, si fuisset missa ad carceres Ecclesiæ, non assumpsisset ipsum habitum virilem, et quod cum habitu muliebri non fuisset ausa se tenere cum custodibus anglicis.* »

rester enfermées dans un pays, deviennent pour tous une semence féconde d'œuvres et de vertus, et ainsi elles entrent dans le trésor de l'humanité, qui est tenue de s'en montrer reconnaissante.

Voilà un témoignage décisif et bien d'accord avec le procès-verbal. Jeanne voulut reprendre l'habit d'homme et elle le reprit, parce que cet habit la protégeait mieux contre les outrages des soudards anglais.

C'est bien assez que des habits d'homme aient été laissés à la disposition de Jeanne et que, par d'ignobles outrages, on l'ait excitée à vouloir les reprendre. Dire qu'on l'y a encore matériellement forcée, c'est trop dire.

J'assimilerais volontiers à cette légende de Jeanne contrainte de devenir relapse la légende de Jeanne trahie à Compiègne par le gouverneur Flavy et livrée aux ennemis.

Que Flavy fût un vilain homme, la suite de sa vie l'a montré et je l'admets sans peine. Mais qu'il ait commis le crime que lui attribuent certains historiens, entre autres le très consciencieux Vallet de Viriville, dans son *Histoire de Charles VII*, et M. Jules Troubat dans le chapitre du *Blason de la Révolution*, intitulé : *Jeanne-d'Arc et Guillaume de Flavy*, je le conteste absolument. La Pucelle était venue, le matin même, et de son plein gré, défendre Compiègne ; et le soir elle aurait été livrée ! Par qui ? Par le même homme qui, pendant six mois, bien loin de vendre Compiègne à l'ennemi, défendit cette ville en désespéré. — Mais Jeanne avait parlé de trahison, dira-t-on. — Si elle avait parlé de trahison, ce n'était point à Flavy qu'elle avait songé. La preuve en est dans sa venue à Compiègne, et surtout dans l'ardeur avec laquelle elle chercha par tous les moyens à échapper de sa prison, pour courir rendre son aide à ses *bons amis de Compiègne.*

Aimons Jeanne, admirons-la ; mais ne nous laissons pas aller trop facilement à admettre des monstruosités, parce que ces monstruosités rendent encore plus intéressante l'héroïque victime.

XI. — JEANNE D'ARC CHANTÉE PAR LES POÈTES

La figure de Jeanne frappe et dépasse l'imagination. De là le très grand nombre de vers et le très petit nombre de bons vers qu'elle a inspirés.

Dans le second des deux volumes qui servent de complément à celui-ci, j'ai parlé des *Stances de Christine de Pisan* et de l'*Hymne de la fête d'Orléans*. En même temps, j'ai consacré un long chapitre au *Mystère du siège d'Orléans*, œuvre originale trop ignorée, que Quicherat a traitée avec un injuste dédain parce qu'il ne la connaissait pas, et qui, à mes yeux, est le monument le plus remarquable élevé par la France à Jeanne d'Arc (1).

Je passerai ici sommairement en revue les autres œuvres poétiques relatives à la Pucelle.

Mais, d'abord, je veux signaler le silence de Charles d'Orléans. Ce duc, que Jeanne aimait tant sans le connaître et qu'elle espérait délivrer des mains des Anglais, a répondu au plus héroïque dévouement par la plus lamentable indifférence. Il a chanté les coquettes de Londres ; il s'est tu sur la rédemptrice de la France.

(1) Voir Procès de réhabilitation de Jeanne-d'Arc, traduit d'après les textes authentiques des procès-verbaux officiels. (Appendice : *les Stances de Christine de Pisan, la Fête de la Pucelle à Orléans et opportunité d'une fête nationale ; le Mystère du siège d'Orléans.*)

Jeanne délivrait Orléans; et le duc d'Orléans, sans se soucier de la vierge qui sauvait son patrimoine, rimait des vers aux Chloris anglaises. Jeanne expiait son patriotisme sur un bûcher; et le duc d'Orléans ne trouvait d'accents que pour chanter les feux dont Cupido embrase les cœurs.

Rien du héros chez ce beau diseur. Rien non plus de l'homme qui est ouvert à des sentiments plus élevés que les sensations du plaisir. Son père est mort assassiné; sa mère est morte désespérée; son pays se meurt; et il ne trouve ni cris de pitié, ni cris de douleur, ni cris de vengeance. Il s'ingénie à expliquer qu'il est prisonnier de Beauté encore plus que prisonnier des Anglais; il chante Liesse et Bel-Accueil; il se promène dans les forêts de Longue-Attente; il remémore les amusements passés et imagine les amusements à venir; il demeure un enfant qui, au milieu de scènes tragiques, ne rêve que joujoux. Jeune, il a chanté l'amour et le plaisir. A soixante ans, il chante encore le plaisir et l'amour, lui ridé, fané, vidé. A soixante-dix ans, même refrain; et la tête se courbe, et les jambes chancellent, et le cercueil est là. Meurs, harmonieux bavard! Tu n'aurais pas dû naître fils de France.

Le silence de Charles d'Orléans (1) ne fut pas imité

(1) Je dois pourtant reconnaître que, dans le courant de juin 1429, le duc d'Orléans voulut bien faire offrir un habillement de velours aux couleurs de sa maison, et coûtant treize écus d'or, à la libératrice d'Orléans.

J'ajouterai que, le 28 juillet 1443, le duc d'Orléans fit don à

par un de ses vassaux, Antoine d'Asti, mauvais versificateur qui se crut bon poète. L'an 1430, il adressait au duc prisonnier une épître en vers latins sur Jeanne d'Arc. Cette épître est une simple paraphrase de la lettre de Perceval de Boulainvilliers, que j'ai fait connaître en parlant de la légende sur Jeanne d'Arc.

Des vers latins, plus intéressants par le fond, mais non moins poncifs de forme, furent composés à peu près à la même époque sur l'avènement de la Pucelle et sur la délivrance d'Orléans. Ces vers, édités dans le tome cinquième du recueil de Quicherat, forment un poème en deux chants. L'auteur, demeuré anonyme, prête à Jeanne de grands discours fagotés avec des centons de Virgile, et lui adresse des invocations grotesques où il lui dit qu'elle est la déesse des champs; qu'elle sent la violette, le lis et la rose; qu'elle est un miroir, une arche et un tonnerre. Passons.

En 1440, Martin Le Franc, prévôt de la cathédrale de Lausanne, fit une petite place à « dame Jehanne la Pucelle nouvellement veue en France », dans le *Champion des dames*.

Pierre d'Arc, frère de Jeanne, de l'*Ile aux Bœufs*, terre de mince rapport, près d'Orléans, « ouïe la supplication dudit mes-
» sire Pierre, qui, en compagnie de Jeanne la Pucelle, et depuis,
» a exposé son corps et ses biens au service du roi notre sire et
» de monseigneur le duc d'Orléans » ; et que, le 31 juillet 1450, il fit faire au frère de Jeanne une aumône de vingt-sept sols tournois, six deniers, « pour l'aider à avoir ses nécessités ».

Au début du morceau, le champion, Franc-Vouloir, s'écrie :

Que purent faire les duchesses
Contre leurs ennemis nuisans,
Les reines et les princesses ?
Qu'en penseront les connaissans,
Quand naguère pucelle, sans
Abondance de biens mondains,
A rompu tous les plus puissans
Et mis à mort les plus soudains ?
Ce fut elle qui recouvra
L'honneur des Français tellement
Que par raison elle en aura
Renom perpétuellement.

L'adversaire, Court-Entendement, répond à Franc-Vouloir et réédite, en quelques mots, les accusations du parti anglais.

Franc-Vouloir réplique que la Pucelle était inspirée, non par les diables, mais par les anges, qui aimaient sa chasteté et son bon cœur. Quant au fait d'avoir porté l'habit d'homme, « quoique ce soit chose inusitée, dit-il, ne t'étonne pas

« Si la Pucelle se vêtait
De pourpoint et robe écourtée (*tunique*) ;
Car elle en était redoutée
Bien plus, et aperte et legère,
Et pour un fier prince comptée,
Non pas pour simplette bergère.
Chapeau de feutre elle portait,
Petite cotte et robes (*lévites*) courtes :
Je l'accorde ; aussi autre était
Son fait, que cil (*celui*) des femmes toutes.

La longue cotte (tu n'as doutes),
Es (*dans les*) faits de guerre n'est pas boine (*bonne*)
Item, moult souvent tu écoutes (*entends dire*)
Que l'habit ne fait pas le moine.
Disent d'elle (*que ses ennemis disent d'elle*) ce qu'ils voudront,
Le parler est leur et le taire;
Mais ses louanges ne faudront
Pour mensonges qu'ils sachent faire. »

L'adversaire, Court-Entendement, dit alors que, si Dieu eût envoyé la Pucelle, il n'aurait pas permis qu'elle fût brûlée à Rouen. Ce propos lui attire une belle réponse qui est le couronnement de cet heureux épisode du *Champion des Dames*.

C'est mal entendu, grosse tête,
Répond Franc-Vouloir prestement.
De quants saints (*de combien de saints*) faisons-[nous la fête
Qui moururent honteusement!
Pense à Jésus premièrement,
Et puis à ses martyrs benois;
Sy (*ainsi*) jugeras évidemment
Qu'en ce fait tu ne te connois (*connais*).
Guère ne font tes arguments
Contre la Pucelle innocente,
Ou que des secrets jugements
De Dieu sur elle pis on sente;
Et droit est que chacun consente
A lui donner honneur et gloire
Pour sa vertu très excellente,
Pour sa force et pour sa victoire.

En 1484, Martial de Paris publiait, sous le titre de

Vigiles du roi Charles VII, une traduction rimée de la Chronique de Jean Chartier.

La partie qui concerne Jeanne débute ainsi :

En cette saison de douleur
Vint au roi une bergerelle
Du village dit Vaucouleur,
Qu'on nommait Jeanne la Pucelle.
C'était une pauvre bergère
Qui gardait les brebis aux champs
D'une douce et humble manière,
De l'age de dix-huit ans.
Devant le roi on la mena
Un ou deux de sa connaissance,
Et alors elle s'inclina
En lui faisant la reverence.

La complainte continue sur le même ton. Parmi les vers plats qui suivent, je ne trouve d'intéressant à citer que ce portrait de Jeanne :

Elle était très douce, amiable,
Moutonne, sans orgueil n'envie (*ni envie*),
Gracieuse, moult serviable,
Et qui menait bien belle vie.

Le versificateur se traîne d'un bout à l'autre sur les pas du chroniqueur. Pourtant, il se permet deux ou trois réflexions personnelles. En voici une que je reproduis parce qu'elle est d'un ton bien au-dessus du reste de l'œuvre.

Notre Seigneur communément
N'a point accoutumé d'ouvrer (*travailler*),

Ni de donner allégement,
Quand ailleurs on le peut trouver.
Mais où nature et les humains
N'ont plus de pouvoir et puissance,
C'est alors qu'il y met les mains,
Et qu'il fait sa grâce et clémence.

Sous Louis XI, Villon se souvint de la Pucelle. Écrivant sa fameuse ballade des *Dames du temps jadis*, il introduisit dans ce défilé de beautés et de grandeurs évanouies l'angélique figure de Jeanne :

La reine blanche comme un lys
Qui chantait à voix de sirène,
Berthe au grand pied, Biétris, Allis,
Haremburge qui tint le Maine,
Et Jeanne la bonne Lorraine
Qu'Anglais brûlèrent à Rouen,
Où sont-ils, vierge souveraine ?
Mais où sont les neiges d'antan ?

Oui, où est Jeanne, la bonne, la vaillante Lorraine? Où était-elle en 1870? Ah ! si alors une goutte de son sang eût coulé dans les veines de certains généraux, la patrie ne serait pas aujourd'hui mutilée! Mais, ici, les neiges d'antan peuvent renaître. Dans le vivace pays de France les relèvements suivent de près les chutes. Déjà, il y a comme une aube de patriotiques espérances. Tout dépend de nous.

Le XVI[e] SIÈCLE, tout entier à l'exhumation de l'antiquité et à la création du monde moderne, s'occupa peu de Jeanne d'Arc. Il n'y a guère à signaler en France que

l'*Histoire tragique de la Pucelle de Domrémy*, en cinq actes, composée par le jésuite Fronton du Duc, représentée à Pont-à-Mousson en 1580 et éditée par Jean Barnet en 1581.

Le sens dramatique et l'intérêt manquent complètement dans ce pastiche d'école.

On n'y rencontre que deux ou trois bribes de poésie. L'archange saint Michel dit à Jeanne captive :

Dieu frappe ses élus, afin que plus avant
Ils poussent leur mérite, et par vertueux gestes
Se dressent plus haut siège entre les rangs célestes.

Dans le récit diffus de la mort de Jeanne, il est dit, non sans grâce, que les assistants ont vu

Une blanche colombe hors du feu s'envoler
Et, battant doucement ses ailes émaillées,
S'élever de droit fil aux voûtes étoilées.

L'auteur de cette tragédie a eu le mérite de ne pas ménager l'anathème à l'évêque Cauchon. Il lui fait adresser par le chœur, composé de jeunes garçons et de jeunes filles, cette apostrophe énergique :

Est-ce ainsi, ô pasteur lâche,
Qui dois souffrir qu'on te hache
Et tue pour ton troupeau,
Que cette brebis tu donnes,
Au gré des bouches felonnes
Des loups, craintif de ta peau ?

Voilà des vers bien meilleurs que les strophes lamentablement plates qui couronnent l'œuvre. Je cite la

dernière. Elle donnera une idée du ton général de la tragédie du père *Ducæus :* (1)

Hélas doncques es-tu morte
Condamnée injustement
A un si cruel tourment ?
Vierge très chaste et très forte,
De la France le bonheur
Et de Lorraine l'honneur !

Sortons de France. Nous trouvons, vers la fin du XVIe siècle, le grand Shakspeare, qui, consacrant les premiers essais de son génie au remaniement d'œuvres dues à des talents inférieurs, s'inspire de Greene dans le drame où il met en scène la Pucelle.

Ce drame, qui est la première partie de la trilogie de Henri VI, traduit les colères de l'Angleterre vaincue.

Tout d'abord Shakspeare respecte l'héroïne; il la montre repoussant de profanes hommages, et disant

1. L'admiration de Fronton du Duc pour Jeanne se retrouve chez plusieurs autres jésuites. Le père Mariana, l'historien le plus célèbre qu'ait produit la Compagnie, dit, dans son *Histoire des choses d'Espagne* (*Historia de rebus Hispaniæ libri XX-Tolède 1592*), que ceux-là mêmes qui condamnèrent Jeanne avaient le sentiment de la vertu de cette vierge, dont la mémoire sera, parmi les hommes, l'objet d'une éternelle vénération. Le père Le Moyne, dans la *Galerie des femmes fortes* publiée à Paris en 1647, compare Jeanne à Débora et à Judith; puis il ajoute : « Les Anglais mirent le comble à leurs péchés en la suppli- » ciant. Dieu le permit, afin qu'elle remplit tous les devoirs de » la femme forte ; qu'elle vainquit par sa patience comme elle » avait vaincu par sa valeur, et que les Anglais fussent défaits » par sa mort non moins que par ses victoires. »

au roi : « Je ne dois point subir le pouvoir de l'amour; car ma mission sainte me vient d'en haut. Un jour que, le visage brûlé par un soleil ardent, je faisais paître mes agneaux, la Mère de Dieu m'apparut et, dans une vision pleine de majesté, elle m'ordonna de quitter mon humble condition, pour venir mettre un terme aux malheurs du pays. » Elle ajoute, en un langage brillant, mais peu naturel : « La gloire est comme un cercle dans l'onde, qui va toujours s'élargissant, jusqu'à ce qu'à force de s'étendre, il finisse par disparaître. A la mort de Henri, les Anglais ont vu s'évanouir le cercle de leurs prospérités et leur gloire s'est éclipsée. Je suis maintenant cette barque fière et superbe qui portait César et sa fortune: »

Ainsi parle Jeanne au premier acte.

Au second acte elle ne fait que passer.

Au troisième acte, elle occupe de nouveau la scène; et le poète nous la montre adressant au duc de Bourgogne un éloquent appel: « Grand duc, contemple ton pays, contemple la fertile France; vois ses villes et ses hameaux défigurés par les ravages destructeurs d'un ennemi sans pitié; jette sur ta patrie expirante ce regard de tendresse avec lequel une mère couve son enfant dont la mort va clore les paupières; envisage de quelles blessures ta main dénaturée a déchiré son malheureux sein. Ah! tourne, tourne ailleurs la pointe de ton épée. Frappe qui blesse la France; ne blesse pas qui la défend. Avec qui fais-tu cause commune? Avec une nation altière dont l'alliance ne durera qu'autant que dureront ses intérêts. »

[illegible] par Talbot et par son [illegible] Shakespeare a [illegible] l'[illegible] héroïque [illegible] scènes sublimes. [illegible] deux mots d'éloge [illegible] fils de Talbot.

[illegible] se trouve la monstrueuse [illegible] dont le rôle devient [illegible] Jeanne, tombée aux [illegible] qui s'écrie : « Brûlez-[illegible] vilaine fille ; » [illegible] — [illegible] ne fait que s'inspirer [illegible] Virgile qui, dans [illegible] complaisants d'une [illegible] anglaise — en [illegible] supplice, qu'elle est [illegible] corps et son âme aux [illegible] refusent avec [illegible]

[illegible] paraît presque certain, [illegible] Shakespeare n'ait eu [illegible] la responsabilité [illegible]

[illegible] l'an 1600, un seigneur [illegible] poète. Virey, sire des [illegible] à Rouen une tragédie sur *Jeanne* [illegible]

[illegible] Virey de meilleures intentions [illegible] *VI* de Shakespeare. Mais si les inten-

tions sont bonnes, les vers sont exécrables. L'auteur donne dans le pire ronsardisme. Ainsi Jeanne s'écric au début du second acte :

C'est assez enlacé les printanières fleurs,
Couru dessus les prés émaillés de couleurs,
Écouté les amours des troupes forestières.

Ailleurs elle dit à la Loire :

Toi, fleuve roule-argent, aime-or, porte-bateaux,
Tu n'abreuveras plus l'étranger de tes eaux.

Elle répond au galant Dunois :

Non, non, je n'ai les yeux pour servir d'hameçon
Aux enfants d'Aphrodite.

Et elle ajoute :

Mes ans sont dédiés à la Tritonnienne,

Nous pouvons en rester à la Tritonnienne.

Mieux inspiré fut un autre gentilhomme, Nicolas Chrétien, sieur des Croix, Argentenois, qui, dans une grande pastorale, en cinq actes et avec prologue, intitulée *les Amantes*, imagina de mêler épisodiquement Clovis, Charlemagne, Godefroy de Bouillon, saint Louis et Jeanne d'Arc à une collection de bergères et de bergers machinant, en compagnie d'un magicien, d'un matamore, d'un valet et d'un satyre, toute sorte d'amoureux stratagèmes, pour « l'honneste récréation du lecteur ».

La conversion du roi Clovis; la prise de Compostelle par Charlemagne; la prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon; la prise de Damiette par saint Louis; la Pucelle d'Orléans : tels sont les titres des cinq intermèdes héroïques que le poète patriote intercala entre les actes de sa pastorale, publiée, l'an 1613, à Rouen.

Le principal mérite de Chrétien est de balbutier avec bonheur la future langue du grand Corneille.

Il y a un monologue où Jeanne dit :

Qu'on ne s'étonne pas si, fille que je suis,
Je porte le cœur d'homme et plus qu'homme je puis.
Dieu de ce qui lui plaît se sert en ses ouvrages,
Et qui le sert ne peut encourir de naufrages.
A la honte des grands au vice appesantis,
Il élève en honneur les faibles, les petits.

On connaît ces dialogues cornéliens où les reparties s'entre-choquent comme des épées. Chrétien, dans son intermède sur Jeanne, nous en offre une ébauche qui me paraît très digne de remarque. Je cite le morceau, me bornant à supprimer quelques vers parasites et à en modifier trois ou quatre.

CHARLES ROI DE FRANCE

Verrai-je donc toujours, sous la forte influence
Des destins courroucés, misérable ma France ?
Verrai-je donc toujours en proye son repos
Et voilé le soleil de son antique los (*gloire*) ?
O Dieu, par la bonté tempérez la justice ;
Ne nous punissez pas au poids de notre vice;
Sauvez ce pauvre peuple en butte aux fiers Anglois,
Et qui souffre le mal pour le mal de ses rois !

BAUDRICOURT

Sire, Dieu, qui veut prendre en main votre querelle,
M'a fait vous amener une jeune pucelle
Fille de peu de nom, mais de vaillant effort,
Qui a pour son seul chef le Dieu puissant et fort.
Par le ciel inspirée, et de son ordonnance,
Elle promet de mettre en repos votre France.

CHARLES

Qu'une fille ait l'honneur de ce que tant d'héros
Effectuer n'ont pu ! Cela n'est à propos.

BAUDRICOURT

Que Dieu ne puisse bien lui donner la puissance
De parfaire ce fait? Ce n'est hors de créance.

CHARLES

Pourquoi nous ferait-il un si étrange bien ?

BAUDRICOURT

Pour montrer qu'il peut tout, et les monarques rien.

CHARLES

Un fait contre nature est toujours rejetable.

BAUDRICOURT

Un fait contre nature est plutôt admirable.

CHARLES

Il porte en lui souvent le mensonge inventé.

BAUDRICOURT

Ce qui de Dieu provient est plein de vérité.

CHARLES

Pensez-vous que ce fait provienne de sa dextre (*droite*) ?

Voici enfin par quels nobles accents Jeanne triomphante salue le départ des Anglais :

Qui voudra contre France entreprendre autre fois
Sentira le malheur qu'ont senti les Anglois.
Car Dieu, le fondement des sacrés diadèmes,
Comme il les a formés les conserve de même.
Rien ne te détruira, France, que tes seuls bras,
Quand tes propres enfants t'empliront de combats.

La même année où Chrétien publia sa grande pastorale, un concours eut lieu entre les poètes pour composer une inscription devant figurer au bas de la statue érigée en l'honneur de la Pucelle sur le pont de la ville d'Orléans.

Malherbe entra en lice. Et voici l'épigramme qu'il fit :

L'ennemi, tous droits violant,
Belle amazone, en vous brûlant,
Témoigna son âme perfide :
Mais le destin n'eut point de tort;

suivants de la tragédie intitulée *les Portugais infortunés*, tragédie qui, comme *les Amantes*, fut publiée dans la ville natale de Corneille, en 1608.

Les « entreparleurs », pour employer le langage de Chrétien, sont *Mocondez*, roi de Manique, *Sérif*, son lieutenant, et *Maimanes*, pontife sarrasin. Ces trois noirs délibèrent sur le traitement à faire subir aux blancs qui ont apparu sur les côtes et demandent secours :

MAIMANES

C'est l'ornement d'un roi la clémence et douceur.

SÉRIF

Aux grands rois la clémence est souvent dommageable.

Celle qui vivait comme Alcide
Devait mourir comme il est mort.

En même temps, le poète écrivit une autre épigramme sur ce que la statue était sans inscription :

Passants, vous trouvez à redire
Qu'on ne voie ici rien gravé
De l'acte le plus relevé
Que jamais l'histoire ait fait lire :
La raison qui vous doit suffire,
C'est qu'en un miracle si haut
Il est meilleur de ne rien dire
Que ne dire pas ce qu'il faut.

Ces deux derniers vers de Malherbe expriment une

MAIMANES

Rien tant que la douceur ne rend leur état stable.

LE ROI

Un roi n'est obéi qui n'est plus craint qu'aimé.

MAIMANES

Un roi trop redouté n'est jamais estimé.

SÉRIF

Un règne sans le fer beaucoup de temps ne dure.

MAIMANES

La clémence en tout temps un grand État assure.

LE ROI

Bon d'être à mes sujets et courtois et clément.

MAIMANES

Il faut aux étrangers l'être pareillement.

idée très juste. Que n'a-t-il appliqué son aphorisme?
Il n'aurait fait ni l'une ni l'autre épigramme.

La fille d'alliance de Montaigne, Marie de Gournay, qui n'était pas poète, mais qui avait l'âme grande, fut mieux inspirée que Malherbe quand elle composa ce

Je ne résiste pas à l'envie de citer encore quelques vers de Chrétien, tirés de l'intermède sur *la prise de Jérusalem :*

EUSTACHE (frère de Godefroy de Bouillon).

Votre effort est vaillant ; mais il est téméraire,
Et la témérité n'engendre que misère.

GODEFROY DE BOUILLON

Ce que l'on fait pour Dieu est toujours de devoir

EUSTACHE

Dieu ne veut rien de nous outre notre pouvoir.

GODEFROY

Vaincre ou mourir pour lui, c'est égale victoire

EUSTACHE

Il faut mourir pour nous, et vaincre pour sa gloire.

N'est-il pas présumable que Corneille enfant avait lu les vers coupés, substantiels et sentencieux de Chrétien, et qu'ils ne furent pas sans influence sur le développement de son génie?

Si c'était le lieu, il y aurait de curieux rapprochements à faire entre Chrétien et Corneille, au point de vue des plans, des caractères et du style. Quoique pétri de mauvais goût, Chrétien avait de l'ingéniosité, du nerf et de l'éclat. Il mériterait d'être moins ignoré.

quatrain pour un tableau où Jeanne était représentée l'épée à la main :

Peux-tu bien accorder, vierge du ciel chérie,
Cet œil plein de douceur et ce glaive irrité ?
— Mon regard attendri caresse ma patrie,
Et ce glaive en fureur lui rend sa liberté.

En 1642, l'abbé d'Aubignac, ce parfait mélange du cuistre et du pédant, grandi dans la domesticité du cardinal de Richelieu, publia une *Jeanne d'Arc* écrite en prose afin de « sauver la vraisemblance » et déduite, comme le titre l'indiquait pour que nul n'en ignorât, « selon la vérité de l'histoire et les rigueurs du théâtre ». L'auteur démontre doctement, dans la préface, qu'il a marié la grâce et la force et qu'il a dosé, selon les bonnes formules, la pitié et la terreur. Son but déclaré est de glorifier les Français et de flétrir les Anglais ; et il croit l'avoir atteint en prêtant à la Pucelle un testament où elle lègue des « lauriers » à la France et des « cyprès » à l'Angleterre.

Après Jeanne d'Arc, le principal héros de cette tragédie est Warwick. L'abbé, en historien fidèle, nous représente Warwick comme le cavalier servant de la Pucelle, auprès de qui il entreprend sans succès de « faire parler ses soupirs ». Aussi délicat qu'ingénieux, l'abbé appelle Cauchon *Chanchon*, pour épargner à nos oreilles l'audition de « syllabes malsonnantes ». En revanche, il ne veut pas que le méchant évêque demeure impuni. Au moment où on vient d'apprendre les dé-

tails du supplice de Jeanne par un récit disert mis dans la bouche de Talbot, l'évêque tombe mort, non sans trouver le temps de s'écrier, en excellent héros de tragédie qui ne veut pas laisser les spectateurs dans l'incertitude : « Un trait invisible vient de me percer le cœur. »

L'abbé d'Aubignac, quelle que fût sa confiance en soi, voulait bien admettre qu'un de ses contemporains pouvait avoir plus de génie que lui. Ce contemporain privilégié était Chapelain. D'Aubignac imagina de faire prédire le poème de Chapelain par Jeanne elle-même. La Pucelle, conduite devant les chefs anglais, leur lance d'abord de telles menaces qu'elle les met en fuite ; puis, quand ces braves reprennent courage et reviennent, elle leur adresse un long discours où, entre autres belles choses, elle dit : « Un poète doit venir qui établira l'immortalité de ma gloire par un ouvrage immortel. »

Parlons-en, de cet ouvrage immortel.

C'est en 1656 que parut enfin la *Pucelle* de Chapelain, annoncée depuis trente ans. L'attente avait été grande. Grande fut la déception. La France avait espéré avoir son Homère. Elle constata, avec des éclats de rire, que le mieux renté de ses poètes n'était nullement poète.

Chapelain, né grammairien, connaissait à merveille les règles de l'épopée. Aussi fit-il une préface qui expliquait fort bien comme quoi il assommait son monde en observant les règles. Mais il eut beau se montrer

savamment ennuyeux et prouver que chez lui l'art ajoutait à la nature, le public demeura inexorable.

Le sort de Chapelain lui fut commun avec tous les écrivains qui, en son temps, eurent la fureur à la mode, la fureur du poème héroïque. Ceux-ci, soit qu'ils empruntassent leurs héros aux fastes de l'histoire de la religion, comme Saint-Amand écrivant son *Moïse*, Lesfargues écrivant son *David*, Coras écrivant son *Jonas*, Godeau écrivant son *Saint Paul*, le père Mambrun écrivant son *Constantin;* soit qu'ils s'inspirassent des fastes de l'histoire de France, comme Desmarets de Saint-Sorlin écrivant son *Clovis*, Boissat écrivant son *Charles Martel*, Le Laboureur écrivant son *Charlemagne*, Jacques Carel écrivant son *Childebrand*, le père Lemoyne écrivant son *Saint Louis*, n'ignoraient ni les lois de l'épopée, ni les belles pages d'Homère, de Virgile et du Tasse. Chapelain de même. Eux et lui, ils imaginèrent qu'il suffisait, pour bien faire, de suivre régulièrement les procédés classés par les éplucheurs de chefs-d'œuvre et d'imiter ces chefs-d'œuvre eux-mêmes. Ils oublièrent que le génie ne s'apprend ni ne s'imite; qu'il domine préceptes et modèles, et ne peut être suppléé par eux. Ils ne s'aperçurent pas que la nature leur avait refusé ce don du génie, et que tous les livres du monde ni même une application de trente ans ne sauraient combler une telle lacune.

Chapelain ne publia, en 1656, que les douze premiers chants de son poème. Quant aux douze chants qui suivaient, il voulut bien en faire espérer la pro-

chaine publication, dans son épître dédicatoire adressée au duc de Longueville.

Ce duc de Longueville était un seigneur qui avait de l'argent à perdre. En sa qualité de descendant de Dunois, il s'estima tenu de répondre à la dédicace de Chapelain par une pension de douze mille livres. C'était à raison de mille livres par chant.

Heureusement pour le duc, qui sans doute se serait cru obligé de doubler la pension, le public dispensa Chapelain de publier la seconde moitié de son œuvre. Les douze chants inédits dorment en manuscrit à la Bibliothèque nationale, sous le numéro 15002. J'imagine qu'aucun éditeur n'ira les y déterrer, malgré la quasi-réhabilitation de Chapelain, tentée jadis par Saint-Marc Girardin.

Je ne mentionnerai pas ici des vers de la *Pucelle*, quoiqu'il s'y en rencontre de loin en loin qui ne manquent ni de vigueur ni d'éclat. Tous le monde a lu, cités dans tel ou tel recueil, les deux ou trois morceaux lisibles de ce poème illisible.

Je préfère signaler un développement assez ignoré que Chapelain a introduit dans sa préface. Il y rompt une lance en faveur du beau sexe. On ne m'accusera pas de faire un hors-d'œuvre en exhumant cette curieuse apologie de la femme-soldat, écrite dans un siècle qu'on est convenu d'appeler le siècle de l'étiquette, pour la faire figurer dans ce livre consacré à Jeanne d'Arc.

Ayant fait de Jeanne son héroïne, Chapelain combat

les préjugés de ceux qui estiment messéant que la femme manie les armes et qui concluent de sa faiblesse physique à sa faiblesse morale :

« Ils ne songent pas, dit-il, qu'en supposant la force
» du corps nécessaire à la vertu héroïque, ils n'en
» excluent pas seulement les femmes, mais les hommes
» aussi, au moins ceux qui ne sont pas robustes,
» quelque amour de la belle gloire que leurs cœurs
» puissent avoir conçue. Ils devraient se souvenir
» que cette vertu n'a presque rien à faire avec le
» corps, et qu'elle consiste non dans les efforts d'un
» Milon de Crotone où l'esprit n'a aucune part, mais
» en ceux des âmes nées pour les grandes choses,
» quand, par une ardeur plus qu'humaine, elles s'élè-
» vent au-dessus d'elles-mêmes ; qu'elles forment
» quelque dessein dont l'utilité est aussi grande que
» la difficulté, et qu'elles choisissent les moyens
» de l'exécuter avec constance et hauteur de cou-
» rage. »

Chapelain ne croit pas juste de faire deux espèces des deux sexes et d'attribuer à l'âme de l'homme un seul avantage auquel l'âme de la femme ne pût aspirer.

Pour justifier son opinion, il cite l'exemple de femmes illustres, qui ont montré « une extrême assurance dans les malheurs où les hommes mêmes faisaient voir une extrême lâcheté »; il rappelle les reines qui ont occupé dignement le trône en Espagne, en Angleterre, en Écosse, en Suède; il allègue l'his-

toire des Scythes chez qui les travaux militaires étaient également partagés entre l'un et l'autre sexe, et celle de la république des Amazones, toute guerrière, et qui n'admettait pas même les hommes dans la société des combats.

« On voit, dit-il, par ces dérogations aux mœurs » communément reçues, que la coutume, pour universelle qu'elle soit, ne prescrit pas contre la raison, qui n'est point sujette au changement et qui » ne suit point les caprices de la fantaisie. D'où l'on peut » inférer que la pudeur, qui a été introduite sur cela » dans la vie civile, est une pudeur illégitime, toute » dans l'imagination et sans réalité quelconque, » parce que la vraie pudeur ne regarde que les choses » mauvaises et opposées à la vertu, et que cette » autre-là ne regarde que l'opinion, pour des choses » qui de soi sont indifférentes. »

Chapelain proclame donc que, en matière d'actions vertueuses, ce qui est bienséant à l'homme ne peut être messéant à la femme, dont l'âme est capable de toute vertu; il en appelle, contre l'empire des usages, au libre usage de la raison; il conclut que les femmes peuvent, sans choquer la pudeur, s'armer et combattre, surtout dans une pressante nécessité et « lorsque la patrie, qui est une mère commune, a besoin de tous ses enfants ». « La coutume, dit-il, ne saurait faire tort à la nature, non plus que l'opinion à la vérité. »

Ainsi parle Chapelain dans sa préface. Quand on

lit ensuite ses vers, on regrette qu'il n'ait pas toujours écrit en prose.

En composant sa *Pucelle*, Chapelain n'a pas eu seulement le tort de faire une épopée ridicule ; il a eu le tort, plus grave, de provoquer la *Pucelle* de Voltaire.

Voltaire a bafoué Jeanne d'Arc dans un poème qui est sa plus belle œuvre et sa plus mauvaise action.

Certes, il est sûr que la liberté est la vie de l'art. Mais encore est-il vrai que l'art s'avilit quand il réalise la beauté esthétique au prix d'une profanation de la beauté morale.

Il eût été facile à Voltaire de se montrer le brillant émule de l'Arioste, sans commettre le crime de lèse-patrie, qui demeure la tache de sa mémoire.

Il est vrai que, quand Voltaire écrivait en prose et que par suite il ne jouissait plus de la licence de déraisonner accordée aux poètes, il lui arrivait de rendre justice à Jeanne comme il a su rendre justice à saint Louis. Ainsi, dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, il proclame Jeanne « une héroïne » et dit, d'accord en cela avec David Hume, qu'elle « aurait eu des autels, dans les temps où les hommes en élevaient à leurs libérateurs ».

Mais c'était là chez Voltaire une opinion sans consistance. Ailleurs, dans le *Dictionnaire philosophique*, il appelle Jeanne une « *idiote* » et ne voit guère en elle qu'une dévote « menée par un fripon, nommé *frère Richard* ».

Frère Richard, Voltaire l'oublie, était en pèlerinage à Jérusalem lors de l'avènement de Jeanne, et ne fut connu par elle qu'à l'époque du siège de Troyes

« Je n'ai jamais commis le crime de lire la *Pucelle*, » dira l'Anglais Southey en 1795.

Quand le poème parut, en 1755, tous les Français le lurent, et seuls les ennemis attitrés de Voltaire s'abstinrent de l'applaudir.

Ainsi la légèreté de Voltaire à l'endroit de Jeanne lui était commune avec ses contemporains.

Mais bientôt le temps des badinages est passé. Les heures tragiques sonnent. C'est la Révolution. A son souffle, esprits et cœurs s'élèvent et s'élargissent. Le XIXe siècle réprouvera une obscénité sacrilège où le génie bafoue l'héroïsme. Au surplus, sagement éclectique, il associera dans son admiration Voltaire, l'apôtre de la tolérance, et Jeanne d'Arc, la martyre du patriotisme.

Les deux plus vives protestations contre le poème de Voltaire sont venues de deux poètes étrangers à la France : Schiller et Southey.

Southey n'a pas seulement anathématisé les détracteurs de Jeanne d'Arc. Il a chanté lui-même la libératrice de la France, et s'est glorifié, non sans raison, de rendre hommage, quoique étant Anglais, à l'héroïne qui vainquit les Anglais.

Son poème héroïque, paru en 1795, est divisé en dix

livres. Il n'embrasse que la partie la plus heureuse de la carrière de Jeanne; depuis son départ pour Chinon jusqu'au sacre de Reims.

L'auteur imagine que Jeanne adolescente a aimé un certain Théodore; il représente ce jeune homme tombant sous les murs d'Orléans, et il lui met dans la bouche la prophétie des malheurs qui puniront Jeanne guerrière d'avoir vaincu en son âme les affections de la jeune fille. Lorsque le sacre a lieu, Jeanne à son tour annonce l'avenir : elle prédit la déclaration des droits de l'homme; elle exalte l'égalité et la liberté; elle esquisse un tableau anticipé de la Révolution française.

Southey avait vingt et un ans quand il publia son poème. L'œuvre sent l'improvisation et la jeunesse. Le style manque de maturité. Mais la verve déborde. On s'aperçoit que Southey est plein de Milton et s'en inspire.

A cette époque de sa vie, Southey était ardemment démocrate et républicain. Il changea depuis; et il se reprocha, comme des contre-vérités, des hors-d'œuvre qu'on peut lui reprocher comme des anachronismes.

Vers l'époque où parut le poème de Southey, Schiller, le plus noble génie qu'ait produit l'Allemagne, s'écriait :

« O Vierge, ravalant en toi une incomparable image de l'humanité, la raillerie t'a traînée dans la plus épaisse poussière. C'est bien le fait de l'esprit moqueur. En lutte éternelle avec le beau, il ne croit ni à Dieu, ni à l'ange; il veut ravir au cœur ses trésors.

» Mais comme toi, ô pieuse bergère, la poésie est fille de race candide. Elle te tend sa main divine, et elle s'élance avec toi vers les astres éternels. Sainte création de la pitié, une auréole entoure ta tête. Tu vivras, immortelle.

» Le monde aime à noircir ce qui rayonne et à traîner le sublime dans la fange. Mais sois sans crainte. Il est encore de belles âmes qui s'enflamment pour ce qui est grand. Il est encore de nobles esprits qui n'aiment que les nobles figures. »

Schiller devait faire mieux que flétrir la parodie de Voltaire. Il écrivit sa tragédie *la Vierge d'Orléans*, représentée à Weimar en 1801 avec un immense succès.

Le poète a travesti la vie et la mort de Jeanne d'Arc; mais il a lyriquement célébré son grand cœur et ses exploits, et il a personnifié en elle le patriotisme avec un sens dramatique, avec une hauteur de vues, qui me paraissent n'avoir pas été assez remarqués. La *Vierge d'Orléans* est toujours très applaudie des Prussiens. Ils s'excitent par l'évocation de l'héroïne française à aimer la patrie allemande.

On connaît ce beau prologue où le poète montre Jeanne troublée par ses visions, rebelle à l'amour, se coiffant du casque qu'une Bohémienne a fait prendre à Bertrand, se sentant tout à coup animée de l'esprit des combats, saluant l'avenir et disant adieu au passé. Il y a là des accents magnifiques. « Point de traité! s'écrie Jeanne. Point de transactions! Le libérateur est proche

et déjà s'arme pour le combat. Devant Orléans va pâlir l'étoile de l'ennemi. La mesure est comble; les blés sont mûrs pour la moisson. N'hésitez pas! Ne fuyez pas! Avant que l'épi jaunisse, les coursiers d'Angleterre auront cessé de s'abreuver dans les flots limpides de la Loire. Quoi! ce royaume croulerait! Quoi! ce pays de la gloire, le plus beau que l'éternel soleil contemple dans sa course, le paradis terrestre aimé de Dieu, subirait les chaînes de l'étranger? Jamais! Adieu, montagnes, prairies que j'aimais, et vous, calmes vallons, adieu! Éternellement adieu! Jeanne ne foulera plus vos sentiers. Ainsi le veut la voix qui s'est fait entendre à moi. Une passion qui n'a rien de terrestre me pousse. Ce Dieu qui apparut à Moïse, ce Dieu qui arma le pâtre Isaïe, ce Dieu, à moi aussi, m'a parlé du fond des rameaux de cet arbre, disant : « Va et me rends témoi- » gnage sur la terre. D'un dur airain tu couvriras tes » membres, et l'acier ceindra ta gorge délicate. Loin » de toi l'amour humain et ses flammes coupables! » Jamais la couronne nuptiale n'ornera tes cheveux; » jamais un enfant ne te sourira pressé contre ton sein; » mais par la guerre tu seras illustre entre toutes les » femmes. Comme le faucheur abat les blés, ainsi tu » moissonneras ces superbes vainqueurs. C'est toi qui » porteras le salut aux héroïques enfants de la France » et qui, dans Reims délivré, couronneras le roi. » Le ciel me devait un gage. Il m'envoie ce casque dont le fer me communique une force divine, m'embrase de l'ardeur des chérubins, m'entraîne vers le tumulte de

la guerre avec la violence de l'ouragan. Oui, c'est l'appel des héros qui frappe mon oreille. J'obéis. Les coursiers hennissent, se cabrent. La trompette a retenti. Aux armes! »

Le premier acte nous montre le dauphin découragé. Il dit qu'il a fait tout ce qu'il pouvait faire. — « Quoi, sire, s'écrie Dunois, est-ce là le langage d'un roi? La patrie est tout, une fois que la guerre a déployé son sanglant étendard; et le dernier d'entre les sujets n'hésite pas à lui sacrifier ses biens et son sang, toutes ses haines et toutes ses amours. Le laboureur déserte sa charrue; la femme abandonne son rouet; les enfants et les vieillards courent aux armes; le bourgeois met le feu aux murailles de sa ville; le paysan incendie de sa main ses récoltes. Rien ne coûte; car l'honneur a parlé. Honte sur la nation qui marchande à l'honneur un sacrifice! »

Tout à coup la cour apprend l'arrivée d'une jeune fille qui, au moment où des chevaliers lorrains étaient attaqués par les Anglais, est apparue, a saisi un étendard, a entraîné les hommes d'armes et a rendu les vaincus victorieux. Elle vient. Dunois, voulant lui donner le change, s'est mis à la place du roi. — « Bâtard d'Orléans, dit Jeanne, tu veux tenter Dieu. Lève-toi et quitte cette place qui ne t'appartient pas; car c'est vers celui-là, plus grand que toi, que je suis envoyée. » Jeanne va droit au roi et lui dit sa mission; puis elle envoie à l'ennemi un héraut qui offrira le choix entre la paix et la guerre.

Le second acte nous montre Bedfort et le duc de Bourgogne se querellant; Isabeau, la furie funeste à tous, déchaînant ses colères; Jeanne luttant contre Montgomery, et Dunois luttant contre le duc de Bourgogne. Pendant le duel de Dunois et du duc, Jeanne intervient; et, comme dans Shakspeare, elle presse Philippe de Bourgogne de se convertir à la cause royale : « Arrêtez, Dunois; arrêtez, duc, s'écrie-t-elle. Le sang français ne doit pas couler ici. N'êtes-vous pas tous deux fils de France? Ne vois-tu pas, Bourguignon, que nous sommes des tiens? Nos épées n'ont point de tranchant pour toi; nos bras s'ouvrent pour te recevoir; nos genoux sont prêts à fléchir pour te rendre hommage. Le ciel est pour la France. Viens, noble transfuge; viens du côté du droit et de la victoire! Il s'attendrit; sa colère va se fondre en une rosée de larmes! Il pleure; il est vaincu; il est à nous. Amis, pressez vos cœurs contre son cœur! »

Au troisième acte l'archevêque de Reims sanctionne la réconciliation du dauphin et du duc de Bourgogne. « Vous voilà unis, princes, dit-il; et la France va renaître de ses cendres. Les blessures du pays se guériront; les villes sortiront de leurs décombres; les champs se couvriront de moissons nouvelles; mais ceux-là qui sont tombés victimes de vos querelles ne ressusciteront pas. Le sang et les pleurs versés demeurent bien versés. La génération naissante fleurira sans doute; mais la génération passée n'en aura pas moins été la proie des calamités. Le bonheur des neveux ne réveille pas les pères dans leurs tombes. Princes, vous

voyez quels sont les fruits de vos discordes fratricides. Que l'enseignement vous profite ! »

A partir de ce troisième acte, dont je viens de faire connaître le plus beau passage, le poète philosophe dévie dans le romanesque.

L'histoire nous montre l'étoile de Jeanne de plus en plus pâlissante après le sacre de Reims. Schiller a voulu expliquer ces infidélités de la victoire par une infidélité de Jeanne à la passion unique qui aurait dû toujours remplir son cœur ; et il la peint à demi subjuguée par un amour terrestre.

L'histoire nous montre Jeanne condamnée par des prêtres et montant sur le bûcher. Schiller, dédaigneux du fait d'un jour, a voulu que l'héroïsme de Jeanne aboutît à une glorification et que Jeanne mourût au milieu d'une apothéose, prélude des apothéoses de la postérité.

En procédant ainsi, Schiller a cru confirmer une fois de plus le mot profond d'Aristote : « La poésie est plus vraie que l'histoire. »

Mais si l'on peut présumer que le poète n'a fait qu'obéir aux suggestions d'un noble idéalisme, il n'en est pas moins nécessaire de constater qu'il a uniquement abouti à gâter une belle œuvre.

Déjà, au second acte, nous sommes choqués de voir Jeanne, implacable, repousser la prière de Montgomery, qui se confesse vaincu, et l'immoler, au nom

d'une fatalité vengeresse dont elle se dit l'instrument. Mais que dire de ce troisième acte, où Dunois et La Hire se racontent leur amour pour la pucelle; où Agnès, le roi, le duc de Bourgogne et l'archevêque de Reims, engagés dans de galantes préoccupations, cherchent à marier Jeanne; où Jeanne, après avoir rejeté toutes avances, va se battre, rencontre le jeune Lionel, se sent prise de pitié et d'amour pour lui au moment où elle allait le frapper, et s'écrie: « Qu'ai-je fait? J'ai rompu mon vœu! » Quelque poésie qui s'y mêle, tout cela nous répugne.

C'est bien autre chose au quatrième acte, où pourtant se rencontrent de beaux accents. Jeanne avait dit éloquemment: « Malheur à moi si, portant dans mes mains l'épée du Dieu vengeur, je pouvais me sentir entraînée vers un enfant de la terre. Mieux me vaudrait cent fois n'être point née! Le seul regard de l'homme qui me désire est pour moi une profanation et m'inspire l'horreur. » Or voici que, de par la logique de notre cher poète idéaliste et aussi pour mouvementer le drame qui vit de la lutte des passions, le regard de Lionel a inspiré à Jeanne un sentiment qui est loin d'être un sentiment d'horreur; et, à partir de ce moment, elle se sent déchue; elle voudrait échapper à tous et s'échapper à elle-même. « Moi, porter l'image d'un homme dans mon cœur virginal! s'écrie-t-elle. Moi, l'ange sauveur de la France, brûler pour l'ennemi de mon pays! Pourquoi mes yeux se sont-ils arrêtés sur les siens? Avec ce regard a commencé ton crime, malheureuse! Hélas!

j'ai vu les firmaments ouverts ; j'ai contemplé la face des bienheureux, et voilà que mon espérance n'est plus que sur la terre. Ciel ! pourquoi m'avoir chargée d'une vocation si terrible ? Pouvais-je endurcir ce cœur que tu as créé sensible ? »

Après cette plainte pathétique, la Pucelle nous est représentée s'humiliant devant Agnès Sorel. Peut-on imaginer conception plus répugnante? Jeanne dit à la maîtresse du roi : « Toi, tu aimes où chacun aime; tu peux ouvrir ton cœur au grand jour ! Toute cette fête du sacre à laquelle tu me convies ne sera que le reflet de ton amour. Laisse-moi; fuis mon aspect; ne te souille point de ma présence empoisonnée. La sainteté ici, la pureté, c'est toi. »

Quand un grand poète se trompe, il ne se trompe pas à demi. Schiller imagine qu'au sortir de la cérémonie du sacre, Jeanne se trouve en face de son père, qui est convaincu qu'elle perd son âme et qui vient l'accuser de magie devant le roi. Voyant là un châtiment de Dieu et voulant l'accepter, Jeanne se tait. Son père accentue ses accusations : il déclare qu'elle est vendue au démon. Jeanne se tait. Le roi, Agnès, les seigneurs la pressent de répondre et de confondre cet homme. Elle s'obstine dans son inexplicable silence. Alors tous l'abandonnent. Il ne reste là que Dunois qui lui dit : « Tu es ma femme. J'ai cru en toi dès le premier regard. Ta noble colère est la seule cause de ton silence. Enveloppée de ta sainte innocence, tu as dédaigné de réfuter un honteux soupçon ; fie-toi à mon bras et à ta

bonne cause! » Mais Jeanne se détourne de Dunois. Il s'en va. On vient apprendre à Jeanne que le roi veut bien lui permettre de partir sans être inquiétée. Son camarade d'enfance, le respectueux Raymond, qui l'aimait à Domrémy, s'offre à son tour pour la conduire. Elle accepte et part.

Schiller se relève admirablement au cinquième acte, mais sans rentrer dans la vérité de l'histoire Nous voyons la Pucelle errant avec Raymond dans les profondeurs d'une forêt. Ils sont battus de l'orage et à bout de forces, quand ils aperçoivent la cabane d'un charbonnier. Ils y entrent. Jeanne, affamée, va manger et boire. Soudain l'enfant du charbonnier s'élançe sur elle et s'écrie en lui arrachant le verre de la bouche : « Mère, mère, que faites-vous? A qui donnez-vous l'hospitalité? C'est la sorcière d'Orléans! »

Chassée par tous, Jeanne dit à Raymond : « La malédiction me poursuit. Laisse-moi. » Raymond lui répond qu'il l'accompagnera toujours, quoique réprouvée. « Quoi, s'écrie-t-elle, toi aussi tu me crois capable d'avoir pu renier mon Dieu? » Et elle lui explique qu'elle n'a fait que subir en silence la volonté du ciel. « Mais pourquoi ne pas répondre à votre père? » — « Ce qui venait d'un père venait de Dieu. » — « Pourquoi laisser le monde dans l'erreur? » — « Ce n'était point une erreur; mais un décret d'en haut. » — « Comment imaginer qu'une créature humaine puisse ainsi n'opposer que le silence à la plus affreuse calomnie? »

— « Il était besoin que je fusse bannie et fugitive pour apprendre à me connaître. Naguère, lorsque l'éclat de la gloire m'environnait, un combat se livrait dans mon sein; et moi, la plus enviée des créatures, j'en étais la plus infortunée. Maintenant la paix est descendue en moi. » — « Oh ! venez, courons proclamer votre innocence à la face du monde. » — « Celui qui déchaîna la confusion la dissipera. Le fruit de la destinée tombe alors seulement qu'il est mûr. Un jour viendra pour m'absoudre. » — « Quoi ! attendre en silence qu'un hasard... » A ces mots, Jeanne interrompant Raymond et lui prenant doucement la main : « Tu ne vois que le côté naturel des choses; car un bandeau terrestre couvre tes yeux. J'ai contemplé, moi, l'être en son essence immortelle. Sans la volonté divine, pas un cheveu ne saurait tomber de la tête de l'homme. Vois-tu là-haut le soleil qui décline? Eh bien! aussi vrai qu'il se lèvera demain dans sa splendeur, aussi infailliblement luira le jour de la vérité. »

Au moment où finit cette belle scène, qui contient la philosophie de l'œuvre de Schiller, la reine Isabeau paraît, guidant une escorte de soldats. Elle reconnaît Jeanne; elle la fait charger de liens, et elle croit avoir enchaîné la fortune de la France. C'est à Lionel, à l'homme fatal pour elle, que Jeanne est conduite malgré ses protestations. — « Jeanne, aime-moi, lui dit le général anglais, et je te défendrai contre le monde entier. » Jeanne, rassérénée, lui répond : « Je ne puis t'aimer. Mais si ton cœur se sent enclin

vers moi, fais que ce sentiment porte bonheur aux deux peuples. Conduis ton armée hors du sol de ma patrie. A cette condition je t'offre la paix, au nom de mon roi. » — « Prétends-tu dans les fers nous imposer des lois? » s'écrie Lionel. Jeanne reprend : « Écoute-moi, pendant qu'il en est temps. Jamais la France ne pliera sous le joug de l'Angleterre. Jamais! Jamais! Plutôt que cela n'arrive, ce pays se changera en un vaste tombeau où s'engloutiront vos armées. »

Jeanne cesse de parler, quand un capitaine, survenant à la hâte, annonce que les Français sont là, enseignes déployées. « Les Français! s'écrie Jeanne joyeuse. Il s'agit maintenant de croiser le fer, superbe Angleterre! » — « Insensée, lui dit Falstolf, modère ta joie; tu ne verras pas la fin de cette journée. » — « Je mourrai, répond Jeanne. Mais mon peuple aura vaincu. »

Les chefs anglais s'apprêtent à courir au combat; et ils demandent à Jeanne de donner sa parole qu'elle ne cherchera pas à s'échapper. Jeanne répond : « Recouvrer ma liberté est mon unique vœu. » — « Chargez-la de liens plus étroits, s'écrie Isabeau. J'engage ma vie qu'elle ne s'échappera pas. » En même temps, on lie de chaînes les bras et le corps de Jeanne. Isabeau reste près d'elle, et tient à la main un poignard dont elle doit la frapper si les Français ont le dessus. « Soyez tranquilles, a-t-elle dit. Elle ne vivra pas pour contempler notre chute. » Et Falstolf a ajouté : « Jeanne, tu sais ce qui t'attend. Libre à toi d'appeler maintenant la victoire sur les armées de ton peuple. »

— « Oui, j'appellerai la victoire, s'écrie Jeanne, et nul ne m'en empêchera. Ecoutez! C'est la marche guerrière des Français. Vaillante harmonie, comme elle retentit au fond de mon cœur! Mort aux Anglais! Victoire à la France! Debout, mes héros, debout! La Pucelle est avec vous. Enchaînée, elle ne peut plus comme jadis porter la bannière. Mais son âme, libre, s'élance sur les ailes de votre chant guerrier. »

Sur l'ordre d'Isabeau un soldat monte à la plateforme d'où il suit et raconte les péripéties du combat. Un moment, les Français semblent vaincre. Isabeau s'apprête à tuer Jeanne; et Jeanne rayonne de joie. Presque aussitôt, la fortune change. Les Français reculent. « Mon Dieu! s'écrie Jeanne, tu ne m'abandonneras pas de la sorte! » Mais quoi! tout est perdu. Dunois est pris; le roi est envelopppé. Isabeau triomphante lance à Jeanne ses sarcasmes. « Seigneur, s'écrie Jeanne à genoux, entends-moi! Suppliante, vers toi j'élève mon âme. Tu peux rendre un fil d'araignée aussi fort qu'un câble de vaisseau. Que ta volonté se manifeste, et ces chaînes tomberont, et ces murailles s'ouvriront. » — « Triomphe! triomphe! s'écrie à ce moment le soldat anglais qui suit des yeux la bataille. Le roi de France est prisonnier! » — « Qu'ainsi donc Dieu me vienne en aide! » dit Jeanne, élevée au-dessus d'elle-même par cette puissance de la volonté que le grand Schiller a si profondément comprise et rendue en toutes ses œuvres. Jeanne a saisi violemment ses chaînes à deux mains; elle les a arrachées; elle a enlevé l'épée d'un soldat;

elle s'est élancée hors de la prison, au milieu de la stupeur de tous. La voilà sur le champ de bataille. Sa course est plus rapide que le regard; on la voit en vingt endroits à la fois. Elle rallie les Français; elle disperse les Anglais ; elle met à mort Falstolf ; elle délivre le roi.

Les Français triomphent. Jeanne est mortellement blessée. Le roi et les seigneurs l'entourent. « Jeanne, tu es une sainte, lui disent-ils. Mais nos regards étaient aveugles. » Elle demande sa bannière; et elle meurt en s'écriant : « Voyez là-haut! Le ciel ouvre ses portes d'or. La terre fuit derrière moi. Là-haut! Là-haut! Courte est la douleur; éternelle la joie! »

Telle est la tragédie romantique de Schiller. Avec tous ses défauts, et, quoi qu'en aient dit Michaud, Poujoulat et autres, opposant à Schiller qui Southey, qui Soumet, ô misère! la *Vierge d'Orléans* est l'œuvre la plus belle que Jeanne d'Arc ait inspirée. C'est l'honneur de l'Allemagne de l'avoir produite.

Immédiatement après l'œuvre de Schiller, je place le *Mystère du siège d'Orléans*, dont les qualités sont d'ailleurs d'ordre si différent.

De même que Schiller, en publiant la *Vierge d'Orléans*, avait donnée en 1801, une généreuse leçon de patriotisme à l'Allemagne naguère vaincue par les soldats de la Révolution française, de même Casimir Delavigne, en écrivant, au lendemain des désastres de 1815, les deux *Messéniennes* consacrées à Jeanne d'Arc, rappela

aux Français comment on résiste aux envahisseurs. Par cette évocation de la jeune fille en qui se personnifie notre vieux peuple soulevé pour son indépendance, le poète dit aux vainqueurs de la veille : « Soyez modestes »; et aux vaincus : « Espérez. »

Tout le monde a lu ces deux *Messéniennes*. La seconde passe pour être le chef-d'œuvre de Casimir Delavigne. Elle est mouvementée et parfois pathétique. Le mal est qu'on y sent un arrière-goût de la rhétorique des faiseurs de vers latins. L'auteur abuse de colifichets alors goûtés. Mais ces colifichets sont passés de mode, comme passeront de mode les colifichets dont s'engouent les littérateurs et le public d'aujourd'hui. Seuls le vrai, le simple, le senti ne passent pas de mode.

Deux poètes dramatiques firent écho à Casimir Delavigne, d'Avrigni et Soumet.

La *Jeanne d'Arc* de d'Avrigni, en cinq actes et en vers, fut jouée au Théâtre-Français, en 1819. Aujourd'hui, quand on la lit, on se demande d'où a pu lui venir cet honneur.

Jeanne et Dunois, Talbot et Bedfort font assaut de discours interminables; et le traître Warwick, qui provoque machiavéliquement le supplice de Jeanne, n'est qu'un fantoche faisant des malices à d'autres fantoches. Il est vrai que d'Avrigny nous avertit, par des notes conciencieusement intercalées, que tel personnage s'exprime avec une animation croissante, tel autre avec émotion et chaleur, un troisième avec une noble fierté, un qua-

trième avec une vivacité pathétique, ainsi de suite. Le fait est que tous délayent en un langage également terne et incolore des pensées également fades et insipides. Nous sommes en face d'un auteur qui nous dit : « Représentez-vous une pièce bien faite. » Mais la pièce n'est pas faite. On avait beaucoup d'imagination en ce temps-là au Théâtre français.

Il y a plus de style chez Soumet. Mais que de tapage dans le vide !

Ce vaillant versificateur s'était promis de faire trouver menteurs tous ceux qui ont prétendu que ni notre génie ni notre époque ne se prêtaient à la composition d'un poème épique. Il entreprit de consacrer à Jeanne d'Arc un épopée couronnée par une tragédie. L'épopée est nulle ; la tragédie est mauvaise.

Imaginez un rhétoricien qui amalgame toutes les pièces de vers latins qu'il a composées dans ses classes et les fait converger autour d'un sujet unique, vous aurez une idée du tour de force qu'a exécuté Soumet, en juxtaposant les divers morceaux qui composent son poème. Pot-pourri rimé, voilà le vrai nom de cette œuvre.

Soumet avait fait une élégie sur une orpheline. Il imagine que Jeanne accueille l'orpheline sous son toit. Voilà l'élégie placée. Je ne m'en plains pas, vu que cette élégie est le chef-d'œuvre de Soumet. Mais, que d'autres morceaux, descriptions de chasses, de supplices, de passes d'armes, de fêtes champêtres, où le mérite manque autant que l'à propos ! A coup sûr, un

des morceaux sur lesquels Soumet comptait le plus, c'est celui où il convertit Jeanne en troubadour répondant à un autre troubadour. Ce dernier a chanté la vieille France. Jeanne, qui y voit plus clair, chante la France de l'avenir. Elle a des éloges pour Napoléon comme pour Louis XVI. Elle consacre une part de ses refrains au tombeau des Invalides ; et, en personne sensible dont la reconnaissance prévient de quatre siècles le bienfait, elle remercie gracieusement la princesse Marie d'Orléans de la statue que façonneront un jour ses auguste mains.

Dans sa tragédie, Soumet, faiseur habile au métier du theâtre, a placé vis-à-vis de l'inquisiteur Hermangard, en qui il personnifie le fanatisme aveugle et sans cœur, François de Paule, type de la piété éclairée et charitable ; il a représenté le père de Jeanne se laissant aller à déposer contre sa fille, puis déplorant une déposition qui la tue ; il a imaginé un duel judiciaire entre le duc de Bourgogne, devenu le champion de Jeanne (admirez la vraisemblance !) et Talbot son ennemi ; il a mis en scène la famille de Jeanne, attendant avec anxiété l'isue de cette épreuve qui décidera du sort de l'héroïne ; bref, par des antithèses de personnages et par l'agencement de situations pathétiques, il s'est ménagé les effets qui sont le perpétuel ingrédient des bons mélodrames. Il convenait de laisser les spectateurs sous une bonne impression. Aussi Soumet a-t-il clos cette œuvre sur Jeanne, d'où la vraie Jeanne est absente, par une tirade qui est le moins mauvais mor-

ceau de la pièce. Jeanne, du haut de son bûcher, s'écrie en s'enveloppant des plis du drapeau français :

Anglais, disparaissez ; la France vous rejette,
Et, de vos corps sanglants dispersant les lambeaux,
Pour ses vainqueurs d'un jour n'a plus que des tombeaux.
Elle a brisé ses fers, a relevé sa gloire,
Et mon âme s'envole au bruit de la victoire.

Outre les pièces de d'Avrigny et de Soumet qui ont été jouées, il en a été publié bien d'autres auxquelles a été refusé le jour de la rampe. Telles, la *Mort de la Pucelle d'Orléans*, tragédie en cinq actes et en vers, par Caze, en 1805; la *Mort de Jeanne d'Arc*, tragédie en trois actes et en vers, par Dumolard, pièce qui, si elle ne fut pas représentée à Paris, eut du moins les honneurs de quelques représentations sur le théâtre d'Orléans; *Jeanne d'Arc ou le Siège d'Orléans*, comédie héroïque à grand spectacle, en trois actes et en vers, par Maurin, en 1809; *le Triomphe des lis ou la Pucelle d'Orléans*, drame en cinq actes et en vers, imité de Schiller, par Cramer, en 1814; la *Jeanne d'Arc* de Nancy, reçue à l'Odéon en 1824, mais évincée par celle de Soumet qu'on représenta en 1825; la *Jeanne d'Arc*, en cinq actes et en vers, de Hédouville, en 1829; la *Jeanne d'Arc*, en cinq actes et en prose, de Millot, en 1832; la *Jeanne d'Arc*, en trois actes et en vers, de l'improvisateur Lequesne, en 1838; la *Jeanne d'Arc*, en cinq actes et en prose, de Cressot, en 1842; la *Jeanne d'Arc*, en cinq actes et en vers, de Puymaigre, en 1843 ; la *Mission de Jeanne d'Arc*,

drame épisodique en cinq journées et en vers, par Jacques Porchat, en 1844; *Jeanne d'Arc*, drame en quatre actes et en vers, imité de Schiller, par Haldy, en 1846 ; *Jeanne d'Arc ou la fille du peuple au* XVe *siècle*, drame en sept tableaux, par Athanase Renard, en 1851 ; *Jeanne d'Arc*, drame historique en dix tableaux, par Louis Jouve et Henri Cozic, en 1857; *Jeanne d'Arc*, drame historique en cinq actes et en prose, par Daniel Stern, en 1857 ; *Jeanne d'Arc*, tragédie en cinq actes et en vers, par Bousson de Mairet, en 1860; *Jeanne d'Arc*, drame en cinq actes et en vers, par Constant Materne, en 1862.

On remarquera qu'il s'est trouvé une femme pour composer une œuvre dramatique en l'honneur de Jeanne d'Arc. C'est la comtesse d'Agoult, connue sous le nom de Daniel Stern. Dans le drame de cet aimable écrivain, il y a trop de sentimentalité et trop d'ingéniosité. La vérité aurait dû y tenir plus de place et l'amour beaucoup moins.

Je n'insisterai pas sur la *Jeanne d'Arc* de Charles Desnoyer, en cinq actes et dix tableaux, qui, plus fortunée que les pièces précédentes, fut représentée sur le théâtre de la Gaîté en 1847. Son principal mérite était d'être un *drame national*, comme l'intitula l'habile dramaturge dont elle est l'œuvre.

Encore moins signalerai-je les pantomimes et les vaudevilles auxquels a donné lieu Jeanne d'Arc.

Mais je crois devoir une mention aux œuvres

lyriques que la Pucelle a inspirées. En 1821, le théâtre de l'Opéra comique représente, sous ce titre *Jeanne d'Arc ou la Délivrance d'Orléans*, un drame lyrique en trois actes et en prose de Theaulon et Dartois, dont la musique est due à Carafa. En 1826 paraît à Londres un mélodrame en trois actes sur Jeanne d'Arc, composé par Edward Fitz-Ball, avec musique de Nicholson. En 1830, le théâtre de la Scala, à Milan, donne une *Jeanne d'Arc*, opéra dont la musique est de Jean Paccini, et avec lequel offre des analogies la *Jeanne d'Arc* que Mermet a donnée au grand Opéra, en 1876, sans retrouver le succès de son *Roland à Roncevaux*. En 1845 paraît un drame lyrique en trois actes, composé par Thémistocle Solera, avec musique du maestro Verdi. A son tour, notre maestro Gounod s'est essayé dans ce beau sujet et a relevé, par les seize morceaux de musique qu'il y a mêlés, la *Jeanne d'Arc* de Jules Barbier, publiée en 1869 et représentée avec succès sur le théâtre de la Gaîté, en 1873. Le duo des saintes fut particulièrement goûté.

La *Jeanne d'Arc* de M. Jules Barbier, drame en cinq actes et en vers, avec chœurs, a le mérite d'être généralement respectueuse de la vérité historique ; elle a le tort d'être terne et peu vivante.

Suivant la division naturelle indiquée par les événements, le premier acte se passe à Domrémy; le deuxième à Chinon ; le troisième à Orléans ; le quatrième à Reims ; le cinquième à Rouen.

Comme Soumet, Schiller et Chapelain, Jules Bar-

bier a introduit dans son œuvre Agnès Sorel, dont la liaison avec Charles VII fut pourtant postérieure à la mort de Jeanne. D'abord irritée contre la Pucelle, Agnès est bientôt subjuguée par elle et la fait recevoir par Charles, qu'elle supplie de se montrer roi. Charles se montre roi en effet; et l'un des résultats de cette transformation est l'exil d'Agnès, le jour du sacre. Tout d'abord Agnès accuse Jeanne; puis, rendant justice à elle et au roi, elle se jette à ses genoux. Un entretien s'engage où sont élégamment opposés l'amour impur et le pur amour. Agnès s'en va, et le sacre a lieu. Le supplice de Jeanne suit au cinquième acte et couronne l'œuvre.

Écrivain brillant, facile, intarissable, M. Barbier compose trop vite pour composer bien. Malgré l'exactitude des détails, il n'a pas fait vivre la vraie Jeanne; et ses vers, quoique supérieurs à ceux dont il a rempli tant de livrets d'opéra, sont souvent traînants et plats.

Les constrastes de personnages et les conflits de passions étant la vie du théâtre, il est sûr que c'est chose difficile de rendre intéressante, pendant cinq actes, cette Jeanne en qui règne un sentiment unique. Ou on suit l'histoire, et alors il semble que le drame manque; ou on la dénature, et alors le public se révolte contre le travestissement d'une grande figure présente dans toutes les mémoires.

Néanmoins, il me paraît que, sans qu'il faille sortir des données historiques, il y a ici les éléments d'un vrai drame.

A Jeanne, ce type de la beauté morale, ne peut-on pas heureusement opposer, encore plus que ne l'a fait Schiller, une Isabeau de Bavière, fléau de la France, en qui pullulaient tous les vices? Ne peut-on pas mettre en présence, d'une part tel courtisan sceptique, jaloux de Jeanne et intriguant contre elle, comme La Trémouille; d'autre part un brave, tel que La Hire, personnifiant en soi la foi et l'enthousiasme du peuple? Et dans Jeanne, si pure, si noble, n'y a-t-il pas de dramatiques luttes d'elle-même contre elle-même, non moins à Rouen qu'à Domrémy ?

Voilà un des sujets qu'il faudrait traiter, ô dramaturges trop dédaigneux de nos annales, qui depuis tant d'années refaites toujours, les uns après les autres, la même pièce. En pareille matière, l'échec serait plus honorable que tels de vos succès. Au surplus, si échec il y a, c'est que vous n'aurez pas mesuré votre élan à vos forces. La faute n'en sera ni au sujet qui est fécond en péripéties tragiques, quoi qu'on en dise; ni au public, qui, parmi les bas-fonds où on l'amuse, demeure prêt à suivre l'écrivain dont le coup d'aile ramènerait l'art dramatique vers les hauteurs.

L'Angleterre a son théâtre populaire et national. A quand le nôtre?

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LA BERGÈRE

LIVRE II

LA GUERRIÈRE

LIVRE III

LA MARTYRE

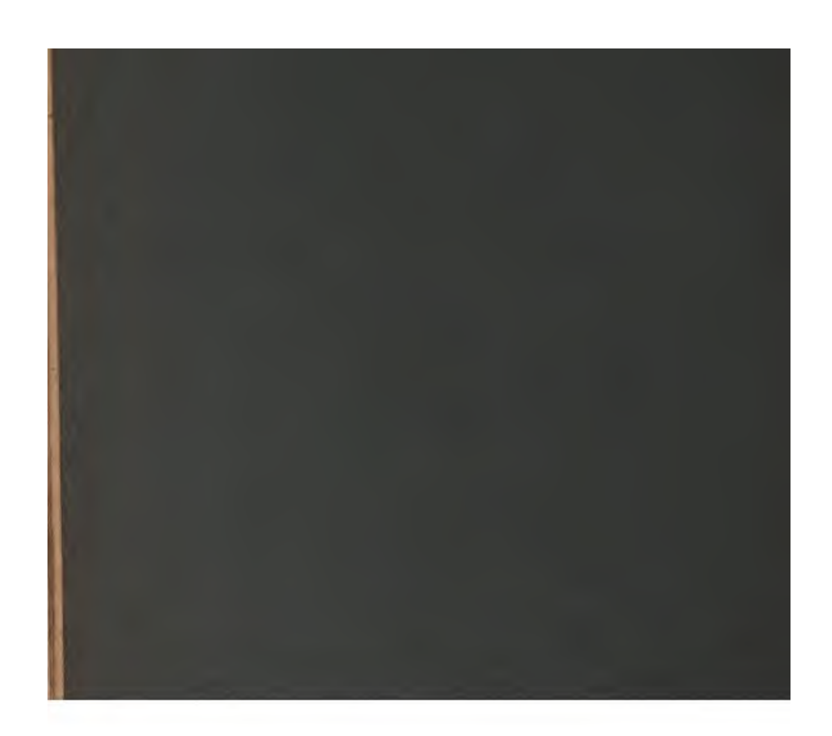
Pages.

DISCUSSIONS ET ÉCLAIRCISSEMENTS

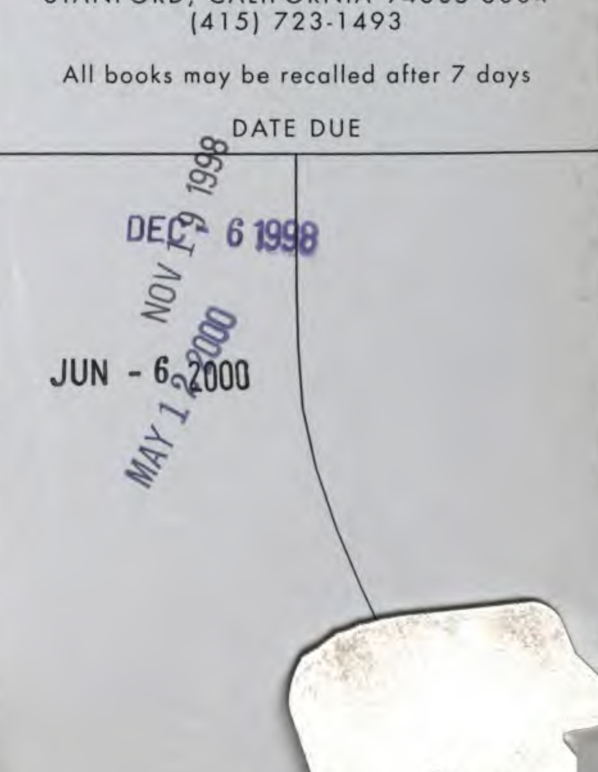
SUR JEANNE D'ARC

Paris. — Imp. P. Mouillot. 13-15, quai Voltaire. — 29368.






Stanford University Libraries
3 6105 020 450 990


NOV 19 1998
DEC - 6 1998
MAY 1 2 2000
JUN - 6 2000

